RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Juillet 2019 - RAAE n° 38 du 31 juillet 2019
publié le 31 juillet 2019

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté du 9 juillet 2019 portant retrait de l'habilitation n° 17.95.151 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFG – Pompes Funèbres Générales située 96-98 rue de Paris à Viarmes 001

Arrêté du 17 juillet 2019 portant renouvellement de l'habilitation n° 13.95.172 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 6 rue Charles De Gaulle à Luzarches 002

Arrêté du 19 juillet 2019 portant renouvellement de l'habilitation n° 13.95.171 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 19 route de Roissy à Goussainville 004

Arrêté du 19 juillet 2019 portant modification de l'habilitation n° 15.95.180 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 20 rue Emmanuel Rain à Gonesse 006

Arrêté du 23 juillet 2019 portant modification de l'habilitation n° 14.95.096 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 57 rue Jules Ferry à Villiers-le-Bel 007

Arrêté du 23 juillet 2019 portant modification de l'habilitation n° 14.95.094 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 1 place du Souvenir Français à Sarcelles 008

Arrêté du 23 juillet 2019 portant modification de l'habilitation n° 14.95.090 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 1 rue du Maréchal Joffre à Domont 009

Arrêté du 23 juillet 2019 portant modification de l'habilitation n° 14.95.084 dans le domaine funéraire à l'entreprise PFMR Lescarcelle et le Carrefour du funéraire sis 9 avenue Paul Vaillant Couturier à Arnouville 010

Arrêté n° 202/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 dans le sens Paris > Province pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers et Nerville-la-Forêt 011

Arrêté n° 203/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 et l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville-la-Forêt 014

Arrêté n° 204/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune d'Attainville - du 5 au 9 août 2019 017

Arrêté n° 205/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune d'Attainville - du 19 au 23 août 2019 020

Arrêté n° 206/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans les deux sens pour mise en sécurité provisoire sous le chantier de la N104 sur le territoire de la commune de Louvres 023

Arrêté n° 207/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central sur le territoire des communes de Louvres et Fontenay-en-Parisis 025

Arrêté n° 208/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes de la N104 sur le territoire des communes de Fontenay-en-Parisis, Mareil-en-France et Villiers-le-Sec 028

Arrêté n° 209/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central sur le territoire des communes de Mareil-en-France, Villiers-le-Sec et Attainville 031

Arrêté n° 210/19/UER du 22 juillet 2019 portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central sur le territoire des communes de Baillet-en-France, Chauvry,Béthemont-la-Forêt et Villiers-Adam 034

Arrêté n° 032/19-UER/P/CD du 11 juillet 2019 réglementant temporairement la circulation concernant l'autoroute A15 dans le sens Paris > Province bretelles d'accès n°2 et 3 037

Arrêté n° 197/19-UER du 11 juillet 2019 réglementant temporairement la circulation concernant la route nationale 1 et l'autoroute A16 dans le sens Province > Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville-la-Forêt 039

Arrêté modificatif n° 2019-168 du 12 juillet 2019 réglementant temporairement les travaux de création de refuges et de mise en accessibilité des PAU entre les PR21+100 et 70+300 dans les deux sens de circulation de l'autoroute A1 042

Arrêté du 15 juillet 2019 portant habilitation n° 19.95.248 dans le domaine funéraire à l'établissement secondaire de la Sarl « Choteau » sis place du 8 mai 1945 à Eragny-sur-Oise exploité par M. Xavier Lambert 048

Arrêté du 17 juillet 2019 portant renouvellement de l'habilitation n° 13.95.170 dans le domaine funéraire à l'établissement « PFMR-Lescarcelle et le Carrefour du Funéraire » sis 166 avenue Henri Barbusse à Fosses 050

Arrêté n° 199/19/UER du 19 juillet 2019 réglementant temporairement la circulation concernant la route nationale 1 et l'autoroute A16 dans le sens Province > Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville-la-Forêt 052

Arrêté n° 200/19-UER du 19 juillet 2019 réglementant temporairement la circulation concernant la route nationale 104 dans les deux sens pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes d'Attainville et Baillet-en-France 055

Arrêté n° 201/19-UER du 19 juillet 2019 réglementant temporairement la circulation concernant la route nationale 104 dans les deux sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes d'Attainville et de Montsoult 058

Arrêté n° 2019-175 du 24 juillet 2019 portant création d'un bureau de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune d'Ezanville 061

Arrêté n° 2019-176 du 24 juillet 2019 portant création d'un bureau de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune de Bessancourt 063

Arrêté n° 2019-178 du 25 juillet 2019 portant création de deux bureaux de vote, modification de l'emplacement de deux bureaux de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune de Deuil-la-Barre 065

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle de l'appui territorial

Arrêté n° 2019-008 du 30 juillet 2019 portant composition de la CDAC du Val-d'Oise appelée à statuer sur l'extension de 232,30 m² du magasin ALDI MARCHE, par réaménagement intérieur des surfaces, projet situé au 1 rue Gustave Eiffel à Goussainville 067

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Arrêté n° 2019-106 du 17 juillet 2019 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ***(NUMEROTE DE LA PAGE 1 A LA PAGE 238)*** 070

Arrêté n° 2019-107 du 17 juillet 2019 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ***(NUMEROTE DE LA PAGE 1 A LA PAGE 56)*** 071

Arrêté n° 2019-108 du 17 juillet 2019 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet et 2019 072

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Bureau de la direction

Arrêté n° 15445 du 30 juillet 2019 modifiant les dispositions de l'arrêté du 27 octobre 1972 concernant le passage à niveau n° 18 de la ligne de Pontoise à Dieppe sur la commune de Chars dans le Val-d'Oise 074

Arrêté n° 15335 du 25 juillet 2019 complétant la liste départementale des communes concernées par les dispositions du code de la construction et de l'habitation relative au ravalement décennal des immeubles 076

Arrêté n° 15326 du 23 juillet 2019 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité pour l'aménagement d'une boutique de vente de brocantes et antiquités sise place du Petit Martroy à Pontoise 078

Arrêté n° 15331 du 23 juillet 2019 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité pour la mise en accessibilité du restaurant Le Carletto sis 4 rue du Général Leclerc à Saint-Leu-la-Forêt 080

Arrêté n° 15332 du 23 juillet 2019 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité pour l'aménagement du cabinet dentaire SCM Cornillot-Clément-Boelle sis 172 avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel 082

Arrêté n° 15333 du 23 juillet 2019 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité pour l'aménagement de la pizzeria L'Artisanale sise 76 boulevard Jean Allemane à Argenteuil 084

Arrêté n° 15337 du 23 juillet 2019 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité pour l'aménagement et la mise en accessibilité du local associatif Tremplin 95 sis 84 avenue Jean Jaurès à Domont 086

Arrêté n° 15338 du 23 juillet 2019 accordant une dérogation aux règles d'accessibilité pour le changement de destination de deux garages en ERP Radh Auto et O'Chester Barber Shop sis 228 avenue Jean Jaurès à Argenteuil 088

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

090

Arrêté n° 2019-15443 du 31 juillet 2019 fixant des mesures de limitations ou d'interdictions provisoires des usages de l'eau 097

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service jeunesse, vie associative et sport

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-194 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Vikie HENON 097

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-207 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Corentin SERRUYS 098

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-208 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Morgan QUADRONE 099

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-209 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Gabriel AMY 100

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-210 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Ludowik CORVEZ 101

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-211 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Dounia LEBBIHI 102

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-212 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Thomas MICHAELI 103

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-213 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Dorine MONCHAUX 104

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-214 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Milan NEVOT 105

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-215 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Pauline ROBERT 106

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-216 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Léna PITARD 107

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-225 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Hugo ZAKRZEWSKI 108

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-226 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Tristan DEBRAINE 109

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-231 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Younès BENCHERQUI 110

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-232 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Marine DELANOE 111

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-233 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Yann IBANEZ 112

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-241 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à Mme Margaux HAVART 113

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-242 du 9 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M.Tsiory RATSIMBAZAFY 114

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-234 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Ryan GAOUI 115

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-235 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Jules MANCEL 116

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-236 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Louis SELLES 117

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-237 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Edouard GRAZIANI 118

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-238 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Jonathan PERRICAUD 119

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-239 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Gaétan MARQUILLY 120

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-240 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à MME Clara BUISSON 121

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-243 du 10 juillet 2019 portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant à M. Alex MERCKEL 122

Service hébergement logement

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-189 du 8 juillet 2019 portant regroupement des trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale gérés par l'association ESPERER 95 dans le Val-d'Oise 123

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-193 du 8 juillet 2019 portant approbation du document cadre d'orientations de la conférence intercommunale du logement de Roissy-Pays-de-France 126

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE

Pôle politiques de l'emploi – Services à la personne

Récépissé n° D.2019-97 du 11 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'autoentrepreneur Mme Marie Patricia LANAPPE sise à Cormeilles-en-Parisis 128

Récépissé n° D.2019-98 du 15 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'autoentrepreneur M. Bastien PERDICES sis à Taverny 130

Récépissé n° D.2019-99 du 15 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré par l'entrepreneur individuel Villey nom commercial « Maria Villey Services » sis à l'Isle Adam 132

Récépissé n° D.2019-100 du 16 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de la SAS Luso Pro sis 2 rue Haute de Tertre à Cergy 134

Récépissé n° D.2019-101 du 16 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'autoentrepreneur Monsieur Sébastien MONTES sis 23 rue du Général Schmitz à Pontoise 136

Récépissé n° D.2019-102 du 16 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame Noëlle BLAZIN sise 4 place Albert Camus à Saint Gratien 138

Récépissé n° D.2019-103 du 17 juillet 2019 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame AKENBOR OWEN sise les Hauts de Marcouville à Pontoise 140

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2019-123 du 10 juillet 2019 portant modification de l'arrêté n° 2019-010 du 16 mai 2019 relatif à l'autorisation d'extension de 10 places de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) »La Clé » sise 45 rue des Valanchars à Jouy-le-Moutier 142

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU VAL-D'OISE

Département autonomie

Décision tarifaire n° 1278 du 15 juillet 2019 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2019 de Esat Adep Villiers-le-Bel 146

Décision tarifaire n° 1307 du 18 juillet 2019 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2019 de Mas Le Boisjolan 149

Décision tarifaire n° 402 du 21 juillet 2019 portant fixation pour 2019 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de Centre Belle Alliance pour les établissements et services suivants : SAMSAH Belle Alliance, CRP Belle Alliance 152

Décision tarifaire n° 408 du 21 juillet 2019 portant fixation pour 2019 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de HEVEA pour les établissements et services suivants : ESAT La Hétraie, FAM L'Olivaie, FAM La Garenne du Val 155

Décision tarifaire n° 547 du 19 juin 2019 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 de FAM Le Parc 158

Décision tarifaire n° 827 du 24 juin 2019 portant fixation pour 2019 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de GH Carnelle Portes de l'Oise pour les établissements et services suivants : MAS L'Orée de Carnelle 160

Décision tarifaire n° 965 du 1er juillet 2019 portant fixation pour 2019 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de Asso LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL pour les établissements et services suivants : MAS L'Orée de Carnelle 163

Décision tarifaire n° 906 du 5 juillet 2019 portant fixation pour 2019 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de Anaïs Alençon pour les établissements et services suivants : MAS Les Hauts de la Jocassie, IME La Ravinière, ESAT Le Gîte 166

Décision tarifaire n° 1342 du 19 juillet 2019 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 de FAM Pavillon Bethanie 169

Décision tarifaire n° 1437 du 25 juillet 2019 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 de SAMSAH 171

Décision tarifaire n° 1470 du 25 juillet 2019 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 de FAM Passe R Aile 173

Décision tarifaire n° 1399 du 25 juillet 2019 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2019 de ESAT Les Ateliers du Moulin 175

Décision tarifaire n° 1398 du 25 juillet 2019 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 de ESAT Georges Lapierre 178

Décision tarifaire n° 1416 du 25 juillet 2019 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 de ESAT L ARMME 181

Arrêté n° 2019-134 du portant autorisation d'extension de 39 places du SESSAD situé à Argenteuil, géré par l'association APAJH du Val-d'Oise 184

Service santé environnement

Arrêté n ° 2019-616 du 11 juillet 2019 portant mise en demeure de faire cesser la mise à disposition aux fins d'habitation des locaux situés au sous-sol gauche de la construction sis 34 bis rue de Génicourt sous le n° R-001 à Osny 189

Arrêté n° 2019-615 du 11 juillet 2019 abrogeant l'arrêté n° 2019-143 du 27 février 2019 portant sur les travaux de sécurisation des installations électriques dans le logement sis au 3 Allée des Roses à Saint Ouen l'Aumône 192

Arrêté n° 2019-617 du 11 juillet 2019 portant mise en demeure de faire cesser la mise à disposition aux fins d'habitation des locaux situés au sous-sol gauche de la construction sis 34 bis rue de Génicourt sous le n° R-003 à Osny 194

Arrêté n° 2019-619 du 11 juillet 2019 abrogeant l'arrêté n° 2018-1287 du 15 novembre 18 pour la mise en sécurité des installations électriques, gaz et de production d'eau chaude au 12 square de Tours à Louvres 197

Arrêté n° 2019-618 du 11 juillet 2019 déclarant insalubre irrémédiable la construction sise 69 rue Mathieu Chazotte à Deuil-la-Barre 199

Arrêté n° 2019-620 du 11 juillet 2019 abrogeant l'arrêté n°2006-1518 du 28 novembre 2006 portant sur l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'eau potable n° BSS000JSHV (0126-7X-0003) dit « Les Hautiers » à Marines, 202

Arrêté n° 2019-637 du 16 juillet 2019 abrogeant l'arrêté préfectoral 2018-788 du 4 juillet 2018 déclarant insalubre remédiable le logement aménagé au dernier étage porte face dans l'immeuble sis 1 avenue Pierre Dupont à Villiers-le-Bel 204

Arrêté n° 2019-627 du 15 juillet 2019 abrogeant l'arrêté du 28 septembre 1978 portant déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau potable de la commune de Fontenay en Parisis 206

Arrêté n° 407 du 23 mai 2019 autorisant le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de l'eau de l'Oise 208

Arrêté n° 2019-636 du 16 juillet 2019 autorisant le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine à partir des forages situés à Goussainville et à Fontenay-en-Parisis 215

Arrêté n° 2019-366 du 14 mai 2019 autorisant le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine à partir des forages « Le Stade » et « Maurice Berteaux » situés au Thillay 224

Arrêté n° 2019-681 du 26 juillet 2019 portant mise en demeure d'éxécuter des travaux de déblaiement, de nettoyage et de désinsectisation dans le logement sis 27 avenue Carlier à Enghien-les-Bains 230

PREFECTURE DE POLICE

Cabinet du Préfet

Arrêté n° 2019-00607 du 11 juillet 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines 232

Arrêté n° 2019-00624 du 17 juillet 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires immobilières 239

Arrêté n° 2019-00626 du 18 juillet 2019 accordant délégation de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne 247

Arrêté n° 2019-00637 du 23 juillet 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police 259

SECURITE ET SURETE DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS

Arrêté n° 2019-281 du 26 juillet 2019 modifiant et annulant certaines dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2019-15 du 8 janvier 2019 modifiant temporairement l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-653 du 28 septembre 2018 relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aéroport du Bourget et portant organisation des travaux de modification du Terminal et des limites de frontières des hangars A, B et C (414, 413 et 415 261

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SURETE

Décision n° 2019-206 du 25 juillet 2019 relative à la levée des mesures d'urgence dans le cadre de l'épisode de pollution et de canicule 274

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral n° IDF-2019-07-22-002 du portant nomination du correspondant régionale du référent déontologue du secrétariat général du ministère de l'intérieur et du référent alerte régional du secrétariat général du ministère de l'intérieur pour les préfectures de la région d'Ile-de-France 276

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU Le courriel de Madame Christelle LAFONTAINE, Directrice de Marque de la société O.G.F., dont le siège social se situe 31, Rue de Cambrai – 75946 PARIS CEDEX 19, nous informant de la cessation d'activité dans le domaine funéraire de l'entreprise **P.F.G. - POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES** située 96-98, Rue de Paris – 95270 VIARMES ;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 31 Mai 2017 portant habilitation n° **17.95.151** ;

VU L'extrait Kbis du registre du Commerce et des Sociétés en date du 28 Novembre 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au retrait de l'habilitation susvisée, l'entreprise n'exerçant plus.

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'habilitation n° **17.95.151** est retirée.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 9 juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
La Directrice

Muriel LARDY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur de la **SAS « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, dont le siège social se situe 23, Rue de Grosiay – 95160 MONTMORENCY, sollicitant le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »** , sis 6, Rue Charles de Gaulle – 95270 LUZARCHES ;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 12 février 2019 portant habilitation n° **13.95.172**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 12 juin 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé est conforme à la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'habilitation du 12 février 2019 susvisée est renouvelée comme suit : l'établissement « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE », exploité par Madame Juliana CHONKEL, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Transport de corps avant et après mise en bière (en sous-traitance),**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil (en sous-traitance),**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Soins de conservation (en sous-traitance),**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.**

Le numéro de l'habilitation est **19.95.172.**

ARTICLE 2 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **SIX ANS à compter du 15 août 2019**, soit jusqu'au **14 août 2025.** Le responsable de l'établissement devra déposer sa demande de renouvellement dans un délai de deux mois précédent la date d'expiration sous peine de caducité de son agrément.

ARTICLE 3 : En application de l'article R2223-63 du CGCT, tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation devra être déclaré en préfecture dans le délai de deux mois.

ARTICLE 4 : En cas de non respect de la réglementation en matière funéraire et conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du CGCT, la présente habilitation pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par le préfet après mise en demeure.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.).

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 17 Juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur de la **SAS « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, dont le siège social se situe 23, Rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, sollicitant le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, sis 19, Route de Roissy – 95190 GOUSSAINVILLE ;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 12 février 2019 portant habilitation n° **13.95.171**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 12 juin 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé est conforme à la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'habilitation du 12 février 2019 susvisée est renouvelée comme suit : l'établissement « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE », exploité par Madame Doriane DEBLAUWE, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Transport de corps avant et après mise en bière (en sous-traitance),**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil (en sous-traitance),**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Soins de conservation (en sous-traitance),**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.**

Le numéro de l'habilitation est **19.95.171.**

ARTICLE 2 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **SIX ANS à compter du 15 août 2019**, soit jusqu'au **14 août 2025.** Le responsable de l'établissement devra déposer sa demande de renouvellement dans un délai de deux mois précédent la date d'expiration sous peine de caducité de son agrément.

ARTICLE 3 : En application de l'article R2223-63 du CGCT, tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation devra être déclaré en préfecture dans le délai de deux mois.

ARTICLE 4 : En cas de non respect de la réglementation en matière funéraire et conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du CGCT, la présente habilitation pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par le préfet après mise en demeure.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.).

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 19 Juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur Général de la **S.A.S. « POMPES FUNÈBRES MARBRERIE REGIS ET FILS – PFMR »**, dont le siège social se situe 23, rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, concernant la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, sis 20, rue Emmanuel Rain – 95500 GONESSE;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 04 février 2019 portant habilitation n° **15.95.180**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 17 mai 2019;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'habilitation susvisée est modifié comme suit : l'établissement secondaire « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE » susvisé, exploité par **Madame Marie ORDAS** est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (en sous traitance),
- Transport de corps avant et après mise en bière (en sous traitance),
- Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous traitance),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté du 04 février 2019 restent inchangés.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 19 juillet 2019
Pour le Préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur Général de la **S.A.S. « POMPES FUNÈBRES MARBRERIE REGIS ET FILS – PFMR »**, dont le siège social se situe 23, rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, concernant la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, sis 57, Rue Jules Ferry – 95400 VILLIERS LE BEL;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 04 février 2019 portant habilitation n° **14.95.096**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 17 mai 2019;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'habilitation susvisée est modifié comme suit : l'établissement secondaire « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE » susvisé, exploité par **Madame Elsa ELIAS** est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (en sous traitance),
- Transport de corps avant et après mise en bière (en sous traitance),
- Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous traitance),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté du 04 février 2019 restent inchangés.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 23 juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur Général de la **S.A.S. « POMPES FUNÈBRES MARBRERIE REGIS ET FILS – PFMR »**, dont le siège social se situe 23, rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, concernant la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, sis 1, Place du Souvenir Français – 95200 SARCELLES;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 04 février 2019 portant habilitation n° **14.95.094**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 17 mai 2019;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'habilitation susvisée est modifié comme suit : l'établissement secondaire « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE » susvisé, exploité par **Monsieur Gaëtan DUPONT** est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (en sous traitance),
- Transport de corps avant et après mise en bière (en sous traitance),
- Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous traitance),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté du 04 février 2019 restent inchangés.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 23 juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur Général de la **S.A.S. « POMPES FUNÈBRES MARBRERIE REGIS ET FILS – PFMR »**, dont le siège social se situe 23, rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, concernant la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire « **PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE** », sis 1, Rue du Maréchal Joffre – 95330 DOMONT;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 04 février 2019 portant habilitation n° **14.95.090**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 17 mai 2019;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'habilitation susvisée est modifié comme suit : l'établissement secondaire « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE » susvisé, exploité par **Madame Yasmina LAZAR** est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation (en sous traitance),**
- **Transport de corps avant et après mise en bière (en sous traitance),**
- **Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous traitance),**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.**

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté du 04 février 2019 restent inchangés.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 23 juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur Général de la **S.A.S. « POMPES FUNÈBRES MARBRERIE REGIS ET FILS – PFMR »**, dont le siège social se situe 23, rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, concernant la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, sis 9, Avenue Paul Vaillant Couturier – 95400 ARNOUVILLE;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 29 janvier 2019 portant habilitation n° **14.95.089**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 17 mai 2019;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'habilitation susvisée est modifié comme suit : l'établissement secondaire « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE » susvisé, exploité par **Madame Arielle MAIGNAN** est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (en sous traitance),
- Transport de corps avant et après mise en bière (en sous traitance),
- Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous traitance),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté du 29 janvier 2019 restent inchangés.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 23 juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice,

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 202/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 dans le sens Paris > Province pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers et Nerville la Forêt

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 1, sur le territoire des communes de Maffliers et Nerville la forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN1 sur le territoire des communes de Maffliers et Nerville la Forêt. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la N1 dans le sens Paris > Province du PR 13+400 «intersection D78» jusqu'au PR 17+355.

Le segment de voie défini à l'alinéa précédent sera interdit à la circulation les nuits du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019 de 21 h 00 à 5 h 00.

ARTICLE 2 - **Déviation mise en place** :

au droit de la fermeture emprunter la D78 en direction de Presles jusqu'à l'intersection avec la D64e, emprunter celle-ci en direction de l'Isle Adam jusqu'au diffuseur n° 11 de la N184, emprunter celle-ci en direction de Beauvais - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

.../..

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 203/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 et l'autoroute A16 dans le sens Province > Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 1, sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN1 et sur l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt. Ceux-ci nécessitent la fermeture de :

- l'autoroute A16 sens Province > Paris du PR 29+100 au PR 28+000 (jonction N1 PR 17+355),
- la N1 dans le sens Province > Paris du PR 17+355 jusqu'au PR 10+400 «intersection N104».

Le segment de voie défini à l'alinéa précédent sera interdit à la circulation de 21 h 00 à 5 h 00. La fermeture couvre les nuits du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019.

La desserte locale et les accès riverains seront maintenus sur la section N1 du PR 13+400 au PR 11+700.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place :

- au droit de la fermeture de la section courante de l'autoroute A16 emprunter la N184 en direction de Cergy jusqu'au diffuseur n° 9 «Mériel», faire demi tour pour prendre la direction de Roissy par N104 jusqu'à la jonction avec la N1 - Fin de déviation.

- pour la bretelle d'accès à la N1 sens Province > Paris diffuseur n° 10 «D64e», maintien des usagers sur la D64e en direction de la N184 (diffuseur n° 11 «L'Isle Adam») puis reprendre la N184 direction Cergy jusqu'au diffuseur n° 9 «Mériel», faire demi tour pour prendre la direction de Roissy par N104 jusqu'à la jonction avec la N1 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

.../..

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 204/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune d'Attainville

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire de la commune d'Attainville,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire de la commune d'Attainville. Ceux-ci nécessitent la neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence du PR 11+500 au PR 10+000.

La restriction disposée à l'alinéa précédent prend effet en continu du 5 au 9 août 2019.

ARTICLE 2 - **Déviations mises en place** :

Sans objet.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

.../..

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 205/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune d'Attainville

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire de la commune d'Attainville,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire de la commune d'Attainville. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la bretelle de sortie n° 92 «Attainville» dans le sens Roissy > Cergy.

La restriction disposée à l'alinéa précédent prend effet de 9 h 00 à 16 h 00 tous les jours du 19 au 23 août 2019.

ARTICLE 2 - **Déviations mises en place** :

au droit de la fermeture maintien des usagers sur la N104, emprunter la sortie suivante (diffuseur n° 90 «Montsoult») débouchant sur le carrefour giratoire n° 7 puis emprunter successivement les barreaux de liaison du carrefour giratoire n° 7, 6, 5, 4 puis 3b et 3a Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

.../..

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 206/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans les deux sens pour mise en sécurité provisoire sous chantier de la N104 sur le territoire de la commune de Louvres

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

.../..

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux d'aménagement de la D184 desservant le pôle gare de la commune de Louvres, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire de la commune de Louvres.

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Les bretelles de sortie du diffuseur n° 97 «Louvres parc d'activités» de la N104 dans les deux sens verront leur vitesse limite autorisée abaissée à 50Km/h du 1er au 31 août 2019.

ARTICLE 2 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 3 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 207/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central sur le territoire des communes de Louvres et Fontenay en Parisis

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux d'entretien des dépendances vertes la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire des communes de Louvres et Fontenay en Parisis.

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés de nuit, de 21 h 00 à 5 h 00 sur RN104 dans le sens Roissy > Cergy. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la section courante du PR 22+500 au PR 17+000 (de l'échangeur n° 98 «D317 Louvres» au diffuseur n° 95 «Fontenay en Parisis»).

Les travaux seront réalisés pendant deux nuits dans les périodes du 24 au 26 juillet, du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019.

Les restrictions prévues ne pourront être prises simultanément avec celles disposées aux arrêtés 201 et 202/19/UER.

ARTICLE 2 - **Déviations mises en place pour les usagers en provenance de la section courante** :

au droit de la fermeture emprunter la D317 en direction de Paris jusqu'à la première sortie et emprunter la D47a en direction de Goussainville, au carrefour giratoire intersection avec la D47 prendre la direction de Fontenay en Parisis jusqu'au diffuseur n° 95 de la N104 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - **Déviations mises en place pour les bretelles** :

Déviation mise en place pour la bretelle d'accès en provenance de la D317 (diffuseur n° 98) :

au droit de la fermeture de la bretelle maintien des usagers sur D317 dans le sens Province > Paris puis emprunter la D47a en direction de Goussainville, au carrefour giratoire intersection avec la D47 prendre la direction de Fontenay en Parisis jusqu'au diffuseur n° 95 de la N104 - Fin de déviation.

Déviation mise en place pour la bretelle d'accès diffuseur n° 96 (provenance Marly la ville) :

au droit de la fermeture emprunter la D10 en direction de Fontenay en Parisis jusqu'au diffuseur n° 95 de la N104 - Fin de déviation.

ARTICLE 4 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 5 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

027

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 208/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes de la N104 sur le territoire des communes de Fontenay en Parisis, Mareil en France et Villiers le Sec

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux d'entretien des dépendances vertes de la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire des communes de Fontenay en Parisis, Mareil en France et Villiers le Sec.

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés de nuit, de 22 h 00 à 5 h00 sur RN104 dans le sens Roissy > Cergy. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la section courante du PR 17+500 au PR 12+300 (du diffuseur n° 95 «Fontenay en Parisis» au diffuseur n° 93 «Villiers le Sec»).

Les travaux seront réalisés pendant deux nuits dans les périodes du 24 au 26 juillet, du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019.

Les restrictions prévues ne pourront être prises simultanément avec celles disposées aux arrêtés 201, 202 et 207/19/UER.

ARTICLE 2 - Déviations mises en place pour la section courante :

- au droit de la fermeture de la section courante sortie obligatoire au diffuseur n° 95 «Fontenay en Parisis»,

- au carrefour giratoire emprunter la D47 en direction de Mareil en France puis la D9 en direction de Villiers le Sec, au carrefour giratoire intersection entre les D9, D26 et D47 reprendre la bretelle d'accès à la N104 en direction de Cergy - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - Déviations mises en place pour les bretelles :

Pour la bretelle d'accès (diffuseur n° 95) emprunter la déviation de la section courante à partir du carrefour giratoire intersection de la D47 et de la D9,

Pour la bretelle d'accès (diffuseur n° 94) en provenance de la D316 sens Paris > Province maintien des usagers sur la D316 en direction de la province jusqu'à la sortie vers la D922, emprunter celle-ci en direction de Viarmes jusqu'à l'intersection avec la D909, emprunter celle-ci en direction de la Croix Verte, retour sur N104 - Fin de déviation.

.../..

Pour la bretelle d'accès (diffuseur n° 94) en provenance de la D316 sens Province > Paris maintien des usagers sur D316 jusqu'à la bretelle d'accès à la N104 sens Cergy > Roissy, emprunter celle-ci jusqu'à la première sortie (diffuseur n° 95 «Fontenay en Parisis») puis poursuivre la déviation énoncée à l'alinéa précédent.

ARTICLE 4 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 5 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

030

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 209/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central sur le territoire des communes de Mareil en France, Villiers le Sec et Attainville

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

.../..

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire des communes d'Attainville, Baillet en France, Mareil en France et Villiers le Sec,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire des communes d'Attainville, Baillet en France et Villiers le Sec. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la section courante de la N104 dans le sens Roissy > Cergy du PR 14+000 (diffuseur n° 94 «D316») au PR 7+500 (diffuseur n° 90 «Montsoult»).

Les travaux seront réalisés pendant deux nuits dans les périodes du 24 au 26 juillet, du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019 de 21 h 00 à 5 h 00.

Les restrictions prévues ne pourront être prises simultanément avec celles disposées aux arrêtés 201, 202, 207 et 208/19/UER

ARTICLE 2 - **Déviation mise en place** :

- section courante : au droit de la fermeture sortir au diffuseur n° 94 «D316», emprunter la D316 en direction de la province, emprunter la D922 en direction de Viarmes puis la D909 en direction de la Croix Verte jusqu'au carrefour giratoire n° 2 de la Croix Verte,

- bretelle d'accès diffuseur n° 93 provenance Villiers le Sec : emprunter la N104 en direction de Roissy puis sortir au diffuseur n° 94 emprunter la D316 en direction de la province, emprunter la D922 en direction de Viarmes puis la D909 en direction de la Croix Verte jusqu'au carrefour giratoire n° 2 de la Croix Verte,

- bretelle d'accès à la N104 sens Roissy > Cergy (diffuseur n° 94 «D316») en provenance de la D316 sens Paris > Province : maintien des usagers sur la D316 emprunter la D316 en direction de la province, emprunter la D922 en direction de Viarmes puis la D909 en direction de la Croix Verte jusqu'au carrefour giratoire n° 2 de la Croix Verte,

- bretelle d'accès à la N104 sens Roissy > Cergy en provenance de la D316 dans le sens Province > Paris : maintien des usagers sur la D316 en direction de Paris puis emprunter la sortie en direction du Mesnil Aubry, faire demi tour et emprunter la D316 en direction de la province, emprunter la D922 en direction de Viarmes puis la D909 en direction de la Croix Verte jusqu'au carrefour giratoire n° 2 de la Croix Verte,

En fin de déviation le flux est ventilé en deux grandes directions :

- pour la direction Cergy via N104 sens Roissy > Cergy emprunter les barreaux de liaison du carrefour giratoire n° 2 au carrefour giratoire n° 7, puis reprendre la N104 en direction de Cergy - Fin de déviation,

.../..

- pour la direction Beauvais via N1 sens Paris > Province emprunter les barreaux de liaison du carrefour giratoire n° 2 au carrefour giratoire n° 1, puis reprendre la N1 en direction de Beauvais - Fin de déviation

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 210/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central sur le territoire des communes de Baillet en France, Chauvry, Béthemont la Forêt et Villiers Adam

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux d'entretien des dépendances vertes en terre plain central de la N104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire des communes de Baillet en France, Chauvry, Béthemont la Forêt et Villiers Adam,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire des communes de Baillet en France, Chauvry, Béthemont la Forêt et Villiers Adam. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la section courante de la N104 dans le sens Roissy > Cergy du PR 4+000 (diffuseur n° 89 «Baillet en France») au PR 0+000 (jonction N184).

Les travaux seront réalisés pendant deux nuits dans les périodes du 24 au 26 juillet, du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019 de 21 h 00 à 5 h 00.

Les restrictions prévues ne pourront être prises simultanément avec celles disposées aux arrêtés 201, 202, 207, 208 et 209/19/UER.

ARTICLE 2 - **Déviation mise en place** :

- section courante et bretelle : au droit de la fermeture sortir au diffuseur n° 89 «Baillet en France», emprunter la D3 en direction de Villiers Adam puis poursuivre dans la continuité sur la D44 en direction de Cergy jusqu'au diffuseur n° 8 de la N184 - Fin de déviation

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 22 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET du VAL-d'OISE

PREFECTURE
DIRECTION de la CITOYENNETE et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRETE N° 032/19-UER/P/CD

RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION CONCERNANT L'AUTOROUTE A15 DANS LE SENS PARIS-PROVINCE BRETELLES D'ACCES N° 2 ET 3

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'avis favorable de la présidente du conseil départemental en date du 20 juin 2019,

VU l'avis favorable du commandant de la compagnie autoroutière nord Île-de-France en date du 19 juin 2019,

VU l'avis favorable du CRICR IDF en date du 27 juin 2019,

CONSIDERANT que les travaux de réfection de la couche de roulement nécessitent la fermeture des bretelles d'accès n° 2 et 3 de l'autoroute A15 dans le sens Paris-Province entraînant des déviations en et hors agglomération.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques,

SUR proposition du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement,

ARRETE

ARTICLE 1 - L'arrêté n° 028/19-UER/P/CD du 1er juillet 2019 devant se terminer le 12 juillet 2019, est prolongé pour la période du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019.

037

.../..

ARTICLE 2 - Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs «le livre I – huitième partie – signalisation temporaire». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la DiRIF/SEER - AGER Nord - Unité d'exploitation de la Route d'Eragny sur Oise.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 2. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I – huitième partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le commandant de la compagnie Autoroutière nord Île-de-France, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur des routes Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'UER. d'Eragny sur Oise - 1 rue Léo Lagrange à Eragny-sur-Oise et inséré au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise
Le 11 juillet 2019

Pour le Préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel-GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION de la CITOYENNETE et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 197/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 et l'autoroute A16 dans le sens Province > Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

.../..

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 1, sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN1 et sur l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt. Ceux-ci nécessitent la fermeture de :

- l'autoroute A16 sens Province > Paris du PR 29+100 au PR 28+000 (jonction N1 PR 17+355),
- la N1 dans le sens Province > Paris du PR 17+355. jusqu'au PR 10+400 «intersection N104».

Le segment de voie défini à l'alinéa précédent sera interdit à la circulation de 21 h 00 à 5 h 00.La fermeture couvre les nuits du 15 au 19 juillet 2019.

La desserte locale et les accès riverains seront maintenus sur la section N1 du PR 13+400 au PR 11+700.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place :

- au droit de la fermeture de la section courante de l'autoroute A16 emprunter la N184 en direction de Cergy jusqu'au diffuseur n° 9 «Mériel», faire demi tour pour prendre la direction de Roissy par N104 jusqu'à la jonction avec la N1 - Fin de déviation,
- pour la bretelle d'accès à la N1 sens Province > Paris diffuseur n° 10 «D64e», maintien des usagers sur la D64e en direction de la N184 (diffuseur n° 11 «L'Isle Adam) puis reprendre la N184 direction Cergy jusqu'au diffuseur n° 9 «Mériel», faire demi tour pour prendre la direction de Roissy par N104 jusqu'à la jonction avec la N1 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées.

- Pour la fermeture de la section courante A16, la signalisation et les balisages et protections nécessaires dans le cadre des mesures définies aux articles 1 et 2 du présent arrêté seront mis en place, entretenus et déposés par :

SANEF exploitant de l'autoroute A16,

ou à défaut par :

l'entreprise AGILIS - 245 allée du Sirocco - Z.A. de la Cigalière - 84250 Le Thor.

- Pour la fermeture de la bretelle d'accès à la N1, la signalisation et les balisages et protections nécessaires dans le cadre des mesures définies aux articles 1 et 2 du présent arrêté seront mis en place, entretenus et déposés par :

.../..

DIRIF/SEER/AGER-N/UER d'Eragny sur Oise/CEI de Fontenay en Parisis, exploitant de la N1,

ou à défaut par :

l'entreprise AGILIS - 245 allée du Sirocco - Z.A. de la Cigalière - 84250 Le Thor.

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 11 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du VAL-d'OISE

PREFECTURE
DIRECTION de la CITOYENNETE et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRETE MODIFICATIF n° 2019-168

réglementant temporairement la circulation durant les travaux de création de refuges et de mise en accessibilité des PAU entre les PR 21+100 et 70+300 dans les deux sens de circulation de l'autoroute A1

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau national ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2007-359 du 19 mars 2007 pris en application de l'article 7 du décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

.../..

Vu l'arrêté préfectoral n° 2000-4703 du 16 novembre 2000, relatif à la police sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral réglementant temporairement la circulation durant les travaux de création de refuges et de mise en accessibilité des PAU entre les PR 21+100 et 70+300 dans les deux sens de circulation de l'autoroute A1, seront autorisés pendant la période comprise entre le 18 mars et le 22 novembre 2019 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu la circulaire du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant le calendrier 2019, des jours "hors chantiers" ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-108 du 10 avril 2019 réglementant temporairement la circulation durant les travaux de création de refuges et de mise en accessibilité des PAU entre les PR 21+100 et 70+300 dans les deux sens de circulation de l'autoroute A1 ;

Vu la demande faite par sanef sollicitant une modification de l'arrêté préfectoral précité ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, ainsi que celles des agents des entreprises chargées des travaux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit de l'emprise du chantier

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

ARTICLE 1 : Par dérogation aux articles n° 3, 4, 6, 9 et 10 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier en date du 23 décembre 1996 pour le département du Val-d'Oise, les travaux de création de refuges et de mise en accessibilité des PAU entre les PR 21+100 et 70+300 dans les deux sens de circulation de l'autoroute A1, seront autorisés pendant la période comprise entre le 18 mars et le 22 novembre 2019.

Dérogation à l'article n°3
Les balisages de chantier resteront en place jour et nuit pendant la durée du chantier, y compris les jours dits hors chantiers.

Dérogation à l'article n°4
Le débit prévisible par voie laissée libre à la circulation pourra dépasser 1200 véhicules par heure.

Dérogation à l'article n°6
La zone de restriction de capacité pourra excéder 6 kilomètres.

../..

Dérogation à l'article n°9
La largeur des voies pourra être réduite.

Dérogation à l'article n°10
L'interdistance entre ce chantier et d'autres chantiers d'entretien courant ou non courant pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 : Les travaux de création de refuges et de mise en accessibilité des PAU entre les PR 21+100 et 70+300 dans les deux sens de circulation de l'autoroute A1 nécessitent les restrictions suivantes :

Phase 5 :
PAU : PL55.1 et PL55.2
Planning Prévisionnel : du mardi 11 juin 2019 au jeudi 18 juillet 2019
Zone de travaux : du PR 54+425 au 55+450 sens Paris-Lille de l'A1
Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la voie de droite du PR 53+150 au 55+775 sens Paris-Lille de l'A1 avec la mise en place de SMV de niveau H1 près de la zone de travail de chaque refuge, y compris la longueur d'efficacité du SMV en amont et en aval.
La circulation s'effectuera sur les voies laissées libres, la vitesse sera limitée progressivement à 110 km/h et il sera interdit de doubler aux poids lourds.
Durant cette phase, l'aire de repos de Roberval Est sera fermée avec mise en place d'une information en amont de l'aire de service de Vémars Est

Phase 6 :
PAU : LP49 et LP45
Planning Prévisionnel : du lundi 17 juin 2019 au jeudi 08 août 2019
Zone de travaux : du PR 48+900 au 45+125 sens Lille-Paris de l'A1
Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la BAU avec réduction des voies circulées du PR 50+200 au 44+800 sens Lille-Paris de l'A1 avec la mise en place de SMV de niveau H1 près de la zone de travail de chaque refuge, y compris la longueur d'efficacité du SMV en amont et en aval.
La circulation s'effectuera sur les voies laissées libres, la vitesse sera limitée progressivement à 110km/h puis à 90 km/h et il sera interdit de doubler aux poids lourds.

Phase 7 :
PAU : LP35 et LP32
Planning Prévisionnel : du lundi 8 juillet 2019 au samedi 7 septembre 2019
Zone de travaux : du PR 34+600 au 32+200 sens Lille-Paris de l'A1
Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la BAU avec réduction de la largeur des voies circulées de 3.50m à 3.20m du PR 36+300 au 31+400 sens Lille-Paris de l'A1 avec la mise en place de SMV de niveau H1 près de la zone de travail de chaque refuge, y compris la longueur d'efficacité du SMV en amont et en aval.
La vitesse sera limitée progressivement à 110 km/h puis à 90 km/h et il sera interdit de doubler aux poids lourds.

Phase 8 :
PAU : LP29, LP26, et LP23
Planning Prévisionnel : du lundi 26 août 2019 au vendredi 18 octobre 2019
Zone de travaux : du PR 28+575 au 22+625 sens Lille-Paris de l'A1

Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la BAU avec réduction de la largeur des voies circulées de 3.50m à 3.20m du PR 30+100 au 21+825 sens Lille-Paris de l'A1 avec la mise en place de SMV de niveau H1 près de la zone de travail de chaque refuge, y compris la longueur d'efficacité du SMV en amont et en aval.
La vitesse sera limitée progressivement à 110 km/h puis à 90 km/h et il sera interdit de doubler aux poids lourds.
Durant cette phase, l'aire de repos de Chevrières sera fermée avec mise en place d'une information en amont de l'aire de repos de Roberval Est.

Phase 9 :
PAU : LP69, LP68, et LP67
Planning Prévisionnel : du lundi 2 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 à 5 h 00
Zone de travaux : du PR 69+375 au 67+125 sens Lille-Paris de l'A1
Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la BAU avec réduction de la largeur des voies circulées de 3.50m à 3.20m du PR 72+000 au 66+350 sens Lille-Paris de l'A1 avec la mise en place de SMV de niveau H1 près de la zone de travail de chaque refuge, y compris la longueur d'efficacité du SMV en amont et en aval.
La vitesse sera limitée progressivement à 110 km/h puis à 90 km/h et il sera interdit de doubler aux poids lourds.
Durant cette phase, l'aire de repos de Bois d'Arsy sera fermée avec mise en place d'une information en amont de l'aire de service de Ressons Ouest.

Phase 10 :
PAU : LP41
Planning Prévisionnel : du lundi 30 septembre 2019 au vendredi 15 novembre 2019
Zone de travaux : du PR 40+750 au 40+525 sens Lille-Paris de l'A1
Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la BAU avec réduction de la largeur des voies circulées de 3.50m à 3.20m du PR 42+400 au 39+725 sens Lille-Paris de l'A1 avec la mise en place de SMV de niveau H1.
La vitesse sera limitée progressivement à 110 km/h puis à 90 km/h et il sera interdit de doubler aux poids lourds.

Dans un même sens de circulation, les travaux d'une phase pourront démarrer dès la fin des travaux de la phase précédente.

ARTICLE 3 : **Aléas de chantier**
Les dates de travaux et le phasage sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées, en fonction des intempéries et des éventuels aléas de chantier.

ARTICLE 4 - **Information des clients**
Des messages d'information seront diffusés sur la radio 107.7 et affichés sur les panneaux à messages variables.

Mise en place des SMV
La circulation des poids lourds chargés de la mise en place de séparateurs modulaires de voies sera autorisée, pendant la durée du chantier, du samedi 22 h 00 au dimanche 22 h 00 et de 22 h 00 la veille du jour férié à 22 h 00 le jour férié. A ce titre, le transporteur se rapprochera des services compétents de la préfecture du lieu de départ en charge, afin d'obtenir cette dérogation.

Dans le sens impacté par la mise en place de séparateurs modulaires de voies béton (SMV) type H1, la vitesse sera limitée progressivement à 110 km/h puis à 90 km/h et il sera interdit de doubler à tous les véhicules.

Insertion des véhicules de chantier dans un balisage
Les insertions des véhicules de chantier se feront à partir des voies laissées libres à la circulation, dans le sens en travaux.

Protection mobile
Les protections mobiles permettront d'assurer les mouvements de matériels ou d'engins hors gabarits en dehors d'une zone de chantier qui ne serait pas neutralisée ils seront réalisés sous protection d'un bouchon mobile.

Bouchon mobile
Les bouchons mobiles seront formés avec les forces de l'ordre territorialement compétentes et des agents Sanef, ou uniquement par sanef en cas d'indisponibilité des forces de l'ordre.

La tête des bouchons mobiles sera matérialisée par un véhicule des forces de l'ordre et un véhicule Sanef ou uniquement par des véhicules sanef en cas d'indisponibilité des forces de l'ordre.
La queue du bouchon mobile sera matérialisée soit :
- par la pose de panneaux de type AK30 équipés de trois feux R2 synchronisés positionnés en accotement et TPC en amont de la zone à réaliser
- par un véhicule, équipé d'un panneau à message variable, placé en amont.
Les entrées des aires de services ou de repos, et les entrées des diffuseurs ou échangeurs seront momentanément fermées à la circulation.

Bouchon ou ralentissement de trafic
La queue du bouchon ou ralentissement sera matérialisée soit :
- par la pose de panneaux de type AK30 équipés de trois feux R2 synchronisés positionnés en accotement et TPC en amont de la zone à réaliser
- par un véhicule, équipé d'un panneau à message variable, placé en amont.

ARTICLE 5 : La signalisation verticale sera mise en place et entretenue par les services du centre d'entretien Sanef.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992.
La signalisation permanente ne devra pas être contradictoire avec une mesure d'exploitation prise pour un chantier.

La signalisation verticale et les dispositifs de protection du chantier mis en place seront adaptés aux caractéristiques géométriques du site.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet de Sarcelles, le Préfet chargé de l'aéroport de Roissy, le directeur départemental des territoires, le commandant de la compagnie autoroutière du nord Île-de-France, la présidente du conseil départemental, le directeur de la DIRIF district nord, le directeur du service d'aide médicale urgente (SAMU), le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le directeur du réseau nord de Sanef, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux et publié au bulletin d'informations administratives des services de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise
le 12 juillet 2019

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Xavier LAMBERT, Gérant de la SARL « **CHOTEAU** », dont le siège social se situe 19, Rue du repos – 78700 CONFLANS STE HONORINE, qui sollicite une habilitation dans le domaine funéraire pour la création de son établissement secondaire sis 8, Place du 8 mai 1945 – 95610 ERAGNY SUR OISE ;

VU L'extrait KBIS du registre du Commerce et des Sociétés en date du 18 avril 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'établissement secondaire de la SARL « **CHOTEAU** » susvisé, exploité par Monsieur Xavier LAMBERT , est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Le numéro de l'habilitation est **19.95.248.**

ARTICLE 2 : La durée de la présente habilitation est fixée à **UN AN à compter du 15 juillet 2019**, soit jusqu'au **14 juillet 2020**. Le responsable de l'établissement devra déposer sa demande de renouvellement dans un délai de deux mois précédent la date d'expiration sous peine de caducité de son agrément.

ARTICLE 3 : En application de l'article R2223-63 du CGCT, tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation devra être déclaré en préfecture dans le délai de deux mois.

ARTICLE 4 : En cas de non respect de la réglementation en matière funéraire et conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du CGCT, la présente habilitation pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par le préfet après mise en demeure.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.).

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 15 juillet 2019,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation
et des Elections

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;

VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU La demande formulée par Monsieur Antonio LOPES, Directeur de la **SAS « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »**, dont le siège social se situe 23, Rue de Groslay – 95160 MONTMORENCY, sollicitant le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire **« PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE »** , sis 166, Avenue Henri Barbusse – 95470 FOSSES ;

VU L'arrêté préfectoral délivré le 12 février 2019 portant habilitation n° **13.95.170**;

VU L'extrait KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 12 juin 2019 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé est conforme à la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'habilitation du 12 juin 2019 susvisée est renouvelée comme suit : l'établissement « PFMR – LESCARCELLE ET LE CARREFOUR DU FUNERAIRE », exploité par Madame Isilda ROCHA MACHADO, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Transport de corps avant et après mise en bière (en sous-traitance),**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil (en sous-traitance),**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Soins de conservation (en sous-traitance),**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.**

Le numéro de l'habilitation est **19.95.170.**

ARTICLE 2 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **SIX ANS à compter du 15 août 2019**, soit jusqu'au **14 août 2025.** Le responsable de l'établissement devra déposer sa demande de renouvellement dans un délai de deux mois précédent la date d'expiration sous peine de caducité de son agrément.

ARTICLE 3 : En application de l'article R2223-63 du CGCT, tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation devra être déclaré en préfecture dans le délai de deux mois.

ARTICLE 4 : En cas de non respect de la réglementation en matière funéraire et conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du CGCT, la présente habilitation pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par le préfet après mise en demeure.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.).

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 17 Juillet 2019
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la directrice

Marie-Claude BORYCKI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 199/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 et l'autoroute A16 dans le sens Province > Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la Forêt

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 1, sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN1 et sur l'autoroute A16 sur le territoire des communes de Maffliers, Montsoult et Nerville la forêt. Ceux-ci nécessitent la fermeture de :

- l'autoroute A16 sens Province > Paris du PR 29+100 au PR 28+000 (jonction N1 PR 17+355)
- la N1 dans le sens Province > Paris du PR 17+355 jusqu'au PR 10+400 «intersection N104»

Le segment de voie défini à l'alinéa précédent sera interdit à la circulation de 21 h 00 à 5 h 00. La fermeture couvre les nuits du 22 au 26 juillet 2019.

La desserte locale et les accès riverains seront maintenus sur la section N1 du PR 13+400 au PR 11+700.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place :

au droit de la fermeture de la section courante de l'autoroute A16 emprunter la N184 en direction de Cergy jusqu'au diffuseur n° 9 «Mériel», faire demi tour pour prendre la direction de Roissy par N104 jusqu'à la jonction avec la N1 - Fin de déviation.

Pour la bretelle d'accès à la N1 sens Province > Paris diffuseur n° 10 «D64e», maintien des usagers sur la D64e en direction de la N184 (diffuseur n° 11 «L'Isle Adam») puis reprendre la N184 direction Cergy jusqu'au diffuseur n° 9 «Mériel», faire demi tour pour prendre la direction de Roissy par N104 jusqu'à la jonction avec la N1 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 19 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 200/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans les deux sens pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes d'Attainville et Baillet en France

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire des communes d'Attainville et Baillet en France,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire des communes d' Attainville et Baillet en France. Ceux-ci nécessitent la neutralisation des voies rapides de la section courante de la N104 dans les deux sens du PR 6+500 au PR 10+000.

Les restrictions disposées à l'alinéa précédent prennent effet en continu du 22 juillet au 2 août 2019.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place :
Sans objet

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

.../..

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 19 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETE
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 201/19/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire des communes d'Attainville et de Montsoult

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n°2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire des communes d'Attainville et de Montsoult,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire des communes d'Attainville et de Montsoult. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la section courante de la N104 dans le sens Roissy > Cergy du PR 9+300 (diffuseur n° 92 «Attainville») au PR 6+800.

Le segment de voie susvisé sera interdit à la circulation les nuits du 24 au 26 juillet et du 29 au 2 août 2019 de 21 h 00 à 5 h 00.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place :

Section courante : au droit de la fermeture sortir au diffuseur n° 92 «Attainville», au carrefour giratoire 3a prendre le barreau de liaison en direction du carrefour giratoire 3b puis prendre successivement les carrefours giratoires n° 4, n° 5, n° 6 puis n° 7 et reprendre la direction Cergy par N104 - Fin de déviation

Bretelle d'accès à la N104 sens Roissy > Cergy en provenance de la N1 sens Paris > Province : au droit de la fermeture de la bretelle d'accès à la N104 sens Roissy > Cergy maintien des usagers sur la N1 sens Paris > Province jusqu'à la sortie suivante débouchant sur le carrefour giratoire n° 1, prendre ensuite la direction des carrefours giratoires n° 2 puis 3a, à celui-ci prendre le barreau de liaison en direction du carrefour giratoire 3b puis prendre successivement les carrefours giratoires n° 4, n° 5, n° 6 puis n° 7 et reprendre la direction Cergy par N104 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

.../..

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Une copie sera adressée au préfet de région, préfet de Paris, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait Cergy-Pontoise
Le 19 juillet 2019

Pour le préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau

Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRETE n° 2019-175
portant création d'un bureau de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune d'Ezanville

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2009 fixant la liste des bureaux de vote de la commune d'Ezanville ;

VU le courrier en date du 11 juin 2019 du Maire d'Ezanville sollicitant la création d'un bureau de vote et du redécoupage des bureaux de vote ;

VU l'avis favorable du sous-préfet de Sarcelles en date du 26 juin 2019 ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise,

ARRETE :

Article 1er : Il est créé sur la commune d'Ezanville, un nouveau bureau de vote dont l'emplacement est fixé comme suit :

- **BV 6** : Complexe de la Prairie – 21 rue de Condé

Article 2 : La répartition des bureaux de vote de la commune d'Ezanville après création du nouveau bureau de vote s'établit comme suit, conformément au plan ci-annexé :

- **BV 1** : Mairie – place Jules Rodet
- **BV 2** : Ecole Paul Fort – square de l'Ile de France
- **BV 3** : Ecole maternelle « Le Village » - rue de la Fidélité
- **BV 4** : Ecole maternelle « Les Bourguignons » - rue de Normandie
- **BV 5** : Ecole Paul Fort – square de l'Ile de France
- **BV 6** : Complexe de la Prairie – 21 rue de Condé

Internet des services de l'Etat dans le département : http://www.val-doise.gouv.fr
5, Avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE Cedex – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.04

Article 3 : Le bureau centralisateur est situé au bureau de vote n° 1 : Mairie – place Jules Rodet.

Article 4 : Les rues affectées à chaque bureau de vote figurent aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 5 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 août 2009 susvisé sont abrogées.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire d'Ezanville, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 JUIL. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRETE n° 2019-176
portant création d'un bureau de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune de Bessancourt

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016 portant création d'un bureau de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune de Bessancourt ;

VU le courrier en date du 6 juin 2019 du Maire de Bessancourt sollicitant la création d'un bureau de vote et du redécoupage des bureaux de vote ;

VU l'avis favorable du sous-préfet d'Argenteuil en date du 2 juillet 2019 ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise,

ARRETE :

Article 1er : Il est créé sur la commune de Bessancourt, un nouveau bureau de vote dont l'emplacement est fixé comme suit :

- **BV 6** : Cantine école Simone Veil – place Malala Yousafzai

Article 2 : La répartition des bureaux de vote de la commune de Bessancourt après création du nouveau bureau de vote s'établit comme suit, conformément au plan ci-annexé :

- **BV 1** : Salle des Fêtes – place du 30 août
- **BV 2** : Salle des Fêtes – place du 30 août
- **BV 3** : Cantine Ecole Lamartine – 3 avenue Lamartine
- **BV 4** : Cantine Ecole Saint Exupéry – chemin de la Station
- **BV 5** : Cantine Ecole Saint Exupéry – chemin de la Station
- **BV 6** : Cantine Ecole Simone Veil - place Malala Yousafzai

Internet des services de l'Etat dans le département : http://www.val-doise.gouv.fr
5, Avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE Cedex – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.04

Article 3 : Le bureau centralisateur est situé au bureau de vote n° 1 : Salle des Fêtes – place du 30 août.

Article 4 : Les rues affectées à chaque bureau de vote figurent aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 5 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016 susvisé sont abrogées.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de Bessancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 JUIL. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des Elections

ARRETE n° 2019-178
portant création de deux bureaux de vote, modification de l'emplacement de deux bureaux de vote et fixant la liste des bureaux de vote de la commune de Deuil-la-Barre

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 août 2005 fixant la liste des bureaux de vote de la commune de Deuil-la-Barre ;

VU le courrier en date du 5 juillet 2019 du Maire de Deuil-la-Barre sollicitant la création de deux bureaux de vote et la modification de l'emplacement des bureaux de vote n° 11 et 12 ;

VU l'avis favorable du sous-préfet de Sarcelles en date du 25 juillet 2019 ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise,

ARRETE :

Article 1er : Il est créé sur la commune de Deuil-la-Barre, deux nouveaux bureaux de vote dont l'emplacement est fixé comme suit :

- **BV 15** : Ecole Pasteur Filles – rue Georges Dessailly
- **BV 16** : Maison des Associations – 50 rue Abel Fauveau

Article 2 : L'emplacement des bureaux de vote n°11 et 12 de la commune de Deuil-la-Barre est modifié comme suit :

- **BV 11** : Pôle Santé – 13-15 rue Nelson Mandela
- **BV 12** : Ecole maternelle Pasteur – avenue Schaeffer

Internet des services de l'Etat dans le département : http://www.val-doise.gouv.fr
5, Avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE Cedex – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.04

Article 3 : La répartition des bureaux de vote de la commune de Deuil-la-Barre après création des deux nouveaux bureaux de vote et modification de l'emplacement des bureaux de vote n°11 et 12 s'établit comme suit, conformément au plan ci-annexé :

- **BV 1** : Salle des Fêtes – 11 avenue Schaeffer
- **BV 2** : Ecole maternelle du Lac Marchais – rue des Tilleuls
- **BV 3** : Ecole maternelle des Mortefontaines – rue Eugène Lamarre
- **BV 4** : Ecole Poincaré garçons – rue Gabriel Péri
- **BV 5** : Ecole Poincaré filles – rue Gabriel Péri
- **BV 6** : Ecole maternelle Saint-Exupéry – 39 rue Antoine de Saint-Exupéry
- **BV 7** : Ecole Pasteur garçons – rue Georges Dessailly
- **BV 8** : Ecole maternelle des Mortefontaines – rue Eugène Lamarre
- **BV 9** : Ecole Pasteur filles – rue Georges Dessailly
- **BV 10** : Ecole maternelle Gallieni – rue du Camp
- **BV 11** : Pôle Santé – 13-15 rue Nelson Mandela
- **BV 12** : Ecole maternelle Pasteur – avenue Schaeffer
- **BV 13** : Ecole Pasteur garçons – rue Georges Dessailly
- **BV 14** : Ecole Poincaré filles – rue Gabriel Péri
- **BV 15** : Ecole Pasteur filles – rue Georges Dessailly
- **BV 16** : Maison des Associations – 50 rue Abel Fauveau

Article 4 : Le bureau centralisateur est situé au bureau de vote n° 1 : Salle des Fêtes – 11 avenue Schaeffer.

Article 5 : Les rues affectées à chaque bureau de vote figurent aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 6 : L'affectation des rues de la commune des bureaux de vote n° 11 et 12 demeure inchangée.

Article 7 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 25 août 2005 susvisé sont abrogées.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le maire de Deuil-la-Barre, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 25 JUIL. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

066

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

Pôle de l'appui territorial

Mission de l'économie
et de l'emploi

ARRETE n° 2019-008
portant composition de la commission d'aménagement commercial du Val-d'Oise

appelée à statuer sur l'extension de 232,30 m² d'un magasin « ALDI MARCHE » de 999,30 m² afin de porter sa surface de vente totale à 1 231,60 m², par réaménagement intérieur des surfaces. Le projet est situé au 1 rue Gustave Eiffel à Goussainville (95 190).

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du commerce et notamment les articles L750-1 et suivants et R751-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12 239 du 24 février 2015 constituant la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise (CDAC95) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-005 du 24 avril 2019 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise ;

067

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée le 11 juillet 2019 sous le numéro 51, concernant l'extension de 232,30 m² d'un magasin « ALDI MARCHE » de 999,30 m² afin de porter sa surface de vente totale à 1 231,60 m², par réaménagement intérieur des surfaces. Le projet est situé au 1 rue Gustave Eiffel sur la commune de Goussainville ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise.

ARRETE

Article 1 :

Placée sous la présidence du préfet ou de son représentant, la commission départementale d'aménagement commercial, appelée à statuer sur la demande susvisée, est composée :

A) des élus suivants :

- le maire de la commune d'implantation :
M. Alain LOUIS, maire de Goussainville, ou son représentant,

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation :
M. Patrick RENAUD, président de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, ou son représentant,

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation :
M. Patrick RENAUD, président de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, ou son représentant,

- la présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise :
M^me^ Marie-Christine CAVECCHI, ou son représentant,

- la présidente du Conseil régional d'Île-de-France :
M^me^ Valérie PÉCRESSE, ou son représentant,

- le représentant des maires au niveau départemental :
M. Jean-Louis DELANNOY, maire de Mériel,

- le représentant des intercommunalités au niveau départemental :
M. Bruno MACÉ, vice-président de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts.

B) *<u>des personnalités qualifiées suivantes</u>* **:**

- Membre qualifié au titre du collège de l'aménagement du territoire et du développement durable :

M. Bernard LOUP,

- Membre qualifié au titre du collège de l'aménagement du territoire et du développement durable :

M^me^ Marie-claude BOULANGER,

- Membre qualifié au titre du collège de la consommation et de la protection des consommateurs :

M. Bernard RAOUT,

- Membre qualifié au titre du collège de la consommation et de la protection des consommateurs :

M. Raymond TIROUARD.

<u>Article 2 :</u>

En cas d'empêchement, tous les élus mentionnés à l'article 1, excepté les deux membres représentant les maires et les intercommunalités du département du Val-d'Oise, peuvent désigner un représentant, pour siéger à la commission, selon les dispositions combinées des articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-25 et L.5211-9 du code général des collectivités territoriales.

<u>Article 3 :</u>

Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de cette commission.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 JUIL. 2019
Le préfet,

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Bureau de la Réglementation et des
Distinctions Honorifiques

ARRETE N°2019-106

Accordant la médaille d'Honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet du Val D'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'Honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'Honneur du travail ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'Honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABDERRAHMANE Mohammed**
  employé, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame ABDUL Zannatbivi**
  collaboratrice commerciale office, ANTALIS FRANCE, GONESSE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur ABKAR Hassan**
  cariste en invalidité, MORY DUCROS, GONESSE.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur ACHIBANE Said**
  Chef de Partie, HÔTEL SAINT-JAMES ALBANY, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur ACITORES Frédéric**
  Gestionnaire d' assurances, GENERALI, SAINT-DENIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame ADAM Virginie**
  Référent Prestations Multi-processus, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame ADDI Valérie**
  Assistante SAV, LABORATOIRES ALCON S.A.S, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur ADELISE André**
  Technicien, INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA, CHAMPS-SUR-MARNE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur ADKHIS Rachid**
  Monteur sanitaire, SAGA TERTIAIRE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur AFATSAWO Koudjo**
  Attaché à la promotion du médicament, Laboratoire GLAXOSMITHKLINE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur AFONSO Michel**
  Chauffeur livreur, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur AHTOUCHE Boujemaa**
  Cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame AIBAR Christine**
  Conseillère juridique et fiscale, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame AÏT ALI Jamila**
  Expert déploiement mobiles, ORANGE FRANCE, GUYANCOURT.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur AIT NACEUR Youssef**
  Superviseur de Production, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à FOSSES

- **Madame AKEL Céline**
  Responsable d'Atelier, CHANEL SAS, PARIS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur AKOUN Robert**
  Conducteur receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur ALAOUI Jaouad**
  Ouvrier, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur ALCOCER Stéphane**
  Cadre maintenance aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur ALFARO Gérard**
  Cadre commercial, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ALLAHYARI Roya**
  Contrôleur de Gestion, TRANSDEV - MONTESSON LA BOUCLE, MONTESSON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur ALLANIC Christophe Georges Alfred**
  Médecin, RATP, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame ALLARD Virginie**
  Cadre Sécurité des Vols, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame ALLEHAUX Maria Mireya**
  Chargée d'études informatiques, SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MARINES

- **Monsieur ALLO Thierry**
  Chef de Projet Informatique, ALLIANCE HEALTHCARE, LE RELECQ-KERHUON.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame ALMA Magali**
  Comptable, KLEPIERRE MANAGEMENT, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame ALMANZA Marie-Josée**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur ALMAU ANSOAR Eladio**
  Ouvrier, ADEP, PARIS 14EME.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame ALMEIDA Nathalie**
  Consultante en commerce international et commercial, RIVERCHELLES, PARIS 2EME.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur ALTAIN-ALDEA Patrick**
  Conseiller Emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame AMARI Nora**
  Technicienne Référent Opérationnel, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame ANDREO Delphine**
  Cadre de gestion, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame ANDRE Rosine**
  Chef achat espaces, AVANTAGES SAS, ISSY-LES-MOULINEAUX.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur ANDRIEU Frédéric**
  Responsable d'une Unité Prestations CAF, CAF DE PARIS, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur ANDRONIK Stéphane**
  Superviseur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame ANGOUSTURES Virginie**
  Gestionnaire Sociétaires, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur ANQUETIL Jackie**
  Chauffeur Poid Lourd, SITA SUEZ, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur ANSEAUME Christophe**
  Field Service Enginer, HARMONIC FRANCE SAS, ISSY-LES-MOULINEAUX.
  demeurant à MARINES

- **Madame ANTOINE Françoise**
  Consultant AMOA DU SI, U C A N S S, PARIS 20.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur ANTOINE Jean-Claude**
  Directeur de Projet, ATOS INTEGRATION, RENNES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame ANTONELLI Véronique**
  Employée de Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame ARAMAN Immacolata**
  Employée, AUCHAN - TAVERNY, TAVERNY.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame ARANAZ Stéphanie**
  Employée de banque agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame AREZZO Habiba**
  Préparatrice de Commande, Ile de France Distribution SODIS et C, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame ARNAULT Hélène**
  Directrice de gestion locative, FONCIA VEXIN, Cergy Pontoise.
  demeurant à MARINES

- **Monsieur ARNOLD Pascal**
  Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame ASHOKUMAR Marylène**
  Qualiticienne, PARIS AIR CARTERING, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à GONESSE

- **Madame ASKOUR Mina**
  Manager, GENERALI IARD, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur ASSAMBOUA Niaval**
  Agent de sécurité, SERIS SECURITY, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame ATCHABAHIAN Anayte**
  Caissiere, MONOPRIX EXPLOITATION, ASNIERES-SUR-SEINE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur ATROU El Bachir**
  Responsable d'Unité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame AUBERT Carole**
  Ingénieur commerciale, FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS, ASNIERES SUR SEINE.
  demeurant à ENNERY

- **Monsieur AUBERTEAU Yan**
  Comptable, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame AUBERT Sandrine**
  Gestionnaire Approvisionnement, GIMA, BEAUVAIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame AUBERT Stéphanie**
  Employée Commerciale, ARCELORMITTAL FRANCE, LA PLAINE SAINT-DENIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame AUBRY Caroline**
  Chef de table, SEETE, ENGHIEN-LES-BAINS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur AUBRY Cyril**
  Chargé d'études en contrôle de gestion, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur AVELINE Marc**
  Responsable service clientèle, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur AVRIL Stéphane**
  Magasinier, LOUIS VUITTON SERVICES, CERGY - PONTOISE.
  demeurant à MARINES

- **Monsieur AZEMA Cédric**
  Informaticien, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur BABAU Régis**
  Directeur d'agence, FONCIA LACOMBE, SAINT-GRATIEN.
  demeurant à NERVILLE-LA-FORET

- **Madame BACCAN Sylvie**
  Assistante Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à SEUGY

- **Monsieur BACHELET Xavier-Michel**
  Responsable Commerce, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
  demeurant à CHARS

- **Madame BADUEL Anabela**
  Directrice des Ventes, HÔTEL SAINT-JAMES ALBANY, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame BAILLY Estelle Pascale Françoise**
  Cadre, GENERALI, SAINT-DENIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BAIN Xavier Charles**
  Responsable d'équipe d'exploitation, ENGIE COFELY, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur BAIRI Kamel**
  Employé administratif hautement qualifié, COMITE D'ETABLISSEMENT SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, Gennevilliers.
  demeurant à DOMONT

- **Madame BALADINE MADDLY**
  Référent technique d'assurance Maladie, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur BALASUNDAR Balassoupramanien**
  Gestionnaire, AUCHAN SARCELLES, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BALDERANI Karine**
  Second d'agence, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur BALDRAN Didier**
  Cadre supérieur, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à LABBEVILLE

- **Madame BALOU Laure Géraldine Marie-Claude**
  Sales Consultant Géomarketing, AC NIELSEN, CERGY PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame BALSEGUR Malika**
  Chef de Cabine, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur BALTAZAR Manuel**
  Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame BALUSTRE PINTO SAMANTHA**
  Chargée d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Madame BANDHAVONG Véronique**
  Conseillère de clientèle particulier, CIC, PARIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur BARATAUD Bruno**
  Placier chauffeur livreur, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à SAINT-OUEN

- **Madame BARBANCON Marie-Hélène Gabrielle**
  Employée administratif, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BARBEITOS André-Frédéric**
  Chargé de clientèle Professionnel, BANQUE BEP, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BARBERON Patrick**
  Cadre Technique, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur BARBO Raphaël**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame BARNES Hamidou Soultanegany Natchial**
  Caissière, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BARONCE Bernard**
  Agent Clientèle Terrain, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BAROU Claudine**
  Responsable Clientèle, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame BARRAT Valérie**
  Employée de Banque, AXA FRANCE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame BARRET Christel Florence Blandine**
  Technicienne de laboratoire, STAGO, FRANCONVILLE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur BASSETTO Franck Pascal**
  Chargé d'affaires travaux, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur BATARD Frédéric**
  Automaticien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BAUCHET Nadine Claude**
  Technicienne des métiers de la Banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame BAUMONT Aline**
  Assistante, R2C -RESTAURATION COLLECTIVE CASINO, SAINT ETIENNE.
  demeurant à BRAY-ET-LU

- **Madame BAVAMIAN Christelle**
  Gestionnaire Technique, CAISSE LOCALE DELEGUEE SSTI ILE-DE-FRANCE OUEST, SAINT-OUEN.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BAZIM Christophe Henri Raymond**
  Responsable du domaine, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BEAUDOIN Audrey Dominique Nelly**
  Technicienne en laboratoire, CHANEL PARFUMS BEAUTE, PANTIN.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame BEAUFILS Patricia Geneviève Claude**
  Chargée d'opération Commerciales et Marketing, BAYARD S.A., MONTROUGE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BEAUPERE Laurette**
  Femme de Chambre, Hôtel MANSART, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame BEDNAREK Catherine Nathalie**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Monsieur BEHLOUL Jean**
  Agent de service courrier, MUTUELLE BLEUE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BEILLOEIL Michael Pierre Alphonse**
  Plombier Chauffagiste, SAS SIETRA PROVENCE, PIERRELATTE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame BEJOT Hélène**
  Technicienne Approvisionnement, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur BEKHTI Abdelhafid**
  Cadre de banque Chargé d'affaires Entrepreneurs, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BELACEL Franck**
  Conseiller Technique, FRANS BONHOMME, JOUE-LES-TOURS.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame BELAIR Ghislaine**
  Aide soignante, HOPITAL LEOPOLD BELLAN, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur BELAMRIGA Mohamed**
  1er Gouvernant, HÔTEL SAINT-JAMES ALBANY, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur BELANGERE Marcel**
  Conducteur receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame BELEK Christine**
  Comptable Auxiliaire, SOFEMA, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame BELFAHIM Celia**
  Responsable contrôle opérationnel, SIACI SAINT HONORE, PARIS.
  demeurant à PARMAIN

- **Monsieur BELKAALOUC Abdelmalik**
  Ajusteur monteur, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur BELKACI Idir**
  Électrotechnicien, THALES AVIONICS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur BELKAID Abderrahman**
  Ouvrier d'encadrement, USP NETTOYAGE, LE RAINCY.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur BELLASSEE Jocelyn**
  Frigoriste, DALKIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame BELLI Nadia**
  Chargée de Projet, COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BENABOU Khalifa**
  Agent de Piste, SAMSIC, Roissy Charles de Gaulle.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BEN AMOR Liliya**
  Employée, SEETE, ENGHIEN-LES-BAINS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame BENCHADI Saida**
  Employée Commerciale, MONOPRIX COLOMBE, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BENDAHMANE Mounir**
  Technicien, Institut Robert Merle d'Aubigné, VALENTON.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame BENFRIHA Fatima**
  Chef de Caisse, MONOPRIX, SANNOIS.
  demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE

- **Monsieur BENGUETTAT DJAMEL**
  Préparateur de Commandes Magasinier, LE CHAMOIS, CARRIERES-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BEN HELLAL Kader**
  Directeur Technique Adjoint, ELNO, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BENICHOU Stéphane**
  Cadre Employé, TRAPIL, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame BENOIST Karine**
  Manutentionnaire, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame BENRAMDANE Samira**
  Analyste système d'informations finance, CARGILL FRANCE SAS, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur BEN ROSS Hassan**
  Gestionnaire de magasin, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BENSABRI Malika**
  Gestionnaire Paie, FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, IVRY-SUR-SEINE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur BENSAID Azddine**
  Ajusteur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Madame BERLAMONT Carine**
  Assistante Commerciale, FIDELIA ASSISTANCE, SAINT-CLOUD.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BERNE Laurence Suzanne Aline**
  Responsable Paie, ARGEDIS, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BERNISSON Déborah Julie Stéphanie**
  Cadre Grande Distribution, MONOPRIX VILLEJUIF, VILLEJUIF.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BERRADOUAN Mourad**
  Chef d 'Equipe, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur BERRY Dominique**
  Cadre Adjoint Qualité et DS France, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BERTHEAU Jean-Marc**
  Déclarant Douane, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MAFFLIERS

- **Monsieur BERTHELIN Gérard**
  Gardien, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame BERTHELIN Marie-Christine**
  Gardienne, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur BERTHIER Thierry Marie Pierre**
  Directeur Général Adjoint, OSICA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BERTHOMEAU Julien**
  Comptable 1er degré, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BERTIN Philippe**
  Conducteur receveur, TRANSDEV ILE DE FRANCE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BERTIN Richard Roger**
  Technicien de Méthodes catégorie supérieure, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à AINCOURT

- **Monsieur BERTRAND Alain**
  Pâtissier, AUCHAN - TAVERNY, TAVERNY.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BESNARD Célestine**
  Préparatrice de commande, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame BESOMBES Jacqueline**
  Gestionnaire Compta Bancaire, FROMAGERIE BEL SA, SURESNES.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame BIABIANY Henriette**
  Gestionnaire Prévoyance, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BIENVENUTI Fréderic**
  Manager, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS CDX 09.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur BIGORGNE Pascal**
  Chef de Quai Logoistique, GAMBLIN DEMENAGEMENTS, NANTERRE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur BILDGEN Joël**
  Directeur technique, EQIOM GRANULATS, THIONVILLE.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BINARD Alexandre Claude**
  Directeur Juridique, PORSCHE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur BIN Chunly**
  Approv.Prod.Alimentaire, SERVAIR, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BISI Franck**
  Responsable Logistique, PELICAN ROUGE COFFEE SOLUTIONS, SAINT OUEN L'AUMONE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur BISMUTH David**
  Service Delivry Manager, SPIE ICS, MALAKOFF.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame BITTON Lisa-Dina**
  Comptable, ARS 95, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur BLANCHARD François**
  Technicien de maintenance, EIFFAGE ENERGIE SERVICE ILE DE FRANCE, BAGNOLET.
  demeurant à DOMONT

- **Madame BLANKEN Sandrine Christine Catherine**
  Responsable Store Support, LOUIS VUITTON SERVICES, CERGY - PONTOISE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BLONDEAU Délphine Bénédicte**
  Gestionnaire RO, MUTUELLE BLEUE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BODA Lydie**
  Employée, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SANTEUIL

- **Madame BODILSEN Sylvie**
  Documentaliste, SCALIAN OP SAS, PARIS 15EME.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur BODSON Vincent**
  Responsable du département, CASSIDIAN CYBERSECURITY SAS, ELANCOURT.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur BOILEAU Laurent**
  Logisticien, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à FREPILLON

- **Madame BONIS Christel Corinne**
  Assistante d'Exploitation, TAÏS VEOLIA, CARRIERES-SUR-SEINE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame BONNEFOND Véronique Jeanine Marie**
  Navigante chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Madame BONNET Christine**
  Conseillère vente dutyfree roissy, SDA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame BONNIER Sandrine Géraldine Françoise**
  Gestionnaire Sinistre, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur BORDET Franck Michel Hugues**
  Technicien d exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame BOUABBACHE Peggy Gisèle Florence**
  Comptable, HAVAS FINANCES SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur BOUABDALLAOUI Lakhdar**
  Cariste Manutentionnaire, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
  demeurant à GONESSE

- **Madame BOUAYYADI Aïcha**
  Employée, AUCHAN RETAIL FRANCE, CROIX.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur BOUAZIZ Adil**
  Conseiller de vente, LEROY MERLIN / Centre commercial de l'Oseraie - OSNY, OSNY.
  demeurant à OSNY

- **Madame BOUCHAUT Aude Hugues**
  Gardien Polyvalent, 1001 VIES HABITAT, COURBEVOIE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BOUCHER Gérard**
  Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BOUCHERON Dominique**
  Gestionnaire de Sous-rayon, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur BOUDET Pascal**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEZONS

- **Madame BOUGUEFA Nadia**
  Comptable, GCBTP, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BOUHARCHA Mustapha**
  Responsable d'équipe, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BOUHIER Jean Luc**
  Fraiseur outilleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur BOUILLAUD Bruno**
  Chef d'équipe, CHIMEX, LE THILLAY.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur BOUITIDA Khalid**
  Cadre de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame BOUKORTT Aline**
  Consultante, GIE AXA, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur BOUKRAA Abdelkader**
  Éducateur Spécialisé, CAP DEVANT, GONESSE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame BOULAINE Samia**
  Manager Caisse, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur BOULE Jean-Marc**
  Responsable Production, DIAM FRANCE SAS, LES MUREAUX.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame BOUNOUAR Sabrina Nathalie Algia**
  Technicien Logistique, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur BOURE François**
  Technicien Concepteur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à CERGY

- **Madame BOUREL Cécile**
  salariée banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE Cédex 2.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame BOURGELAS Karine**
  Chargée d'application, CNP ASSURANCES, PARIS 15EME.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur BOURGEOIS Daniel Ludovic Jean**
  Chargé d'activité en études informatiques, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à ERMONT

- **Madame BOURGOGNE Lydia Simone**
  Artisan, LYDIA COIFFURE, EAUBONNE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame BOURREE Florence**
  Coordinatrice sécurité, ESSO S.A.F., COURBEVOIE.
  demeurant à LE PERCHAY

- **Madame BOUTIGNY Véronique**
  Cadre de banque, Societe Général, Cergy Pontoise.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur BOUTONNET Gilles**
  Employée, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame BREDA Catherine**
  Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame BRELEUR Véronique**
  Modéliste, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame BRESSON Sandrine**
  Responsable d'équipe transition, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame BRETILLE Séverine**
  Comptable, LISI AEROSPACE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur BRETON Simon Arnaud Thierry**
  Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BRODBECK Vincent**
  Cadre Technicien Application, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-OUEN.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BROSILLON Vincent**
  Agent de Maîtrise, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, AUXERRE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame BROST Stéphanie**
  Responsable Animation de Reseau, ECONOCOM SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BRULE Jean-Christophe**
  Rédacteur Technicien, AVANSSUR, SURESNES.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur BRUNEAU Richard**
  Employé de Restauration, R2C -RESTAURATION COLLECTIVE CASINO, SAINT ETIENNE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame BRUNEAU Stéphanie**
  Collaboratrice agent d'assurance, ANTOINE DE COSMI Agent exclusif MMA, ARGENTEUIL.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame BRUNEAU Valérie Nathalie Nadine**
  Chef de Bureau, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur BRUNEL Pierre**
  Informaticien, ENGIE HOME SERVICES, SAINT-DENIS LA PLAINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BRUYELLE Nora**
  Technicienne de Prévoyance, SIACI SAINT HONORE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BRUYERE Véronique Andrée Lucienne**
  Assistante de direction, KPMG, PARIS LA DÉFENSE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BUISSON Jean Pierre**
  Responsable Clientéle, BPE, PARIS.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur BUJ REPULLES Placido**
  Ouvrier, DCM USIMECA, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur BULOT Stéphane Marcel Gislain**
  Contrôleur Comptable, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BUOVAC Héléna**
  Assistant Juridique, FIDAL, COURBEVOIE.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur BURKE Didier**
  Responsable Régional, LOUVRE HOTEL GROUP, LA DEFENSE.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame BURRI Sabrina**
  Assistante de direction, CCR S.A.MACONNERIE - TAILLE DE PIERRE, CHAMPAGNE-SUR-OISE.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur BURY Philippe**
  Contrôle Qualité Tuyauterie, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BURY Sébastien**
  Manager Informatique, GENERALI FRANCE, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BUSCH Yohann**
  Technicien méthode, FLEX'N'GATE, MARINES.
  demeurant à CHAUSSY

- **Monsieur CACCIOTTI Stefano**
  Employé de transit, GEODIS FREIGHT FORWARDING FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame CAILLABET Dominique Jeanne Aimée**
  Conseillère Gestionnaire de Contrats, A.M.A.P., PARIS 9EME.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur CALDERA Jean-Michel**
  Technico-commercial, OREXAD, LYON.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CALOSSO David**
  Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame CAMARA Maimouna**
  Responsable d'équipe, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur CAMBRIA Giovanni**
  Chauffeur, SEPUR, THIVERVAL-GRIGNON.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame CAMBRON Cécile**
  Gestionnaire CREDOC, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame CAMPINHO Edite**
  Conseillère de Vente, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CANDAN Fisun**
  Modéliste, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur CANDRE David**
  Déménageur Chef d'équipe, GAMBLIN DEMENAGEMENTS, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CANGELOSI Clélia**
  Responsable Clientèle, LA PLATEFORME DU BATIMENT, PARIS 19EME.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame CARLE Céline**
  Technicienne Validation des Moyens, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CARRICO Fernando**
  Responsable d'Agence, LARIVIERE, ANGERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CARTRON Christophe**
  Préparateur de Commande, STAR'S SERVICE, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CASCA Tatiana**
  Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur CASSE Eddy**
  Chef d'équipe, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CAUCHOIX Laure**
  Secrétaire Commerciale, SMAVIE, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur CAUDRON Christian**
  Technicien usine, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame CAUSSARIEU Isabelle Hélène**
  Directeur Agence Professionnels, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame CAVELIER Aurore**
  Chargée de reporting, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur CAVELIER Nicolas**
  Responsable Technique Projet SI, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame CELILGOJ LEONARD Ingrid**
  Chargée de réglements sinistres déléguée, AXA FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CEPA REI Delfino**
  Tailleur sur pierre, CCR S.A.MACONNERIE - TAILLE DE PIERRE, CHAMPAGNE-SUR-OISE.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur CERDEIRA Paolo**
  Aide mécanicien, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame CHABBERT Cécile**
  Assistante Ressources Humaines, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur CHAFFARD-LUCON Vincent Louis Julien**
  Avitailleur d'aéronefs, FUELLING AVIATION SERVICE, ROISSY-CH DE GAULLE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur CHAPET Christian**
  Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEZONS

- **Madame CHAPIN Cécile**
  Gestionnaire paie, OGF, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CHARDONNAY Gaëlle**
  Technicien Masse et centrage, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame CHARLES Anne**
  Chargée de dépôt, MC DONALD'S FRANCE, GUYANCOURT.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur CHARTAGNAC Alain**
  Conducteur palletiseur, PANZANI, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CHARTIER Fabienne**
  Assistante de Direction, AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, LES MUREAUX.
  demeurant à BOISEMONT

- **Madame CHAUGNE Marine**
  Ingénieur en Informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur CHAUVEL Gilles**
  Chef gérant, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur CHAUVIN Dominique**
  Chef de secteur, LYONNAISE DES EAUX, LE PECQ.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame CHAVAROCHE Céline Hélène**
  Assistante, NESTLE PURINA PETCARE FRANCE, NOISIEL.
  demeurant à MOISSELLES

- **Monsieur CHAVAUD Christian**
  Directeur de création, JCDECAUX, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame CHEDEAU Céline**
  Administrateur gestion de parc, BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame CHEHIDI Catherine Anne Marie**
  Inspecteur auditeur, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame CHENIN Céline**
  Comptable, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame CHEPIS Pascaline**
  Chargée de Gestion, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur CHERO GUARDERAS Jaime Gustavo**
  Responsable de rayon alimentaire, MONOPRIX TERNES, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CHEROUX Benoît**
  Responsable BI corporate, CHANEL, NEUILLY SUR SEINE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur CHETRIT Alain**
  Directeur Régional des Ventes, B BRAUN MEDICAL, SAINT-CLOUD.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame CHEVAL Nathalie**
  Informaticienne, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame CHEZEAU Sylvie**
  Directrice Adjointe D'Agence Bancaire, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur CHIBOUKA Mohammed**
  Salarié, HEPPNER -9500 GONESSE, GONESSE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur CHIPAN Philippe Yves**
  Directeur Adjoint, MC DONALD'S FRANCE, GUYANCOURT.
  demeurant à FOSSES

- **Madame CHOPLIN Anne**
  Employée de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CHOUX Benoit**
  Employé CTE PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur CHRUPALLA Jean-Claude**
  Senior technologie spécialiste, ALFA LAVAL MOATTI, ELANCOURT.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CLERICI Cyril**
  Technicien informatique, SPIE ICS, MALAKOFF.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame COFFINOT Alexia**
  Comptable, COFIF SARL, FRANCONVILLE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur COHEN Mickaël**
  Responsable secteur caisse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS CDX 09.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur COILLOT Frédéric**
  Responsable d'exploitation, ENGIE RESEAUX, PUTEAUX.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur COLIN Mickaël**
  Responsable d'entité, SMA SA, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame COLIN Thi-Thu**
  Employée de Commune, IKEA PARIS NORD 2, ROISSY CDG.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame COLIN Valérie**
  Responsable Comptable, IME Henri Wallon, SARCELLES.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame COLIN Virginie Jeannette Suzette**
  Responsable services Achat Fabrication des Imprimés, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur COLLAS Vincent Maurice Robert**
  Coordinateur niveau 2, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur COLLEAU Ludovic**
  Cadre Opérations Aériennes, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à COURCELLES-SUR-VIOSNE

- **Madame COLLET Aurélie Fabienne Claude**
  Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame COLLOT Karine**
  Coordinatrice, PSA RETAIL FRANCE SAS, SAINT-DENIS.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur COMBES Jean-Claude**
  Ouvrier, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à FREPILLON

- **Madame CONCHA Carole Sylvie Valérie**
  Assistante de Direction, ENTREPRISE PETIT, CHEVILLY-LARUE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame CONSTANT Nathalie**
  Conseiller à l'Emploi, PÔLE EMPLOI IDF, BRETIGNY-SUR-ORGE.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame COQUELLE Laurence Solange Henriette**
  Gestionnaire Location, ICF HABITAT ATLANTIQUE, PARIS 10EME.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur CORCUFF Jean-Marc**
  Agent Technique, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.
  demeurant à PERSAN

- **Madame CORDIER Chrystelle Claudine Jacqueline**
  Agent de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame COUDON Valérie Claire Françoise**
  Assistante de Direction, L'OREAL, CLICHY.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame COURBEBAISSE Fabienne**
  Ordonnanceur secrétaire, ENGIE COFELY, CERGY.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame COURCHINOUX Isabelle**
  Assistante de Direction, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur COURTOIS Christophe**
  Sécurité Sûreté, MAYDAY SECURITE, La plaine Saint-Denis.
  demeurant à CHARS

- **Madame COUTINHO Isabelle Maria**
  Cadre en Assurances, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame COUTON Sylvie Claire Françoise**
  Contrôleur de gestion, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame COUZINOU Ghislaine**
  Assistante maternelle, MAIRIE DE CERGY, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur CROIZER Thierry**
  Technico-commercial, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CROTTET Nicolas**
  Responsable d'équipe, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CUCCATO Pascal**
  Steward, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Monsieur CUVELETTE Sébastien**
  Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame DA COSTA Fatima**
  Assistante administrative comptable, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DA COSTA Serge**
  Responsable Technique, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à BOUQUEVAL

- **Madame DACQUAY Elisabeth**
  Employée logistique, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur DAKHLAOUI Abdelhak**
  Technicien de contrôle, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DALIGAULT Laurent**
  Secrétaire commercial, ROBY, NOISY-LE-SEC.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur DALI Ouns**
  Responsable de service, XPO LOGISTICS, AMBLAINVILLE.
  demeurant à MARINES

- **Madame D'ALMEIDA Adjoavi**
  Employée commerciale, COMPAS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame DANGREVILLE Christine**
  Chargée de gestion, BUSINESS FRANCE, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DANIEL Philippe**
  Ingénieur d'études, TUNZINI PARC D'AFFAIRES SILIC, NANTERRE.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Madame DANTON Isabelle**
  Contrôleur de gestion, AXA FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à PUISEUX-PONTOISE

- **Monsieur DAO Ndoc Duy Albert**
  Animateur logistique, GIE AXA, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame DAOUADJI Hajira**
  Assistante Sociale, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à CERGY

- **Madame DAO Virginie**
  Animatrice de formation, B BRAUN MEDICAL, SAINT-CLOUD.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame DA SILVA DIAS Maria Aldina**
  Coordinateur d'équipe, AUCHAN, CERGY.
  demeurant à ABLEIGES

- **Madame DAUCE Karine**
  Assistante commerciale, ELIS, PANTIN.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DAUGUERGUE Dominique**
  Agent d'exploitation expérimenté, BAG GROUND SERVICES, ROISSY-EN-FRANCE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame DAUTHUILLE Stéphanie**
  Chef de projet, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DAUTRIAT Jérôme**
  Auditeur Prévention et Lutte contre la Fraude, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES.
  demeurant à VIGNY

- **Madame DAUVILLIER Gwenaele**
  technicienne matériaux, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à FREPILLON

- **Madame DAVID Ghislaine**
  Chargée de reporting RH et contrôle de gestion social, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DE ALMEIDA Michel**
  Chef de projet, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame DEBOEVER Daniel Marcel Charles**
  Agent Comptable, ASWO FRANCE, BEZONS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur DEBOSSE Daniel**
  Conducteur receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame DEBRESNE Sophie**
  Responsable de centre - secrétaire médicale, CIAMT, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur DECASTRO ANTUNES Antony**
  Ajusteur, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur DECOUTURE Joël**
  Technicien robotique, ABB FRANCE, MIRIBEL.
  demeurant à GOUZANGREZ

- **Monsieur DE FARIA Daniel**
  Responsable Adjoint, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur DEFEVER Eric**
  Chef opérateur du son, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DEGARDIN Delphine**
  Référence Conseil Allocataires, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur DELACHANAL Sylvain**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame DELACOUX Alexandrine**
  Attachée de direction, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DELAPLACE Sylvie**
  Chargée de clientèle, DELPHI FRANCE SAS, CERGY PONTOISE.
  demeurant à OSNY

- **Madame DELATTRE Christine**
  Employée de restauration, COMPASS GROUPE FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DELAUNAY Mickaël**
  Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur DELCOURT Lionel**
  Chef de publicité, FIGAROMEDIAS, PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Madame DELETANG Delphine**
  Gestionnaire ressources humaines, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur DELMAESTRO Sylvain**
  Technicien méthodes, THALES AVIONICS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DELOTS Isabelle**
  Conseillère de vente, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame DE LUCA Sandra**
  Chargée d'études et gestion documentaire, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DENONCIN Arnaud**
  Chargé de clientèle, S A C E M, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DE OLIVEIRA Norberto**
  Directeur agence, CREFIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur DEROCK Paul**
  Responsable logistique cadre, CAHPP, PARIS 9EME.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DERVY Cédric**
  Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DESBOURDES Tezcan**
  Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame DESCHAMPS Séverine**
  Assistante RH, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame DESCOMBES Laure**
  Chargée de communication, ALLIANZ IARD, PUTEAUX.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DESEIGNE Grégory**
  Informaticien, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur DESENCLOS Stéphane**
  Ingénieur d'études, GENERALI VIE, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur DESMARETS Odin**
  Cadre responsable rayon frais, SGAC, CLICHY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DESMONTS Yohann**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur DESNOYERS Jérôme**
  Assistant commercial export, ACOME, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DESPORTES Mickaël Serge Albert**
  Technicien, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame DEVILLIERE Valérie**
  Employée Administrative, DUBRAC TP, SAINT-DENIS.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Madame DHAZE Carine**
  Référente technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur D'HONDT Jacques**
  Ingénieur, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur DIABY Arouna**
  Pontier, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur DIAGO Olivier**
  Informaticien, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur DIAKHO Salou**
  Technicien, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DIARRA Hamet**
  Parfumeur technique, IFF FRANCE SAS, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur DI CIACCO Alessandro**
  Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur DIDELOT Franck**
  Technicien de la qualité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame DIDIER Corinne**
  assistante commerciale, KILOUTOU, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame DIF Faïza**
  Assistante ressources humaines, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame DIJOUX Annabelle**
  Chargée de communication, VINCI, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DIJOUX Williams**
  Cadre Informatique, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DINIS DA SILVA Filipe Emanuel**
  Chargé de compte d'indemnisation, SIACI SAINT HONORE, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur DIOP Kader**
  Responsable de Zone, MC DONALD'S Paris Nord - Restaurant de La Défense, Paris La Défense.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur DIRIL Pierre**
  Chargé de clientèle, COFIF, SAINT-BRICE-SOUS-FORET.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur DISERBEAU Frédéric**
  Informaticien, OCP REPARTITION, CRETEIL.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur DJALANE Mohammed**
  Chargé de rayon alimentaire, MONOPRIX LES SABLONS, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DJERMINE Richard**
  Comptable, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DOCABO Fernando**
  Chauffeur, FEDEX EXPRESS FRANCE, LYON.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur DOFFIN Frédéric**
  Ingénieur logiciel, CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES, SURESNES.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame DOFFIN Marie-Laure**
  Comptable, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame DOLLET Gisèle**
  Comptable, ORALIA PIERRE ET GESTION, PARIS 14EME.
  demeurant à LE MESNIL-AUBRY

- **Madame DOMINGUES Catherine**
  Employée de bureau, MMA IARD, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur DONMEZ Denis**
  Chef d'équipe, AXIMUM, L'ILE-SAINT-DENIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur DOROBISZ Stéphane**
  Technicien d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur DOS REIS Patrique**
  Responsable Logistique, VALSCIUS, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame DOS SANTOS Aline**
  Superviseur, FLEX'N'GATE, MARINES.
  demeurant à CHAUSSY

- **Madame DOS SANTOS Laure**
  Négociateur amiable, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur DOS SANTOS MIINHOS Joaquim**
  Chef de chantier, BOUYGUES Travaux Publics, GUYANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DOS SANTOS Philippe**
  Responsable relais, FEDEX EXPRESS FR, ROISSY CDG.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur DOTSOU Yao Amenyo**
  Coursier à la retraite, SCHENKER FRANCE SAS, MONTAIGU.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DOUCOURE Ibrahima**
  Moniteur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame DOURESSAMY Mariette**
  Responsable d'activités, STEF LOGISTIQUE MONTSOULT, MONTSOULT.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame DOUTEAU Monique**
  Formaliste, PETITES AFFICHES, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame DRAON Sylvie**
  Assistante comptable et administrative, GEODE EXPERTISE ET CONSEIL, GONESSE.
  demeurant à LE THILLAY

- **Madame DRAOUI Virginie**
  Rédactrice crédits documentaires, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, CLICHY.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame DRAPIER Stéphanie**
  Chargée de fonctions administratives, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur DRAPIN Armand**
  Conducteur receveur, TRANSDEV ETS MONTESSON LES RABAUX, MONTESSON.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur DRIEUX William**
  Technicien industriel, PITNEY BOWES SAS, LA PLAINE SAINT-DENIS.
  demeurant à FREPILLON

- **Monsieur DROECH Pascal**
  Directeur Pôle Projets, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Madame DROULERS Olympia**
  Chargée de programme, AXA FRANCE VIE, NANTERRE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame DROULIN Corinne**
  Gestionnaire paie, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur DUBES Laurent**
  Responsable de site, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DUBILLON Jacques**
  Chargé de contrôle, MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES, CLICHY.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame DUBOIS Brigitte**
  Gardienne d'immeuble, CDC HABITAT SOCIAL, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur DUBOIS Stéphane**
  Informaticien, B'INFORMATION SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame DUBOIS Virginie**
  Ingénieur, DASSAULT SYSTEMES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur DUBOURG Denis**
  Agent d'exploitation ESP, FEDEX EXPRESS FRANCE, LYON.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur DUBREUIL Alain**
  Fondé de pouvoirs, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.
  demeurant à FROUVILLE

- **Monsieur DUCHOSSOY Christophe**
  Dessinateur, ROBERT BOSCH FRANCE, DRANCY.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur DUEDAL Philippe**
  Conducteur receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DUFOUR Florence**
  Préparatrice de commande, OPC REPARTITION, ROISSY-EN-FRANCE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DUHON Sandra**
  Agent d'escale commercial, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame DUIGOU Tatiana**
  Responsable relations clients, NXO NEXTIRAONE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CHAUSSY

- **Monsieur DUIGOU Yannick**
  Agent Technique d'Atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame DUJARDIN Nicolas**
  Technicien d'essai, FLERTEX SINTER, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DUMONT Gilles**
  Technicien informatique, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DUONG Thierry**
  Référent sécurité financière, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame DUPLAN Corinne**
  Assistante aux opérationnels et Fournisseurs, OPTEOR IMMOTIC, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUPONT Dominique**
  Chargée d'opération prestations assurances, SWISSLIFE ASSURANCE DE BIENS, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DUPRE-SPARTA Isabelle**
  Gestionnaire conseil maquillage, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Monsieur DUPUY Grégory**
  Ingénieur informatique, BNP PARIBAS SA, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame DURIEZ Patricia**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur DURU Sylvain**
  Analyste, CONSORT FRANCE, PARIS.
  demeurant à SEUGY

- **Monsieur DUSSOL Michel**
  Commercial, ATOS, GLOS.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Madame DUVAL Annie**
  Assistante de copropriété, NEXITY LAMY, BESANCON.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DUVAL Jean-Pierre**
  Informaticien, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à AVERNES

- **Madame DUVAL Marie-Fabienne**
  Chargée Administrative, C.I.E.F.A., PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DUVIVIER Michael**
  Technicien automobile, AWP FRANCE - MONDIAL ASSISTANCE, SAINT-OUEN.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur DVORAK Jean**
  Technicien d'atelier, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur DWLEESCHAUVER Sylvain**
  Responsable Grands Comptes, ENGIE ENERGIE SERVICES, LA PLAINE ST DENIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur EDOUARD Frantz**
  Magasinier Préparateur de Commandes, RESTAGRAF, SANNOIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur EIDEL Jean-Marc**
  Chef de studio, HAVAS FINANCES SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame EL BAJTITI Najima**
  Assistante de direction, BP FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame EL DABY Hania**
  Référent technique service social, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ELIAS BESELGA Térésa**
  Coupeuse Modèle, CHANEL SAS, PARIS.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame ELOMAMI Lindah**
  Conseillère clientèle indemnisation, SOGECAP, ORLEANS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame EMERY Carine**
  Secrétaire d'édition - rédaction niveau 2 - 3ème échelon, DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur EMERY Mickaël**
  Responsable pôle IT filières et support, EDMOND DE ROTHSCHILD, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame EMERY Véronique**
  Contrôleur permanent, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur EMZIANE Charif**
  Employé courrier, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame ERGO Gaëlle**
  Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame ERRERRO Sandrine**
  Assistante maternelle crèche familiale, MAIRIE D'ARNOUVILLE, ARNOUVILLE.
  demeurant à GONESSE

- **Madame ERRICHIELLO Antonia**
  conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS 9.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur ESCHENBRENNER François**
  Informaticien, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur ESCOFET Jérôme**
  Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame EUSTACHE Florence Claudine Caroline**
  Expert Peinture Collage, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame EVAN Brigitte**
  Employée, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur EVE Sébastien**
  Responsable administratif et financier, SAGA TERTIAIRE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur EVRARD Patrick**
  Cadre commercial, AIR FRANCE, MAUREGARD.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame EZZAÏM Saloua**
  Référent Support Utilisateurs, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame FAIK Touria**
  Assistante Familliale, SAUVEGARDE VAL D OISE, PONTOISE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame FAIVRE Christelle**
  Employée Logistique, ALLIANZ, PARIS 2EME.
  demeurant à DOMONT

- **Madame FARINA Elisabeth Fabienne**
  Informaticienne, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur FARKKAY Ali**
  Moniteur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame FAURE Nadine Jacqueline Jeannine**
  Assistante Administration des ventes, SNOP, ROISSY CDG.
  demeurant à GONESSE

- **Madame FAURE Stéphanie**
  Comptable, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame FAUVERGUE Sandrine**
  Croupier, Ressort BARRIERE Enghien Les Bains, ENGHIEN-LES-BAINS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame FAVRY Virginie**
  Chargée d'Etudes Statistiques, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur FAYE Falilou**
  Informaticien, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur FEIX Thierry**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CERGY

- **Madame FEJER DE HARALYI Vanessa Stéphanie**
  Comptable, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame FELIX Elisabeth**
  Comptable, UCANSS, PARIS.
  demeurant à FREMAINVILLE

- **Madame FENECH Myriam**
  Chargée de gestion du personnel, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.
  demeurant à CERGY

- **Madame FERE Cécile**
  Assistante de direction, MEDEF, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame FERJUL Lucile**
  Opérateur de production, MAJ, PANTIN.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur FERNANDES PRETO Desiderio**
  Calorifugeur/Tolier, CERTAF, LA COURNEUVE.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur FERNEZ Frédéric**
  Technicien d'exploitation, DALKIA, PARIS LA DEFENSEE.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame FERRASSE Coralie**
  Ingénieur, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame FERREIRA Isabelle de Jesus**
  Manager de la relation client, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame FERREIRA LUBIN Adelia Maria**
  Employée de Logistique, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur FERREIRA Manuel**
  Conducteur receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FERREIRA Mélanie**
  Coordinatrice, BSH ELECTROMENAGER, SAINT-OUEN.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Monsieur FERREIRA PEREIRA Domingos**
  Maçon, DARRAS ET JOUANIN, VIRY-CHATILLON.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur FERRO Christophe**
  Cadre Travaux, PICHETA, PIERRELAYE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur FEUILLET Dominique**
  Manager operationnel, ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE, MONTATAIRE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur FEZARD Jacky**
  Chauffeur PL, SEPUR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame FIEDLER Sandra**
  Adjoint responsable retraite prévoyance, ENSEMBLE PROTECTION SOCIALE, PARIS.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur FIEVEZ Pascal**
  Animateur Commerciale, WELDOM, CLERMONT.
  demeurant à SERAINCOURT

- **Madame FILANDRE Véronique**
  Gestionnaire de comptes, SPRE, PARIS 8EME.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame FILLEUL Marie-Aleth**
  Médecin, FIDELIA ASSISTANCE, SAINT-CLOUD.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame FISSEUX Sylvie**
  Assistante Médicale, TOTAL GLOBAL HUMAN RESSOURCES SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à OSNY

- **Madame FISTON Murielle Agnès Camille**
  Clerc de Notaire, Pôle Emploi, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur FLAHYA Mohamed**
  Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame FLOCH Laurence**
  Assistante de Direction, KLEPIERRE MANAGEMENT, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur FOHRER Gilles**
  Responsable bureau d'études, EUROVIA IDF, AUBERVILLIERS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame FOLLIOT Joanna**
  Responsable planning, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame FORESTIER Véronique**
  Rédacteur, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame FORTINON Renée**
  Responsable Bureau d'Etudes et Qualité, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur FOSSARD Bruno Marcel Patrick**
  Responsable Ingénieurie Système, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MERIEL

- **Madame FOSSE Isabelle**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN, CERGY.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame FOSSE Karine**
  Secrétaire, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur FOUCHER Laurent**
  Chef de projet, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-OUEN.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame FOUQUES DUPARC Candice**
  Assistante, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur FOURNIER Julien**
  Employé de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, CLICHY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur FRANCOIS Guy**
  Acheteur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à VIGNY

- **Monsieur FRANCOIS Joseph**
  Agent de maîtrise, MORGANA, STAINS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame FRANZ Viviane**
  Collaboratrice commerciale, ANTALIS FRANCE, GONESSE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame FREY Gisèle**
  Secrétaire Juridique, SCP W2G AVOCATS, ROSNY-SOUS-BOIS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur FRIMIN Christophe**
  Technicien d'Atelier, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur FROMENTIN Gilles**
  Responsable Maintenance, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur FROMENTIN Gilles François Robert**
  Responsable Maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur FURTADO DA VEIGA José**
  Chef d'équipe, COLAS ILE DE FRANCE, HERBLAY.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur GABARD Jean-Louis**
  Chauffeur, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur GALLIOT Jean-Luc**
  Chef de projet, FACTOFRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur GALMICHE Frédéric**
  Dessinateur inductriel chef de section, EGIS, GUYANCOURT.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame GAMARD Laurence**
  Responsable d'application Produit, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame GAMAS MARTINS Aurélie Nathalie Aurore**
  Responsable Developpement, GIE CREPA, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GAMBLIN Alain**
  Manager qualité, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame GANDER Murielle**
  Analyste en informatique, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame GANDOSSI Nathalie Marguerite Gabrielle**
  Gestionnaire Commerciale, SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES D'EVIAN, RUNGIS.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur GARCIA Manuel**
  Agent conseiller pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à MAFFLIERS

- **Monsieur GARD Stéphane**
  Chef d'atelier, MEDIAGARE, ISSY LES MOULINEAUX.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame GARRAT Katia Chantal**
  Chargée de projet Edit, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à MARINES

- **Madame GARREAUD Stéphane Gaston Paul**
  Analyste base de données, SAINT GOBIN ACHATS, LA DEFENSE.
  demeurant à VIGNY

- **Monsieur GASSAMA Hadietou**
  Conducteur qualifié, H. REINIER ORLY GALERIES, ORLY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame GATTI Samantha**
  Responsable magasin, BURTON, BREST.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame GAUDIER Dalila**
  Manager, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame GAULOIS Geneviève**
  Opérateur Régleur, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à CERGY

- **Madame GAUTHE Christelle Josiane Claire**
  Chargée d'affaires juridiques, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame GAUTIER Céline**
  Assistante Technique, DRSM ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à VETHEUIL

- **Monsieur GAYE Ramatoulaye**
  Employée Libre Service, MONOPRIX AUBERVILLIERS, AUBERVILLIERS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame GAY Laure**
  Responsable qualité, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GERARD Laurent**
  Conducteur de mélange, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur GERBAUD Didier**
  Chef de projet gestion des compétences, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur GHOMARI Aboubekr**
  Infirmier, ORPEA LE CLOS D'ARNOUVILLE, FRANCONVILLE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GIAQUINTO Raymond**
  Technicien support téléphonique, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GIBAULT Maxime**
  Employé de Banque, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur GIGANDET Nicolas**
  Cadre, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Monsieur GIGLIO Bruno**
  Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame GIL-CHAMILLARD Sylvie Marie**
  Cadre Bancaire, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ENNERY

- **Madame GIL Luzia**
  Responsable Service Clients, PERIAL ASSET MANAGEMENT, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur GIRARD Eric**
  Metteur au point, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à OSNY

- **Madame GIRAUD Valérie**
  Assistante de direction, NEXITY LAMY, PARIS.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur GOBET Yann Yves Henri**
  Ingénieur Systèmes Aéronautiques, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur GOEMAERE Sébastien**
  Préparateur, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à MOURS

- **Madame GOLPART Véronique**
  Responsable préparation, ELIOR ENTREPRISE, PARIS-LA-DEFENSE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur GONCALVES CARVALHO Luis Fernando**
  Dispatcheur, CHABÉ LIMOUSINES, NANTERRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame GONCALVES Sylviane**
  Hôtesse de caisse, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame GONNEAU Carole**
  Assistante, MUTUALITÉ FRANÇAISE, PARIS.
  demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS

- **Monsieur GOSSET Didier**
  Retraité, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur GOUACHON Philippe**
  Informaticien, ASWO FRANCE, BEZONS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GOUAL Mohammed**
  Responsable Logistique Magasin, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur GOUGAME Djaffer**
  Assistant de clientèle, AGENCE NATIONALE CHEQUES VACANCES, SARCELLES.
  demeurant à CHAMBLY

- **Madame GOURDIKIAN NADIA**
  Conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS 9.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur GOUSSARD Benoit**
  Cadre comptable, TF1 SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à OSNY

- **Madame GOZLAND Joëlle**
  Chargée de relation clients, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur GRAMLEY Gustav**
  Responsable ressources humaines, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-OUEN.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur GRANGER Paul Georges Arthur**
  Cadre Informatique, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Monsieur GRIFFON Thierry**
  Cadre, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur GRIVEL Pascal**
  Mélangeur, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur GROSPERRIN Stéphane**
  Vendeur, FEDEX EXPRESS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur GRYZEWSKI Christophe**
  Gestionnaire d'exploitation Bancaire, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame GUALIM Catherine**
  Chargée de Sinistre Spécifiques, GENERALI FRANCE, PARIS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur GUEBHARD Fréderic**
  Maître d'Ouvrage, Banque de France ACPR, PARIS.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Monsieur GUECHI Karim**
  Technicien, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Madame GUEDON Laetitia Christine Renée**
  Responsable Comptable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur GUEGAN Philippe**
  Ingénieur mécanicien, CETIM, SENLIS.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Madame GUERARD Martine**
  Agent d'accueil, UGECAM EPABR, MONTREUIL CEDES.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GUERET Arnaud**
  Pilote d'application informatique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur GUERET Pascal Stephane**
  Responsable de Secteur, S.C.G.A., LA ROCHE-SUR-YON.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame GUERIN Caroline**
  Assistante sociale, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame GUIARD Séverine**
  Chef de groupe comptable, POLY ENVIRONNEMENT, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur GUIBOURET Bruno**
  Soudeur, SECAN, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur GUILLET Cédric**
  Régleur, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GUILLON Géraldine Laure Emmanuelle**
  Juriste, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GUISELIN Michaël**
  Responsable produits process, AUTONEUM FRANCE SASU, AUBERGENVILLE.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur GUISLAIN Rudy**
  Directeur d'agence bancaire, CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur GUYON Sébastien**
  Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur GUYOT Stéphane**
  Technicien recouvrement, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à MOURS

- **Madame HADDIOUI Hacina**
  Chargée administrative et technique, GROUPE ALLIANZ IARD, PUTEAUX.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame HAGOUEL Sylvie**
  Cadre de banque, BRED, PARIS 12EME.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur HALIMI Bruno Wilfried Ichoua**
  Cadre, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur HALOPE Nathalie**
  Comptable, BSH ELECTROMENAGER, SAINT-OUEN.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur HAMDI Hiham**
  Référent opérationnel, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur HAMEAU Franck**
  Éboueur, Europe Service Dechets, SARTROUVILLE.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame HAMITOUCHE Houria**
  Retraitée, PRAGMATY SA, PARIS 17EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HAMOUDI Houria**
  Analyse trésorerie, SCOR S.E., PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur HAMZAOUI Farid**
  Expert infrastructure, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur HAOND Frédéric**
  Chargé de conformité, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame HARRACH Nadira**
  Hôtesse de Caisse, LEROY MERLIN, LEZENNES.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame HASCOET Caroline Cathy**
  Technicien en Asuurances, GENERALI Vie France Assurances, PARIS.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame HAVARD Sylvie**
  Assistante, NEXITY, BESANÇON Cédex.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HAZAN Alexandra**
  Juriste, PEUGEOT SA, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur HELLIO Pierre**
  Gestionnaire Middle Bo Negociations, EDMOND DE ROTHSCHILD, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HENNION Stéphanie**
  Infirmière Puéricultrice, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL D'ENFANTS MARGENCY, MARGENCY.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame HENOT Carole**
  Responsable adjoint paye, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur HERELLE Thierry**
  Ajusteur monteur technicien d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à CERGY

- **Madame HERLAUT Philippe André**
  Agent de Maîtrise, OPEL FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame HERVEUX Valérie**
  Responsable de secteur, S.C.G.A., LA ROCHE-SUR-YON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur HERY Pascal**
  Technicien, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur HEZARD Bruno**
  Informaticien, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HILAIRE Stéphane**
  Ingénieur chercheur, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, ARPAJON.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame HOAREAU Christiane**
  Responsable immobilier, finances internationales, import, NNC SERVICES, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame HONGUER- LECA Thérèse**
  Assistante administration des ventes, L'ESPACE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HOSS MILOIS Sébastien**
  Approvisionneur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame HOUARI Marie-Cécile**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur HOUCHARD Laurent**
  Responsable d'unité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame HOUITTE-TROADEC Corine**
  Assistante de direction, CONDUCTIX WAMPFLER FRANCE SAS, BELLEY.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur HOULZE Stéphane**
  Éducateur sportif, ASS JUDO SARCELLES, SARCELLES.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Monsieur HOUNSIHOUE Kokou Bénito**
  Technicien d'exploitation en informatique, GROUPEMENT PETROLIER AVIATION, ROISSY CH DE GAULLE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur HUART Ludovic**
  Conseiller à l'emploi dédié aux entreprises, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur HUET Michael Patrice**
  Adjoint responsable materiel, EIFFAGE INFRASTRUCTURES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame HUET Nadège Céline**
  Agent de maîtrise d'exploitation, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur HULIN Jean-Marie Claude Emile**
  Responsable Commerciale Grand Comptes, DELPHI FRANCE SAS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur HUMBERT Fabien**
  Chauffeur Poids lourd, EUROVIA IDF, AUBERVILLIERS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HYSON Eric**
  Informaticien, GEFCO, COURBEVOIE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame ILLIEN Nathalie**
  technicienne gestionnaire des présences, RIVA ACIER, GARGENVILLE.
  demeurant à VIENNE-EN-ARTHIES

- **Monsieur ILLIEN Patrick**
  Maçon, SARL MACONNERIE ILLIEN, VIENNE-EN-ARTHIES.
  demeurant à VILLERS-EN-ARTHIES

- **Monsieur ILTIS Laurent**
  Responsable des développements, B'INFORMATION SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame INACIO Silvia**
  Comptable, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame INGRASCIOTTA Sandrine**
  Chef de Projet Marketing, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame ISEL Valérie**
  Clerc de notaire, SCP PASCAL CHASSAING, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur ISSE Vincent**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame JACQUET Angélique**
  Ingénieur, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame JACQUIN Emmanuelle**
  Aide Comptable, POREE HAVLUK, FRANCONVILLE.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame JALLADEAU Nathalie**
  Responsable service clients, TAKASAGO, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur JAMIN David**
  Chef de produit, AIR FRANCE, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame JANIK Laury Denise Andrée**
Technicienne Design, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur JAUFFRED Philippe**
Ingénieur, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur JEAMMES Frédéric**
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
demeurant à BEZONS

- **Monsieur JEANNOT Dominique**
Employé Qualifié Libre Service, AUCHAN HYPERMARCHE, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame JEEVANANTHARAJAH Sandradevi**
Commerciale, MONOPRIX, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame JOFFRE Celine**
Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à ERAGNY

- **Madame JORELLE Marie-Laure**
Adjoint administratif, PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCIAS, THEMERICOURT.
demeurant à VIGNY

- **Madame JOUAS Corinne**
Employée technique de restaurant, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, LE HAILLAN.
demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame JOULAIN Marie-Pierre**
Contrôleur de gestion, SANOFI, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame JOUSSAINT Laurence**
Gestionnaire, CGI LE GOFF-C.MAUGER, COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur JUMEL Nicolas**
Chef de chantier, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
demeurant à ERMONT

- **Madame JUYOUX Stéphanie**
Agent de maîtrise exploitation, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Madame KALOGA Aminata**
Chargée précontentieux, VILOGIA SA D'HLM, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur KANTE Siby**
  Préparateur de commande, TRANSGOURMET ILE DE FRANCE, VALENTON.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame KARABOGHOSSIAN Pauline**
  Maîtrise d'encadrement RH/Formation, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur KARAR Oukacha**
  Aide opérateur, CIG REGION SARP IDF, GONESSE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur KASSAM Mohamed**
  Chef d'Equipe Logistique, XPO LOGISTICS, AMBLAINVILLE.
  demeurant à CERGY ST CHRISTOPHE

- **Monsieur KEDOTE Serge**
  Chef de Projet, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à MAUDETOUR-EN-VEXIN

- **Madame KEFI Sophia**
  Responsable Architecture des Solutions Finance, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur KHAN Ahmad Reza**
  Chargé de clientèle, CACEIS Bank, PARIS 13EME.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame KHATCHERIAN Léna**
  Chargée de recouvrement, ALLIANZ VIE, PARIS-LA-DEFENSE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur KHETTAB Djamel**
  Expert technique, CNDSSTI, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur KIBOU René**
  Magasinier Cariste, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur KIEFFER Eddie**
  Pilote Industrialisation Métal, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame KINNAER Sandrine**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à CERGY

- **Madame KITTAVINY Sylvie**
  Agent Commercial, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame KODAI-LOUTON Carine**
  Référent technique PEF, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à OSNY

- **Madame KOFFI Ahou**
  Hôtesse de Caisse, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame KOUJJIA Cheherazade**
  Employée de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur KOUTTI Lhassan**
  Conducteur de Collecte, POLY-SENTI, ARGENTEUIL.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame KPONTON Odette**
  Gestionnaire GPEC - conseillère mobilité carrière, AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS 19EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur KRIEF Mickaël**
  Directeur de magasin, DARTY SAS, BONDY.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur KUBIAK Dominique**
  Ouvrier Nettoyeur d'Encadrement, ONET propreté transports urbains IDF, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LAABIDI Benyoussef**
  Manager Chef D'équipe, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur LAANTEZ Stéphane**
  Commercial, LACTALIS NUTRITION DIETETIQUE, TORCE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame LABAUME Muriel**
  Agent de maîtrise Mode Beauté, MONOPRIX SOISY SOUS MONTMORENCY, EAUBONNE.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame LACHHEB Stéphanie**
  Magasinier, ARCONIC FIXATION SIMMONDS, CERGY PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LACHUER Cyrille**
  Coordinateur Achat, SELECTA, LE BOURGET.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Madame LACOTE Fabienne**
  Assistante de Direction, FROMAGERIE BEL SA, SURESNES.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur LACOUX Martial**
  Agent Technique, AGRANA FRUIT FRANCE, MITRY-MORY.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame LADEVILLE MARIELLA**
  Responsable RH, SPIE Operation, Cergy Pontoise.
  demeurant à CERGY

- **Madame LAFORGE Véronique**
  Convoyeur de Fonds, LOOMIS FRANCE SASU, AUBERVILLIERS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame LAIDOUNI Zahia**
  Conseillère en gestion des Droits, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur LAISEAU Medhy Edoaurd Marcel**
  Directeur Approvisionnement, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à OSNY

- **Madame LAMBART Françoise Léone**
  Secrétaire Médicale, LES PEP 60, BEAUVAIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur LAMHIL Adil**
  Cadre Bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur LAMPLE Jean-Marc**
  Informaticien, ASSYSTEM FRANCE SA, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame LAMY Nicole Marie**
  Retraitée, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur LANNEAU Christian**
  Contrôleur de gestion, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LAPENA Bettina**
  Responsable unité Commerciale, CM - CIC FACTOR, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame LARGE Valérie**
  Cuisinière, PH SAS PIERRE HERME PARIS, CHEVILLY-LARUE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur LARIVIERE Philippe**
  Cariste Magasinier, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur LASCOT Nils**
  Responsable PAO, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LASCOUX Hervé**
  Ingénieur Motoriste, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur LASRI Abdelkader**
  Responsable d'Equipe Telecom, IMOPTEL, IVRY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LATULIPE Valérie**
  Chargée de Projet logistique, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame LAUNAY Stéphanie Sylvie Marcelle**
  ConseillèRE en épargne et en assurance, GMF Assurances COVEA, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur LAYEC Christian**
  Ingénieur en Informatique, GENERALI IARD, PARIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame LAZARRE GUENDA**
  Responsable d'équipe, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur LE BESCONT Hervé**
  Ingénieur Directeur des Achats, THALES SA, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur LE BIHAN Yann**
  Chaudronnier, SECAN, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame LE BOULCH Alexandra**
  Contrôleur de Gestion, BOLLORÉ TRANSPORT & LOGISTICS, PUTEAUX.
  demeurant à MOISSELLES

- **Monsieur LE BRIS Christophe**
  Assistant dentaire, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame LE CAER Carole**
  Assistante Technique, CEG Groupe SPI Environnement, GOUSSAINVILLE.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Monsieur LECARPENTIER Vincent**
  Responsable Ressources Humaines, FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS, ASNIERES SUR SEINE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame LE CARRE Marie-Pierre**
  Graphiste, SANOFI, ANTONY.
  demeurant à BOISEMONT

- **Madame LECHA Ingrid**
  Comptable, SIREMBALLAGE, BOISEMONT.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Monsieur LE CHATELIER Fabrice Jean Francois**
  Analyste Bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame LECHAT Sandrine**
  Assistante Administratif Exploitation, STEF LOGISTIQUE MONTSOULT, MONTSOULT.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur LECHEVALIER Daniel**
  Employé qualifié, LOGIREP, SURESNES.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame LECHEVALIER Sybille Sabine Sophie**
  Vendeuse, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur LECKI Stéphane**
  Soigneur Dresseur, PARC ASTERIX, PLAILLY.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame LE CLAINCHE Cathy**
  Assistante d'Exploitation, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur LE CLAINCHE Christophe**
  Chef de Chantier, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur LECLERCQ Jérôme Robert**
  Technicien structure, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur LECOCQ Patrick Michel Marc**
  Gestionnaire de recouvrement, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LECOEUR CA Carole**
  Serveuse, AGRAF, VINCENNES.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur LECOMTE Emmanuel**
  Responsable Calcul, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur LECONTE Nicolas Arnaud Alain**
  Technicien avion, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur LECOURT David Jack Colombes**
  Responsable Logistique, VANDEMOORTELE FRANCE S.A.S., NANTERRE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame LE CROGUENNEC Audrey**
  Référent Parc Informatique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame LEDOUX Sophie Berthe Marthe**
  Employée, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur LEDRAA Ali**
  Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame LE DREF Anne**
  Assistante Commerciale, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur LEDUC Frédéric**
  Product Definition Engineer, AMADEUS, ISSY-LES-MOULINEAUX.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LEFAUX Didier Renée Jean-Pierre**
  Informaticien, GROUPE PREVOIR VIE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame LEFEBVRE CHRISTINE Christine**
  Aide Comptable, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame LEFEBVRE Claire**
  Technicien de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame LEFEBVRE Isabelle Michelle**
  Assistante de Ventes, VALLOUREC TUBES FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame LEFEBVRE Julie Sandrine**
  Agent administratif, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LEFEVRE Gérard**
  Vendeur approvisionneur, SELECTA, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame LEGENDRE Stéphanie**
  Assistant d'études Contentieux, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur LE GENDRE Yves**
  Qualiticien, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LEGER Vincent**
  Technicien de maintenance, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN

- **Monsieur LE GUERNEUVE Julien**
  Employé, SSP FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

- **Madame LEHUEDE Séverine**
  Responsable d'Equipe, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur LEITE DA COSTA Georges**
  Chef d'équipe, STAR'S SERVICE, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame LEITE VIRGINIE**
  Assistante de Direction RH, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur LE LAN Stéphane**
  Acheteur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur LELU Frédéric**
  Ingénieur, TOTAL S.A. - Direction Gestion des Dirigeants, COURBEVOIE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LEMAIRE-LECLERCQ Christian**
  Cadre Bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur LE MOINE Christian**
  Technicien d'Exploitation, AXIANS INFOCOM, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur LEMPEREUR Rodolphe**
  Pilote de Ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
  demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur LENFANT Arnaud**
  Convoyeur de fonds, LOOMIS, AUBERVILLIERS.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur LENORMAND Jean-Pierre**
  Chef de projet, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LENORMAND Laurent**
  Responsable de nuit éléctricien, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur LEONARDI Pascal**
  Magasinier cariste, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LERAY Cyril**
  Chargé de communication, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame LE ROUX Sandra**
  Employé commerciale, CARREFOUR MARKET, MARINES.
  demeurant à CHARS

- **Madame LEROY Anita**
  Responsable Pôle Customer Technology, GEODIS DIVISION MESSAGERIE SERVICES, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur LE ROY José**
  Informaticien, GEFCO, COURBEVOIE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame LEROY Lucienne**
  Assistante ressources humaines, G. T. F. SA, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame LESAGE Corinne**
  Agent de conduite, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à FREPILLON

- **Madame LE SCAON Maria Da Luz**
  Coordinatrice service, STILL, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à LE THILLAY

- **Madame LESIC Suzana**
  Cadre de la Banque, Crédit Industriel et Commercial, PARIS.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame LESSARD Christine**
  Assistante Juridique, EIFFAGE INFRASTRUCTURES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame LESTOQUOY Laurence**
  Assistante administrative comptable, INTERACT SYSTEMES IDF, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LE Thi Nga**
  Ouvrier Attacheuse Opératrice TS, TSEP, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LEULEU Stéphanie Yvonne Madeleine**
  Cadre de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à FREPILLON

- **Madame L'HUILLIER Myriam**
  Chef de Rayon, Ets Georges Truffaut, EVRY.
  demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Monsieur L'HYVER Thierry Stéphane François**
  Directeur des opérations Internationnales, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur LIETAER Gérald**
  Ingénieur tests, THALES AVS FRANCE SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LILA DAMJI Hilène**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame LINGUET Annella**
  Employée de Bureau, MAZARS, LA DEFENSE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur LIU Kuochih**
  Cadre commercial, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LIVERTOUT Mélanie**
  Employée de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame LIX Corinne**
  Conseillère bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur LOHEZIC Jérôme Henri Raphael**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur LOISEAU Gilles**
  Superviseur, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur LONGUET Patrice**
  Responsable Support Division, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame LOPES-CURBAL Carole**
  Assitante de direction commerciale, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame LOPES DA SILVA Carla Sofia**
  Parametreur, GENERALI ASSURANCE, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur LOPES JORGES**
  Etancheur Ouvrier, DELAMARE MERESSE, SAINT-OUEN.
  demeurant à BEZONS

- **Madame LOPES Maria Jacinta**
  employée libre service, AUCHAN - TAVERNY, TAVERNY.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur LOPES Olivier**
  Manager Commerce, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur LORANS Jean-Michel**
  Responsable approvisionnement, CAP TRAITEUR, GOUSSAINVILLE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame LOUHOU Marie-Thérèse**
  Auxiliaire de vie, FONDATION MAISON DES CHAMPS, PARIS 19EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LOUINEAU Boris**
  Comptable, MAYDAY SECURITE, La plaine Saint-Denis.
  demeurant à CHARS

- **Madame LOUIS Stéphanie Denise**
  Comptable, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur LY Justin**
  Technicien Analyste de production, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame MACHON Catherine**
  Retraité, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame MAGALINGAM Valamardy**
  Opérateur de production, ELIS, PANTIN.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur MAGASSI Souleymane**
  Conducteur, H. REINIER ORLY GALERIES, ORLY.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MAGNAN Valérie Jeanne Elisabeth**
  Responsable de Location, LOXAM, GOUSSAINVILLE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame MAGRE Laurence Danièle**
  Secrétaire de Direction, SARL CCN PORTE DE PARIS, SAINT-DENIS.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur MAHE Thierry**
  Agent de service, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur MAHOBAH Dominique**
  Aide-soignant, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur MALGONNE Fabrice**
  Cadre de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MALHERBE Nathalie**
  Conflans Sainte Honorine, LES VINCIENNES - APPRENTIS D'AUTEUIL, DOMONT.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur MALOIS Bruno**
  Dessinanateur en Carosserie, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MALONE Mary**
  Responsable des projets, NEXANS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame MAMPASI SP**
  Retraitée, MANPOWER France, Nanterre.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur MANAUT Jacques**
  Chef de Projet, CONDUCTIX WAMPFLER FRANCE, BELLEY.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur MANCHE Arnaud Pascal**
  Responsable prescription, KSB SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ATTAINVILLE

- **Monsieur MANCHON Frédéric**
  Superviseur, BERNARD CONTROLS, GONESSE.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame MANGEOT Cécile Michèle Pascaleal**
  Infirmière en Santé au travail, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-POISSY.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur MANICEA Florin**
  Cadre Bancaire, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame MAO Sylvie Isabelle Claudine**
  Conseiller Technico Commercial, PREPAR VIE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur MARCHAL Stéphane**
  Ingénieur informatique, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame MARCHIN Carine**
  Chargée d'études, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à PARMAIN

- **Monsieur MARCQ Florent**
  Informaticien, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à HEROUVILLE

- **Madame MARECAR Thi Bich Phuong**
  Employée Service Approvisionnement, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame MARGELY Laurence Martine**
  Artiste Lyrique, RADIO FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame MARION Françoise**
  Contrôle Back Office, NEXANS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur MARQUES Arlindo**
  Chef de Chantier, GCC, LES MUREAUX.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Madame MARTEAU Monia**
  Cadre de sécurité Sociale, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame MARTIN Aurélie Christiane**
  Cadre Bancaire, BNP PARIBAS ARBITRAGE, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur MARTINET-ANDRIEUX Christophe**
  Directeur des opérations stratégiques, NEXANS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur MARTIN Grégory**
  Monteur, L'ESPACE, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame MARTINOT Caroline Catherine**
  Chargée de gestion formation, OPCALIM, PARIS.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur MARTINS Lionel**
  Référent Prestations Multiprocessus, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame MARTZ Magalie**
  Secrétaire, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur MARZOCCHI Stéphane Patrick**
  Coordinateur Technique Régional IDF, SELECTA, LE BOURGET.
  demeurant à SAINT-CYR-EN-ARTHIES

- **Monsieur MASSAMBA Aloïse**
  Magasinier Cariste, ETANCO, AUBERGENVILLE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur MASSELIN Olivier**
  Responsable production informatique, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur MASSE Michael**
  Responsable Bureau, ERMEWA, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur MASSE Mickaël Daniel**
  Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame MASSON Céline**
  Référent Technique Maladie, CRPCEN, PARIS 8EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MASSONNEAU Fançoise**
  Assistante Base produit, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MASSON Sylvie Josyane**
  Responsable commerciale confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
  demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Madame MATA Cristele**
  Manager Caisse, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à ANDILLY

- **Madame MATENCIO Pépita**
  Secrétaire d'Agence, PROXISERVE, AUBERVILLIERS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur MATEUS DIAS Manuel Joaquim**
  Responsable comptabilité fournisseur, CARGLASS SAS, COURBEVOIE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame MATHIAS Jacqueline**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN BAGNOLET, BAGNOLET.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur MATIFAS Emmanuel Philippe Paul Henri**
  Dispatcher, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur MATZ Sébastien Gilbert**
  Directeur de restaurant, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame MAULINE Karine**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN, OSNY.
  demeurant à SAINT-GERVAIS

- **Madame MAURICE Gina**
  Assistante Logistique, DRAGO PARIS, PALAISEAU.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame MAZARIN Marielle**
  Gestionnaire de prestations santé, AG2R LA MONDIALE, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MAZEBO Bakula**
  Femme de chambre, HÔTEL SAINT-JAMES ALBANY, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame MAZELIER Helena**
  Déléguée hospitalière, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur MAZOUZ Faouzi**
  Médiateur, 3F LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame M'BAYE N'deye Bineta**
  Gestionnaire Photothèque, METROBUS, ISSY-LES-MOULINEAUX.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur MECHTOUH Mehdi**
  Responsable Client, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT.
  demeurant à VILLERON

- **Monsieur MEDJ Abdelhamid**
  Responsable secteur Quai, GEODIS CALEXPRESS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur MEHEE Philippe**
  Technicien du Spectacle, THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame MENANT Nelly**
  Déléguée Régionale, ARKEA CREDIT BAIL, SAINT-GREGOIRE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur MERIAN Pascal**
  Gérant, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame MERIOT Lucie**
  Reponsable d'études, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur MERKILED Clarisse Fabienne**
  Gestionnaire de Paie, AIR FRANCE Centre des services partagés, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame MERRAN Fabienne Linda**
  Assistante de Projet, CITALLIOS, NANTERRE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur MESSAGER David**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VERSAILLES.
  demeurant à CONDECOURT

- **Madame MEUNIER Caroline Marie-Line**
  Conseiller Pro, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur MIKHAEL Mati**
  Pontier, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur MILETTO Sébastien**
  Chef de table, Ressort BARRIERE Enghien Les Bains, ENGHIEN-LES-BAINS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame MILLET Christine Suzanne Paulette**
  Conseiller emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame MIROSO Delphine**
  Responsable des services généraux, TRAVEL LAB SAS, SAINT-OUEN.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur MISERE Joël**
  Monteur, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur MISSAOUI Abdel Ouahab**
  Gestionnaire bagage, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame MODOCK Anne**
  Gestionnaire Sinistre, AXA - XL CATLIN SERVICES SE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MOËSAN Laure Delphine**
  Comptable, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame MOKHTARI Sabrina Myriam Antoinette**
  Agent d'Escale, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur MOKHTARI Stéphane**
  Ouvrier Machiniste, JIB SAS, GARGES-LES-GONESSE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MOKRANI Sonia**
  Référente Téchnique de Recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur MOLEIRO Patrick**
  Technicien, SELECTA, AUBERVILLIERS.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame MONDANGE Pascal**
  Responsable système paie, GEODIS INTERSERVICES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur MONTAIGNE Julien Dominique Mauice**
  Cadre Bancaire, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur MONTECER Mohammed**
  Agent d'accueil de reception, VAL' HORIZON, ERMONT.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur MONTEIRO MOREIRA José Joaquim**
  Commerciale Secteur, COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION, BEGLES.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MONTHEIL Thierry**
  Cadre, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à OSNY

- **Madame MONTOUSSE Séverine**
  Cadre de Banque, Crédit Industriel et Commercial, PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Madame MONTOUT Myriam**
  Conseillère développement, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur MORAINVILLE Emmanuel François**
  Technicien Services Généraux, ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame MOREL Sonia Solange**
  Assistante Category Management, FRANCE BOISSONS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur MOREZE-BONNETIERE David**
  Contrôleur de Gestion, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame MORICE Fatima**
  Comptable de copropriété, G. T. F. SA, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur MORLET Christophe Lionel**
  Ingénieur, PEUGEOT SA, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur MOUCHONNIERE Joaquin**
  Commercial, KDI, LA COURNEUVE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur MOUDIO René Richard**
  Agent Technique, INTELLIGENCE EN DIRECT, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à PUISEUX-PONTOISE

- **Madame MOUNA Zahiya**
  Commerciale, BEST WESTERN, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MOURGUES Philippe**
  Comptable Général, BONNA SABLA SA, COURBEVOIE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame MOUTAULT Stéphanie**
  Assistante commerciale, BSH ELECTROMENAGER, SAINT-OUEN.
  demeurant à PISCOP

- **Monsieur MOUTTALIF Serajudeen**
  Opérateur de production, WIPELEC, MEAUX.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MPASI Masaka**
  Aide-soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame MULARD Sibel**
  Responsable Coordinatrice Kieffer, THALES, COURBEVOIE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MUNIER Hélène**
  Contrôleur prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame NABAIS Elisabeth**
  Assistant Brevet, IRIS, SURESNES.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur NADJI Mohamed**
  Superviseur, RITZ PARIS, PARIS Cédex 01.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur NAIDU Darmarajen**
  Agent Logistique, CLINIQUE TURIN, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur NAIMI Mostafa**
  Conducteur de matériel de Collecte, ESD, GONESSE.
  demeurant à GONESSE

- **Madame NAPOLETANO Claire Louise Ghislaine**
  Assistant administrative, TOTAL RAFFINAGE FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame NASSOU Sophie**
  Responsable de domaine, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame NEDRA Salimata**
  responsable hôtelière, LA CHATAIGNERAIE CONVENTION, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur NEUPONT Frédéric**
  Employé de Banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur NEVE Géordie**
  Chef de Projet, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur NEVEU Fabrice**
  Technicien Administration Personnel Paie, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur NGANDO Henri**
  Spécialiste Technique Produits, SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame NGO Muy**
  Cadre de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame NGUYEN Nathalie**
  Cadre principal Administratif, TF1 SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à ERMONT

- **Madame NIKODIJEVIC Vesna**
  Employée PSA, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à VILLAINES-SOUS-BOIS

- **Monsieur NOEL Eric**
  Employée de Bureau, UNEDIC AGS, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur NOEL Jean-François**
  Contrôleur de Gestion, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur NOUCHI Eric**
  Ingénieur, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur NOWAK Dominique**
  Menuisier, RIDORET MENUISERIE, LA ROCHELLE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame OHOU Sophie**
  Hôtesse de Caisse, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
  demeurant à VEMARS

- **Madame OLDONI Sophie**
  Agent Commercial, ECU WORLDWIDE FRANCE, ROGERVILLE.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Madame OLIVRIN Séverine**
  Technicienne, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur ORTEGA-GARCIA Fabrice**
  Pâtissier, SOGERES SAS, GUYANCOURT.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame OSELE Sandrine**
  Chargée Affiliation France, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur OSOLIN Fabrice**
  Chimiste, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame OTMANE Faiza**
  Préparatrice de Commande, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur OTSMANE Hubert**
  Chef d'équipe, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame OUARI Farida**
  Secrétaire, SODEXO SPORTS ET LOISIRS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur OULKHIR Lhoucine**
  Maintenancier Process Électromécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur OUQUESSIS Abderrahmenne**
  Chef Gérant, ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur OURAGHENE M'barek**
  Responsable chargé d'installation, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur OUSSANASSAH Abdoul Aziz**
  Ingénieur Système, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur OZCAN Ibrahim**
  Maçon coffreur, EIFFAGE ENERGIE THERMIE IDF, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur PACHININE Nicolas**
  Électricien, AZELEC, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur PADELLEC Pascal**
  Informaticien, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame PAGE Peggy**
  Comptable, PETITES AFFICHES, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur PANNIER Emmanuel**
  Directeur des ressources Humaines, BOLLORES LOGISTICS, PUTEAUX.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur PANNIER Emmanuel**
  Directeur des ressources humaines, BOLORÉ AFRICA LOGISTICS, PUTEAUX.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur PAN Sambath**
  Consultant du Système d'information, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PANSARD Vincent**
  Informaticien, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PAQUET France**
  Responsable clientèle, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur PARMENTIER Dominique**
  Manoeuvre, RAFAUT, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PAROLINI Virginie**
  Technicienne d'escale commerciale, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur PAULINO VALENTE Francisco**
  Assistant qualité, ROBERT SAS, LE THILLAY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur PAVY Claire Sylvie Anne**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame PAYRAUDEAU Tiphaine Patricia Nelly**
  Assistant de service de personnel, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur PEINADO Miguel**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEZONS

- **Madame PELISSARD Isabelle**
  Comptable, LAPEYRE SERVICES, AUBERVILLIERS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur PELLERIN Jean-Marc**
  Chargé de compte, GROUPE ROUGE, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame PELLE Valérie Sandrine Pascale**
  Support change Management, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame PEPIN-DONAT Marie-Claude**
  Retraitée, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame PEPONNET Céline**
  Assistante formation, ADEFIM Ile de France, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PERALTA Nathalie**
  Gestionnaire, BNP PARIBAS REALESTATE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
  demeurant à EPINAY-SUR-SEINE

- **Monsieur PERARD Vincent Constant Daniel**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame PERCEVAL Sarah Nathalie**
  Chef de Projet, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame PERDRIAL Candice**
  Assistante Commerciale, POREE HAVLUK, FRANCONVILLE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur PEREIRA Reinaldo**
  Laveur de vitres, ISS PROPRETE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PERON Rodolphe**
  Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur PERRAUDIN Bruno Franck**
  Responsable Grand Compte, HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame PERRERA Elisabeth Patricia**
  Assistante Copropriété, ETUDE MANAGO, EZANVILLE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame PERRIER Séverine**
  Comptable, BOUYGUES BÂTIMENT ILE-DE-FRANCE RÉNOVATION PRIVÉE, GUYANCOURT.
  demeurant à VIGNY

- **Madame PERROT Virginie Marie**
  Responsable d'équipe, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame PETITGARS Pascale France Michèle**
  Conducteur de Ligne, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur PHAM Christian**
  Technicien de Maintenance, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur PHAM Van Sau**
  Ouvrier Opérateur, TSEP, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame PHAN Le Diem**
  Hôtesse de caisse, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur PHILIPPART Arnaud**
  Directeur Technique, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur PHILÏPPE Marc Pierre**
  Directeur systèmes information, SCOR S.E., PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame PICCONE Chantal**
  Documentaliste, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame PIERROT Nadine**
  Agent administratif, CAISSE RSI DES PROFESSIONS LIBERALES, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur PINTO DE SAMPAIO Domingos Agostinho**
  Équipier de collecte, POLY-SENTI, ARGENTEUIL.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur PINTO Joao Carlos**
  Responsable d'équipe conditionnement, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur PINTO Lionel**
  Ajusteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur PINTO MENDES Michel**
  Monteur, PARKER HANNIFIN, COLOMBES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame PISTILLI Sabine**
  Comptable Chargée de recouvrement, ELIS SERVICES, SAINT-CLOUD.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur PLACIDE Mikaël**
  exploitant chauffage, ENGIE COFELY, AUBERVILLIERS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur POINTEAU Fabrice Jean-Claude**
  Chargé d'Affaires Entrepreneurs, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur POKIVAT Christophe Michael**
  Instructeur Avions, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MAREIL-EN-FRANCE

- **Madame POLI Christine Marie Françoise**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame POLIZZI Virginie**
  Cadre bancaire, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame POMONTI-GOUIN Vanina**
  Cadre PPS, AIR FRANCE CARGO, ROISSY CDG.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur PONGE José**
  Cariste, LOGISTA FRANCE, LOGNES.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur PONS Jérôme Benoît Gérald**
  Responsable Animation Commerciale, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à OSNY

- **Madame POTHIER Nadine**
  Technicien Traitement de l'Information, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame POULIQUEN ANABELA**
  Gestionnaire Clientèle, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame PRAGASSAM Frédérique**
  Technicienne Chimiste, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PREVOST Cédric Yves**
  Banquier, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur PRIGENT Gilles**
  Ingénieur, ENGIE RESEAUX, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur QUARANTE Georges**
  Chef d'équipe réseau, CEG Groupe SPI Environnement, GOUSSAINVILLE.
  demeurant à MAREIL-EN-FRANCE

- **Madame QUERON Sylvie**
  Responsable rayons, MONOPRIX, SANNOIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame QUETEL Véronique**
  Analyste risque de crédit, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame QUINART Gilles**
  Chef de partie en restauration d'entreprise, COMITE D'ETABLISSEMENT BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur QUINZANO Daniel**
  Responsable de programmes, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame RABEFIANKINANA Vonjitiana**
  Chauffeur, FEDEX EXPRESS FRANCE, LYON.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame RABOUIN Valerie**
  Inspecteur Courtage, A.M.A.P., PARIS 9EME.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur RABOURDIN Cyrille**
  Responsable conseil, LOUVRE HOTEL GROUP, LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur RACHINEL Alberic Gilbert**
  Ingénieur Structures metalliques, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame RAHUEL Véronique**
  Aide Médico Psychologique, APAJH - MAS PROFESSEUR MACAIGNE, SAINT-LEU-LA-FORET.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur RAIS Kathy**
  Secrétaire, RHODIA OPERATIONS SOLVAY, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur RAISSI Hakim**
  Responsable Secteur Distribution, RENTOKIL INITIAL SAS, STAINS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur RAKOTONANDRASANA Jean**
  Metteur au Point d'Outils, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur RAMBOAZANAKA Christian**
  Informaticien, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à PUISEUX-PONTOISE

- **Monsieur RAMOS PORTA Michel**
  Ajusteur polisseur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à CERGY

- **Madame RAMOS Sofia**
  Chef de Projet, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame RAMOUDT Bernadette**
  Logistique polyvalent, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur RAPHAEL Philippe**
  Technicien Qualité, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur RAYMOND Alexis**
  Informaticien, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame REBAGLIATO Aurore**
  Manager Ressources Humaines, GENERALI, SAINT-DENIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame REBOUD Linda**
  Technicien Conseil Relation Clients Entreprise, CM-CIC EPARGNE SALARIALE, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur REGAZZON Philippe Robert**
  Ingénieur, SYSTRA, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame REIS Brigitte**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame RELANGE Vanessa Marie**
  Manager, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur RENAULT Laurent Joël Roger**
  Chef d'équipe de Sécurité Incendie, MAIN Sécurité Paris B, MAISONS-ALFORT.
  demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS

- **Madame RENAULT Sandrine Barbara**
  Responsable Médiathèque, ARKEMA FRANCE, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur RENE Ramakrishnan**
  Responsable Clientèle, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame RENOUX Maryse**
  Chargée de mission, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur RESCH Fabien**
  Conseiller de Vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame RETIERE Anne-Gaëlle**
  Employée, COCHERY IDF /Agence de Pierrelaye, PIERRELAYE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame REUTER GIL Luzia**
  Responsable Service Client, PERIAL ASSET MANAGEMENT, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur REVERSADE Patrice**
  Responsable Logistique, FERMETURES MORATIN, ROMAINVILLE.
  demeurant à LUZARCHES

- **Madame REY Stéphanie**
  Expert Intégration, IT-CE, L'ISLE-ADAM.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Monsieur RHFIR Nour Eddine**
  Technicien, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur RIBEIRO DA SILVA Joaquim Lourenço**
  Responsable Maintenance et Logistique, COMITE CENTRAL DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur RIBEIRO Jean Philippe**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur RIBEIRO Joaquim**
  Cadre Matériel, PICHETA, PIERRELAYE.
  demeurant à CHARS

- **Monsieur RICARD Sylvain**
  Ingénieur, ADIENT Fabrics France, LAROQUE-D'OLMES.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur RICHARD Eric**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à MAURECOURT

- **Madame RICHARD Marie-Laure**
  Cadre Manager, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur RIGHI Walter**
  Secrétaire Technique Design, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame RINGUEDE Sophie**
  Conseillère Relation Client, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur RIVETTE Cyrille**
  Directeur des relations Institutionnelles, LES LABORATOIRES BROTHIER SAS, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur RIVIERE Christophe**
  Gestionnaire de Moyens, SNCF OPTIM, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame RIVOIRE Patricia**
  Chargée de Brevet, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur ROBERT Jaky**
  Grutier, VCF Habitat IDF, NANTERRE.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame ROBERT Sophie**
  Assistante, FEDERATION SOLIHA, PARIS 9EME.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur ROBIN Philippe**
  Expert Compatble, CROIX-ROUGE FRANCAISE, Montrouge.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame ROCHER Marie-Pierre Suzanne**
  Assistante Contentieux, FONCIA LACOMBE, SAINT-GRATIEN.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur RODRIGUES Alvaro**
  Chef de Chantier, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Monsieur RODRIGUES Antony**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur RODRIGUES DE FREITAS Armando**
  Ouvrier Chef d'équipe, ELALE- CITEOS, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur RODRIGUES DE FREITAS Domingos**
  Ouvrier, BONNEVIE & FILS, ARNOUVILLE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame RODRIGUES DE SOUSA Elisabeth**
  Comptable, HAVAS FINANCES SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur RODRIGUES MARTO Agostinho**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame RODRIGUES Sandrine**
  Technicien Conseil Contrôle, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame RODRIGUEZ Pilar**
  Assistante, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame ROIGT Stéphanie**
  Technicien PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur ROISIN Jean-Paul Pascal**
  Conditionneur, ENTREPRISE ADAPEE -ADEP, VILLIERS-LE-BEL.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur ROLLAND Nicolas**
  Gestionnaire de Resoources Humaines, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame ROSENTHAL Carine**
  Technicien de prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame ROSSELLO Sabine**
  Assistante de Direction, TECHNIP CORPORATE SERVICES, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame ROTARIU Stéphanie**
  Conseillère vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS 9.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame ROTSAERT Anne Joelle Raymonde**
  Chef de projet informatique, L'OREAL, CLICHY.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur ROUPILLARD Jean-Hubert**
  Informaticien, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à DOMONT

- **Madame ROUSSEAU Laurence**
  Gestionnaire Contrats d'Affaire, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Madame ROUSSEL Laetitia Catherine**
  Employée administrative, LEROY MERLIN, LEZENNES.
  demeurant à SEUGY

- **Madame ROUSSEL Virginie**
  Agent de Transit, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Monsieur ROUTINE Alain**
  Gardien, CPPJ, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame ROUTINE Marie-Christine**
  Gardienne d'immeuble, CDC HABITAT SOCIAL, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur ROUZIER Laurent**
  Ingénieur d'affaires, ENGIE COFELY, PUTEAUX.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur ROYER Philippe**
  Chaudronnier Climatiseur, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur RUA Carlos**
  Comptable, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame RUELLE Christine**
  Conseillère Mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur RUIZ Stéphane**
  Superviseur de production, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS-FOSSES.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame RUPP Carole**
  Chargée d'Accueil, PRO BTP, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur RUSCIO Thomas**
  Directeur de projets, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur SAACKE Jean Michel**
  Agent de sécurité Incendie, BAZIN ENTREPRISES, PARIS 8EME.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame SAADANE Mina**
  Agent Hôtelier Spécialisé, FONDATION CHABRAND THIBAULT, CORMEILLES-EN-PARISIS.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur SABAN José Agathe René**
  Agent de Piste, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame SAGET Linda Marie Adeline**
  Chargée de Secrétariat, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur SAGOT Didier Claude Georges**
  Ingénieur, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur SAÏCHI Ibrahim**
  Expert du Marché Privé, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur SAID Abdou**
  Chef d'équipe, BLANCHISSERIE POULARD, NANTERRE.
  demeurant à CERGY

- **Madame SAINT-ALBIN Peggy**
  Attachée de direction, CRPCEN, PARIS 8EME.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame SAINTE AGATHE Lynda**
  Secrétaire commerciale, BUT INTERNATIONAL, EMERAINVILLE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur SAINTOME CYRIL**
  Technicien, EIFFAGE ENERGIE IDF, SAINT-DENIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur SAKOVIC Radosav**
  Ajusteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame SALVATORE Séverine**
  Gestionnaire Administrative, QUALIGAZ, AUBERVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SANCHEZ Karen**
  Technicien Support, NESTLE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame SANCHO Aurélie**
  Conseillère souscription gestion, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES, LE MANS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur SANTALO Laurent**
  Pâtissier, COMPASS GROUPE FRANCE/, ROISSY-EN-FRANCE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur SANTANGELO Francesco**
  Agent technique de proximité, ESPACE HABITAT CONSTRUCTION, PARIS.
  demeurant à GONESSE

- **Madame SANTANIELLO Sabrina**
  Organisateur, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SANTOS PEREIRA Georges**
  Chef de Chantier, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BANTHELU

- **Madame SAUTAREL Frédérique**
  Référent Technique Prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur SAVARY Didier**
  Pilote prestataire, GENERALI VIE, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur SAXEMARD Olivier**
  Chargé de conformité, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur SBAI Abdelhamid**
  Opérateur piste, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur SCHEFFER Grégory Manuel**
  Analyste, SCOR INVESTMENT PARTNERS SE, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame SCHMIT Lydie Maria Solange**
  Directeur d'agence Bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur SEGLIE Rémi**
  Chef de Projet, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame SEGUIN-CADICHE Harry**
  Technicien des services Distribués, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame SEGUY Karine**
  Conseillère de Vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS 9.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame SEKKAI Djamila**
  Approvisionneuse papeterie, FNAC SA, IVRY-SUR-SEINE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur SERRURIER Marc Hérvé Marie**
  Conseiller Financier, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur SEVIN Patrice Emile Maurice**
  Gestionnaire Logistique, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES, PARIS 9.
  demeurant à CERGY

- **Madame SGHAIER Sandrine**
  Assistant marketing, POREE HAVLUK, FRANCONVILLE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur SIDKI Youssef**
  Agent CAF, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame SILVEIRA DOS SANTOS Maria Estela**
  Assistante Copropriété, G. T. F. SA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame SIMOES Maria Genoveva**
  Agent administratif, ASWO FRANCE, BEZONS.
  demeurant à GARGENVILLE

- **Madame SIMONET Caroline**
  Chargée Référentiel Produit, A.M.A.P., PARIS 9EME.
  demeurant à CERGY SAINT CHRISTOPHE

- **Monsieur SISSAKO Bandiougou**
  Boiseur, BREZILLON S.A, MARGNY-LES-COMPIEGNE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur SMELTEN Valérie**
  Employé de Banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à MAUDETOUR-EN-VEXIN

- **Monsieur SOLAS Antoine**
  Responsable secteur opération, CACEIS Bank, PARIS 13EME.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur SOLER Olivier**
  Directeur d'Agence, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame SOLON Nathalie**
  Employée dans les assurances, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame SOLTYS Thérèse**
  Agent Polyvalent de Production, AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS, ANTONY.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame SORENSEN Mette**
  Chargée de lingerie, RITZ PARIS, PARIS Cédex 01.
  demeurant à THEMERICOURT

- **Monsieur SOUCHET Pascal**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur SOULIER Martial**
  Formateur, LA PLATEFORME DU BATIMENT, PARIS 19EME.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur SOURDIN Jerôme Ivan Stéphane**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame SOURD Sylvie Pierrette Thérèse**
  Technicien qualité Courrier, DIRECT ASSURANCE, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SOUSA DA CRUZ DOS SANTOS Rosa Maria**
  Femme de service, GROUPE BLANCHART, ERMONT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SOUSSANA Clara Raren**
  Cadre, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame SOUVANLAS Darom**
  Préparatrice de Commande, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame STEFF Caroline Juliette**
  Chargée de Dossiers, L'OREAL, CLICHY.
  demeurant à CERGY

- **Madame STEPANIEN Nathalie**
  Chef de Cabine Principale, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Madame STEPHAN Lydia Virginie**
  Standardiste Secrétaire d'accueil, K. L. ASSOCIES, PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Madame SUTHAKARAN Revathi**
  Caissière, MONOPRIX Les HUISSIERS, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame TABAHRITI Malika**
  Chargée de recouvrement, SOCIETE GENERALE, CERGY.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur TAHRI Hamid**
  Réceptionniste dans résidence hôtelière, CITADINES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame TANAZACQ Sophie**
  Attachée commerciale, FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS, ASNIERES SUR SEINE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur TAPPING Fabien**
  Directeur de recherche et développement, B'INFORMATION SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame TARQUIS Claudia**
  Assistante, SPLA CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT, CERGY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame TAVARES Céline**
  Gestionnaire de flux, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à VIGNY

- **Monsieur TAVERNIER Damien**
  Chef de groupe transit, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur TAYAR Metin**
  Manutentionnaire, SAMADA GAROSUD Frais, WISSOUS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur TEA Vichetre**
  Technicien avion, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à VILLIERS-LE-SEC

- **Madame TEIXEIRA Sophie**
  Commercial print, ANTALIS FRANCE, GONESSE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur TELLIAN Gérard**
  Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur TENKORANG Daniel**
  Agent de tri, FEDEX EXPRESS FR, ROISSY CDG.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame TERRASSE Céline**
  Assistante de formation, IFCAM, MONTROUGE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame TERT Sylviane**
  Chirurgien dentiste conseil, CNAMTS, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame THAMMABANVONG Syvanna**
  Agent de production, ELIS Gennevilliers, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame THELLIER Sylvie**
  Assistante Contentieux, ETUDE MANAGO, EZANVILLE.
  demeurant à VILLAINES-SOUS-BOIS

- **Monsieur THERRACHON Pascal**
  Responsable bureau d'études, PICHETA, PIERRELAYE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur THIBAUT Jean-Marie**
  Chef d'agence, LOGIREP, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame THILLAYE Anouk**
  Chef d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur THOMAS Tierry**
  Responsable d'Equipe N2 AMCO REACTIFS, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame THUET Déborah**
  Juriste immobilier crédit-bail, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame TIJOU Maria de Lourdes**
  Employée commerciale, E. LECLERC EPINAY EXPLOITATION, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame TILLIER Laure**
  Chargée de clientèle en cabinet d'expertise comptable, GEODE EXPERTISE ET CONSEIL, GONESSE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur TILLY Stéphane**
  Gestionnaire opération de marchés, BNP PARIBAS SAS - PARIS, PARIS.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame TISON Laurence**
  Acheteur, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur TITREVILLE Mickaël**
  Opérateur de production, ARCELOR MITTAL, BRUYERES-SUR-OISE.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur TOMPKIN Nicolas**
  Technicien d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame TORRES Françoise**
  Préparatrice de commandes, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame TOUCHANE Fazeia**
  Chargée administrative RH, MONOPRIX SOISY SOUS MONTMORENCY, EAUBONNE.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame TRAN Francine**
  Comptable, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur TRAN Jean-Pierre**
  Responsable Parc Auto, ORANGINA SCHWEPPES FRANCE, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur TRAN Philippe**
  Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur TRAORE Modibo**
  Technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à FOSSES

- **Madame TRASSARD Sophie**
  Gestionnaire réclamations, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame TREMBLAIS Caroline**
  Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame TRIBOUT Nathalie**
  Assistante de direction confirmée, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur TURLET Rosan**
  Assistant de gestion, MAAF ASSURANCES, NIORT.
  demeurant à FREPILLON

- **Monsieur UNG Daravan**
  AMDE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame VALERIO Virginie**
  Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à LASSY

- **Madame VALLAIS Audrey Irène Odette**
  Responsable de Zones, MCDONALD'S PARIS NORD RESTAURANT, GUYANCOURT.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur VALMORIN Simon Erick**
  Chauffeur Poids lourd, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame VAN BRACKER Audrey Brajna Emilie**
  Dispatcher, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame VANCON Alice Catherine Thérèse**
  Designer, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à ERMONT

- **Madame VANDENAMEELE Catherine**
  Conseillère relation clientèle, LE BHV/MARAIS, PARIS.
  demeurant à GONESSE

- **Madame VARLET Sylvie**
  Directeur de projet, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame VASNIER Alexandra**
  Instructeur, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame VATINEL Nathalie Catherine**
  Indemnisation Assurance, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur VECCHI Grégory**
  Conseiller Clientèle, COVEA, PARIS 9.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame VEDEL Célia**
  Responsable d'unité, CAF DE PARIS, PARIS.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur VELASQUEZ CARDONA Luis Heberto**
  2quipier de Collecte, OTUS, SEVRAN.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur VENARD Christophe**
  Employé, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ANDILLY

- **Monsieur VERGER Eric**
  Technicien réseau, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame VERGES Marie-Jeanne**
  Plongeuse, KORIAN LES MERLETTES, SARCELLES.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame VERGNAC Valérie**
  Hôtesse de Caisse, Carrefour Market, LUZARCHES.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame VERHILLE Magalie**
  Informaticien, BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur VERLY Martial**
  Contrôleur conformité chantiers, LOXAM, PARIS Cédex16.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur VERZELLONI Fréderic**
  Monteur Tuyauteur, UXELLO Risques speciaux, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur VICTORINO Christophe François**
  Chef de Chantier, ENGIE INEO UTS, MONTREUIL.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame VIGNAUD Anne Cécile Chantal**
  Gestionnaire, MNH MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS, AMILLY.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur VILLESSOT Alain Claude**
  Chargé d'affaires, AXA France, NANTERRE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame VINCENOT Christelle**
  Technicienne, GENERALI FRANCE, PARIS 9.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur VINCENTE Richard**
  Responsable d'exploitation direction des opérations au sol, ASL AIRLINES FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame VINHAS Marie Cidalia**
  Caissière principale, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame VISBECQ Dominique Nelly Andrée**
  Expert Bancaire, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à VILLERS-EN-ARTHIES

- **Madame VITTENER Béatrice**
  Employée, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame VOLLET Nathalie Claire Pauline**
  Responsable Informatique, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame WARGNIER Sonia**
  Cadre Assurances, CNP ASSURANCES, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame W ASHRAF xxxxxx**
  Cadre de Proximité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame WEISS Virginie**
  Conseillère Technique Prestations Familiales, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur WEJNBERG Frédéric**
  Agent Administratif, OGESTION, PARIS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame WILMORT Brigitte Patricia**
  Gestionnaire de Paie, LE PARISIEN LIBERE, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur WITHIER Rémy Marie-Joseph Ghislaine**
  Ingénieur, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur YALAP David**
  Chargé de Maintenance, CHANEL SAS, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur YESLI Saïd**
  Employé, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur YOUSFI Mohamed**
  Metteur du point, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur ZAFI Brahim**
  Rectifieur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ZAMI Karen**
  Référent Conseil Assurance Maladie, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur ZEGAOUI Akili**
  Administrateur de Bases de Données, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur ZERBIB Cédric**
  Directeur commercial, CBRE AGENCY, PARIS.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur ZIDI Mohamed**
  Cuisinier, PARIS AIR CARTERING, ROISSY CDG.
  demeurant à FOSSES

- **Madame ZIRAH Stéphanie**
  Expert support clients, LINEDATA SERVICES LEASING & CRÉDIT, ARCUEIL.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur ZONGO Stéphane Ramanyande**
  Assistant Référant de production, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur ZRIHEN Jerremy**
  Ingénieur, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

Article 2 : La médaille d'Honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ABDOUL Latif**
  Vendeur expérimenté service après-vente, FNAC SAINT-LAZARE, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame ACERBIS Ghislaine**
  Responsable cafetéria, COMPAS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur ADELISE André**
  Technicien, INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA, CHAMPS-SUR-MARNE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame AFONSO Céline**
  Assistante juridique, AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, LA DEFENSE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur AFONSO Michel**
  Chauffeur livreur, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur AGUDZE Komi Mawuli**
  Ouvrier Monteur, BERNARD CONTROLS, GONESSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur AHTOUCHE Boujemaa**
  cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur AÏCI Mourad**
  Technicien, TROPHY SAS, MARNE-LA-VALLE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur AÏT OUJAKEN Fatima**
  Employée, MONOPRIX, SANNOIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur AIT OUMGHAR Brahim**
  Magasinier, LEBRONZE ALLOYS, TAVERNY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame ALBERT Patricia**
  Organisatrice, AVIVA ASSURANCES, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame ALLAIN Sylvie**
  Ingénieur propositions, PROSERNAT, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ALLEHAUX Maria Mireya**
  Chargée d'études informatiques, SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MARINES

- **Madame ALMANZA Marie-Josée**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur ALMAU ANSOAR Eladio**
  Ouvrier, ADEP, PARIS 14EME.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame AMMARI Mébarka**
  Attachée de direction, FIDAL, COURBEVOIE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame ANDRE Brigitte**
  Chargée d'études, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur ANDRONIK Stéphane**
  Superviseur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Monsieur ANGEBAUD Pascal**
  Expert Analyste Reseau, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur ANQUETIL Jackie**
  Chauffeur Poid Lourd, SITA SUEZ, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame AREZZO Habiba**
  Préparateur de Commande, ile de france Distribution SODIS et C, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur ARNOLD Pascal**
  Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur ARVAUX Marc**
  Gestionnaire administratif recouvrement service, FNAC, IVRY-SUR-SEINE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame AUBERT Sandrine**
  Gestionnaire Approvisionnement, GIMA, BEAUVAIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame AUFFRET Fabienne**
  Aide Comptable, NEXITY PROPERTY MANAGEMENT, CLICHY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame AUGENDRE Catherine**
  Responsable Santé, CAISSE RSI DES PROFESSIONS LIBERALES, PARIS.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur AUPIED Gérald**
  Chargé Budget, TRAPIL, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame AVERDUNG Brigitte**
  Secrétaire assistante, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE, PARIS.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame BACCAN Sylvie**
  Assistant Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à SEUGY

- **Monsieur BADUEL Didier Michel**
  Employé de Banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BAHUON Christophe**
  Informaticien, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BAILLEUX Nathalie**
  Aide Médico Psychologue, APAJH - MAS PROFESSEUR MACAIGNE, SAINT-LEU-LA-FORET.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur BAISADOULI Franck**
  Concepteur Developpeur, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame BALADINE MADDLY**
  Référent technique d'assurance Maladie, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur BALASUNDAR Balassoupramanien**
  Gestionnaire, AUCHAN SARCELLES, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur BALDRAN Didier**
  Cadre supérieur, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à LABBEVILLE

- **Madame BALTIMORE Véronique Thérèse**
  Conseiller Patrimonial, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame BARAT Nathalie Anne**
  Responsable de Service R&D, DIAGNOSTICA STAGO, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ANDILLY

- **Monsieur BARBEY Gérard**
  Chargé d'Affaires Menuiserie, POINT P Ile de France, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BARBIER Frédéric Alain Maurice**
  Chef de Rayon, MONOPRIX COLOMBE, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BARBIER Valerie Marie-Therese**
  T.S METALLURGISTE, SNECMA, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BARDIN Isabelle**
  Gestionnaire Technique de Contrats, SMAVIE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame BARDIN Marceline**
  Manager Assurances, SWISSLIFE ASSURANCE DE BIENS, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à DOMONT

- **Madame BARGAIN Odile**
  Employée de banque, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur BARONCE Bernard**
  Agent Clientèle Terrain, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BAROU Claudine**
  Responsable Clientèle, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur BATAILLE Patrick Gérard**
  Informaticien, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE, NANTERRE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur BAUDOIN Jean**
  Technicien de laboratoire, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BEAUFILS Patricia Geneviève Claude**
  Chargée d'opération Commerciales et Marketing, BAYARD S.A., MONTROUGE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BEECKMANS Sophie**
  Assistante de direction, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame BELAIR Ghislaine**
  aide soignante, HOPITAL LEOPOLD BELLAN, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BELGHITH Catherine**
  Manager de Domaine Informatique, AFPA, MONTREUIL.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame BELLADIN Sylvie**
  Directrice de la production bancaire, BPCE IOM, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur BELLASSEE Jocelyn**
  Frigoriste, DALKIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur BENAOUDA Redouane**
  Éducateur spécialisé, ITEP Clos Levallois, VAUREAL.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BENARD Joêl Dominique**
  Responsable d'Exploitation, UPS SCS FRANCE SAS, VILLEPINTE.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Madame BENATTIA Lallahoum**
  Aide Soignante, Institut hospitalier franco-britannique, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur BENDRA Nordine**
  Chauffeur de Bus, TRANSDEV ETS MONTESSON LES RABAUX, MONTESSON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BENKEMOUN Jean-Jacques**
  Informatien, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur BENOIST Patrice Thierry**
  Correspond immeuble, CDC HABITAT SOCIAL, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame BERDIE Magalie**
  Gestionnaire Expert, HENNER GMC, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à VIENNE-EN-ARTHIES

- **Madame BERGEON Nathalie**
  Responsable sce E-LEARNING, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur BERGERIE Marc**
  Chef de Chantier, ROUTIERE DE L EST PARISIEN, NANTERRE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame BERGER Régine**
  Directrice Environnement de Travail, Véolia Recherche & Innovation, MAISONS-LAFFITTE.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BERTE Franck Sylvere**
  DRH, PANALPINA FRANCE TRANSPORTS INTERNATIONAUX SAS, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur BERTHIER Thierry Marie Pierre**
  Directeur Général Adjoint, OSICA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BERTIN Richard Roger**
  Technicien de Méthodes catégorie supérieure, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à AINCOURT

- **Monsieur BERTRAND Richard Pascal Pierre**
  Informaticien, Société Générale, OSNY.
  demeurant à OSNY

- **Madame BESNARD Christiane Nathalie**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS - BANQUE EN LIGNE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BESOMBES Jacqueline**
  Gestionnaire Compta Bancaire, FROMAGERIE BEL SA, SURESNES.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur BESSAC Alain André**
  Ingénieur Cadre, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur BIARD Daniel**
  Grutier, SCALES SA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à BERVILLE

- **Madame BIDARD Anita**
  Chargée de Middle Office, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur BIGOT Frédéric**
  Informaticien, L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur BIOLO Claude**
  Trieur manutentionnaire, REVIVAL - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame BIRON Jacqueline**
  Employée de l'assurance, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à FOSSES

- **Madame BITTON Lisa-Dina**
  Comptable, ARS 95, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame BLAISING FERET**
  Assistante, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à COURCELLES-SUR-VIOSNE

- **Monsieur BLANCHARD François**
  Technicien de maintenance, EIFFAGE ENERGIE SERVICE ILE DE FRANCE, BAGNOLET.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur BLANCKEMAN Pascal**
  Chargé de gestion clientèle, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BLAVET Claire**
  Conseiller Immobilier, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame BLOT Anne Colombe Marie**
  Analyste Informatique, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur BLUSSON Emmanuel**
  Chef de Groupe, BOUYGUES Energies et Services, St-Quentin en Yvelines.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame BOBAN Silvana**
  Chargée de clientèle, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BOGAERT Alain**
  Employé de Jeux, Ressort BARRIERE Enghien Les Bains, ENGHIEN-LES-BAINS.
  demeurant à NERVILLE-LA-FORET

- **Monsieur BOILOT Philippe**
  Coordinateur Reporting Projet, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame BOISSEAU Michelle Myriam Violette**
  Chargée de gestion immobilière, BNP PARIBAS PARIS 9, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur BOLATRE Christophe**
  Responsable de Secteur, GEODIS M.G. TRANSPORTS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BOMPANE Frédéric**
  Controleur de Gestion, ALSTOM TRANSPORT S.A., SAINT-OUEN.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame BONNET Christine**
  Conseillère vente dutyfree roissy, SDA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur BONNOTTE Franck**
  Ingénieur Air France, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à LUZARCHES

- **Madame BONVENT Yolène Claudine**
  Gestionnaire Paie, Groupama assurances mutuelles, Paris.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame BORDIN Viviane**
  Comptable, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à RONQUEROLLES

- **Madame BORRANI Jeanine**
  Juriste, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BOSCAVERT Xavier**
  Chargé de Services Clients, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur BOUAYAD AMINE Mohamed**
  Pricing manager, SCOR GLOBAL P&C SE, Paris.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur BOUCHER Gérard**
  Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BOUCHERON Dominique**
  Gestionnaire de Sous-rayon, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur BOUDET Marcel**
  Responsable d'activités télégestion, ENGIE COFELY, CERGY.
  demeurant à ERMONT

- **Madame BOUDJEMIA Fadèla**
  Conseillère relation client, MMA IARD, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BOUHADDAD Karim**
  Électricien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur BOUHIER Jean Luc**
  Fraiseur outilleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur BOUILLAUD Bruno**
  Chef d'équipe, CHIMEX, LE THILLAY.
  demeurant à OSNY

- **Madame BOUKORTT Aline**
  Consultant, GIE AXA, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame BOULETIER Sophie Aline**
  Comptable, FNAC ETOILE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur BOUNIK Franck**
  Responsable Financier, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame BOUQUET Nadine**
  Ingénieur, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BOURBIER Jean-Christophe**
  Directeur de caisse, CREDIT MUTUEL ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Madame BOURDIN Nathalie**
  Informaticienne, S.A GEFCO, CHAMBERY.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame BOURDON Nathalie Anne-Marie**
  Cadre de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur BOURRET William Bart**
  Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-POISSY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BOUYSSOU Loïc**
  Chef d'équipe, PANZANI, GENNEVILLIERS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BOYER Katia Joëlle Odette**
  Employée de Comptabilité, AUCHAN - TAVERNY, TAVERNY.
  demeurant à OSNY

- **Madame BRASHER Vera**
  Technicien de production de document Bilingue, CLIFFORD CHANCE EUROPE LLP, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame BREDA Catherine**
  Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BRESSET Nicolas Jean-Louis**
  Responsable Projet CA Groupe, BPCE, PARIS.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame BRIGITTE Yveline**
  Auxiliaire de Vie, ABRAPA, ECKBOLSHEIM.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame BRONCHARD Brigitte**
  Comptable, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame BRUAULT Hélène Louise Michelle**
  Ingénieur Système, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BUDZYNSKI Martine Véronique**
  Assistante de direction, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur BUJ REPULLES Placido**
  Ouvrier, DCM USIMECA, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BULARD Valérie**
  Responsable d'Activité, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame BUTEAU Sylviane Dominique Pascale**
  Assistante, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BUYSSENS Philippe**
  Gardien d'immeuble, AB HABITAT, BEZONS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur CABIT Philippe Alain**
  Informaticien, S.A GEFCO, CHAMBERY.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur CACHIA Alain Franck**
  Gestionnaire Contrats Prestataires, TOTAL FACILITIES MANAGEMENT SERVICES, COURBEVOIE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur CADOUX Laurent**
  Technicien, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame CAILLETEAU Françoise**
  Technicienne support, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur CALDERA Jean-Michel**
  Technico-commercial, OREXAD, LYON.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CANDALOT Gilles Jean-Jacques**
  Ingénieur Eléctronicien, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame CANNESON Wida**
  Assistante Commerciale, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame CANO Marie-Hélène**
  Notaire, SCP HAUSSMANN NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame CAPALDI Catherine**
  Chargée d'assistance, FIDELIA ASSISTANCE, SAINT-CLOUD.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur CAPALDI Stéphane**
  Manager de proximité, FIDELIA ASSISTANCE, SAINT-CLOUD.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CAPEL Carole**
  Gestionnaire de paie, BONNA SABLA SNC, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur CARAT Olivier**
  Cadre Bancaire, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame CARBILLET Thérèse**
  Concepteur Expert, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur CARLE Philippe**
  Acheteur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à ERMONT

- **Madame CARLIER Roseline Colette**
  Assistante Juridique, VINCI, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur CARLY Franck**
  Assistant Service Client, BLANCHISSERIE POULARD, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame CARPENTIER Agnès**
  Travel Officer, ALLIANZ AEC NORD EST, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ATTAINVILLE

- **Madame CARPENTIER Nathalie**
  Chargée d'affaires professionnelles, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame CARRE Brigitte**
  Maroquinière, STÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ASNIÈRES.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame CARREL Alain**
  Pilote application informatique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur CARRETTE Daniel**
  Conducteur receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à PISCOP

- **Madame CASANOVA Sandrine**
  Assistante, CRPCEN, PARIS 8EME.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur CASTELLA Laurent Jean-Paul Daniel**
  Chef de chantier travaux Publics, AER, LYON.
  demeurant à CHARS

- **Monsieur CAUDRON Christian**
  Technicien usine, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame CAVAGNERO Hélène Aline Joseph**
  Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame CAZANAVE Chantal**
  Secrétaire, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SANTEUIL

- **Monsieur CHAMBREY Hervé**
  Pâtissier, HYPERMARCHE AUCHAN CERGY, CERGY PONTOISE.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur CHANEMOUGAME RAMESH**
  Vendeur Produits Techniques, FNAC ETOILE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame CHANTRAINE ALARD Isabelle**
  Chargée d'études, gestion et pilotage, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur CHANUT Laurent**
  Responsable d'exploitation, SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE, GUYANCOURT.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur CHARPENTIER Christophe Pascal**
  Employé, CHANEL, LACROIX-SAINT-OUEN.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame CHARRE Carole Annie**
  Gestionnaire administration du personnel, SERVIER MONDE, SURESNES.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CHARTAGNAC Alain**
  Conducteur palletiseur, PANZANI, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur CHARTON Pascal**
  Technicien informatique, SCPP MICHELEZ NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame CHARY Nathalie**
  Directrice, MONOPRIX SOISY SOUS MONTMORENCY, EAUBONNE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur CHATARD Eric**
  Directeur des ventes comptes globaux, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur CHAUMETTE Vincent**
  Responsable unité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à LE THILLAY

- **Monsieur CHAUVEAU François**
  Responsable merchandising, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur CHAVAUD Christian**
  Directeur de création, JCDECAUX, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur CHÊNE Philippe**
  Ingénieur, THALES DMS FRANCE, ELANCOURT.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur CHEPIS Patrice**
  Directeur Technique, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame CHESNEY Sabine Josiane Michèle**
  Secrétaire administratif, ALLIANZ IARD, PUTEAUX.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame CHEVAL Nathalie**
  Informaticienne, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur CHICANNE Thierry Richard**
  Ingénieur, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, Cergy-Pontoise.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur CHOUX Benoit**
  Employé CTE PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à VIARMES

- **Madame CLAUDIN Sylvie**
  Assistante, MMA IARD, LE MANS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur CLAVIER Jean-Michel**
  Crédit Manager, PANALPINA FRANCE TRANSPORTS INTERNATIONAUX SAS, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame CLERC Ginette**
  Directrice des systèmes d'information, NXTO FRANCE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame COELHO Anne Marie**
  Gestionnaire Approvisionnement, FLEXICO, MERU.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame COLIN Valérie**
  Responsable Comptable, IME Henri Wallon, SARCELLES.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame COLLAT Josiane Marie Françoise**
  Chef de Services Généraux et Comptable, GIMELEC, PARIS 16EME.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur CONTI Jean**
  Cadre Commercial, AIR FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Madame COQUELLE Laurence Solange Henriette**
  Gestionnaire Location, ICF HABITAT ATLANTIQUE, PARIS 10EME.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame CORNIQUET Murielle**
  Assistante Juridique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN

- **Madame CORREIA Sérafina**
  Assistante de Direction, SAFRAN, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur COSTA GONCALVES Fernando**
  Électromécanicien, Eiffage Construction Matériel, LE PERRAY-EN-YVELINES.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur COSTERG Frédéric**
  Salarié, HEINEKEN ENTREPRISE SAS, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame COSTIL Marie Louisia**
  Assistante, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, PONTOISE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur COUBETERGUES Cyril**
  Chef Magasinier, SOCIETE LOUIS VUITTON SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PRESLES

- **Madame COURTEL Nathalie**
  Assistante, FROMAGERIE BEL SA, SURESNES.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur COUTIN Christian**
  Informaticien, ELNO, ARGENTEUIL.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur COUZINEAU Eric**
  Chef de chantier, COMET IDT, BRETIGNY-SUR-ORGE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame CRAVO Gisèle**
  Agent qualifié d'exploitation, GEFCO FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur CREDOU Pascal**
  Ingénieur, PEUGEOT SA, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur CROIZER Thierry**
  Technico-commercial, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame CROTTET Véronique**
  Formatrice, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame CRUCHANT Christel**
  Responsable rayon Marchandise, MONOPRIX REUILLY, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur CUADRADO Philippe**
  Comptable, RINCO ULTRASONICS, ERAGNY SUR OISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur CUISINIER Christian**
  Ingenieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DACHICOURT David**
  Essayeur démériteur véhicules, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MARINES

- **Madame DA COSTA Dulce**
  Employée comptable, PARIS AIR CARTERING, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à FREPILLON

- **Madame DA COSTA Fatima**
  Assistante administrative comptable, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DA COSTA GONCALVES Joachim**
  Agent de maîtrise traitement thermique, AD TAF TRAITEMENTS THERMIQUES, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame DAGICOUR Corinne**
  Assistante de charges de commissions normalisation, AFNOR GROUPE, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame DAHAN Sandrine**
  Assistante export, SENSIENT COSMETIC TECHNOLOGIES, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame DALLET Marie**
  Employée, LOGISTA FRANCE, LOGNES.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur DAM-VAN Frédéric**
  Inspecteur Technique, TOSHIBA TEC FRANCE IMAGING SYSTEMS SA, PUTEAUX CDX.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur DANIEL Philippe**
  Ingénieur d'études, TUNZINI PARC D'AFFAIRES SILIC, NANTERRE.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Madame DAOULAS Nathalie**
  Assistante Brevet, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DAPAAH ASIAKWAN Edmond**
  Pontier conducteur, SAREN, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame DARZACQ Adeline**
  Assistante de direction, KURZ LOGISTIQUE SARL, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame DAS NEVES TRINDADE Patricia**
  assistante facturation et suivi clients, TFN PROPRETE IDF, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur DAUBRESSE Philippe François Marie**
  Contract Manager, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame DAVID Catherine**
  Responsable des affaires juridiques et sociales, IFP ENERGIES NOUVELLES, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à LONGUESSE

- **Madame DAVID Ghislaine**
  Chargée de reporting RH et contrôle de gestion social, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DAVID Odile**
  Personnel Naviguant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur DE BARROS Antonio**
  Ajusteur technicien P3, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur DEBOEVER Charles**
  Afficheur sur mobilier Tournant, JC. DECAUX FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DEBOISSY Pascale**
  Gestionnaire industrielle, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame DEBRESNE Sophie**
  Responsable de centre - secrétaire médicale, CIAMT, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame DECAMPS Dominique, Jean-Marie**
  Ingénieur Support Outils, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame DECOSTER Sandrine**
  Directrice R2D, CHIMEX, LE THILLAY.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame DECUYPERE Isabelle**
  Responsable de gestion commerciale, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-ADAM

- **Madame DEFAUX Sylviane**
  Responsable paie, BARRY CALLEBAUT FRANCE, MEULAN.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur DEFEVER Eric**
  Chef opérateur du son, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DEKYDTSPOTTER Fabienne**
  Monitrice Educatrice, Apprentis d'Auteuil -Maison Saint Jean, SANNOIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame DELATTRE Christine**
  Employée de restauration, COMPASS GROUPE FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DELESPAUL Frédéric**
  Ingénieur qualité, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur DELIGNE Dominique**
  Informaticien, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, MASSY.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DELLA NECRA Daniel**
  Chargé Environnement, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur DELORY Christophe**
  Employé, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à OSNY

- **Madame DELTOUR Christine**
  Assistante, ALSTOM POWER SYSTEMS SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à MERIEL

- **Madame DEMARCY Jocelyne**
  Opérateur, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DEMOLY Bruno**
  Sous-chef 2ème échelon, DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE, PARIS.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur DENIS Olivier**
  Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DENOYELLE Stéphane**
  Chauffeur, RAFAUT, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame DE OLIVEIRA Isabelle**
  Acheteuse, GIMA, BEAUVAIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame DE PINHO Edouarda**
  Employé Logistique, SEDIFRAIS MONTSOULT LOGISTIC, GONESSE.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame DEQUI Pascale**
  Comptable, ICADE PROPERTY MANAGEMENT, AUBERVILLIERS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DERIAC Sabine**
  Contrôleur permanent, MILLEIS BANQUE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DE SAINTE MARESVILLE Eric**
  Chauffeur, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame DESANNAUX Christine**
  Concepteur conseiller en opération, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DESLANDES Françoise**
  Gestionnaire de contrat, ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur DESMARETS Odin**
  Cadre responsable rayon frais, SGAC, CLICHY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DESMEULLES Richard**
  Directeur d'exploitation, GAMBLIN DEMENAGEMENTS, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DE SOUSA Isabel Maria**
  Responsable expert assistance, AXA Assistance France, CHATILLON.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame DESTRUEL Nathalie**
  Assistante de direction, PUBLI.NOT GROUPE ADSN, PARIS 8EME.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur DEUR Laurent**
  Directeur commercial, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DEYRIS Bruno**
  Ingénieur, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DE ZEN VLAMYNCK Marie-Louise**
  Responsable ressources humaines, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DEZERALD Hervé**
  Ingénieur agronome, Crédit Agricole S.A, Montrouge.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame DIDIER Corinne**
  Assistante commerciale, KILOUTOU, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur DJERMINE Richard**
  Comptable, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DOLLET Gisèle**
  Comptable, ORALIA PIERRE ET GESTION, PARIS 14EME.
  demeurant à LE MESNIL-AUBRY

- **Monsieur DOTSOU Yao Amenyo**
  Coursier à la retraite, SCHENKER FRANCE SAS, MONTAIGU.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DOUDARD Nelly**
  Psychomotricienne, FONDATION PAUL PARQUET, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur DO Vinh Sen**
  Technicien, EUROMASTER FRANCE SNC, GRENOBLE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame DRAON Sylvie**
  Assistante comptable et administrative, GEODE EXPERTISE ET CONSEIL, GONESSE.
  demeurant à LE THILLAY

- **Monsieur DROECH Pascal**
  Directeur Pôle Projets, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Madame DROESCH Isabelle**
  Responsable ressources humaines, SPIE NUCLEAIRE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Madame DROULIN Corinne**
  Gestionnaire paie, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame DUBOIS Brigitte**
  Gardienne d'immeuble, CDC HABITAT SOCIAL, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur DUBREUIL Alain**
  Fondé de pouvoirs, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.
  demeurant à FROUVILLE

- **Madame DUFEIL Nathalie**
  Chef de projet informatique, CAVAMAC, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame DUFEU Murielle Raymonde Jeanne**
  Trésorière, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur DUFFOURT Olivier**
  Ingénieur, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame DUFLOT Yvonne**
  Aide comptable, ELIS SERVICES, SAINT-CLOUD.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUMONT Frédéric**
  Boulanger, BOULANGERIE PAUL GROUPE HOLDER, MARCQ EN BAROEUL.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DUMONT Gilles**
  Technicien informatique, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DUMONT Sandrine**
  Gestionnaire Commerciale, SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES D'EVIAN, RUNGIS.
  demeurant à ENNERY

- **Madame DUPLAN Corinne**
  Assistante aux opérationnels et Fournisseurs, OPTEOR IMMOTIC, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUPONT Alain**
  Comptable, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Monsieur DUPONT Dominique**
  Chargée d'opération prestations assurances, SWISSLIFE ASSURANCE DE BIENS, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DUPONT Janick**
  Ingénieur d'essais, FOUNDATION BRAKES FRANCE, DRANCY.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur DUPRE Franck**
  Chef d'équipe, CEG Groupe SPI Environnement, GOUSSAINVILLE.
  demeurant à MAREIL-EN-FRANCE

- **Madame DUPUY Marie-Thérèse**
  Clerc aux formalités, SCP CHEUVREUX NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DURAND Myriam**
  Assistante, DALKIA, PARIS LA DEFENSEE.
  demeurant à OSNY

- **Madame DUSSAUBY Marie-Pierre Madeleine Marcelle**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DUSSOL Michel**
  Commercial, ATOS, GLOS.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Madame DUTRANNOY Pascale**
  Clerc de notaire, CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTAL DES NOTAIRES, VERSAILLES.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame DUVAL Annie**
  Assistante de copropriété, NEXITY LAMY, BESANCON.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DUVAL Jean-Pierre**
  Informaticien, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à AVERNES

- **Madame DUVAL Marie-Fabienne**
  Chargée Administrative, C.I.E.F.A., PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame DUVIVIER Nathalie**
  Responsable unité, ACM GIE, STRASBOURG.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur DYLIKOWSKI Jan Kazimierz**
  Ingénieur, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à CERGY

- **Madame EHLERT Catherine**
  Journaliste, EDITIONS LEGISLATIVES, MONTROUGE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur EL BACHROURI Mohammed**
  Equipier de collecte, POLY-SENTI, ARGENTEUIL.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur EL HAYEK Mahmoud**
  Responsable support informatique, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur ELIAZORD Francis**
  Chef d'équipe, CMIC, OZOIR-LA-FERRIERE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur ELICE Pierre-Yves**
  Contrôleur de qualité, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame ELION Isabelle Anne Dominique**
  Chef de Département Mode, MONOPRIX COLOMBE, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur EL ZERG Abderahim**
  Conducteur de collecte, VAL'HORIZON, DOMONT.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur ESTEVES ALVES José Manuel**
  Maître ouvrier, COLAS BÂTIMENT, MAGNY LES HAMEAUX.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur ESTEVES Antonio**
  Chef de chantier, ONET, MARSEILLE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur ETIENNE Thierry**
  Spécialiste fonctionnel, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS 12.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame EYSSETTE Aurora**
  Chef préparatrice, ELIOR RESTAURATION, LA DEFENSE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame EYSSETTE Chantal**
  Responsable relation client, NXO NEXTIRAONE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame EZZOGLAMI Monia**
  Assistante de direction, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame FACCA Monique**
  Chargée d'Import Finance, NNC SERVICES, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur FARGEAS Bruno**
  informaticien, BNP PARISBAS PERSONAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame FARINA Elisabeth Fabienne**
  Informaticienne, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à ERMONT

- **Madame FARRENQ Laurence**
  assistante de direction des opérations, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur FATEALY Nourallah**
  Responsable Administratif et Financier, LAPORTE INDUSTRIES, FORMERIE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame FAURE Nadine Jacqueline Jeannine**
  Assistante Administration des ventes, SNOP, ROISSY CDG.
  demeurant à GONESSE

- **Madame FAZAL Aslame**
  Agent de Maintenance, VEOLIA EAU, NANTERRE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur FELSKE Laurent**
  Banquier, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame FERNANDES Joaquina**
  Agent de Service Qualifié, ISS SERVICES, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame FERNANDEZ Maria-Dolores**
  Infirmière, CCN Poste de Paris, MONTMAGNY.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame FERNEZ Nathalie**
  Attachée commerciale, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Monsieur FERRAO Jorgue Miguel**
  Chef d'antenne, ENGIE HOME SERVICES, BEZONS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur FERREIRA José**
  Responsable GMAO, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame FERREIRA RIBEIRO Maria Elisabete**
  Agent de service spécialisé, FONDATION CHABRAND THIBAULT, CORMEILLES-EN-PARISIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur FERRON Pascal**
  Technicien sup aéro, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à LUZARCHES

- **Monsieur FIEVEZ Pascal**
  Animateur Commerciale, WELDOM, CLERMONT.
  demeurant à SERAINCOURT

- **Madame FISSEUX Sylvie**
  Assistante Médicale, TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES, COURBEVOIE.
  demeurant à OSNY

- **Madame FISTON Murielle Agnès Camille**
  Clerc de Notaire, SCP TROUSSU ET MARQUEZ, VIARMES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame FLANDRINA Lydie Chantal**
  Assistant Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur FLIPPE Xavier**
  Surveillant de travaux, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à MOURS

- **Monsieur FLON Pascal**
  Agent de Maîtrise, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur FLORES Patrick**
  Chargé d'affaires, FRAMATOME SAS, COURBEVOIE.
  demeurant à CERGY

- **Madame FLORET Roseline**
  Cafetière tournante, S.A. TARANNE HOTEL AU MANOIR SAINT GERMAIN, PARIS 6EME.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame FOISON Sandrine**
  Employée de Banque, CCE BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à MOURS

- **Madame FORGET Chantal**
  Chargée de gestion, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame FORNI Brigitte**
  Employée de banque, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame FORTINON Renée**
  Responsable Bureau d'Etudes et Qualité, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur FORTUNATO-GEADA Daniel**
  Plombier, PARIS HABITAT, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame FOSSE Isabelle**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN, CERGY.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame FOSSEUX Sylvie**
  Cadre de banque, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur FOSTIER Eric**
  Cadre Technique, ASSYSTEM FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur FOUBERT Thierry Alain**
  Employé de Banque, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Monsieur FOULON Eric André Lucien**
  Dessinateur Projeteur, INGEROP Conseil et Ingénierie, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur FOURNIER Franck**
  Agent de service, ELIS, PANTIN.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame FOURNIER Frédérique Marie-Thérèse**
  Directeur de Centre, IFP ENERGIES NOUVELLES, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur FRANCOIS Bruno**
  Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur FRAYSSINOUS Christian**
  Responsable informatique et services généraux, ACERGY FRANCE, SURESNES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame FREVA Muriel Monique Ginette**
  Gestionnaire Paye, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame FREY Gisèle**
  Secrétaire Juridique, SCP W2G AVOCATS, ROSNY-SOUS-BOIS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur FREYLING Michel Jean-Marc**
  Opérateur Logistique Fret, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FROMENTIERE Arièl**
  Technicien Aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Madame FRONTIER Laurence**
  Assistante administrative, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur GABARD Jean-Louis**
  Chauffeur, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame GAILLARD Catherine**
  Animatrice, VAL COURBEVOIE, COURBEVOIE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur GAILLOT Pascal**
  Adjoint au responsable du centre de Contact, MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame GALICE Laurent Jules Eugene**
  Expert Technique, RKW SAINT FRERES EMBALLAGES, VILLE-LE-MARCLET.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur GALLI Benjamin Hugues**
  Électrotechnicien, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur GALOPIN Laurence Valerie**
  Navigante, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame GARCIA Maria Begona**
  Technicienne de vente, AFNOR GROUPE, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame GARREAUD Stéphane Gaston Paul**
  Analyste base de données, SAINT GOBIN ACHATS, LA DEFENSE.
  demeurant à VIGNY

- **Monsieur GARYGA Stéphane**
  Ingénieur Méthodes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COURCOURONNES.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur GASSAMA Hadietou**
  Conducteur qualifié, H. REINIER ORLY GALERIES, ORLY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame GASSAT Valerie Françoise**
  Employée Commerciale, MONOPRIX CAUMARTIN, PARIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame GASSMANN Christine Agnès**
  Assistante de Direction, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame GAUCHET Catherine**
  Sous Directrice, MONOPRIX, SAINT-CLOUD.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur GAULARD Gilles**
  Comptable, LA MAISON DU SOL, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur GAUL Francis**
  Conseiller en communication digitale, SOLOCAL GROUP, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame GAUL Sylvie**
  Graphiste multimédia, SOLOCAL GROUP, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame GAUTHIER Corinne**
  Responsable département clientèle privée, BPE, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame GAUTHIER Valérie**
  Expert produit d'assurance, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur GAVARD Thierry**
  Superviseur Air France, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame GEADA DIONISIO Sylvie Christine**
  Assistante Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame GEHENIAU Olivier Georges Pascal**
  Comptable, UNIBAIL RODAMCO, Paris.
  demeurant à CERGY

- **Madame GENDARME Christine Véronique**
  Employée Administratif et Logistique, MMA IARD, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur GENTILHOMME Didier**
  Technicien assurance qualité, VLEG CHEM, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur GERBAUD Didier**
  Chef de projet gestion des compétences, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur GERMAIN Frédéric**
  Directeur des Opérations, EUROCLEAR, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur GERNEZ Frédéric**
  Directeur d'exploitation, BOURGEOIS ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS, SAINT-DENIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur GHERIBI Rachid**
  Technicien de maintenance, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur GIGLIO Bruno**
  Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame GIL Luzia**
  Responsable Service Clients, PERIAL ASSET MANAGEMENT, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur GINESTET Jean-Claude**
  Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur GIRACASA Fabrice**
  Maroquinière, STÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ASNIÈRES.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame GIRAUD Isabelle**
  Gestionnaire service client, CREDIT MUTUEL ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur GIRY Denis**
  Chef d'equipe, ROUTIERE DE L EST PARISIEN, NANTERRE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame GOLDBERG Myriam**
  Ingénieur Signalisation Ferroviaire, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame GOLPART Véronique**
  Responsable préparation, ELIOR ENTREPRISE, PARIS-LA-DEFENSE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame GOMEZ Laurette**
  Navigante, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Monsieur GONCALVES DA SILVA José**
  Technicien de Maintenance Matériel, BOURGEOIS ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS, SAINT-DENIS.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur GONCALVES Salvador**
  Coffreur Boiseur, PRADEAU MORIN MONUMENTS HISTORIQUES, PUTEAUX.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame GONCALVES Sylviane**
  Hôtesse de caisse, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame GONON Elisabeth**
  Hôtesse de bord, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame GONZALEZ Hedwige**
  Secrétaire médicale, ACMS, SURESNES.
  demeurant à MAFFLIERS

- **Monsieur GORLIN Vincent**
  Chef de chantier en bâtiment, SICRA ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur GOSNET Thierry Jean Jacques**
  Cuisinier, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur GOUAL Mohammed**
  Responsable Logistique Magasin, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame GOUBERT Sylvie Hélène**
  Cadre de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GOUSSARD Benoit**
  Cadre comptable, TF1 SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur GOYAUX Jean-Luc**
  Chargé de gestion, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur GRANDAO Adilia**
  Femme de Chambre, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur GRAVIER Frédéric**
  Gestionnaire Editique, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame GRENIER Isabelle Béatrice Colette**
  Cadre Assurance, BPCE VIE, PARIS 13.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur GRIMONPONT Régis Alain Dominique**
  Responsable Etudes Projet, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GRIVEL Pascal**
  Mélangeur, SEALANTS EUROPE SAS, BEZONS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame GROTHE Brigitte**
  Aide Soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.
  demeurant à GONESSE

- **Madame GUEGADEN Sylvie**
  Conseiller SI clients, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur GUENARD Yves**
  Employé de banque, BANQUE THEMIS S.A., PARIS.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame GUENEUGUES Hélène**
  Responsable grands comptes BtoB, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur GUERIBOUT Frédéric**
  Technicien Atelier, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GUERIN Caroline**
  Assistante sociale, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame GUERLIN Jocelyne**
  Employé commercial confirmé, GEANT CASINO, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur GUEST Emmanuel**
  Responsable exploitation, FACEO FM IDF - VINCI FACILITIES, ELANCOURT.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame GUIARD Marie-Agnès**
  Responsable indemnisation construction en assurances, AVIVA ASSURANCES, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame GUICHARD Marie-Pierre Bernadette**
  Conseillère de Vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS 9.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame GUILLOT Sophie**
  Assistante, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur GUILLOU Bruno Françis**
  Directeur d'Exploitation, SPI ENVIRONNEMENT, ANDRESY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame GUINEAUDEAU Violette**
  Conseillère commerciale, LOGIREP, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur HADJIAT Tahar**
  Agent de Maintenance, DALKIA FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HAGOUEL Sylvie**
  Cadre de banque, BRED, PARIS 12EME.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame HAMITOUCHE Houria**
  retraitée, PRAGMATY SA, PARIS 17EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HAMMADOU Pascale**
  Gestionnaie Encaissement Décaissement, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à RONQUEROLLES

- **Monsieur HAMMOUTI Abdellah**
  Chef d'équipe, VAL'HORIZON, DOMONT.
  demeurant à CERGY

- **Madame HARKATI Hafida**
  Agent technique de restauration, EUREST SPORTS ET LOISIRS, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur HASSANALY GOULAMHOUSSEN Salime**
  Agent de fabrication, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à CERGY

- **Madame HAUSTANT Odile**
  Référent technique gestion du personnel, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame HAVARD Nathalie**
  Opérateur P3, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur HENRY Vincent Pierre Basile**
  Informaticien, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Madame HERCHE Fabienne Pascale**
  Assistante de Direction, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur HERNANDEZ Jean**
  Maintenancier process mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HERVIEU Brigitte**
  Chef de Projet, GENERALI, SAINT-DENIS.
  demeurant à MARINES

- **Madame HESLING Amira**
  Assistante de direction, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame HOARAU Marie-Fabienne**
  Managment risque, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur HOARAU Pascal**
  Technicien de maintenance, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame HONGUER- LECA Thérèse**
  Assistante administration des ventes, L'ESPACE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HOST Jean-Yves**
  Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, SARCELLES.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame HO TRAM FOU Valérie**
  Secrétaire, YACHT CLUB DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame HOUERROU Nicole**
  Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS 8.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame HOYNON Laurence**
  Aide comptable, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, GENEVILLIERS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HRYCKO Pascal**
  Responsable informatique, BREVALEX, PARIS.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame HUBERT Françoise**
  Chef du service comptable, GIE GROUPE ACMIL, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame HUET Sylvie**
  Responsable ordonnancement et planification, BUFFET CRAMPON S.A.S, MANTES-LA-VILLE.
  demeurant à VIENNE-EN-ARTHIES

- **Madame HUG Dominique**
  Juriste immobilier, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame HUGUET Florence**
  Manager Cuisse, AUCHAN, CERGY.
  demeurant à VALLANGOUJARD

- **Madame HUI Claire**
  Technicienne de laboratoire, RHODIA OPERATIONS (SOLVAY), AUBERVILLIERS.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame HYVERNAT Marie-Christine**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame ILLIEN Nathalie**
  Technicienne gestionnaire des présences, RIVA ACIER, GARGENVILLE.
  demeurant à VIENNE-EN-ARTHIES

- **Monsieur ILLIEN Patrick**
  Maçon, SARL MACONNERIE ILLIEN, VIENNE-EN-ARTHIES.
  demeurant à VILLERS-EN-ARTHIES

- **Madame IVIC Lidija**
  Stenodactylo, SMABTP, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame JACQUOT Catherine**
  Assistante de direction, MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur JANNOT Frédéric**
  Responsable du bureau d'études, INEO TERTIAIRE IDF AGENCE DE CLICHY, SAINT-OUEN.
  demeurant à VIARMES

- **Madame JANNOT Lydie**
  Clerc de Notaire, 14 PYRAMIDES NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur JARDIN Joël**
  Cariste, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame JEANNET Sylvie**
  Cariste, CARGLASS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur JEANNOT Dominique**
  Employé Qualifié Libre Service, AUCHAN HYPERMARCHE, VILLENEUVE D'ASCQ.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame JERES Laurence**
  Gestionnaire Maquillage, L'OREAL, LEVALLOIS PERRET.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame JIROT Valérie**
  Chargée de Marché, B BRAUN MEDICAL, SAINT-CLOUD.
  demeurant à VILLERON

- **Monsieur JOLY Thierry**
  Chef de Chantier, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à CHAUVRY

- **Monsieur JOP Fabrice**
  Technicien Supérieur Pharmacologie, INSTITUT DE RECHERCHES SERVIER, CROISSY-SUR-SEINE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur JOUAN Didier**
  Responsable Informatique, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur JOUSSIM Ivan**
  Commercial, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame JUHASZ Dolorès**
  Cadre RH, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur KAMIS Erdal**
  Chef de chantier, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur KANCEL Adanlibert**
  Technicien zone avion, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame KERLEAUX Lydie**
  Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur KHAN Ahmad Reza**
  Chargé de clientèle, CACEIS Bank, PARIS 13EME.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur KHEZANNE Noreddine**
  Chef de Site, EIFFAGE ENERGIE D.R. ÎLE-DE-FRANCE, SAINT-DENIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame KHORSI Kerima**
  Assistante Commerciale Administratif, RENAULT RETAIL GROUP, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame KICINSKI Béatrice**
  Attachée de direction, SAFEGE, NANTERRE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur KISONAUTH David**
  Retoucheur, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur KONTZLER-BEAUCHE Eric**
  Chauffeur poids lourd, SUEZ RV Energie, SURESNES.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur KOUMANDA Saïd**
  Manipulateur en radiologie, CIM de FRANCONVILLE, FRANCONVILLE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame KOUTOUZOU Despina**
  Ouvrier spécialisé, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur KUBIAK Dominique**
  Ouvrier Nettoyeur d'Encadrement, ONET propreté transports urbains IDF, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LAANTEZ Stéphane**
  Commercial, LACTALIS NUTRITION DIETETIQUE, TORCE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame LADEVILLE MARIELLA**
  Responsable RH, SPIE Operation, Cergy Pontoise.
  demeurant à CERGY

- **Madame LAISNEZ Renée**
  Responsable de Rayons, MONOPRIX VAUGIRARD, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame LAKROUZ Tounsia**
  Employée, IN'LI, LA DEFENSE.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur LALLEMENT Olivier**
  Contrôleur de gestion - expert manager, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LAMBEAUX Nathalie**
  Assistante de Direction, L' ESSOR, SANNOIS.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur LAMBERT Didier georges**
  Cadre Commerciale, SANDORGEL, SARTROUVILLE.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame LAMOUREUX Sophie**
  Chargée de conduite de projets de marchés, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame LAMY Nicole Marie**
  Retraitée, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame LANGLOIS Sylvie**
  Hôtesse Service Client, LEROY MERLIN, LEZENNES.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur LANNEAU Christian**
  Contrôleur de gestion, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur LAPIERRE Pascal Jacques Antoine**
  Ingénieur électricien, SDEL INGENIERIE ET TRAVAUX TERTIAIRES, PUTEAUX.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur LAPORTE Christophe Jean Michel**
  Cadre de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame LAROUI Caroline Jeanne Paulette**
  Chef de Produit, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur LAURAS Mathieu Marie Jean**
  Directeur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LAURENT Didier**
  Gardien d'immeuble, OSICA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur LAURENT Freddy Daniel**
  Gardien, AB HABITAT, ARGENTEUIL.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur LAURENT Maruja**
  Joaillière, CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONAL, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame LAVALL Isabelle**
  Responsable Interne des Ventes, ITW de France, BEAUCHAMP.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LAYOTTE FREDERIC**
  Ingénieur, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur LEAL FELIPE Avelino**
  Chef d'équipe maçon, ENTREPRISE PETIT, CHEVILLY-LARUE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur LE BESCONT Hervé**
  Ingénieur Directeur des Achats, THALES SA, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur LEBLOND Frédéric**
  Logisticien, DRIEUX-COMBALUZIER, LES LILAS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LEBOUCHER STEPHANE**
  Ingénieur, ARIANEGROUP, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame LECHAIGNE Katia**
  Gestionnaire, LA CIPAV, PARIS.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Monsieur LECHEVALLIER Eric Pierre Claude**
  Responsable Marketing, ESSO S.A.F., COURBEVOIE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur LE CLANCHE Serge**
  Chef d'équipe de maintenance, ADEF, IVRY-SUR-SEINE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur LE CLEACH Alain**
  Ingénieur logiciel, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame LECOEUR Catherine Dominique Pierrette**
  Cadre de Banque, CREDIT LYONNAIS S.A., GRENOBLE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame LE DANTEC Sylvie**
  Chargée de Conseil en Ressources Humaines, RTE, LA DEFENSE.
  demeurant à GONESSE

- **Madame LEDOUX Catherine Isabelle Pascale**
  Assistante, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LEFAUX Didier Renée Jean-Pierre**
  Informaticien, GROUPE PREVOIR VIE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame LEFEBVRE CHRISTINE Christine**
  Aide Comptable, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur LEFEBVRE Christophe**
  Contrôleur, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame LEFRANCOIS Sandrine Yvette**
  Manager Back Office International Key Account Sales, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LE GENDRE Yves**
  Qualiticien, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LE GOUAILLE Michèle**
  CHARGEE DE CLIENTELE, CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, MONTROUGE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LEGROS Olivier Charles**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur LELU Frédéric**
  Ingénieur, TOTAL S.A. - Direction Gestion des Dirigeants, COURBEVOIE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame LEMARCHAND Marie-Annick**
  Assistante, L'OREAL, CLICHY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LEMESLE ISABELLE**
  Juriste, CARMF, Paris.
  demeurant à ENNERY

- **Madame LEMESLE Nathalie**
  Adjointe Responsable, BOUTIQUES GUY DEGRENNE, VIRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur LE MOINE Christian**
  Technicien d'Exploitation, AXIANS INFOCOM, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LEMONNIER Sandrina Andrée**
  Secrétaire comptable, SCALES SA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur LEMPEREUR Rodolphe**
  Pilote de Ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
  demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur LENORMAND Jean-Pierre**
  Chef de projet, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LE ROY José**
  Informaticien, GEFCO, COURBEVOIE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame LEROY Lucienne**
  Assistante ressources humaines, G. T. F. SA, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame LESSERTISSEUR Maria**
  Employée, STÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ASNIÈRES.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur LETELLIER Laurent Lucien Roger**
  Technicien, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur LETTE Olivier**
  Steward, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LEVEAU Laurence**
  Huissier de Justice, SCP GATIMEL, ARMENGAUD GATIMEL, de MONTALEMBERT d'ESSE, PARIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame LEYNAERT Noura**
  Support achats programmes, SAFRAN LANDING SYSTEMS, VELIZY VILLACOUBLAY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur L'HEUREUX Fabrice**
  Chef de Chantier, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, LA PLAINE SAINT-DENIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LINGUET Annella**
  Employée de Bureau, MAZARS, LA DEFENSE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame LIPOVAC Senka**
  Employée, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur LOMBARDELLI Stéphane André**
  Chef d'équipe Polyvalent, KURZ LOGISTIQUE SARL, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame LORISSON Pascale Marie-Edith**
  Conseiller Financier, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à VIARMES

- **Madame LOURENCO Nathalie Michèle**
  Gestionnaire de portefeuille, ALLIANZ, PARIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LUCAS Nadine Leontine Blanche**
  Employée Administratif, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur LUCO Patrick**
  Administrateur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES, VERSAILLES.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame LUCOT Jean-Marc**
  Steward chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à MOURS

- **Monsieur LUDE Eddy**
  Magasinier, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame LUISIN Nathalie Alice Françoise**
  Chargée de relations Sociales, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à GONESSE

- **Madame LUONG Isabelle**
  Comptable, G.P.S.A., PARIS.
  demeurant à GONESSE

- **Madame LUROT Diane**
  Gestionnaire d'Achats, CNAM, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame MACE Evelyne Joelle**
  Acheteur, ARIANEGROUP SAS, PARIS.
  demeurant à VIGNY

- **Monsieur MACHADO Antoine**
  Mécanicien Auto, CITROEN, PANTIN.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame MADEIRA TEIXEIRA DE SOUSA Maria da Conceiçao Madeina**
  Soudeur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MAGE Evelyne Claudie Andrée**
  Assistante administrative, CE MORPHO, OSNY.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur MAGEMA BWAMUNDONGA XXXX**
  Responsable de rayon, MONOPRIX EXPLOITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MAGGIO Sabine**
  Employée, PRÉVOIR VIE, PARIS.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur MAGLOIRE Vincent**
  Agent de Quai, LACTALIS LOGISTIQUE, THIAIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MAGRE Laurence Danièle**
  Secrétaire de Direction, SARL CCN PORTE DE PARIS, SAINT-DENIS.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur MAHCER Kalifa**
  Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MAINDROULT Hervé Lionel Emile**
  Chauffeur SPL, GEODIS EUROMATIC, COMPANS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur MAIRE Jean-François**
  Architecte informatique, ARVAL SERVICE LEASE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à VILLIERS-ADAM

- **Monsieur MAITRE Fréderic Louis Pierre**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur MAJRI Hamza**
  Gestionnaire de parc, RENAULT TRUCKS GRAND LYON, SAINT-PRIEST.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur MAKOBA Jean-Pierre**
  Monteur Électricien, ENGIE INEO UTS, MONTREUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MALOIS Bruno**
  Dessinateur en Carrosserie, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MAMBOURG Candida**
  Secrétaire Planning, PSA RETAIL PARIS GARE DE L'EST, PARIS 10EME.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur MANAUT Jacques**
  Chef de Projet, CONDUCTIX WAMPFLER FRANCE, BELLEY.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur MANCHON Frédéric**
  Superviseur, BERNARD CONTROLS, GONESSE.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur MANGANE Gilles Christian**
  Conseiller en Assurance, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MANROURI Richard**
  Chef de Chantier, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur MARETHEU Didier**
  Responsable Logistique, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur MARGIOTTA Christophe**
  employé de banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame MARGUERIE Muriel**
  Comptable, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à DOMONT

- **Madame MARIAGE Eve-Lise**
  Télé-Conseillère, MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS, PARIS 12EME.
  demeurant à FOSSES

- **Madame MARIE Corinne**
  Assistante project control office, DANONE SA, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame MARIE-LUCE Nathalie Hélène Marie**
  Conseillère clientèle, GEODIS DIVISION MESSAGERIE SERVICES, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur MARIN Christophe Henri René**
  Chauffeur Livreur, FEDEX EXPRESS FRANCE, LYON.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur MARMORAT Sylvain Benoit**
  Maçon, GRIFFINE ENDUCTION, MAGNY-EN-VEXIN.
  demeurant à NUCOURT

- **Monsieur MARQUES Arlindo**
  Chef de Chantier, GCC, LES MUREAUX.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Madame MARTINEZ Valérie Geneviève**
  Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS 1ER.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Monsieur MARTINS Ernesto**
  Maçon, CARTIGNY ET CIE, SAINT-CLOUD.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame MARTINS GOMES Céleste**
  Secrétaire de Direction, SPIE Operation, Cergy Pontoise.
  demeurant à CERGY

- **Madame MASETTO Sylvie Simone Thérèse**
  Agent de Maîtrise Mode Beauté, MONOPRIX, SANNOIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MASSERON Jérome André**
  Employé de Banque, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame MASSI Marie-Pierre**
  Ingénieur, LA FRANCAISE DES JEUX, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame MASSONNEAU Fançoise**
  Assistante Base produit, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MASSOT Martine**
  Ingénieur en Informatique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MATHY Catherine Yvonne Emilienne**
  Chargée d'affaires, GTP CONSEIL, BUTRY-SUR-OISE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur MATHY Christian Thierry Emile**
  Technicien de maintenance, ARCELOR MITTAL, BRUYERES-SUR-OISE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur MATOS DA SILVA José**
  Tailleur de pierre, SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN, PUTEAUX.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur MAURICE André**
  Directeur, ITW de France, BEAUCHAMP.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame MAURIN Anne**
  Agent de voyage, TRAVEL LAB SAS, SAINT-OUEN.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MAUVE Fabrice**
  Responsable de formation, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame MAZIER Véronique**
  Cadre Technique, SOGITEC INDUSTRIES, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MAZZARDI Sylvia**
  Chargée de Communication, GAN assurances, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur M'BIMI Eric**
  Correspondant Informatique, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur MEHEE Philippe**
  Technicien du Spectacle, THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur MEMERI Tahar**
  Conducteur de materiel de collecte, OTALIA, LA PLAINE -SAINT-DENIS.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Monsieur MENDES Jean-Pierre**
  Chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
  demeurant à CERGY

- **Madame MENDY Monique**
  Employée Commerciale, MONOPRIX, ASNIERES-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MENEGAZZI Christophe Aldo Carlo**
  Consultant Métier sénior, DXC Technologiy Financial Services, LA DEFENSE.
  demeurant à MAREIL-EN-FRANCE

- **Monsieur MENEUT Jean-Luc**
  Boiseur, SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN, PUTEAUX.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur MERIAN Pascal**
  Gérant, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur MERIGOU Thierry**
  Architecte système informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur MESQUITA Reinaldo**
  Maçon, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame MESSELOT KOELLER Isabelle**
  Chef de Rayon, ARMAND THIERY S.A.S., LEVALLOIS PERRET.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame METAYER Nathalie Marie-Laure**
  Responsable communication, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur MICHEL Laurent**
  Conseiller en Gestion des Droits, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND.
  demeurant à LIVILLIERS

- **Madame MILLIERE Valérie Bernadette**
  Coordinatrice Réception, DIAM FRANCE SAS, LES MUREAUX.
  demeurant à AINCOURT

- **Madame MILLOT Isabelle**
  Stenodactylo, SCP Jean-Marie Aulibé Huissier, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur MIR SHAHI Borzoo**
  Chef de centre, OTIS, PUTEAUX.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Monsieur MOLIN David**
  Gardien d'immeuble, BATIGERE D'ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MOLINE Catherine Henriette**
  Assistante de Direction, LVMH FRAGANCE BRANDS, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur MONCHICOURT Ollivier**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame MONETTI Muriel**
  Chargé Communication, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur MONTEIRO LOPES Jean**
  Chef d'équipe, COLAS IDF NORMANDIE- Agence Genneviliers, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MONTOUT Myriam**
  Conseillère développement, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MOREL Emmanuelle**
  Assistante Commerciale, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur MOREL Manuel Michel Jean**
  Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame MORIAU Dominique Sophie**
  Retraitée, TSEP, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame MORIAU WATTEBLED**
  Assistante de direction, MMA IARD, LE MANS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur MORIN ROBIN Philippe René Henri**
  Chef d'équipe démenageur Chauffeur, GAMBLIN DEMENAGEMENTS, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MOUCHONNIERE Joaquin**
  Commercial, KDI, LA COURNEUVE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame MOUGET Corinne Anne**
  Chargée d'Appui Commercial, INTERFIMO, PARIS.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame MOUNA Zahiya**
  Commerciale, BEST WESTERN, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MOURET Patrick**
  Directeur, ENGIE ENERGIE SERVICES, COURBEVOIE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur MOUTTALIF Serajudeen**
  Opérateur de production, WIPELEC, MEAUX.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur NEDELLEC Christian Marie**
  Chef de Projet, GTIE INFI, CHATOU.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame NEDELLEC Sabine Jeanine**
  Employée de Banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à VIARMES

- **Madame NEDRA Salimata**
  Responsable hôtelière, LA CHATAIGNERAIE CONVENTION, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur NEZZAR Naserdine**
  Monteur Essayeur, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur NGUYEN NGOC HOA**
  Informaticien, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame NICOLAS Florence Marie Claire**
  Directeur Contrôle permanent, ARVAL, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame NICOLAS Sandrine**
  Rédacteur - Réviseur, L'EQUIPE SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à PERSAN

- **Madame NOUGUE-SANS Christine Nathalie Pascale**
  Cadre de Banque, BNP PARIBAS, PARIS 9EME.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur OLIVER Philippe**
  Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur OSSET Jean-Yves**
  Conducteur d'Engin, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à BOUQUEVAL

- **Monsieur OUARI Moustafa**
  Dépanneur Couvreur, DELAMARE MERESSE, SAINT-OUEN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur OUHMOU Ahmed**
  Chef d'équipe d'Exploitation, VAL'HORIZON, DOMONT.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur OUSTRY Franck**
  Gestionnaire Achats, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame PACE Sylvie Louise Renée**
  Gestionnaire de Co-propriétés, NEXITY LAMY, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur PADELLEC Pascal**
  Informaticien, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur PAGER Bruno**
  Agent d'assurance, MMA IARD, LE MANS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame PAIN Marie-Laure**
  Secrétaire Principale, FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur PAN Sambath**
  Consultant du Système d'information, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame PAPAIL Zouina**
  Responsable sûreté de fonctionnement, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur PÂQUET Jean-François**
  Technicien de Production, MGEN TECHNOLOGIES, LE KREMLIN-BICETRE.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur PARMENTIER Dominique**
  Manoeuvre, RAFAUT, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PARMENTIER Valérie**
  Comptable trésorerie, GBS SERVICES, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur PASCAL Olivier**
  Cariste, SEDIFRAIS MONTSOULT LOGISTIC, GONESSE.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Madame PATEAU Lydia**
  Assistante de gestion, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame PATERNOSTER Karine**
  Assistante, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PATHE Alain**
  Régleur sur presse, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à LA CHAPELLE-EN-VEXIN

- **Madame PATRUNO Agnès Yolande**
  Chargée de Middle Office, Société Générale SGSS, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PAYET Isabelle**
  Agent de voyage, TRAVEL LAB SAS, SAINT-OUEN.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame PEIXOTO Maria da Conceiçao**
  Opérateur polyvalent unité contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame PELLE Valérie Sandrine Pascale**
  Support change Management, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame PENQUER Chantal**
  Assistante sociale, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur PEREIRA Reinaldo**
  Laveur de vitres, ISS PROPRETE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame PEREZ Françoise**
  Assistante RH, COMITE CENTRAL DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur PERRAULT Christian**
  Retraité, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame PERRERA Elisabeth Patricia**
  Assistante Copropriété, ETUDE MANAGO, EZANVILLE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame PERRIN Laurence**
  Employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur PERRI Olivier**
  Adjoint au responsable logistique, GIE du groupe AVIVA, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur PERRIOT Jean-Yves**
  Chargé de Projet Informatique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur PERROT Patrick**
  Chargé de projets marketing, Crédit Agricole S.A, Montrouge.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur PETEIL Pascal**
  Technicien radio, INEO SYSTRANS, ACHERES.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame PETIT Elisabeth**
  Agent de Maîtrise, GEFCO FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à VIARMES

- **Madame PETROW Rafaella**
  Employée de Banque, CM-AC SERVICES, NANTES.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame PICHON Béatrice Louise**
  Contrôleur de Gestion, TRANSDEV - MONTESSON LA BOUCLE, MONTESSON.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame PICHON Nathalie**
  Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur PIECHNIK Nicolas Alain**
  PNC Air France, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à SEUGY

- **Madame PIERROT Nadine**
  Agent administratif, CAISSE RSI DES PROFESSIONS LIBERALES, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur PION Pascal**
  Expéditionnaire, SAMADA, THIAIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur PIOT Christophe**
  Analyste de crédit, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur PIQUES Eric**
  Attaché clientèle, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur PIRES DOS SANTOS Antonio**
  Acheteur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur PIRES DOS SANTOS Jorge**
  Leader en production, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PITON Nadia**
  Employée administratif, SEDIFRAIS MONTSOULT LOGISTIC, GONESSE.
  demeurant à LE MESNIL-AUBRY

- **Madame PIZYBYL Catherine Jeanne Odile**
  Comptable, ASWO FRANCE, BEZONS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame PLU Sylvie**
  Employée de banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame POLETTI Carole**
  Responsable d'administration des ventes, MÄDER, MERY-SUR-OISE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur POMMIER Stéphane**
  Gestionnaire administratif, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur POMPE Arcange**
  Maçon VRD, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur POTURA Michel**
  Ingénieur, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur POUILLY Renan Michel Daniel**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à ABLEIGES

- **Madame POULIN Sylvie**
  Gestionnaire du service médical, CAVIMAC, MONTREUIL.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame PREAP Sophal**
  Préparatrice de commandes, MOVIANTO FRANCE SAS, GONESSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur PREAP Vath**
  Préparateur Verificateur de Commandes, MOVIANTO FRANCE SAS, GONESSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame PRIGENT-GUGUEN Martine Agnes**
  Assistante Spécialisée, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame PROMATRAT Nadine Catherine**
  Clerc de Notaire, OFFICE NOTARIAL JORDA, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame PROVENZALE Bénédicte**
  Employée de Banque, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur PROYART Didier**
  Coordinateur technique peinture, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à GONESSE

- **Madame PRUDHOMME Corinne**
  Secrétaire polyvalent, VINCI AUTOROUTE- Sud de la France, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CERGY

- **Madame QUINART Gilles**
  Chef de partie en restauration d'entreprise, COMITE D'ETABLISSEMENT BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur RAAD Ibrahim**
  Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur RABEH Jamel**
  Projeteur Mécanique, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur RABIARISOA Patrick**
  Technicien Réseau, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à PARMAIN

- **Monsieur RADEAU Alain**
  Informaticien, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Monsieur RAIS Kathy**
  Secrétaire, RHODIA OPERATIONS SOLVAY, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur RAMDANI Abderrahim**
  Monteur Essayeur, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame RAMOS-PALHAIS Nataly**
  Secrétaire, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, FONTENAY-AUX-ROSES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur RAMOS PORTA Michel**
  Ajusteur polisseur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur RAMTANI Abdelkak**
  Coursier, MUTUELLE BLEUE, MELUN.
  demeurant à LE THILLAY

- **Madame REGNIER Nathalie**
  Informaticienne, EURO INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame REGNIER Sophie Jeaninne**
  Responsable communication, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame RENAULT Sandrine Barbara**
  Responsable Médiathèque, ARKEMA FRANCE, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur RENAUX Eric Christian Alain**
  Manager de proximité, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame RENOULT Catherine**
  Cadre de gestion, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame RENOUX Maryse**
  Chargée de mission, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame RETOURNE Sylvie**
  Employée Commerciale, SA BASTINGAL - INTERMARCHE, MONTMORENCY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur RETOUT Franck**
  Employé d'assurances, GENERALI, SAINT-DENIS.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur RIGHI Walter**
  Secrétaire Technique Design, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur RITA Jorge**
  Responsable d'Unité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur ROBERT Philippe**
  Ingénieur Aéronautique, DASSAULT AVIATION, SAINT CLOUD.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame ROBERT Sophie**
  Assistante, FEDERATION SOLIHA, PARIS 9EME.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur ROBIN Philippe**
  Expert Compable, CROIX-ROUGE FRANCAISE, Montrouge.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Monsieur ROCHEREAU Xavier**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur RODIN Guy**
  Chef de Rayon, MONOPRIX DAMES, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur RODRIGUES MARTO Agostinho**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame RODRIGUEZ Pilar**
  Assistante, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur ROIG PEGUEROLES Pascal Roger Modeste**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur ROMAIN Eric**
  Technicien de maintenance, JC. DECAUX FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur ROMAIN Pierre**
  Ripeur, OTUS, NANTERRE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame ROMAO Yvonne**
  Responsable adjoint banque privée, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur ROMARU Philippe**
  Employé de Banque, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame ROMMELAERE Catherine**
  Assistante Commerciale, HSBC FRANCE, PARIS 8.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame ROSA Sandrine**
  Employée Administratif, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à GROSLAY

- **Madame ROTISSEAU Clotilde**
  Gestionnaire de Plans de Formations, CAMPUS VEOLIA ENVIRONNEMENT, JOUY-LE-MOUTIER.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur ROUFFIANGE Claude**
  Technicien Avion, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur ROUGE Alain**
  Ingénieur, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame ROUQUETTE Julie**
  Coordinateur de Paie, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame ROUSSEAU Isabelle Marie-Hélene**
  Employée de Banque, CCE BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame ROUSSEAU Laurence**
  Gestionnaire Contrats d'Affaire, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Madame ROUSSELET Sophie**
  Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur ROUTINE Alain**
  Gardien, CPPJ, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame ROUXEL Sophie Marie Rosane**
  Responsable suivi execution contrat contact, THALES SIX GTS FRANCE,
  GENNEVILLIERS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame ROUX Sylvie Esther**
  Cadre de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame ROUZIES Elise Solange**
  Cadre, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à ERMONT

- **Madame RUPP Carole**
  Chargée d'Accueil, PRO BTP, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame SABATIER Sylvie**
  Assistante de direction, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur SAGOT Didier Claude Georges**
  Ingénieur, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur SAINT-JEAN Alain Pascal**
  Ingénieur Support National, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur SAKOVIC Radosav**
  Ajusteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur SAMINADADESSIGAR Elanko**
  Technicien Logistique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MAREIL-EN-FRANCE

- **Monsieur SANANIKONE Phousavad**
  Technicien BE, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SANTOS LIMA JOSE LUIS**
  Chauffeur Poid Lourd, POLY-SENTI, ARGENTEUIL.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame SAOUT Sylvie**
  Assistante de Direction, U.T.C AEROSPACE SYSTEMS, CERGY PONTOISE.
  demeurant à MARINES

- **Madame SASS Rose-Anne**
  Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur SAUQUILLO Patrice**
  Chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à BEZONS

- **Madame SCARLATESCU Christine**
  Chef de Service, ECOLE INTEGREE DANIELLE CASANOVA, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SCHEERS Sylvie**
  Employée administrative, XPO SUPPLY CHAIN, CERGY- PONTOISE.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur SCHMITT Etienne**
  Agent de Sécurité, FIDUCIAL ENERGIE SECURITE, LA DEFENSE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame SCHOULIKA Mireille**
  Employée, GIMELEC, PARIS 16EME.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame SCHVERER Anne**
  Conseiller relation Clients, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame SEBAG Chantal Hélène**
  Senior analyst, SCOR GLOBAL P&C SE, Paris.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame SEBBAN Yvette**
  Comptable, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame SECRETAIN ANNICK**
  Agent de Médiation Social, CAF DES YVELINES, VERSAILLES.
  demeurant à HAUTE-ISLE

- **Madame SERMADIRAS Isabelle Christine**
  Gestionnaire Opération Clients, LA MUTUELLE GENERALE, LE KREMLIN-BICETRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur SERY Yves**
  Responsable Qualité, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame SILVEIRA DOS SANTOS Maria Estela**
  Assistante de Copropriété, G. T. F. SA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame SIMONIN Christine**
  Assistante Marketing, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame SIMON Isabelle**
  Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à OSNY

- **Madame SIMON Laurence Marie-Hélène**
  Chargée d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur SINGVONGSA Aphay**
  Fraiseur, ITW de France, BEAUCHAMP.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur SIVA Dayabarane**
  Informaticien, SUEZ EAU FRANCE, PARIS LE DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SKIERS Marie-Annick**
  Régleur de Sinistres, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à Goussainville

- **Madame SOARES ALVES Maria**
  Employée de restauration, EUREST FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
  demeurant à VEMARS

- **Madame SOUDET Catherine**
  Assistante Commerciale, INAPA FRANCE, CORBEIL-ESSONNES.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame SOUSA DA CRUZ DOS SANTOS Rosa Maria**
  Femme de service, GROUPE BLANCHART, ERMONT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SOUSSANA Clara Raren**
  Cadre, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame STORUK Pascale Marie-Louise**
  Tarificatrice Assurance, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame SURDI Loredane**
  Responsable Magasin, TOOANDRE, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame SURMONT Dominique**
  Télévendeuse, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à POISSY

- **Madame TANCHAUD Christelle**
  Assistante technique, A.M.A.P., PARIS 9EME.
  demeurant à ERMONT

- **Madame TAQUET Frédérique**
  Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur TARAKDJIAN Jean**
  Analyste infrastructure, BPCE INFOGERANCE & TECHNOLOGIES, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame TARDIVON Sylvie**
  Clerc de Notaire, SCP PEROCHEAU ET ASSOCIES, CORMEILLES-EN-PARISIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame TARI Elisabeth**
  Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur TASSIN Olivier**
  Médecin, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur TAYBALY Nourroudine**
  Vendeur, IKEA PARIS NORD 2, ROISSY CDG.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur TERKI Braham**
  Secrétaire général, directeur juridique et tranquilité publique, AB HABITAT, BEZONS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame TERRASSE Céline**
  Assistante de formation, IFCAM, MONTROUGE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame TERT Sylviane**
  Chirurgien dentiste conseil, CNAMTS, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur THECY François**
  banquier privé, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame THIEURMEL Annie**
  manager ressources humaines, GENERALI VIE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur THLANG Thavaridh**
  coordinateur en informatique, YARA FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame THOMAS Béatrice Geneviève Gilberte**
  Chimiste, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur THOMAS Michel**
  Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à DAINT GERVAIS

- **Madame TIAR Emmanuelle**
  Gestionnaire de paie, SAMADA SNC, THIAIS.
  demeurant à PARMAIN

- **Monsieur TIELLIES Yannick**
  Responsable adjoint, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, PARIS 2EME.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame TILLIER Laure**
  Chargée de clientèle en cabinet d'expertise comptable, GEODE EXPERTISE ET CONSEIL, GONESSE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur TILLY Stéphane**
  Gestionnaire opération de marchés, BNP PARIBAS SAS - PARIS, PARIS.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Monsieur TISON Claude**
  Électricien, INEO UTS, MONTREUIL.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame TISON Corinne**
  Secrétaire de direction, UNSS VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur TOUDERT Sadek**
  Cadre Bancaire, ASSYSTEM FRANCE, TOULOUSE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame TOURE Dominique**
  Comptable, LAPEYRE SERVICES, AUBERVILLIERS.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame TOURE Mariama**
  Agent de service, Association les Poussinets, SAINT-GRATIEN.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame TRASSARD Sophie**
  Gestionnaire réclamations, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur TRIAUD François**
  Informaticien, GIE AXA SERVICES FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur TRUONG Chuyen**
  Opérateur Ts, TSEP, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur TURCOT Didier Jean-Pierre**
  Responsable d'équipe d'Exploitation, ENGIE RESEAUX, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame TUTU Edith Yvonne Marcelle**
  Employée, ELLISPHERE, NANTERRE.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame UNG Véronique**
  Cadre Commerciale, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame VACCARI Nathalie**
  Technicien Compte Retraite, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame VAJENTE Guénaële**
  Inspecteur du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame VALLIEZ Emmanuelle**
  Employée, RHODIA OPERATIONS (SOLVAY), AUBERVILLIERS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur VALMORIN Simon Erick**
  Chauffeur Poids lourd, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame VANDERSCHOOTEN Céline Lydie Béatrice**
  Cadre de Banque, CMV MEDIFORCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur VANDERSCHOOTEN Stéphane**
  Technicien Aéronautique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur VANIER Eric Daniel Guy**
  Technicien Supérieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame VAN PHAM Ngoc Chau**
  Cadre de Banque, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame VAUTIER JANINE**
  Responsable de Magasin, NATURALIA France, CLICHY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame VAUVELLE Laura Marguerite**
  Responsable d'équipe, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur VEIVILLE Patrice Suzanne**
  Assistante Notariale, SCP Denis WATIN-AUGOUARD,Hubert MEUNIE, Yann MICHOT et Xavier GROSJEAN, PARIS 4EME.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur VERGER Eric**
  Technicien réseau, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame VERGES Marie-Jeanne**
  plongeuse, KORIAN LES MERLETTES, SARCELLES.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame VERHILLE Magalie**
  Informaticien, BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur VEZANT Didier**
  Chargé d'affaire Senior, NEXANS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur VIALLE Franck Benoit Robert**
  Employé de Jeux, Ressort BARRIERE Enghien Les Bains, ENGHIEN-LES-BAINS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur VICTORINO Christophe François**
  Chef de Chantier, ENGIE INEO UTS, MONTREUIL.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur VIEUGE Pierre**
  Responsable cafétaria, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame VIGIER Karine**
  Animatrice direction commerciale, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur VIGUIER Thierry**
  Chef de projet informatique, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame VILDINA nathalie Eloise**
  Comptable, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur VINAS Bénédicte Jeanine Henriette**
  Secrétaire, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à GROSLAY

- **Madame VINHAS Marie Cidalia**
  Caissière principale, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame VISDELOUP Annie Andrée Gisèle**
  Comptable, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame VITIELLO Muriel**
  Conseiller Patrimoine, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame VOLABEL Sophie**
  Technicienne de Production, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame VOLLET Nathalie Claire Pauline**
  Responsable Informatique, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame VOLPATO Nathalie**
  Employée de bureau, CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING, MONTROUGE.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame VRAND Murielle**
  Employée qualifié de restauration, ELRES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame WALLESCHE Brigitte**
  Confection Prototype, POREE HAVLUK, FRANCONVILLE.
  demeurant à MOURS

- **Madame WILMORT Brigitte Patricia**
  Gestionnaire de Paie, LE PARISIEN LIBERE, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur YAHIA Mohamed**
  Manœuvre, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur YAKOUBI Mourad**
  Magasinier, ELIS, PANTIN.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame YAO Yoboue**
  Chef de cuisine, Campanile Hotel Restaurant, PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame ZANFRETTA Valérie**
  Cadre PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à MONTMORENCY

Article 3 : La médaille d'Honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ADELISE André**
  Technicien, INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA, CHAMPS-SUR-MARNE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur AGENOR Dutremblay**
  Technicien Réseau Distribution Eau, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur AH FAH Jean-Marc**
  Technicien administratif, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ALBAR Christine**
  Responsable de Secteur, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur ALBARELLO Roberto**
  Employé assurance, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur ALEGRE Thierry Jean-Louis**
  Ingénieur, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame ALLACHE Nadine**
  Assistante administrative des ventes, GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO, ANTONY.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Madame ALLEHAUX Maria Mireya**
  Chargée d'études informatiques, SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MARINES

- **Monsieur ALLOUIS Xavier**
  Cadre Etudes, SMAC, ANTONY.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame ALMANZA Marie-Josée**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur ALMAU ANSOAR Eladio**
  Ouvrier, ADEP, PARIS 14EME.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur AMIOT Serge**
  Cadre informatique, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame AMMARI Mébarka**
  Attachée de direction, FIDAL, COURBEVOIE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur AMOUROUX Jacky**
  Superviseur Traitement Technique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame ANDRE Isabelle**
  Couturier , CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur ANDRIEU François**
  Technicien expert, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur ANDRONIK Stéphane**
  Superviseur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame ANTUNES Custodia**
  Coordinatrice d'Equipe, AUCHAN, OSNY.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur ARDUIN Patrick**
  Chef de chantier, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ARPIN Nathalie**
  Assistante de direction, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur ASPLANATO Marc**
  Responsable d'Unité, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ATHOUMANI Hadjira**
  Chef de groupe, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur ATTIA Didier**
  Technicien de méthodes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame AUBIN Laurent**
  Technicien aéronautique, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à MOURS

- **Madame AUVINET Nadine**
  Conseillere de Vente, HANES FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame AZEMA Jeanne**
  Responsable Bibliothèque, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame BACQUET Valerie Julia**
  Employée de banque, CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame BALADINE MADDLY**
  Référent technique d'assurance Maladie, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur BALIKDJIAN Antoine Haig**
  Technicien, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur BALIVET Stéphane**
  Maintenance Process Automaticien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à VIENNE-EN-ARTHIES

- **Monsieur BARBONI Ignace**
  Directeur de marché Champagne, VERALLIA FRANCE, OIRY.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BARBONI Ignace Serge**
  Directeur de marché Champagne, VERALLIA FRANCE, OIRY.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BARCZAK Pascale**
  Technicienne de Banque, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur BARDIN Bruno**
  Chargé de mission, SMABTP, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur BARONCE Bernard**
  Agent Clientèle Terrain, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BAROU Claudine**
  Responsable Clientèle, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur BARROSO SANCHEZ Miguel**
  Comptable, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BARROSO SANCHEZ Miguel Angel**
  Comptable, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BARTHE François**
  Responsable transport, LA BROSSE ET DUPONT SAS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur BASILE Marc**
  Technicien Logistique, ALLIANZ IARD, PUTEAUX.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BATON Fabienne Marie**
  Retraitée, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur BATSIN Jeôme Dominique Pierre**
  Chargé de la Maîtrise des risques, CAISSE RSI DES PROFESSIONS LIBERALES, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame BAZZOCCO Lydia Libera Suzanne**
  Gestionnaire Conseil, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BAZZO Serge**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BEAUCOURT Pierre**
  Cadre de banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BEAUFILS Patricia Geneviève Claude**
  Chargée d'opération Commerciales et Marketing, BAYARD S.A., MONTROUGE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BEAUFRERE Brigitte**
  Technicienne de laboratoire olfactif, TAKASAGO, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BEAUGE François Marie Bernard**
  Directeur commercial, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame BEAUMONT Nicole**
  Assistante RH, TOTAL S.A. - Direction Gestion des Dirigeants, COURBEVOIE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BEAUVILAIN MARYLENE**
  Assistante de direction bilingue, E.T.F., BEAUCHAMP.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BEKKOUCHE Fatiha**
  Comptable Clients, ANTALIS France, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame BELAIR Ghislaine**
  Aide soignante, HOPITAL LEOPOLD BELLAN, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BELGY Sylvie Régine**
  Responsable paie et ADP, CNDSSTI, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame BELLEGUIC Monique**
  Assistante maternelle, MAIRIE D'ARNOUVILLE, ARNOUVILLE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame BENAMER Alima**
  Assistante de Direction, GENERALI Vie France Assurances, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BENARD Frederic Julien Moïse**
  Conseiller Technique, PSA RETAIL FRANCE SAS, NANTERRE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame BENCHABANE Jeazina**
  Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame BENGHALIA-LEGROS Safia**
  Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame BERRIER Nathalie**
  Responsable de service, GMF VIE, ERMONT.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur BERTIN CLaude**
  Moniteur Flux Constituants, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur BERTIN Richard Roger**
  Technicien de Méthodes catégorie supérieure, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à AINCOURT

- **Monsieur BIELIK Bernard Emile**
  Employé de Banque, CM-AC SERVICES, NANTES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BINISTI Paul**
  Directeur Régional des Ventes, L'OREAL, LEVALLOIS PERRET.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BIRCAN Ahmet Turan**
  Chef de secteur, SAMADA, THIAIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BIRON Jacqueline**
  Employée de l'assurance, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à FOSSES

- **Madame BISSOR Line**
  Cadre de banque, LAZARD FRERES GESTION, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame BITTON Lisa-Dina**
  Comptable, ARS 95, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur BLANCHARD Didier**
  Technico commercial, CONDUCTIX WAMPFLER FRANCE, BELLEY.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Monsieur BLANCHARD François**
  Technicien de maintenance, EIFFAGE ENERGIE SERVICE ILE DE FRANCE, BAGNOLET.
  demeurant à DOMONT

- **Madame BLANCHET Isabelle**
  Responsable fonctionnel comptable, CAVIMAC, MONTREUIL.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur BLANCHET Patrick**
  Technicien Électrique, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE Cédex 2.
  demeurant à PARIS

- **Madame BLANCHET Sylvie Jacqueline Monique**
  Employée de Banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à PERSAN

- **Madame BLANCO Marie Victoria**
  Attaché commerciale, HENNER GMC, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à DOMONT

- **Madame BOICHOT Marie-Pierre**
  Comptable, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES.
  demeurant à PARMAIN

- **Monsieur BOILOT Philippe**
  Coordinateur Reporting Projet, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame BONGRAND Patricia**
  Manager Contrôleurs Réseaux, MILLEIS BANQUE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame BONVENT Yolène Claudine**
  Gestionnaire Paie, Groupama assurances mutuelles, Paris.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame BORDE Nathalie**
  Gestionnaire Comptable, GENERALI Vie France Assurances, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur BORGES MARTINS Francisco**
  Ouvrier Compagnon 2 Coffeur/Boiseur, RAZEL BEC, ORSAY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BORG Georges**
  Opérateur Piste, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur BOUCAUD Georges**
  monteur essayeur, U.T.C AEROSPACE SYSTEMS, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BOUCHE Françoise**
  Secrétaire Médicale, CENTRE CARDIOLOGIE, EVECQUEMONT.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur BOUCHER Gérard**
  Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame BOUCHERON Dominique**
  Gestionnaire de Sous-rayon, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur BOUHIER Jean Luc**
  Fraiseur outilleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur BOUJMIL Fayçal**
  Inspecteur Technique, TOSHIBA TEC FRANCE IMAGING SYSTEMS SA, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BOULIER Bernard**
  Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BOULLY Gilles**
  Chef de projet MOA, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à OSNY

- **Madame BOURDOU Annie**
  Employé de Restauration, ANSAMBLE, LE KREMLIN-BICETRE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur BOURGEON Pascal**
  Technicien, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame BOURGUELLE Nathalie Francine Fernande**
  Responsable, ALLIANZ, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame BOURNIQUE Evelyne**
  Assistante de direction, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur BOUTELIER Jean-Michel**
  Informaticien, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BRAMI Pascal**
  Régisseur de production, THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame BRASSEUR Nadine**
  Comptable, ICADE PROPERTY MANAGEMENT, AUBERVILLIERS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame BREDA Catherine**
  Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BRESSON Jean-Pierre Dominique Claude**
  Ingénieur, TOTAL S.A. - Direction Gestion des Dirigeants, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame BRETEAU Sylvie Colette Hélène**
  Employée de Banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur BRETON Lionel**
  Ingénieur d'études, FRAMATOME SAS, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur BRILLET Laurent**
  Gestionnaire Maitrise des Risques, CAMIEG, MONTREUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BRODIN Sylvie**
  Référent Technique Maladie, CRPCEN, PARIS 8EME.
  demeurant à LE PLESSIS-LUZARCHES

- **Monsieur BROSSARD Thierry**
  Coordinateur services généraux, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur BROSSARO Thierry**
  Coordinateur des Sevices Généraux, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur BROUTIN Patrick**
  Responsable Sécurité, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BRUNSWICK Jean-Christophe**
  Chef de cuisine, GIE GAM RESTAURANT, DEUIL-LA-BARRE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame BUISSON Hélène**
  Secrétaire, SCP PORTIER ET BAQUE, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur BUJ REPULLES Placido**
  Ouvrier, DCM USIMECA, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BUREL Laura Marie**
  Secrétaire Médicale, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BURLAND Françoise**
  Navigante Commerciale, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur CADYCK Alain Jacques Julien**
  Électricien, OPTEOR IMMOTIC, NANTERRE.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur CAILLEAU Philippe**
  Ingénieur, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-OUEN.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur CALDERA Jean-Michel**
  Technico-commercial, OREXAD, LYON.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CALLARD Xavier**
  Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.
  demeurant à EMERAINVILLE

- **Madame CALONDRE Virginie**
  Chargée d'indemnisations, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame CAMELE Virginie**
  Gestionnaire conseil à compétences élargies, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur CANIVET Dominique**
  Responsable entrepôt, LOGISTIQUE NC, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à VILLERON

- **Madame CARIDE Anne Marie**
  Aide Soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame CARMENT Agnès Madeleine Georgette**
  Manager economique Contrat Transport, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame CARPENTIER Elisabeth Liliane Mireille**
  Chargée de Gestion, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur CARRE Alain**
  Responsable de Service, POLE EMPLOI, CRETEIL.
  demeurant à LUZARCHES

- **Madame CARRE Isabelle**
  Conseiller Indemnisation Gestion Droits, POLE EMPLOI, PERSAN.
  demeurant à LUZARCHES

- **Madame CARRERES Jacqueline**
  Chargée de relation client, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame CARRIERE Françoise Marie**
  Gestionnaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CASSEGRAIN Françoise**
  Attachée de Direction, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur CASTILLA CASTILLO Antonio**
  Technicien expert sécurité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame CAZANAVE Chantal**
  Secrétaire, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SANTEUIL

- **Madame CENDRA Claudette Marie Odette**
  Comptable, L'OREAL Cosmétique Active Internationale, ASNIERES-SUR-SEINE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur CEYRAT Philippe Jean Claude**
  Juriste Immobilier, CM-CIC SERVICES, NANTES.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame CEZARD Michèle**
  Assistante Département, CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, MONTROUGE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame CHAMBEAU Dominique**
  Clerc de Notaire, SCP TROUSSU ET MARQUEZ, VIARMES.
  demeurant à VIARMES

- **Madame CHAMBRON Sylvie**
  Comptable, HOTEL DE LA TREMOILLE, PARIS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur CHAMOUTON Pascal**
  Technicien, THALES AVS FRANCE SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame CHANTOME Isabelle Ellen**
  Directeur technique, ITW Filtertek, SANNOIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame CHAPEAU Sylvie**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame CHARIRAS Danielle**
  Secrétaire de Direction, CNP ASSURANCES, PARIS 15EME.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur CHARPENTIER Franck**
  Employé, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à VALLANGOUJARD

- **Monsieur CHARTAGNAC Alain**
  Conducteur palletiseur, PANZANI, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CHARTON-LEGUAY Dominique**
  Employée de Banque, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur CHARTON Pascal**
  Technicien informatique, SCPP MICHELEZ NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur CHAUVEAU François**
  Responsable merchandising, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur CHAVAUD Christian**
  Directeur de création, JCDECAUX, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur CHELLALOU Pascal**
  Agent travaux, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CHEVRIER Isabelle**
  Assistante Ressources Humaines, SOCIETE GENERALE, SAINT-DENIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame CHEVRIER Sylvie**
  Chargé de gestion administrative, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur CHOUX Benoit**
  Employé CTE PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à VIARMES

- **Madame CHRETIEN Sylvie Jacqueline**
  Informaticienne, EURO INFORMATION DEVELOPPEMENTS, LYON.
  demeurant à CERGY

- **Madame CITA Marie-Line**
  Employée, PARIS HABITAT, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame CLERGET Anne-Sophie**
  Assistante services généraux, France Galop, Boulogne.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur CLUZEAU Dominiqu André Jean**
  Responsable Etude N3 AMCO Réactif, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame COCHET Véronique Raymonde Ernestine**
  Responsable Services Généraux, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame COLETTI Isabelle Claudia**
  Comptable, NAF NAF SAS, EPINAY-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame COLLAT Josiane Marie Françoise**
  Chef de Services Généraux et Comptable, GIMELEC, PARIS 16EME.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur CONNAN Frédéric**
  Moniteur Atelier, ESAT LEOPOLD BELLAN, MONTESSON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame CONNAN Nathalie Simonne Mireille**
  Assistante de Direction, TOTAL RAFFINAGE FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur CONTI Jean**
  Cadre Commercial, AIR FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Monsieur CONVERSIN Jean-Pierre**
  Statisticien, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur COUE Lionel Jacques Hubert**
  Ajusteur, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame COUPE Diane**
  Employée de Restaurant Caissière HQ, GIE GAM RESTAURANT, NANTERRE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur COURTEAUX Luarent Pierre**
  Responsable de Pôle, FRAIKIN FRANCE, COLOMBES.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Madame COX Françoise**
  Ergothérapeute, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur CREMET Lionel Rémi René**
  Ingénieur en éléctricité, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CRENN Jeanne**
  Employée Administratif, VANHOOL France, FOSSES.
  demeurant à FOSSES

- **Madame CREPIN Christine**
  Employée de banque, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur CROIZER Thierry**
  Technico-Commercial, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame CROTTET Véronique**
  Formatrice, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame CRUZ Marie**
  Employée de maison, Madame PICARD Elisabeth, PARIS 8EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CUZON Béatrice**
  Assistante, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur DAMBOURNET Xavier**
  Ouvrier P3, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DANIEL Philippe**
  Ingénieur d'études, TUNZINI PARC D'AFFAIRES SILIC, NANTERRE.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Madame DANTES Luce**
  Assistante de direction, NEXITY LAMY, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame DAO Thi Thu Thuy**
  Employée laverie, SERVAIR, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur DA SILVA Célestino**
  Chef de chantier, ENTREPRISE PETIT, COURBEVOIE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame DAUBIGNY Maryline**
  Conseillère, DARTY, BONDY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame DAVANTURE Christine**
  Agent de Banque, CREDIT DU NORD, LILLE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame DAVAUX Pascale**
  Gestionnaire expert, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à CERGY

- **Madame DAVID Ghislaine**
  Chargée de reporting RH et contrôle de gestion social, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame DEBAISIEUX Yolande**
  Assistante, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DECAENS Christian**
  Employé de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DE CARLI Isabelle**
  Assistante de direction, TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES SAS, PARIS 10EME.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame DECHANET Dominique**
  Assistante de Gestion, STEF INFORMATION ET TECHNOLOGIES, PARIS 8EME.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DECREUSE Jacky**
  Directeur d'usine, HUTCHINSON SA, ETREPAGNY.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame DECUYPERE Isabelle**
  Responsable de gestion commerciale, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-ADAM

- **Monsieur DEFEVER Eric**
  Chef opérateur du son, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DEHBI Ahmed**
  Maçon, COLAS IDF NORMANDIE- Agence Genneviliers, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur DEHE Pascal**
  Mécanicien Entretien, PRINTEMPS, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame DELACHAUSSEE Véronique**
  Support compétence d'équipe, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DELANDE Monique**
  Chargée d'études juridiques, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame DELAPLACE Sylvie**
  Chargée de clientèle, DELPHI FRANCE SAS, CERGY PONTOISE.
  demeurant à OSNY

- **Madame DELATTRE Christine**
  Employée de restauration, COMPASS GROUPE FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DELEPINE Lysiane**
  Secrétaire de formation, FRANCIS LEFEBVRE FORMATION, PARIS 17EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DELETANG Sylvie**
  Responsable paie, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame DELMEE Sylvie**
  Gestionnaire des ressources humaines, VIVARTE SERVICE, PARIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame DEMONET Véronique**
  Cadre bancaire, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame DEMONT Caroline**
  Lingère référente, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur DENDIEVEL Pierre**
  Chargé d'affaires, SYSOCO, DECINES-CHARPIEU.
  demeurant à MONTREUIL-SUR-EPTE

- **Madame DENEUX Sylvie**
  Ouvrière, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame DENOUETTE Agnès**
  Référent technique, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur DESCHEPPER Thierry**
  Technicien d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame DESHAYES Marylène**
  chargée de relations clients PDR, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame DE SOUSA Patricia**
  Assistante administrative, KDI, AUBERVILLIERS.
  demeurant à VILLAINES-SOUS-BOIS

- **Madame DE VERGARA Laurence**
  Secrétaire, CONSEIL NATIONAL DE L ORDRE DES PHARMACIENS, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DEZERALD Hervé**
  Ingénieur agronome, Crédit Agricole S.A, Montrouge.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur DIAKHO Ismaila**
  Salarié, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DIAKITE Noumory**
  Préparateur de commande, SAMADA, WISSOUS.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur DIALLO Souaibou**
  Cuisinier, EPIGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur DIANGANA Banta**
  Plongeur, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DILIBERTO Christian**
  Technicien Supérieur Méthodes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MARINES

- **Monsieur DILLAKHARASSE Raja**
  Technicien Support Clients, APRIA, MONTREUIL.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur DO Anh Tuan**
  Ingénieur, TECHNIP INNOVATION AND TECHNOLOGY CENTER, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame DO BRITO Brigitte**
  Responsable de service, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur DOINET Olivier**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame DOLLET Gisèle**
  Comptable, ORALIA PIERRE ET GESTION, PARIS 14EME.
  demeurant à LE MESNIL-AUBRY

- **Madame DOMANGE Catherine**
  Assistante RH, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame DOMER Martine**
  Agent technique du service des assurés, APRIA, MONTREUIL.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur DOTSOU Yao Amenyo**
  Coursier à la retraite, SCHENKER FRANCE SAS, MONTAIGU.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DOUAY Jean-Luc**
  Chargé d'études actuarielles, ABP VIE, PARIS 12EME.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame DOURLENS Marie-Claire**
  Technicien d'exploitation procédures juridiques, CM-CIC SERVICES, NANTES.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DO Vinh Sen**
  Technicien, EUROMASTER FRANCE SNC, GRENOBLE.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur DOYEN Jean-Luc**
  Conducteur receveur, TRANSDEV LES CARS ROSE, MONTLIGNON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur DOYEN Pascal**
  Comptable, SAS FIDECY, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur DROUET Dominique**
  Second de cuisine, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur DUBOIS Dominique**
  Responsable sûreté, IDEMIA FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame DUBOIS Lucia**
  Caissière Centrale, Société ATAC, FRANCONVILLE.
  demeurant à PARMAIN

- **Monsieur DUBOS José**
  Technicien, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DUBREUCQ Muriel**
  Responsable conseil projets en équipe, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUBREUIL Alain**
  Fondé de pouvoirs, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.
  demeurant à FROUVILLE

- **Monsieur DUBUS Jérôme**
  Responsable d'Exploitation, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame DUCHET Dominique**
  Assistante de direction, CNAM, PARIS.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame DUFLOT Yvonne**
  aide comptable, ELIS SERVICES, SAINT-CLOUD.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUFRENOY Daniel**
  Rédacteur technicien polyvalent, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame DUHAMEL Catherine**
  Responsable de service, GEODIS LOGISTICS ILE DE FRANCE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à CERGY

- **Madame DUMONT Patricia**
  Secrétaire-Assistante, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE, PARIS.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur DUMONT Philippe**
  Directeur d'établissement, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame DUONG Bich Van**
  Mécanicienne proto, HANES FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUPONT Dominique**
  Chargée d'opération prestations assurances, SWISSLIFE ASSURANCE DE BIENS, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DUPUIS Serge**
  Technicien d'Atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DUPUY Marie-Thérèse**
  Clerc aux formalités, SCP CHEUVREUX NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DUPUY Patricia**
  Employée Administrative et comptable, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame DUQUENNE Michèle**
  Chargée des Opérations Banques Investissement, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur DURAND Philippe Marcel Eugène**
  Contrôleur de gestion, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur DUREPAIRE Jean-Pierre**
  Chargé d'attribution, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame DUVAL Annie**
  Assistante de copropriété, NEXITY LAMY, BESANCON.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DUVAL Dominique**
  Technicien d'essais, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DUVAL Frédéric**
  Chauffeur livreur encaisseur PL, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame EDIAN Florence**
  Employée de banque, CIC, PARIS.
  demeurant à VIENNE-EN-ARTHIES

- **Monsieur EL MADBOUHI Hassan**
  Applicateur hygiéniste, ISS HYGIENE ET PREVENTION, VOISINS-LE-BRETONNEUX.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame ENJALBERT Catherine**
  Chimiste, RHODIA OPERATIONS SOLVAY, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame EON Nathalie**
  Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame ESPINO Isabelle**
  Cadre, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame ESPOSITO Anna Maria**
  Agent logistique, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur ETIENNE Thierry**
  Spécialiste fonctionnel, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS 12.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame FAERBER Valérie**
  Conseiller de Clientèle, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur FALCK Alexandre**
  Expert estimateur, CABINET ROUX, SAINT-HERBLAIN.
  demeurant à ERMONT

- **Madame FARINA Elisabeth Fabienne**
  Informaticienne, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à ERMONT

- **Madame FAULKNER Christine**
  Employée de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FAURE Nadine Jacqueline Jeannine**
  Assistante Administration des ventes, SNOP, ROISSY CDG.
  demeurant à GONESSE

- **Madame FAUSSADIER Florence**
  Employée de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à MOURS

- **Madame FAUX Sophia Marie-Christine**
  Assistante de direction, GROUPE IMMOBILIER EUROPE, PARIS.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame FAYET Fabienne**
  Magasinière, LOUIS VUITTON, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame FERAUD Véronique Chantal Louise**
  Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame FERNANDES Joaquina**
  Agent de Service Qualifié, ISS SERVICES, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame FERNANDES Maria**
  Assistante, SCP THIBIERGE ET ASSOCIÉS, PARIS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur FERRE Franck**
  Directeur adjoint de pôle, FUNECAP IDF, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame FERY Marianne**
  Direction de la Régulation, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Madame FICHOU Sylvie**
  Agent administratif, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame FIEVET Chantal**
  Chef de service, CARMF, Paris.
  demeurant à BEZONS

- **Madame FILHON Carole**
  Conseillère de vente, HANES FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SEUGY

- **Madame FISSEUX Sylvie**
  Assistante Médicale, TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES, COURBEVOIE.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur FLEGEAU Pascal**
  Comptable CDS, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FLIPOT Dominique Ginette Renée**
  Comptable, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur FLOQUET Christian**
  Gestionnaire patrimoine immobilier, POLE EMPLOI, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame FOLIGNE Marie Anne Yvonne Odette**
  Assistante administrative, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame FONTAINE Sylvie**
  Assistante, Groupama assurances mutuelles, Paris.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur FRANCOIS VINCENT**
  Technicien Son, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur FRAYSSINOUS Christian**
  Responsable informatique et services généraux, ACERGY FRANCE, SURESNES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur GABARD Jean-Louis**
  Chauffeur, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame GAICHET Sabine**
  Cadre de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à HARAVILLIERS

- **Madame GAILLARD Catherine**
  Animatrice, VAL COURBEVOIE, COURBEVOIE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame GALLET Corinne**
  Technicienne de Prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur GALLICHIO Jean-Pierre**
  Assistant Comptable, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame GALVEZ Corinne**
  Cadre de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame GARCIA Christine Joëlle**
  Communication Interne Manager, L'OREAL LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame GASNY Catherine Danielle Renée**
  Assistante de Direction Juridique, SERVIER MONDE, SURESNES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GASSAMA Hadietou**
  Conducteur qualifié, H. REINIER ORLY GALERIES, ORLY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur GASSER Thierry Jean-Claude**
  Ingénieur, SAINT GOBAIN, LA DEFENSE.
  demeurant à CERGY

- **Madame GASSMANN Christine Agnès**
  Assistante de Direction, BNP PARIBAS, PARIS 9.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur GASSMANN Danièl Pascal Albert**
  Cadre de Banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame GAUTHIER Katia**
  Employée de banque, BANQUE THEMIS S.A., PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GAYOSO José Antonio**
  Agent de maîtrise, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à VILLAINES-SOUS-BOIS

- **Monsieur GENCEL Tadeusz**
  Gestionnaire administratif, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame GENDARME Christine Véronique**
  Employée Administratif et Logistique, MMA IARD, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur GERBAUD Didier**
  Chef de projet gestion des compétences, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GERMANY Christiane**
  Assistante technique, DRSM ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur GHERIBI Rachid**
  Technicien de maintenance, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à BEZONS

- **Madame GIDOIN Marie-Claude**
  Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur GILBERT Alain**
  Inspecteur qualité et audit, AVIVA ASSURANCES, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur GILBERT Christian**
  Responsable Service Repographie, SAINT-GOBAIN INTERSERVICES, LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame GILBERT Isabelle Georgette**
  Assistante, SAINT-GOBAIN INTERSERVICES, LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame GILLES Ghislaine**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GILLES Ghislaine**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GIORGIO Sylvie**
  Assistante RH, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame GIOVANNONI Marie-Hélène**
  Animateur d'agence, Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Paris.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur GIRARDIN Serge**
  Chef de projet MOA, GIE AG2R RÉUNICA, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur GIRARDI Philippe François**
  Ingénieur, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur GITTO Vincenzo**
  Employée de banque, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur GLEIZE Christophe**
  Technicien, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame GODIN Christiane**
  Gestionnaire Technique, DESRUES SAS, PLAILLY.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur GODIN Daniel**
  Contre maître, ENGIE ENERGIE SERVICES COFELY, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GOMBIA Alain**
  Commercial manager, LUXOR LIGHTING, ANGOULEME.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame GOMEZ Laurette**
  Navigante, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Madame GONCALVES FRASCO Fernanda Maria**
  Responsable Opérationnelle, FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS, ASNIERES-SUR-SEINE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame GONCALVES Nathalie Claudine**
  Employée de banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame GONCALVES Sylviane**
  Hôtesse de caisse, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GORAM Hervé**
  Agent des moyens généraux, ACTION LOGEMENT SERVICES, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame GORCE Martine**
  Vendeuse, LE BHV/MARAIS, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame GORDON Nathalie**
  Organisatrice Controle Interne, COVEA, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame GOUILLON Nathalie Marie-Ange**
  Employée travailleur Social, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame GOURIOU Catherine**
  Agent administratif, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur GRANCHER Stéphane Georges Emile**
  Responsable Achat, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur GRANDAO Adilia**
  Femme de Chambre, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS.
  demeurant à FOSSES

- **Madame GRANDPERRIN Catherine**
  Ingénieur qualité méthode outil, SILCA, GUYANCOURT.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GRIMALDI Thierry donato Louis**
  Référent assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES, VERSAILLES.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur GRIMAUX Marc**
  Responsable d'études expert R&D, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GROGNET Pascal**
  Technicien exploitation informatique 3B, TOTAL GLOBAL IT SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame GROSMAN Christine**
  Assistante technique, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame GUEGADEN Sylvie**
  Conseiller SI clients, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur GUEHL Thierry**
  Directeur Adjoint, ELIOR Centre d'expertises, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur GUERIN Arnaud**
  Employé Banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame GUEVEL Renée**
  Employée, Groupe LARBALETIER S.A.S.U, FONTAINE-LES-GRES.
  demeurant à LE PLESSIS-GASSOT

- **Monsieur GUICHARD Eric**
  Chauffeur routier, GEODIS INTERSERVICES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame GUILLAUME Krystel Nathalie**
  Clerc de Notaire, SCP PORTIER ET BAQUE, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur GUILLEMER Serge**
  Employé d'assurance maladie, APRIA RSA, MONTREUIL.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur GUITOGER Didier**
  Informaticien, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame HABASQUE Claudie Marie Pierre**
  Informaticienne, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur HALIN Pierre**
  Ingénieur, GRASS VALLEY FRANCE SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame HAMARD Christine**
  Gestionnaire RH, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame HAMITOUCHE Houria**
  Retraitée, PRAGMATY SA, PARIS 17EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur HAMON Patrick**
  Employé, TRANSDEV LES CARS ROSE, MONTLIGNON.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame HANOULLE Nathalie**
  Technicienne administrative, AUCHAN, OSNY.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur HARLE Philipp Jean**
  Administrateur Fonctionnel SOX, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur HASCOET Alain**
  Ingenieur Support Clients, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur HAVARD Jacques Pierre**
  Inspecteur d'Assurance, GENERALI FRANCE, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur HEIDERSCHEID Pierre France**
  Ingénieur de Production, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HENRY Dominique Louis Robert**
  Informaticien, RAKON FRANCE, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HENRY Véronique**
  Superviseur, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur HERVAULT Christian**
  Technicien Etudes, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-EPTE

- **Madame HERVE Sylvie Colette Michèle**
  Contrôleur confirmé, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur HERVE Tristan Alexis Michel**
  Pharmacien, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à PRESLES

- **Madame HEURTIN Véronique Gisèle Marie-Claire**
  Employée, CM-CIC SERVICES, NANTES.
  demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Madame HONGUER- LECA Thérèse**
  Assistante administration des ventes, L'ESPACE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HOST Jean-Yves**
  Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, SARCELLES.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame HOUDAYER Catherine Eliane**
  Agent de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame HUE Elvira Del Pilar**
  Cadre d'assurances, COFACE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur HUE Jean-Pierre**
  Ingénieur thermicien, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS.
  demeurant à ANDILLY

- **Monsieur HUET Philippe**
  Employé de Banque, SOCIETE GENERALE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame HUNEAU Martine**
  Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame HURPY Nathalie Denise Nicole**
  Employée, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur HUYNH Anh Tam**
  Chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame IHADDADENE Elinoure**
  Vendeuse, MONOPRIX, SANNOIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur ILLIEN Patrick**
  Maçon, SARL MACONNERIE ILLIEN, VIENNE-EN-ARTHIES.
  demeurant à VILLERS-EN-ARTHIES

- **Monsieur JALIBERT Hervé**
  Contrôleur NDT, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame JANNOT Anne**
  Cadre des Ressources Humaines, ICADE PROPERTY MANAGEMENT, AUBERVILLIERS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame JANNOT Lydie**
  Clerc de Notaire, 14 PYRAMIDES NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame JEANNET Sylvie**
  Cariste, CARGLASS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur JEANNOT Dominique**
  Employé Qualifié Libre Service, AUCHAN HYPERMARCHE, VILLENEUVE D'ASCQ.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur JIRNOV Eric**
  Cadre, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur JOP Fabrice**
  Technicien Supérieur Pharmacologie, INSTITUT DE RECHERCHES SERVIER, CROISSY-SUR-SEINE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame JOSEPH Virginie**
  Ingénieur Commercial, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Monsieur JOSSO Didier**
  Agent Maîtrise d'Encadrement, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur JOUAN Didier**
  Responsable Informatique, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur JOUE Jean-François**
  Porteur chauffeur, O.G.F., PARIS.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Monsieur JOUET Pascal**
  Customer satisfaction manager, GRID SOLUTIONS, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame JOUIN Laurence**
  Assistante administrative, SNTPP, FONTENAY-SOUS-BOIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur JOUSSEAUME Philippe**
  Cadre Bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame JOYEUX Maryse**
  Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame KALTENBACHER Véronique**
  Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, SAINT-DENIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur KERANGUEVEN Yvon**
  Ingénieur, FRAMATOME SAS, COURBEVOIE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame KHELOUA Marie**
  R&D M&T LEADER, VALEO SCM, CERGY PONTOISE.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame KIMMEL Nathalie**
  Assistante de direction, OTV LMP, SAINT-MAURICE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur KLANJSCEK Daniel**
  Chef Chantier Exploitation Réseau, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame KRUEGER Véronique**
  Contrôleur Permanent, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur KUBIAK Dominique**
  Ouvrier Nettoyeur d'Encadrement, ONET propreté transports urbains IDF, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LAANTEZ Stéphane**
  Commercial, LACTALIS NUTRITION DIETETIQUE, TORCE.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur LADENT Serge Maurice René**
  Ingénieur Production Informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur LAGARDE Daniel**
  Contremaître, NICOLAS, THIAIS.
  demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Monsieur LAINE Loic**
  Ingénieur, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF.
  demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Madame LAMARRE Arlette Suzanne**
  Employée administration et Commerciale, PRINTEMPS, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur LAM Jean Paul**
  Agent de Maitrise, ORANGINA SUNTORY FR PRODUCTION, LA COURNEUVE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame LAMY Nicole Marie**
  Retraitée, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur LANCAR Bernard**
  Responsable bureau technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LANDAIS Alain**
  Agent Administratif, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame LANDRIN Véronique**
  Chargée Analyses Budgétaires, CA CONSUMER FINANCE, EVRY.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur LANGELLA Francesco**
  Gestionnaire PRA, PSA RETAIL FRANCE SAS, NANTERRE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur LARGE Rémy Didier**
  Responsable de Site Sureté, GORON SAS, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame LARMINE Sylvie**
  Secrétaire, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur LASLIER Pierre Paul Cyprien**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Madame LASMIER Isabelle**
  Gestionnaire administrative, TOTAL GLOBAL HR SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LASSALLE LIONEL**
  Technicien de gestion de production, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame LAUDICINA Pépita**
  Stenodactylo, SCP Jean-Marie Aulibé Huissier, PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur LAURENT Didier**
  Gardien d'immeuble, OSICA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur LAURIER José**
  Agent de restaurant, IKEA PARIS NORD 2, ROISSY CDG.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur LEAN Thierry**
  Responsable informatique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Monsieur LEBAS Dominique**
  Analyste concepteur informatique, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame LEBATTEUR Nadine**
  Cadre Bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à GENAINVILLE

- **Monsieur LE BESCONT Hervé**
  Ingénieur Directeur des Achats, THALES SA, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LE BIHAN MICHELLE**
  Gardienne d'Immeuble, CDC HABITAT SOCIAL, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame LEBON Véronique**
  Agent de Maîtrise, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur LEBRETON Claude**
  Ingénieur, CETIM, SENLIS.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Monsieur LECHABLE Luc**
  Cadre Bancaire, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE

- **Madame LECLERCQ Lucile**
  Comptable, VIVENDI, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LE CLERE Annick Florence**
  Technicien d exploitation, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LECLUZE Gilles Marc Maurice**
  Gestionnaire Fiduciaire Automate, LCL, PARIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame LE COINTE Jocelyne Marie-Joseph**
  Manager Noc, NXO NEXTIRAONE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame LECUYER Sylvie Nathalie Denise**
  Conseiller Administration du personnel, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LE DANTEC Sylvie**
  Chargée de Conseil en Ressources Humaines, RTE, LA DEFENSE.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur LEFAUX Didier Renée Jean-Pierre**
  Informaticien, GROUPE PREVOIR VIE, PARIS.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur LE GENDRE Yves**
  Qualiticien, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LEGRAND Patrick**
  Technicien Territorial, Mairie de Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Leu-la-Forêt.
  demeurant à FREPILLON

- **Monsieur LEGRAND Yves**
  Clichy la Garenne, EURO-INFORMATION PRODUCTION, STRASBOURG.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame LE HYARIC Solange**
  Gestionnaire d'exploitation, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur LEJAILLE Gilles**
  Boucher, MONOPRIX PICPUS, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame LELORRAIN Renée Arlette**
  Gardienne d'Immeuble, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur LE MANCHEC Pascal**
  Cadre Maintenance, CINP, POMMEUSE.
  demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur LE MEITOUR Jean-Yves Henri**
  Analyst Crédit, EDGEWELL PERSONAL CARE FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LE MEUR Jean-Jacques**
  Agent Service Avion, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame LEMOINE Elisabeth Marie-Claire**
  Secrétaire, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur LEMOINE Roland**
  Coordinateur Fret, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame LEPAGE Pascale Michèle Claude**
  Chef de projet, NXTO FRANCE, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame LEPESANT Annick Marguerite Marie**
  Médecin du Travail, ACMS, SURESNES.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LE QUERREC Monique**
  Assistant Technique, DRSM ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame LE ROUZIC Catherine**
  Comptable, GAN assurances, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LEROY Lucienne**
  Assistante ressources humaines, G. T. F. SA, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame LESIEUR Isabelle**
  Ingénieur R&D, SAINT GOBAIN ISOVER, RANTIGNY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur LETTRY MONTMORENCY**
  Préventeur, SNECMA, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur LEVEZIEL Alain**
  Responsable service après Vente, JUNGHEINRICH FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur LEVIGNE Thierry Fabrice Didier**
  Technicien, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame LHOTTE Christine**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à NOINTEL

- **Madame LINGUET Annella**
  Employé de Bureau, MAZARS, LA DEFENSE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur LINO DOS SANTOS Jorge Manuel**
  Répartiteur, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE SJ GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur LIOTARD Pascal**
  Ingénieur Assurance, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur LOARER Hervé**
  Informaticienne, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame LOIZON Isabelle Annick Colette**
  Assistante de direction, TOTAL MARKETING SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LORDEL Patricia**
  Employée Renseignements téléphoniques, MUTUELLE BLEUE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LORETZIN Eric**
  Informaticien, EURO-INFORMATION PRODUCTION, STRASBOURG.
  demeurant à ARRONVILLE

- **Madame LORIOT Catherine**
  Conseillère en gestion des Droits, Pôle Emploi, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à NUCOURT

- **Madame LORRAIN Catherine**
  Responsable Paie, UNICEM, PARIS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame LOUET Christine**
  Assistante de Direction, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame LOURADOUX Isabelle Jacqueline**
  Ingénieur, STAGO, FRANCONVILLE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame LUISIN Nathalie Alice Françoise**
  Chargée de relations Sociales, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à GONESSE

- **Madame LUMIA Dominique Florence Evelyne**
  Comptable, ESSO S.A.F., COURBEVOIE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame LUONG Phung Quyen**
  Ouvrière, MAJ ELIS / Etablissement de Bezons, BEZONS.
  demeurant à CERGY

- **Madame MAAG Dominique Micheline**
  Employée de restauration, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS 9.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MACAIGNE Sylvie Michelle**
  Assistante de direction, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame MADRIERES Murielle**
  Assistante DRH, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, Boulogne Billancourt.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame MAGRE Laurence Danièle**
  Secrétaire de Direction, SARL CCN PORTE DE PARIS, SAINT-DENIS.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur MAHMOUD Mohammed Najib**
  Outilleur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur MAIA Joaquim**
  Chargé de Réseau, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur MAILLEBUAU Gilbert Germain**
  Informaticien, BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MAJRI Hamza**
  Gestionnaire de parc, RENAULT TRUCKS GRAND LYON, SAINT-PRIEST.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur MALBERT Pascal Jean-michel**
  Chef de département, EDF SA, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MALOIS Bruno**
  Dessinateur en Carrosserie, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MAMBOLE Jeannette**
  Agent qualifié, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur MANILEVE Sylvain Raymond**
  Informaticien, EURO INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame MANRESA Fernanda**
  Secrétaire, SCOR GLOBAL LIFE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MARCEAU Catherine Lucienne Michelle**
  Prototypiste, LOUIS VUITTON SERVICES, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur MARCHANDIER Christian**
  Responsable logistique, L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur MARCHE Max**
  Technicien Spécialisé CI, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame MARIE Florence**
  Agent de surveillance, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur MARLIER Michel Maurice**
  Chargé d'étude, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur MARMORAT Sylvain Benoit**
  Maçon, GRIFFINE ENDUCTION, MAGNY-EN-VEXIN.
  demeurant à NUCOURT

- **Monsieur MARTIN Bruno François Georges**
  Technicien d'Exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur MARTINOT Yves**
  Responsable de sevice, CAVIMAC, MONTREUIL.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MASERA Laurent**
  Chauffeur Porteur, PFG, GONESSE.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame MASSONNEAU Fançoise**
  Assistante Base produit, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MEGRET Laurence**
  Référent Technique, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur MEHEE Philippe**
  Technicien du Spectacle, THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur MENAGE Eric Pascal Jean-Marc**
  Chef de Projet, C.A.R.P.I.M.K.O, Saint-Quentin-en-Yvelines.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MENGUE Philippe René**
  Employé de Banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Madame MERCIER Valérie Gilberte Jackie**
  Chargée de formation, AREAS DOMMAGES, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur MERCIRIS Philippe**
  Électricien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur MERIAN Pascal**
  Gérant, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame MESSELOT KOELLER Isabelle**
  Chef de rayon, ARMAND THIERY S.A.S., LEVALLOIS PERRET.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur MEYNARD Patrice**
  Agent allocataire hautement qualifié, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MIATH Ariane**
  Employée, FONDATION MAISON DES CHAMPS, PARIS 19EME.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur MICHALET Pascal Jacques**
  Ingénieur, SAINT GOBIN ACHATS, LA DEFENSE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur MICHELITZ Eric José Christian**
  Technicien automobile, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-POISSY.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MICHOT Martine**
  Conseiller Patrimonial, CREDIT MUTUEL, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur MIGNOT Marc Daniel André**
  Employée de Banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MILHOMME Marie**
  Agent d'entretien, ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur MILLIER Bruno**
  Cadre manager, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MAGNY-LES-HAMEAUX CDX.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur MINOTTI Louis**
  Boucher, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur MIRALLES Roque Mario**
  Technicien Installation Maintenance, SPIE ICS, MALAKOFF.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame MONGIAT Nelly Irène Louisette**
  Contrôleur de Gestion, AIRBUS DEFENCE AND SPACE, ELANCOURT.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur MONIN François**
  Responsable de Service, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE, PARIS 9.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MOREAUX Leïda**
  Cadre Bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame MOREIRA Catherine**
  Référent Technique Prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ERMONT

- **Madame MOREIRA Maria Do Céu**
  Employée, Fédération des EPL, PARIS.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame MORIAU WATTEBLED**
  Assistante de direction, MMA IARD, LE MANS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame MORIN Brigitte Gisel**
  Chargée de conseil organisation, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame MORREALE Catherine Madeleine Raymonde**
  Assistante juridique notariale, UGUEN/VIDALENC ET ASSOCIES, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur MOSCARDO Vincent Jean-Marie**
  Responsable du Pole Back Office, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur MOUCHONNIERE Joaquin**
  Commercial, KDI, LA COURNEUVE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame MOUHOUS Samia**
  Formatrice, AFPA, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame MOUNA Zahiya**
  Commerciale, BEST WESTERN, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame MULLER Viviane Geneviève**
  Employée de bureau, B2V GESTION, LA DEFENSE Cédex.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur MUSAT Michel**
  Mécanicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à VEMARS

- **Monsieur MUSELET Guy**
  Responsable d'équipe d'exploitation, ENGIE COFELY, GENNEVILLIERS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame NARKIEWICZ Danvia Ewa**
  Employée de Banque, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, STRASBOURG.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur NAUMANN Jean-Michel**
  Technicien atelier, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Monsieur NAZZANI Gérard**
  Ingénieur, NEXTER SYSTEMS, VERSAILLES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur NEVEU Gilles**
  Cadre Sup, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur NGUYEN Henri**
  Ingénieur, THALES LAS FRANCE, ELANCOURT.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame NICOULLAUD Catherine**
  Opérateur de Production, CNTP DOCAPOST BPO, LA COURNEUVE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame NOUVEL Sylvie Claudine**
  Technicien des metiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur NSER Lotfi**
  Mécanicien Aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MOISSY-CRAMAYEL.
  demeurant à MONTLIGNON

- **Madame OKILI Marie-Noëlle**
  Principale de Gérance, FONCIA LACOMBE, SAINT-GRATIEN.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame OLMO Josiane**
  Technicien administratif opérations bancaires, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MARGENCY

- **Madame OTT Marianne**
  Technicienne, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame PACE Sylvie Louise Renée**
  Gestionnaire de Co-propriétés, NEXITY LAMY, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur PACREAU Philippe**
  Ingénieur, GRID SOLUTIONS SAS, MASSY.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur PADELLEC Pascal**
  Informaticien, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame PALLIX Catherine**
  Responsable projet, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame PANDELFINO Sylviane**
  Responsable Administratif, KLOECKNER METALS, .
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PAN Sambath**
  Consultant du Système d'information, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PAPILLOT Patrick**
  Technicien logistique, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PUTEAUX.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur PARISOT Eric Bernard Emile**
  Ingénieur, THALES AES, MERU.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur PARRINELLO Pascal**
  Technicien de contrôle, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur PATRON Laurent**
  Coordinateur AMP, T-T ELECTRIC, PERSAN.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame PAZEM Sylviane**
  Gestionnaire middle office GPSM, HSBC ASSURANCES VIE, COURBEVOIE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur PELLERIN Bruno**
  Assistant de gestion, APERAM STAINLESS FRANCE, La Plaine Saint-Denis.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur PENVEN Erick**
  Contrôleur de gestion, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur PEREIRA Reinaldo**
  Laveur de vitres, ISS PROPRETE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame PEREZ Brigitte Mauricette Germaine**
  Chef d'équipe ADV, SOFEMA, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur PERRET Rémi Claude Alain**
  Chef de Projet Organisation, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE, NANTERRE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur PHAN Alain**
  Technicien qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur PHRASATHANE Paul**
  Chef d'équipe, ELIS Gennevilliers, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PICARD Vincent**
  Cadre bancaire, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame PICCIANO Caroline**
  Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur PICHARD Philippe**
  Rédacteur, GROUPE ROUGE, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame PIERRES Marie-Paule**
  Assistante, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PIGEON Isabelle**
  Conseillère service de l'assurance Maladie, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur PIGUET Jean-François**
  Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur PILMEE Gilles Marcel**
  Conducteur de Car, SAS CEOBUS, GENICOURT.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame PLESSIS Muriel**
  Chef de projet maitrise d'ouvrage, CREDIT DU NORD, PARIS.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame PLUZANSKI Brigitte**
  Employée de banque, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame POIRION Véronique**
  Technico-commercial, GENERALI VIE, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur POISSY Patrick**
  Responsable Service, SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame POLET Brigitte**
  Responsable achat, DISTRITEC, EMERAINVILLE.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur POLIDE José Americo**
  Aide conducteur de travaux, SEFI INTRAFOR, GRIGNY.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur POLITO Jean-Louis**
  Ingénieur Système, BPCE INFOGERANCE & TECHNOLOGIES, PARIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame PORRET Catherine**
  Assistante, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à ERMONT

- **Madame PORTET Annette**
  Chargée de Rayon alimentaire, MONOPRIX, SANNOIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur PORTET Thierry**
  responsable adjoint, OGF, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame POULHET Véronique**
  Contrôleur de gestion social, VEOLIA PROPRETE, AUBERVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur PUSPARAJAN Thayalasamy**
  Chef de Bordée, USP NETTOYAGE, LE RAINCY.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur RABIARISOA Patrick**
  Technicien Réseau, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à PARMAIN

- **Madame RABOUYT Véronique**
  Informaticienne, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur RAGUENEAU Dominique Bernard André**
  Ingénieur Informaticien, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame RAPIN Marie-Antoine**
  Magasinier, TELMA S.A, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur RAPIN Radja**
  Conseiller de Vente, AUCHAN, CERGY.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur RASPINIER René**
  Conseiller gestion des Droits, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame RAULT Christine**
  Secrétaire, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame RAULT Eliane Genevieve**
  Employée, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame REGAIRAZ Isabelle Monique Thérèse**
  Responsable équipe LABO, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur REKOUANE Ali**
  Employé qualifié de Restauration, ANSAMBLE, LE KREMLIN-BICETRE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur RENARD Bruno Jacques**
  Cadre, S.A GEFCO, CHAMBERY.
  demeurant à OSNY

- **Madame RENAULT Corinne Micheline Françoise**
  Technicien de Prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame RENOULT Catherine**
  Cadre de gestion, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame RENOUX Maryse**
  Chargée de mission, EUROP ASSISTANCE FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame RESSOUCHES Dominique**
  Gestionnaire Retraite, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Monsieur REYNAUD Christian**
  Reprographiste, DANONE SA, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur RIBIERE Hervé Pierre-Alain**
  Argenteuil, ABB FRANCE, CERGY.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur RIGAL Jean-Marc**
  Ingénieur, ELNO, ARGENTEUIL.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur RIGHI Walter**
  Secrétaire Technique Design, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame RITALY Catherine Marie-Claude**
  Technicien Support Management, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur ROBINEAU Claude Gérard Pierre**
  Architecte SI, BPCE INFOGERANCE & TECHNOLOGIES, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur ROBIN Philippe**
  Expert Compatble, CROIX-ROUGE FRANCAISE, Montrouge.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame ROCHE Agnès**
  Déléguée Indemnisation, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur RODRIGUES MARTO Agostinho**
  Conducteur Receveur, CARS LACROIX, BEAUCHAMP.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame RODRIGUEZ Pilar**
  Assistante, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur ROIG PEGUEROLES Pascal Roger Modeste**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GROSLAY

- **Madame ROLAND Marie Rolande**
  Caissière, COMPASS GROUP FRANCE, PUTEAUX.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur ROLLAND Philippe**
contrôleur de gestion, PEUGEOT SA, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CERGY

- **Madame ROLLAND Reinelde Maria**
Technicienne de Gestion, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur ROLLIER Frédéric**
Responsable UCP, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur ROSSE Denis**
Metrologue, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame ROUGEOT Sandra**
Vendeuse, LA HALLE, PARIS 19.
demeurant à SARCELLES

- **Madame ROUICHI Bernadette**
Technicien Conseil, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame ROUSSEAU Isabelle**
Acheteur, SANOFI AVENTIS GROUPE, GENTILLY.
demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame ROUSSEAU Laurence**
Gestionnaire Contrats d'Affaire, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Monsieur ROUTINE Alain**
Gardien, CPPJ, SARCELLES.
demeurant à SARCELLES

- **Monsieur ROYER Marc**
Comptable, ELNO, ARGENTEUIL.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur ROY Jean-Louis**

Marketing manager, APERAM ALLOYS, IMPHY.
demeurant à CHAUSSY

- **Madame RUANO Elisabeth**
Chimiste, INSTITUT DE RECHERCHE SERVIER, SURESNES.
demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame RUBIN Jeannie**
Employée administratif, CRAMIF, PARIS.
demeurant à EZANVILLE

- **Madame RUFINO Isabelle**
  Chargé d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à LE THILLAY

- **Madame RUIZ Fréderique Claude Renée**
  Infirmière, CLINIQUE TURIN, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame RUSCHER Sylvie Agnès**
  Cadre de Banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame RUSSEAU Sylvie**
  Comptable, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SALCUNI Giovanna**
  Analyste Financier, TOTAL MARKETING SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame SAMPAIO RODRIGUES Michelle**
  Gestionnaire Dossier retraite, Sécurité sociale des Indépendants Ile de France, SAINT-OUEN.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur SANANIKONE Phousavad**
  Technicien BE, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SANGARE Abdoulaye**
  Buisness Analyst, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
  demeurant à CERGY

- **Madame SARDENT Ounviengsa**
  Assistante de Direction, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame SARROUY Catherine Françoise Geneviève**
  Gestionnaire Technique, Patrim-One, PARIS 8EME.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur SASSI Philippe**
  Assistant de Gestion, ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, PARIS 8.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame SAUZEAU Hélène Henriette Andrée Louise**
  Ingénieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame SECRETAIN ANNICK**
  Agent de Médiation Social, CAF DES YVELINES, VERSAILLES.
  demeurant à HAUTE-ISLE

- **Monsieur SEFERIAN Gilles**
  Inspecteur Assurances, GENERALI ASSURANCES, PARIS.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur SEILLE Eric**
  Instructeur, AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Madame SENEZ Sylvie Catherine Andrée**
  Gestionnaire Paie, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur SEROT Eric**
  Chef de projets télécom et réseau, SPIE ICS, MALAKOFF.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur SERRALBO GARCIA Juan Antonio**
  Responsable Comptable, AXA XL CATLIN SERVICES SE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame SEVERAC Sylvie**
  Technicien qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur SIEMINSKI Didier Bertrand**
  T.E Gestion de Production, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à DOMONT

- **Madame SIMARD Marie-Christine**
  Coordinatrice RH Contrôle Financier Informatique, GEFCO FORWARDING FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur SIMEHAND Bruno**
  Technicien d'Atelier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur SOLER Pascal Guy Louis**
  Responsable SAV, MANITOWOC CRANE GROUP FRANCE SAS, SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU.
  demeurant à OSNY

- **Madame SOUFFRET Nathalie Simone Marceline**
  Comptable, FONCIA VEXIN, Cergy Pontoise.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame SOULIGNAC Sylvie**
  Responsable service consommateur, MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES, CLICHY.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame SOUSA DA CRUZ DOS SANTOS Rosa Maria**
  Femme de service, GROUPE BLANCHART, ERMONT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur STADELMANN Frédérique**
  Cadre, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur STAROPOLI Didier Marie Julien Géraud**
  Gestionnaire de Formation, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame STEFANIAK Florence Nicole**
  Assistante, L'OREAL FRANCE, CLICHY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame STORUK Pascale Marie-Louise**
  Tarificatrice Assurance, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame TANCHAUT Laurence**
  Gestionnaire comptabilité paye, MMA IARD, LE MANS.
  demeurant à MOURS

- **Monsieur TAN Try**
  Analyste de production, GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame TASSIN Pascale**
  Infirmière, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame TATO Marylène**
  Secrétaire de direction, GROUPAMA GAN VIE, PUTEAUX.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame TEIXERA Léontine**
  Assistante, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame TERRASSE Céline**
  Assistante de formation, IFCAM, MONTROUGE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur TEXEIRA José**
  Soudeur, REVIMA SOA, CERGY PONTOISE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame THERY Valérie**
  Gestionnaire spécialisé RO-RC, HARMONIE MUTUELLE Région Centre Ile de France, PARIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur THIAULT Frédéric**
  Cadre d'exploitation, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame THIAULT Sabine**
  Cadre d'exploitation, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame THOMINOT Nathalie**
  auditrice fraude, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame TIBURCE Suzanne**
  Technicienne relations clients, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame TORTOSA Nadia**
  Responsable point vente, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame TOUBLANC Isabelle**
  Assistante administrative, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur TOURE Koumera**
  Plongeur, GIE GAM RESTAURANT, PARIS.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur TOUSSIROT Sylvaine**
  Assistante, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame TOUTAIN Nathalie**
  Conseillère de vente, LE BON MARCHE, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame TRAN DU TRIEU Thi Nhuy**
  Hôtesse de caisse, CARREFOUR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur TRAORE Dieudonné**
  Juriste, DELEGATION UNEDIC AGS, PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur TROCHAIN Jean-Paul**
  Employé d'assurances, AVIVA FRANCE GIE, BOIS-COLOMBES.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur TROILLARD François**
  Chargé de sécurité, CM-CIC SERVICES, NANTES.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame TROUILLOT Brigitte**
  Gestionnaire paie, LE BON MARCHE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame UTRATNY Isabelle Corinne**
  Rédacteur Assurance, GROUPAMA GAN VIE, PUTEAUX.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur VADROT Sophie Yvonne Mauricette**
  Assistante de service social, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Madame VALLERANT Christine Marie**
  Employée Administrative, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.
  demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS

- **Monsieur VALLET Thierry**
  Dessinateur Projeteur, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame VALLOT Nadine**
  Adjoint Administratif, ARCELOR MITTAL TREASURY, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à CERGY

- **Madame VAUVELLE Laura Marguerite**
  Responsable d'équipe, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur VELON Patrick Robert**
  Chef de Secteur, SPECTRUM BRANDS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame VENRIES Anne**
  Déléguée Départemental Adjointe, AGENCE REGIONALE DE SANTE IDF, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Madame VENS Véronique**
  Assistante Juridique, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur VERCOUSTRE Bruno**
  Chef d'unité qualifié, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame VERGES Marie-Jeanne**
  Plongeuse, KORIAN LES MERLETTES, SARCELLES.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Madame VERGNAUD Corinne**
  Référent technique traitement de l'information, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame VERGNON Véronique Madeleine**
  Ingénieur Cadre en informatique, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur VERLANDE Adrien Paul Germain**
  Technicien Logistique et Maintenance, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame VICENTE Consiglia**
  Cadre de banque, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS.
  demeurant à FREMAINVILLE

- **Monsieur VINSOT Pascal**
  Technicien Chauffage, ENGIE COFELY, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur VIROUX Pascal**
  Responsable programme, GDI SIMULATION, ELANCOURT.
  demeurant à COURCELLES-SUR-VIOSNE

- **Madame VIRRION Isabelle**
  Chargée commerciale, ARCELORMITTAL, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur VISIEUX Bruno**
  Chauffeur, SERVIER MONDE, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame VO Le Dung**
  Assistante administratif sinistre, MAAF ASSURANCES, NIORT.
  demeurant à CERGY

- **Madame VOLLET Nathalie Claire Pauline**
  Responsable Informatique, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur VONARB Wilfrid Bernard Guy**
  Comptable, ALLIANZ GLOBAL CORPORATE SPECIALTY, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Monsieur WAGNER FRANCK Franck**
  Chef de magasinier, GIE GAM RESTAURANT, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Madame WALLESCHE Brigitte**
  Confection Prototype, POREE HAVLUK, FRANCONVILLE.
  demeurant à MOURS

- **Madame WALLON Lydie**
  Sales Admin & Prod Qual Manager, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur WEBER Frédéric**
  Cadre industrie automobile, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MERIEL

- **Madame WILMORT Brigitte Patricia**
  Gestionnaire de Paie, LE PARISIEN LIBERE, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame WITOMSKI Valerie**
  Employée de Banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame WOURMS Muriel**
  Cadre de Banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame WUCHER Christiane**
  Assistante d'Edition, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur ZAJAC Bruno**
  Cadre Technique, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame ZOUARI Isabelle**
  Employée de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, CLICHY.
  demeurant à GROSLAY

Article 4 : La médaille d'Honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ABDUL Muthalip**
  Chef de ligne, ORANGINA SUNTORY FR PRODUCTION, LA COURNEUVE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame ABIDI Naïma**
  Aide soignante auxiliaire de puériculture, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur ADELISE André**
  Technicien, INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA, CHAMPS-SUR-MARNE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame AFCHAIN Danièle**
  Comptable, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MERIEL

- **Madame AFONSO Térésa**
  Gardienne d'immeuble, OSICA, PARIS 13EME.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur ALCIBIADE Michel**
  Chargé de services généraux, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur ALLAIRE Pascal**
  Rectifieur, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame ALMANZA Marie-Josée**
  Hôtesse d'accueil, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur ALMAU ANSOAR Eladio**
  Ouvrier, ADEP, PARIS 14EME.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur ALVAREZ Juan Francisco**
  Design Quality Assurance Manager, TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES SAS, PARIS 10EME.
  demeurant à ERMONT

- **Madame AMMARI Mébarka**
  Attachée de direction, FIDAL, COURBEVOIE.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Monsieur AMOUROUX Jacky**
  Superviseur Traitement Technique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur ANDRONIK Stéphane**
  Superviseur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame ANIDJAR Evelyne**
  Cadre Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Madame ANTOINE Francine**
  Cadre de Proximité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur ANTRAYGUES Jean-Philippe**
  Électronicien, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame APPERT Fabienne**
  Employée Cadre Assurances, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur ARDUIN Patrick**
  Chef de chantier, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur ARNAU Jean-Philippe**
  Ingénieur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-WITZ

- **Madame ARNERIN Sonia**
  Chargée de clientèle, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame ARZOT Agnès**
  Responsable des opérations, FRAIKIN, GOUSSAINVILLE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame ASSIMON Muriel Marie-Bernadette**
  Comptable Adjointe Rsponsable Financier, FONDATION D'AUTEUIL, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame ATHOUMANI Hadjira**
  Chef de groupe, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur AUBRY Alain**
  Cadre bancaire, LCL, VILLEJUIF.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur AUTRET Jean-Luc**
  Technicien de production, FLEX'N'GATE, MARINES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur AYME Jean-Claude**
  Conseiller Clientèle, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur BACHELET Tierry**
  Chef de Groupe Magasin, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BALTIMORE Alain**
  Coursier, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BA Ousmane**
  Agent d'accueil, Conseil départemental du Val d'Oise, Cergy-Pontoise.
  demeurant à GONESSE

- **Madame BARBEAU Katia**
  Comptable Principale, COMITE D'ETABLISSEMENT SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, Gennevilliers.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BARBOSA José**
  Chef de projet recrutement, RENAULT, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à LONGUESSE

- **Monsieur BARLIER Christian Jacques**
  Technicien de style, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame BAROT Annick**
  Gérante de société, Cabinet Roger Bordat, SAINT-OUEN.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame BARRY Nelly**
  Choriste, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BAUDON Véronique**
  Gestionnaire contrôle, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BAVERO Lucia**
  Assistant de Direction, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame BEAUFRERE Brigitte Mireille**
  Technicienne de Laboratoire, TAKASAGO, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame BEDFERT Mireille**
  Assistante de direction, ALSTOM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur BELKHATIR Jamal**
  Carrossier, Ateliers Versigny, PARIS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur BENAZZA Ahmed**
  Preventeur Sécurité, ENGIE RESEAUX, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur BEOUCHE Boubeker**
  Préparateur Polyvalent, K.D.I, AUBERVILLIERS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BEOUCHE Mustapha**
  Mécanicien, Mercedes Benz Paris, STAINS.
  demeurant à FREMECOURT

- **Madame BERTIN Christine**
  Chef de service trésorerie IDF, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame BERTIN Maryse**
  Employée de Banque, CIC, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BERTIN Yves Jean Jacques**
  Responsable technique, Revenue Collection Systems France SAS, LE PLESSIS-PATE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BERTOLO Thierry Louis Roger**
  Technicien, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame BESNARD Sylvie**
  Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur BESSE Eric**
  employé, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur BIHET Jean-Pierre**
  Dessinateur Industriel, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur BIOLE Michel**
  Responsable service méthodes et industrialisation, CAMECA, GENNEVILLIERS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame BLANC Isabelle**
  Agent de Maitrise, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur BLERIOT Jean-Yves**
  Agent Technique, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BLILIK Ablelaziz**
  Machiniste, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur BLIND Philippe**
  Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BLIND Phillippe**
  Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, MERIGNAC.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur BOILOT Philippe**
  Coordinateur Reporting Projet, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BONNAGUE Thierry**
  Préparateur CN, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame BONTEMS Pascale**
  Assistante, IT-CE, PARIS.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur BOUAZIZI Naguib**
  Forgeron, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame BOUCHE Nadine Renée Marie**
  Gestionnaire de Back Office, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur BOUCHIERE Daniel**
  Gardien d'immeuble, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur BOUHIER Jean Luc**
  Fraiseur outilleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame BOULANGER Marianne**
  Clerc de Notaire, CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTAL DES NOTAIRES, VERSAILLES.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur BOULLE Joël Michel Jean**
  Employé, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BOUMEDINE Jamel**
  Electrotechnicien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur BOUNCIER Yves**
  Agent de restaurant, COMITE D'ETABLISSEMENT BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à BONNEUIL-EN-FRANCE

- **Madame BOURCIER Danièle**
  Assistante d'administration des ventes, LABORATOIRES EXPANSCIENCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame BOURDEIX Elisabeth Françoise**
  Comptable, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur BOURGUIGNON Thierry**
  Technicien, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, Cergy-Pontoise.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame BOUYSSOU Mylène**
  Référent Téchnique, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame BRUGMERA Martine**
  Secrétaire, L'OREAL, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame BRUNAT Mercèdes**
  Aide comptable, FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, IVRY-SUR-SEINE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame BRUNET Edwige Georgette Marie**
  Souscriptrice en assurance Collective, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur BUJ REPULLES Placido**
  Ouvrier, DCM USIMECA, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BULIN Maryse Léandre**
  Assisstante, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BURGIN Pascal**
  Employé de Banque, SOCIETE GENERAL, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame BUSQUET Martine**
  Technico-Comercial, MAYDAY SECURITE, La plaine Saint-Denis.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame CALADO HENRIQUES MARQUES Maria Esmeralda**
  Employée commerciale de caisse, MONOPRIX CHAMPS ELYSEES, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur CALMELS Philippe**
  Chef de Projet Informatiques, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur CAMPOS Gérard**
  Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur CAMUS Patrick**
  Technicien des métiers de la banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame CANDEIAS DO MONTE Marie-Paule**
  gestionnaire de production, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CAROLE Fabien**
  Gestionnaire Retraite Back Office, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame CARPENTIER Dominique**
  Gestionnaire, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur CASTAGNI Jacques**
  Gérant, LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à VALLANGOUJARD

- **Madame CAUMONT Fabienne Jacqueline**
  Responsable Project Managment Office, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame CAVALIER Martine**
  Responsable d'Equipe, AXA FRANCE, MARLY-LE-ROI.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur CAZENAVE Jean-Marie**
  Acheteur informatique, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame CEDOLIN Brigitte Marie Julie**
  Technicien d'évaluation sensorielle, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CERILLO CARILLO Marie-Héléne**
  Technicien, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur CHABANCE Franck**
  Employé de vente, LAFARGUEHOLCIM, CLAMART.
  demeurant à BONNEUIL-EN-FRANCE

- **Monsieur CHAMPEAU Laurent**
  Ingénieur Cadre, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES-SOUS-POISSY.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur CHAPERON Eric**
  Responsable d'une Unité Logistique, C.A.F. de PARIS, PARIS.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur CHARTON Pascal**
  Technicien informatique, SCPP MICHELEZ NOTAIRES, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur CHAUDRET Luc**
  Gérant de Restaurant, IT-FFB, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame CHAVANAT Jocelyne**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CHEVALIER Agnès**
  Assistante de Direction, BOURGEOIS ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS, SAINT-DENIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame CHEVALIER Catherine**
  employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur CHOQUET Patrick Roland Pierre**
  Agent Technique d'atelier hautement qualifié, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame CHOUKROUN Patricia**
  Comptable, SANELIS VEXIN, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur CHOUX Benoit**
  Employé CTE PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à VIARMES

- **Monsieur CHRISTMANN Guy**
  Chef de cuisine, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame COATANTIEC Brigitte**
  Employée de Banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame COEFFARD Mireille**
  Conseiller retraite, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur COFFIN Claude**
  Analyste Fonctionnel, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
  demeurant à MARGENCY

- **Monsieur COLINET Hervé**
  Chargé d'études et travaux, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame COLIN Marie-Thérèse**
  Secrétaire médicale administrative, ACMS, SURESNES.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur CONFORTI Roland**
  Consultant senior Support Client, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à CERGY

- **Madame CONOIR Nicole**
  Employée d'assurance, SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur COQUET André**
  Directeur commercial, NORMAN SAS, VIMOUTIERS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur CORBON Patrick Jean Christian**
  Ingenieur, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur COURTINAT Sylvie**
  Assistant Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame CREPIN Christine**
  Employée de banque, BNP PARIBAS RHG GAP, PANTIN.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur CREPIN Philippe**
  Directeur du developpement, INEO POSTES & CENTRALES, VILLEURBANNE.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CROLLET Patrick**
  Technicien, DALKIA, COURBEVOIE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur CROS Pascal Louis**
  Gestionnaire de la demande, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame CROTTET Véronique**
  Formatrice, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame CUREL-GIRARD Martine Nicole**
  Secrétaire, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CUVELIER Dominica**
  Chargée d'Etudes, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DALLENCOURT Philippe**
  Employé de banque, CREDIT DU NORD, LILLE.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DA MAIA Jean**
  Cadre technique, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur DANCOURT Thierry**
  Informaticien, responsable division SI, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur DANIEL Philippe**
  Ingénieur d'études, TUNZINI PARC D'AFFAIRES SILIC, NANTERRE.
  demeurant à NOISY-SUR-OISE

- **Monsieur DAO Van-Long**
  Technicien atelier, EVOBUS FRANCE SAS, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur DA SILVA ALVES Alberto**
  Technicien de patrimoine, HLM LA PLAINE DE FRANCE, LA COURNEUVE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur DA SILVA BRIOTE Georges**
  Contrôleur, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à BEZONS

- **Madame DA SILVA FERREIRA ARNELAS Maria Fernanda**
  Agent de CDT purification biochimie, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DAUBIGNY Maryline**
  Conseillère, DARTY, BONDY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DEDIEU Gérard**
  Technicien d'essais, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur DEFEVER Eric**
  Chef opérateur du son, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DEFOSSEUX Paul**
  Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DEFREMONT Jean-Marc**
  Employé d'assurances, AVANSSUR, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DEFRESNE Josiane**
  Assistante campus CCZ, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame DEGRIS Brigitte**
  Chargée d'études comptable, AXA FRANCE VIE, NANTERRE.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DELAROCHE Patrick**
  Contrôleur CND, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame DELBOS Anne**
  Animatrice hôtesse d'accueil, HENNER GMC, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DELOY Jean-Louis**
  Ingénieur cadre immobilier, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame DENIS Marie Daisy**
  Relations Clients, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur DENIZOT Bruno**
  Technicien Logistique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DESCAMPS Elisabeth**
  Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
  demeurant à COMMENY

- **Monsieur DESSSE Pascal**
  Technicien qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DHERBECOURT Jean-Luc**
  Technicien informatique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DIDIER Michel**
  Commis en douane, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame DIVIA Anne**
  Gestionnaire carrières retraites, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DOS SANTOS LOPES Fernando**
  Conducteur d'engins, COLAS AGENCE SNPR YVELINES VAL D'OISE, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur DOTSOU Yao Amenyo**
  Coursier à la retraite, SCHENKER FRANCE SAS, MONTAIGU.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DOUCET Dominique**
  Assistante Commerciale, ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DO Vinh Sen**
  Technicien, EUROMASTER FRANCE SNC, GRENOBLE.
  demeurant à SARCELLES

- **Monsieur DREJZA Jean-François**
  Comptable, EXPANSCIENCE, Paris La Défense.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DROMARD Jacqueline**
  Secrétaire, PSA RETAIL VINCENNES, VINCENNES.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Monsieur DRUON Philippe**
  Ingénieur méthodes procédés électroniques, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMES, CHATOU.
  demeurant à PRESLES

- **Madame DUBRET Dolorès**
  Assistante approvisionnement, PRINTEMPS, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DUBREUCQ Muriel**
  Responsable conseil projets en équipe, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur DUBREUIL Alain**
  Fondé de pouvoirs, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.
  demeurant à FROUVILLE

- **Madame DUCLOS Nicole**
  Secrétaire administrative responsable, ACMS, SURESNES.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur DUDA Jannick**
  Chef d'atelier, RENAULT SAS, AUBERGENVILLE.
  demeurant à VETHEUIL

- **Madame DUFAYEL Corine**
  Documentaliste, TOTAL GLOBAL PROCUREMENT, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame DUFLOT Yvonne**
  Aide comptable, ELIS SERVICES, SAINT-CLOUD.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame DUMENIL Marie Ange Michèle**
  Comptable, ARKEMA FRANCE, COLOMBES.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame DUMERCQ Jöelle Yvonne Gilberte**
  Cadre Resoources Humaines, THALES SA, COURBEVOIE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame DUMONT Brigitte**
  Employée de Bureau, EUROCLEAR, PARIS.
  demeurant à OSNY

- **Monsieur DUPONT Bruno**
  Responsable d'agence, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à BELLOY-EN-FRANCE

- **Madame EMILE Nadine**
  Assistante administrative, LINCOLN ELECTRIC FRANCE, PARTHENAY.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame ESTRADE Françoise**
  Souscripteur de risques assurances, MMA IARD, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame FABIANO Annie**
  Assistante Sociale, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur FAUCONNIER Jean-Philippe**
  Chauffeur livreur, MOULINS DE CHARS, CHARS.
  demeurant à CHARS

- **Monsieur FAUQUET Jean-Jacques**
  Responsable d'exploitation, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à LE PERCHAY

- **Madame FAURE Nadine Jacqueline Jeannine**
  Assistante Administration des ventes, SNOP, ROISSY CDG.
  demeurant à GONESSE

- **Madame FAVCHTEIN Nicole**
  Employée de banque, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame FEKAR Josiane**
  Employée libre service, CARREFOUR MARKET, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur FERNANDES MENDES Joao Fernando**
  Tourneur CN TA1, BLANC AERO INDUSTRIES, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame FERNANDEZ Josiane**
  Gestionnaire service clients, FRONERI FRANCE SAS, LANDERNEAU.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur FERREIRA DA MOTA Ramiro**
  Boiseur, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur FERRIERES Gilles Louis**
  Électrotechnicien, ENGIE COFELY, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ENGHIEN-LES-BAINS

- **Monsieur FIGUEIRINHAS Eugenio**
  Maître Opérateur, CIG, ORMESSON-SUR-MARNE.
  demeurant à ASNIERES-SUR-OISE

- **Monsieur FILIPE Jean**
  Ingénieur Automobiles, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur FLAVIGNY Jean-Michel**
  Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à MOISSELLES

- **Madame FLORET Cathy Madeleine**
  Assistante de Direction, THALES SA, COURBEVOIE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur FONTAINE Marc Georges**
  Cadre de Banque, LAZARD FRÈRES BANQUE, PARIS.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Monsieur FORGNONE Christian**
  Chef comptable, FFP, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur FORS Luis José**
  Comptable, SCOR GLOBAL LIFE, PARIS.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur FORTHOMME Hugues Georges Alain**
  Juriste d'Entreprise, OGF, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame FORTIN Martine**
  Secrétaire assistante, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame FOULON Dominique Annie**
  Assistante, R.I.V.P., PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur FRANCISCO Adelino**
  Technicien Service Desk, MONOPRIX, CLICHY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame FRAVAL Claudine**
  Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur FREBOURG Jacky**
  Dessinateur, OMEXOM - ISDEL ENERGY, SAINT-PRIEST.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GABORY Marie**
  Référent Technique RH, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame GAGNIER Annette**
  Agent CAF, CAF DE SEINE SAINT DENIS, ROSNY-SOUS-BOIS.
  demeurant à FOSSES

- **Madame GAILLOT Martine**
  Agent adminsitratif retraité, ARIANEGROUP, LES MUREAUX.
  demeurant à SAINT-CYR-EN-ARTHIES

- **Madame GALABERT Francine**
  Manager de proximité, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur GALOIS Thierry**
  Contrôleur allocataire référent, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS

- **Monsieur GALVAING Serge**
  Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à CERGY

- **Madame GANDJEE Niloufar**
  Chargée de Gestion, BUSINESS FRANCE, PARIS.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame GARCIA Marie-Hélène**
  Assistante de gestion, MAAF VIE, NIORT.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur GAUTRON Joël Marcel Martial**
  Cuisinier, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à PRESLES

- **Madame GENDARME Christine Véronique**
  Employée Administratif et Logistique, MMA IARD, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur GESINI Claude**
  Chauffeur opérateur, SUEZ RV Osis, NANTERRE.
  demeurant à PERSAN

- **Monsieur GEURING Laurent**
  Technicien d'essai - mise au point, PEUGEOT SA, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur GILBERT Christian**
  Responsable Service Repographie, SAINT-GOBAIN INTERSERVICES, LA DEFENSE.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur GILLET Bernard**
  Technicien, OTV-VEOLIA, NEUVILLE-SUR-OISE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame GILLOIRD Béatrice**
  Assistante, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur GIRAUD Marc**
  Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à BONNEUIL-EN-FRANCE

- **Monsieur GODET Didier**
  Responsable réglementation TMD, RENAULT, GUYANCOURT.
  demeurant à CHARS

- **Monsieur GONCALVES LIMA George Leonel**
  Magasinier, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame GONCALVES Sylviane**
  Hôtesse de caisse, AUCHAN SOISY, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame GRAFFAGNONO Maryse**
  Cadre Manager, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à MONTSOULT

- **Monsieur GRANDAO Michel Adrien**
  Agent d'accueil et réception, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame GRASSINEAU Lydie**
  Technicien gestionnaire expert, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à BEZONS

- **Madame GRAZINA Mabilia**
  Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur GRISET Franck**
  Serrurier, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur GUENDAFA Gérard Aimé**
  Courtier en assurances, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur GUERRERO Dominique**
  Estampeur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame GUESMIA Naïma**
  Assistante de direction, AUCHAN, OSNY.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame GUICHARD Corinne**
  Secrétaire, UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE, PARIS 12EME.
  demeurant à BEZONS

- **Madame GUIR Michèle Dominique**
  Monteuse Grappes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame GUY Monique**
  Chef de groupe transit, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur HALOIN Patrick**
  Directeur territorial bancaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HALOUIN Patrick**
  Directeur territorial bancaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame HAMITOUCHE Houria**
  Retraitée, PRAGMATY SA, PARIS 17EME.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur HEBERT Fréderique Jean Robert**
  Agent de Maîtrise, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur HEGO Jacques**
  Technicien supérieur méthode, SNECMA, PARIS.
  demeurant à FOSSES

- **Madame HENON Nicole**
  Gardienne, IMMOBILIERE 3F, PARIS 13EME.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Monsieur HENRY Dominique Louis Robert**
  Informaticien, RAKON FRANCE, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame HENRY Isabelle**
  Déléguée d'assurance maladie, CPAM DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame HERVE Laure**
  Référent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur HILDEBRAND Gilles**
  Agent technique d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur HILLION Gilles**
  Technicien Méthode, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame HONGUER- LECA Thérèse**
  Assistante administration des ventes, L'ESPACE, PARIS.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame HONSIA Catherine**
  Attachée de Direction, CNAM, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur HOST Jean-Yves**
  Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, SARCELLES.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur HOUPLAIN Jean-Paul**
  Chef de departement, ERAMET RESEARCH, TRAPPES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame HUSSON Carole Andrée**
  Assistante, Groupama assurances mutuelles, Paris.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame HUSSON Raymonde**
  Gestionnaire Comptes Clients, KSB SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur ILLIEN Patrick**
  Maçon, SARL MACONNERIE ILLIEN, VIENNE-EN-ARTHIES.
  demeurant à VILLERS-EN-ARTHIES

- **Madame ISABETH Azina**
  Assistante de direction, SAINT GOBAIN SERVICES RH, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
  demeurant à GENICOURT

- **Madame JAMY Martine**
  Assistant Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur JESTIN Marc**
  Approvisionneur, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur JEUDANE Jean-Marie**
  Salarié, SODEXO, GUYANCOURT.
  demeurant à CERGY

- **Madame JOSUE Marie-Pierre**
  Chargée de clientèle particuliers, CIC, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame JOUAN Evelyne**
  Responsable comptable, AEW CILOGER, PARIS.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Monsieur JOUBERT Alain**
  Secrétaire Général, CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS, PARIS 1ER.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Madame JOUBERT Christine**
  Cadre Bancaire, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame KALOUM Agnès**
  Documentaliste Archiviste, WARNER MUSIC FRANCE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur KETHEESANATHAN Thilagarayar**
  Agent d'entretien, JP NET, PARIS 15EME.
  demeurant à LOUVRES

- **Monsieur KLASEN Michel**
  Cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame KOCHER Evelyne**
  Assistante de direction, ROCAMAT Pierre Naturelle, SAINT-DENIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Madame KOSON Laurence**
  Technicienne expert, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame KRASKA Catherine**
  Technicienne des Moyens de Paiements, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

-**Madame KUNTIC Marie-Christine** Employée, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur LABBE Joël Stéphane**
  Superviseur des Travaux, SUEZ SERVICES FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LABESSE Martine Brunella**
  Responsable d'équipe, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur LABROUSSE Thierry**
  Sableur Grenailleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur LAGORIA Thierry**
  Agent administratif, ArianeGroup SAS, LES MUREAUX.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LAINE Lucien**
  Gardien d'immeuble, AB HABITAT, BEZONS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LAISNEY Eric**
  Responsable Emploi Carrière, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LAMMERS Paulus Maria**
  Chef de Cabine Principal, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur LANDRY Patrice Antoine**
  Ingénieur Services de Soutien, THALES SIX GTS FRANCE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame LANGLOIS Liliane**
  Secrétaire, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame LANOIS Brigitte Francine**
  Assistante commerciale, ALLIANZ, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur LAPORTE Pascal**
  Administrateur systèmes, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à SERAINCOURT

- **Madame LAROCHE Patricia**
  Responsable d'Unité, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur LAROSCH Denis René Nicolas**
  Ingénieur Support Client, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur LASSALLE LIONEL**
  Technicien de gestion de production, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur LAURENT Didier**
  Gardien d'immeuble, OSICA, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame LAUZERED Chantal**
  Secrétaire, DEGUELDRE & Cie, Paris.
  demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LE BAIL Jean-Claude**
  Attaché de statistique, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame LE BIHAN MICHELLE**
  Gardienne d'Immeuble, CDC HABITAT SOCIAL, PARIS.
  demeurant à ERMONT

- **Madame LEBONNOIS BRIGITTE**
  Gestionnaire Paie, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS

- **Monsieur LE CAER Rémy**
  Comptable, INAPA FRANCE, CORBEIL-ESSONNES.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame LE CALVEZ Ghislaine**
  Assistante RAC, LOGIREP, SURESNES.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur LECHAUX Loïc**
  Chargé de services généraux, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame LECOMTE Jacqueline**
  Secretaire Traductrice, SAINT GOBAIN GLASS FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY

- **Madame LECORNU Dominique Marcelle**
  Ouvrier, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à BAILLET-EN-FRANCE

- **Madame LE DANTEC Sylvie**
  Chargé de Conseil en Ressources Humaines, RTE, LA DEFENSE.
  demeurant à GONESSE

- **Madame LEDRU Corinne Nicole Denise**
  Assistante départemental projet, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur LEELAH Chandradeo**
  Agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, LOGNES.
  demeurant à LE THILLAY

- **Monsieur LEFEVRE Roland**
  Secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
  demeurant à DEUIL-LA-BARRE

- **Monsieur LE GALL Patrick**
  Customer application engineering leader, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame LEGAY Mylène Andrée Alberte**
  Technicien correspondante eau solidaire, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur LE GENDRE Yves**
  Qualiticien, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LEGE-RESTOUS Brigitte**
  Webmaster, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame LEHN Dominique Chantal**
  Technicienne opérations d'assurance, GENERALI FRANCE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LEJAILLE Gilles**
  Boucher, MONOPRIX PICPUS, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur LE LANN Jean-Luc**
  Agent Technique de Fabrication, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame LE LANN Thérèse**
  Secrétaire principale, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
  demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame LELARDOUX Muriel**
  Employée de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LELOIR SYLVETTE SIMONNE**
  Cadre bancaire, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à BREANCON

- **Madame LE MENTEC Colette**
  Infirmière de Santé, NATIXIS, PARIS.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur LEMOINE Jean+Jacques**
  Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame LEPINE Ghislaine**
  Secrétaire Assistante, L'OREAL, CLICHY.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame LE PODER Muriel**
  Cadre de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame LEPRETRE Catherine Véronique**
  Monteuse en aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame LERAT Monique**
  Employée administratif qualifiée, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LEREBOURS Catherine**
  Pilote application informatique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MENUCOURT

- **Madame LEROY Nadège Sylvie Nicole**
  Responsables des services Généraux, COLGATE PALMOLIVE SERVICES, COLOMBES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur LEROY Thierry**
  Magasinier, TERCAP, SERAINCOURT.
  demeurant à MARINES

- **Madame LESCOS Béatrice Simone Leontine**
  Technicien Gestionnaire Polyvalent, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame LHUILLIER CORRINE**
  Chargée d'Opérations d'Assurances, GENERALI FRANCE, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur LIBERKOWSKI Dominique**
  Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES, VERSAILLES.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame LIMOUZIN Nadine**
  Employée Technicien Sécurité, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Madame LINGUET Annella**
  Employé de Bureau, MAZARS, LA DEFENSE.
  demeurant à FOSSES

- **Madame LI Patricia**
  Cadre en Assurances, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur LIPS Serge**
  Mécanicien, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur LOPEZ Yves Andre**
  Technicien Conception et Developpement, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à MONTMAGNY

- **Madame LOUIS-DIT-SULLY Michelle Marie**
  Assistant Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à MERIEL

- **Monsieur LOZAC'H Hubert**
  Professeur de cuisine, CENTRE DE FORMATION CONTINUE BELLIARD, PARIS 18EME.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame LUCAS Sylvie**
  Responsable Assitance et developpement informatique, GAN ASSURANCES, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur LYPICK Jean-Michel**
  Technicien SAV, Revenue Collection Systems France SAS, LE PLESSIS-PATE.
  demeurant à BRIGNANCOURT

- **Madame MACON Thérèse**
  Assistante, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MAGRE Laurence Danièle**
  Secrétaire de Direction, SARL CCN PORTE DE PARIS, SAINT-DENIS.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame MAHMOUD Claudine Nadia**
  Comptable, CRPCEN, PARIS 8EME.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur MAITRE Thierry Jean-Marie**
  Administrateur et exploitant système, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur MAJRI Hamza**
  Gestionnaire de parc, RENAULT TRUCKS GRAND LYON, SAINT-PRIEST.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame MALBERT Mireille Cécile Marcelle**
  Ingénieur production Informatique, ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE SAS, PUTEAUX.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MALBERT Pascal Jean-michel**
  Chef de departement, EDF SA, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur MALOIS Bruno**
  Dessinanateur en Carosserie, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur MANGE Jean-Marc Marcel**
  T.E APPROVIS, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur MARAIS Pierre Louis Etienne**
  Technicien Superieur Informatique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur MARAY Jean-Claude**
  Electricien, SNEF, MARSEILLE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur MARCIANO Joseph**
  Chef de groupe Bureau d'Etudes, SIDEM, Saint Maurice.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MAREC Hnina**
  Caissière Comptable, ACIP, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MARGATE Azeline**
  Responsable Reporting Externe et Comptable, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur MARIANI Antoine**
  Assistant dentaire, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur MARIE Benoît Marcel Eric**
  Cuisinier, L'OREAL, Clichy.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur MARIEL Frédéric**
  Gérant d' une société, SODEXO, GUYANCOURT.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur MARION Thierry**
  Technicien d'études ETAM, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ERMONT

- **Madame MARQUES MARTINS Maria de Lurdes**
  Analyste comptable, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame MARSAC Sylvie Marie-Charlotte**
  Coordinatrice Nationale du service Social, CNAM, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur MARTINEZ Yves**
  Ajusteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur MARTIN Norbert**
  Inspecteur comptable, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur MASSUCCO Franck Amand Aime**
  Chef de Produit, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MAUBLAND Catherine**
  Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, CERGY.
  demeurant à OSNY

- **Madame MAURICE Christine**
  Assistante d'exploitation, DHL STOCK EXPRESS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame MAURY Claude Carole**
  Conseiller Patrimonial, CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame MAZELLE Maryse**
  Responsable animation/maintenance beauté, L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur MELKONIAN Jean**
  Premier d'atelier Tailleur, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
  demeurant à ANDILLY

- **Monsieur MERIAN Pascal**
  Gérant, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
  demeurant à BEZONS

- **Madame MERLO Brigitte**
  Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
  demeurant à ERAGNY SUR OISE

- **Madame MESSIAEN Béatrice**
  Agent administratif, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, CREPY-EN-VALOIS.
  demeurant à ROISSY-EN-FRANCE

- **Madame MEYER Patricia**
  Assistante marketing, L'OREAL PRODUITS DE LUXE FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame MIGOBERT Sylvie Jeanine**
  Employée de banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur MIRRE Juste Jean-Marie**
  Métalliseur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MOMBAERTS Marie-Christine**
  Gestionnaire Retraite Back Office, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur MONNOYE Bernard**
  Ingenieur, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame MORAIS Isabelle**
  Chargée de secrétariat de direction, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL IDF, PARIS.
  demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur MORCILLOT Francisco**
  Fraiseur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Monsieur MOREIRA CORREIA Fernando**
  Employé de Banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame MORIGNY Sylvie**
  Senior exécutive

assistant, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur MORIN Sylvie**
  Cadre de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame MOUHOUS Samia**
  Formatrice, AFPA, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Monsieur MOULIN Joël**
  Opérateur CN, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET

- **Madame MUNIER-RICHARD Claire**
  Technicienne, CAF DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
  demeurant à SURVILLIERS

- **Monsieur NGUYEN Albert**
  Monteur, TELMA S.A, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
  demeurant à CERGY

- **Madame NICOLAS Nelly**
  Technicien des métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur NIEPCERON Philippe**
  Chargé d'affaires, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame ODONNAT Marie-Josée**
  Employée de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame OKONSKI Evelyne**
  Comptable, MONDIAL AUDIT, CHAMPAGNE-SUR-SEINE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur ORENGO Dominique**
  Responsable Achats, EURONEXT PARIS SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à PRESLES

- **Monsieur OUKERFI Mohammed**
  Chef d'équipe, EIFFAGE GENIE CIVIL, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur PAOLOZZI Patrick Antoine**
  Employé, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur PAPE Gilbert**
  Chauffagiste, DALKIA GROUPE EDF, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE.
  demeurant à SANNOIS

- **Monsieur PAPIAN Laurent**
  Retraité, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame PARIZE Dominique**
  Standardiste, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur PARMENTELOT Patrick**
  Technicien entretien Maintenance, BWT FRANCE, SAINT-DENIS.
  demeurant à LUZARCHES

- **Madame PAVAUT Marianne**
  Comptable, ARCELORMITTAL, LA PLAINE SAINT DENIS.
  demeurant à MOURS

- **Monsieur PEGORIER Patrick**
  Technicien Informatique, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à HERBLAY

- **Madame PEJOUX Chantal Monique Jacqueline**
  Adjointe au responsable, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à VEMARS

- **Monsieur PENNIER DAUDE Patrick**
  Responsable restauration, EPIGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
  demeurant à FOSSES

- **Monsieur PEREIRA Gilles**
  Clerc Significateur, BUREAU DE SIGNIFICATION DE PARIS, PARIS.
  demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur PEREIRA Reinaldo**
  Laveur de vitres, ISS PROPRETE, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur PERONNET André Paul**
  Chargé d'Affaires, SAINT-GOBAIN SEKURIT FRANCE, THOUROTTE.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame PETENZI Monique**
  Responsable d'édition, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame PHENIX Denise**
  Comptable, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud, BOUFFEMONT.
  demeurant à BOUFFEMONT

- **Monsieur PIETRYZK Guy**
  Responsable Plannification Ordonnancement, SEM MARTIN-BAKER, ARGENTEUIL.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame PIEUCHOT Françoise**
  Employé, ACTION LOGEMENT SERVICES, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur PINEIRO Serafim**
  Rectifieur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame PINTRAN Claude**
  Employée administratif, AXA FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à LE PERCHAY

- **Monsieur PLATEAUX Hervé**
  Ingénieur soudeur, ENDEL Engie, NANTES Cédex 2.
  demeurant à MENUCOURT

- **Monsieur PLESSIS Bernard**
  Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame PLOUVIER Odile**
  Technicien de Prestations, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur POHIER Philippe**
  Releveur, VEOLIA EAU, NANTERRE.
  demeurant à MAFFLIERS

- **Monsieur POINTIER Gilles**
  Chef boucher, BOUCHERIE DE LA POSTE, HERBLAY.
  demeurant à ECOUEN

- **Madame POL Dominique**
  Assistante contentieux, FONCIA MARCEAU, COLOMBES.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur PONTONNIER Christian**
  Responsable technique, ENGIE RESEAUX, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Madame POREZ Patricia Thérèse**
  Sous Directrice, MONOPRIX MONTPARNASSE, PARIS.
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame PORRET Catherine**
  Assistante, L'OREAL, SAINT-OUEN.
  demeurant à ERMONT

- **Madame PORTAIS Catherine Danielle**
  Clerc de Notaire, Jean-Guy LE BIVIC Notaire, PARIS.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur POULAIN Pascal Alfred Paul**
  Retraité, SAS RICHARDSON, ANNECY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur PRADAL Jean-Marc**
  Technicien, THALES LAS FRANCE, ELANCOURT.
  demeurant à BEZONS

- **Monsieur PRIAM Alain**
  Fraiseur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à DOMONT

- **Monsieur PRIGENT Christian**
  Retraité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame QUERRIEN Catherine**
  Conseillère relation client, COVEA - GIE EUROPAC, NIORT.
  demeurant à CERGY

- **Madame RAKOTOMANGA Gabrielle**
  Infirmière, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame RAMBEAUX Elisabeth Andrée**
  Comptable, MONOPRIX, CLICHY.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur RAMSAMY Philippe**
  Chauffeur Livreur, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame RAPAUD Elisabeth**
  Responsable développement RH, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
  demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur RASTOUIL Violette Jeanne**
  Conseillère développement clientèle, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à MONTSOULT

- **Madame RAULT Christine**
  Secrétaire, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame RAULT Eliane Genevieve**
  Employée, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame RAVERDY Sylvie Marie**
  Pilote Outil, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
  demeurant à ATTAINVILLE

- **Monsieur REBRASSE Patrice Maurice**
  Responsable Unité Téchnique, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à GARGES-LES-GONESSE

- **Madame RECHER Laurence**
  Chargée de Contentieux, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame REIG Marie-Christine Jeanne**
  Infirmière, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame RENOULT Catherine**
  Cadre de gestion, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur REPON Daniel**
  Technicien automobile, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame RIBEIRO Adilia**
  Employée de Banque, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.
  demeurant à EAUBONNE

- **Madame RICCIO Patricia**
  Technicien Services Bancaires, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, CLICHY.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur RIVEL Patrick**
  Chef d'équipe, VEOLIA PROPRETE, VILLEURBANNE Cédex.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur RIVIERE Thierry**
  Technicien études et projets, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
  demeurant à ERMONT

- **Monsieur ROBIN Jean-Paul**
  Chef d'equipe, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.
  demeurant à LE MESNIL-AUBRY

- **Madame ROCHETTE Isabelle**
  Travel Manager, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à CERGY

- **Monsieur RODRIGUEZ Alain**
  Technicien Comptable, TOTAL GLOBAL HUMAN RESSOURCES SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame RODRIGUEZ Pilar**
  Assistante, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur ROLLAND Patrick**
  Chef de projet, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur ROUSSEAU Bruno**
  Technicien superieur d'atelier, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame ROUSSEAU Elisabeth**
  Cadre Technique, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Monsieur ROUSSEAU Jean -Jacques**
  Technicien en Opération d'Assurance, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.
  demeurant à EZANVILLE

- **Monsieur ROUTINE Alain**
  Gardien, CPPJ, SARCELLES.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame ROUZAUT Ghislaine**
  Agent CPAM, CPAM 93, BOBIGNY.
  demeurant à ECOUEN

- **Monsieur SAMEZ Jean-Pierre**
  Éducateur Technique en Horticulture, ITEP Clos Levallois, VAUREAL.
  demeurant à VAUREAL

- **Monsieur SANANIKONE Phousavad**
  Technicien BE, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame SARTON Murielle**
  Agent Administratif, BUSINESS FRANCE, PARIS.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur SAUVIAT Philippe Marcel**
  Comptable, INSTITUT FRANCAIS TEXTILE HABILLEMENT, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Madame SCHWITZER Isabelle Huguette**
  Employée, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à GONESSE

- **Madame SERRANO Catherine Luce Ginette**
  Technicien, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
  demeurant à PIERRELAYE

- **Madame SERRAU Françoise Annie**
  Salarié de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
  demeurant à SANNOIS

- **Madame SFAKSI Joëlle**
  Comptable, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame SFORZA Dominique**
  Gestionnaire de Projets, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame SIMARD Marie-Christine**
  Coordinatrice RH Contrôle Financier Informatique, GEFCO FORWARDING FRANCE, COURBEVOIE.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur SIMON Jean Claude Roger**
  Responsable Produit, SCHERDEL, BEAUVAIS.
  demeurant à TAVERNY

- **Madame SISOMVANG Maytone**
  Employée administratif, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Monsieur SOULIER Denis**
  Cadre Technique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SOULIER Thierry Norbert Jacques**
  Technicien études, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SOYEZ Brigitte**
  Employée d'Assurance, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
  demeurant à ERAGNY

- **Monsieur SPOLADORE Cédric Marcel Didier**
  Employé de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur STAROPOLI Didier Marie Julien Géraud**
  Gestionnaire de Formation, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Monsieur STEFFANUT Jean-Marc**
  Informaticien, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
  demeurant à BESSANCOURT

- **Madame STEPANOVIC Thi-Be**
  Agent de Production, MAJ ELIS / Etablissement de Bezons, BEZONS.
  demeurant à VAUREAL

- **Madame SZLOSEK Martine Yvonne**
  Analyste Support OTC, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
  demeurant à MARLY-LA-VILLE

- **Monsieur SZULCZEWSKI Michel**
  Agent de Sécurité Sociale, CRAMIF, PARIS.
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur TANGRE Pascal**
  Maçon, PRADEAU MORIN MONUMENTS HISTORIQUES, PUTEAUX.
  demeurant à GONESSE

- **Monsieur TAVERNIER Eric**
  Assistant Téléphonique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur TERZI Claude**
  Technicien mécanicien etudes, ELNO, ARGENTEUIL.
  demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur THERY Marc**
  Agent logistique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
  demeurant à LOUVRES

- **Madame THIBAULT Elisabeth**
  Ingénieur Installation, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Madame THIERRY Martine**
  Attaché de direction, CNAM, PARIS.
  demeurant à ARNOUVILLE

- **Madame THOMAS Maria**
  Assistante commerciale, ARDAGH MP WEST FRANCE SAS, PARIS.
  demeurant à GROSLAY

- **Monsieur THUILLIER Patrick**
  Clerc Significateur, BUREAU SIGNIFICATEUR DE PARIS, PARIS.
  demeurant à VILLIERS-LE-BEL

- **Monsieur THURET Jean Marc**
  Technicien de la Qualité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame TOUITOU Martine**
  Assistante de gérance, Cabinet LECASBLE et MAUGEE, PARIS.
  demeurant à SARCELLES

- **Madame TOULLIOU Edwige**
  Gestionnaire avantages sociaux, FROMAGERIE BEL SA, SURESNES.
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Monsieur TRANCHANT François**
  Chef de Cabine, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à FOSSES

- **Madame TROPLONG Anna**
  Gestionnaire de paie, L'OREAL FRANCE, CLICHY.
  demeurant à TAVERNY

- **Monsieur TURGIS Jacques**
  Acheteur en aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame VALLERANT Christine Marie**
  Employée Administrative, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.
  demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS

- **Madame VERON Pascal Maurice Marcel**
  Comptable Responsable Trésorier, SELECTA, PARIS.
  demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur VIDAL Dominique**
  Chargé de Gestion, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
  demeurant à ERAGNY

- **Madame VITIELLO Marie-Hélène**
  Employée de Banque, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF.
  demeurant à PONTOISE

- **Madame WILMORT Brigitte Patricia**
  Gestionnaire de Paie, LE PARISIEN LIBERE, PARIS.
  demeurant à SAINT-GRATIEN

- **Monsieur WOLOSZYN Jean Michel**
  Technicien administratif opérations bancaires, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à FOSSES

- **Madame WUCHER Christiane**
  Assistante d'édition, FRANCE TELEVISIONS, PARIS CDX 15.
  demeurant à DOMONT

- **Madame YVALUN Flore**
  Concepteur Développeur, CNAV, CRETEIL.
  demeurant à BOISEMONT

- **Madame ZANINI Sylvie**
  Technicienne de production, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
  demeurant à SAINT-GERVAIS

- **Monsieur ZUILI Yves**
  Cadre Expert Principal, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
  demeurant à MONTMORENCY

- **Madame ZÜRCHER Carole Gisele**
  Chargée d'Activités en assurance, Groupama assurances mutuelles, Paris.
  demeurant à ERMONT

Article 5 : La secrétaire générale de la Sous-préfecture de Sarcelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

Sarcelles, le 17 JUIL. 2019

Pour le Préfet,

Le Sous -préfet de Sarcelles
Denis DOBO-SCHOENENBERG

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Bureau de la Réglementation et des
Distinctions Honorifiques

ARRETE N° 2019-107

Accordant la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de la Secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles,

ARRETE:

Article 1 : la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur AAFIR Kamel
Agent de maintenance, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur ABDESSELEM Abdelkader
Brigadier Chef principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Monsieur ACHIRAFI Jobert
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame ACHOUR Ourida née CHENTOUF
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à ROISSY-EN-FRANCE.

- Madame ADDOU Leila
Attaché territorial, MAIRIE DE VILLETANEUSE, demeurant à SANNOIS.

- Monsieur ADLUN Cyril
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame AGBOBLY Sylviane née SANVEE
Brigadier-Chef principal, MAIRIE DE STAINS, demeurant à FOSSES.

- Monsieur AGELISAS Alex
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SARCELLES.

- Madame AGOSTINI Florence née DESSUTER
Secrétaire médicale, GROUPE HOSPITALIER VILLEMIN PAUL DOUMER, demeurant à LUZARCHES.

- Monsieur AITEUR Nadir
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame ALEXANDRE Carine
Adjoint au Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à BEZONS.

- Madame ALLAMA Guarmilla
Technicien de laboratoire CS, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame ALVAREZ JUAREZ Lydia née MONFORTE-JULIAN
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CCAS DE GOUSSAINVILLE, demeurant à MAREIL-EN-FRANCE.

- Monsieur ALVES CRAVO Daniel
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à TAVERNY.

- Monsieur AMER ALI Abdellah
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame AMGHAR Nassima
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE D'EZANVILLE, demeurant à EZANVILLE.

- Monsieur AMROUCHE Mourad
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à MONTMAGNY.

- Monsieur ANDIRIN Olivier
Agent de maintenance, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur ANTHEAUME Philippe
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame ANTHEAUME Sandrine
Adjoint technique, Mairie du Bourget, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur AOUADENE Liezid
Adjoint technique, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à SAINT-PRIX.

- Monsieur ARNAUD Karl-Stéphane
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, VILLE DE L'ISLE ADAM, demeurant à HEROUVILLE.

- Madame ASTRE Diane
Adjoint administratif territorial, VILLE DE L'ISLE ADAM, demeurant à L'ISLE-ADAM.

- Madame ATOUT Najima née MOUSSI
Auxiliaire de puériculture, HÔPITAL COCHIN, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- **Madame ATTARD Roselyne née BENSIMON**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- **Madame ATTIA Maria Da Gloria née GUERRA FERREIRA**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- **Monsieur AUBRY Jean-Claude**
Adjoint au maire, MAIRIE DE MONTLIGNON, demeurant à MONTLIGNON.

- **Madame AULNETTE Karen**
Employée de Bibliothèque, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- **Madame AULNOIS Isabelle**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE.

- **Madame BABACI Djamila**
Assistante sociale, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- **Madame BACCOUCHE Naziha née KATOUI**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- **Madame BAILLEHACHE Laura née GRAMMATICO**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Centre d'action sociale de la ville de Paris, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

- **Madame BAILLEUL Marie-Brigitte**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- **Monsieur BALASSE Jean-Marc**
Technicien, Conseil régional d'Ile-de-France, demeurant à MARGENCY.

- **Monsieur BALLESTEROS Lucien**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à PONTOISE.

- **Madame BAPAUME Irène**
Agent d'entretien qualifié, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- **Madame BARDI Elisabeth née PIEUCHOT**
Agent d'accueil et d'instruction, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- **Monsieur BASKARANE Saamy**
Agent de service hospitalier qualifié, HÔPITAL COCHIN, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- **Monsieur BASSEZ Catherine née LEBATARD-DUCLOS**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- **Monsieur BATHILDE Tony**
Aide soignante C2, AP HP POLE D'INTERET COMMUN - SCA, demeurant à SANNOIS.

- **Monsieur BAUCAL Luc**
Chef d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques et Architecture, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur BAUDIN Pierre
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur BEAUFORT Modeste
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame BEAUNOIR Jacqueline
Agent technique des écoles principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur BEAUVALLON Thierry
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe, Etablissement public des musées de la ville de Paris, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur BEISSON Patrice
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à MONTSOULT.

- Monsieur BELBARIBI Nordine
Agent de maîtrise principal, Sivu Co.Cli.Co, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BELHADRI Farida née ZEKRI
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à ATTAINVILLE.

- Madame BELLA Brigitte, Anne née DESPRETZ
Adjoint technique, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Monsieur BELLE Dinh-Phuc
Ouvrier principal de 1ère classe C3, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à SARCELLES.

- Madame BELMILOUD Aldjia née BOUDARENE
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BELSON Jean-Yves
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à GONESSE.

- Madame BELTRAN Marie-hélène
Assistante socio-éducative principale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à ERMONT.

- Madame BEN ABDALLAH Samia
Directeur Adjoint, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BENALI Mustapha
Directeur, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur BENBRIMA Ahmed
Agent polyvalent, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BENDJELLOUL Gisèle
Infirmier CS PARAM, HÔPITAL BICHAT, demeurant à TAVERNY.

- Madame BENHADDA Marie-Claude née DANGLARD
Attaché principal, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BENHAMMA Redha
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame BENHAMOU Valérie
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame BENOIT Isabelle née PETIT
AMA de classe normale, ASSISTANCE PUBLIQUE DE PARIS, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame BEREAUX Aline née DUVAL
Agent social principal de 2ème classe, CCAS DE GOUSSAINVILLE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur BERKANI Yahia
Inspecteur Chef de sécurité de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Monsieur BERTRAN Stéphane
Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BETAILLE Jean-Christophe
Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT, demeurant à GONESSE.

- Monsieur BIALECKI Laurent
Agent de maîtrise, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à DOMONT.

- Madame BISIAUX Nathalie
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame BLADT Isabelle
Secrétaire, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BLESCHET Caroline
Assistante familiale, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE.

- Madame BOI Monica
Agent social principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame BONACORSI Tania née ADEQUIN
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame BONNEAU Katia
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BORDES Denis
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE BELLEFONTAINE, demeurant à BELLEFONTAINE.

- Monsieur BOUADDI Lahoussine
Technicien principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine, demeurant à HERBLAY.

- Madame BOUALAOUI Najate née BECHROURI
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Monsieur BOUBIA El Mekki
Chargé de mission, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à DOMONT.

- Monsieur BOUCART Alexandre
Rédacteur territorial principal de 1ère classe, VILLE DE L'ISLE ADAM, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame BOUCAUT Lydia
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame BOUCHAOUR Muriel née QUIN
Adjoint d'animation, MAIRIE DE MONTSOULT, demeurant à MONTSOULT.

- Monsieur BOUNOUHI Ahmed
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BOUQUET Roger
Contrôleur de ménage, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BOURABAH Angélique
Référent ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BOUTET Matthieu
Professeur de la ville de Paris de classe normale, MAIRIE DE PARIS - Direction des affaires scolaires, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame BOUZARD Martine née DUPUY
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à TAVERNY.

- Madame BRAHMI Fatiha
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame BRANCALEONI Sandra
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Madame BRIEZ Elisabeth
Bibliothécaire, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame BRUNY Annie née BEAUFOUR
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE LA ROCHE-GUYON, demeurant à MONTREUIL-SUR-EPTE.

- Madame CAPITAINE Isabelle née CARAMIAUX
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-PRIX, demeurant à SAINT-PRIX.

- Madame CARLUER Françoise
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur CARON Laurent
Ingénieur territorial, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à PARMAIN.

- Monsieur CARPENTIER Alexandre
Attaché principal, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à BOISSY-L'AILLERIE.

- Madame CARPENTIER Evelyne
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Madame CARTIER Christine, Françoise née MONTALESCOT
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Madame CASTELO Maria
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Madame CASTRILLO Nadine née HAUDEBOURG
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à VEMARS.

- Madame CATTO Virginie
Directeur territorial, Communauté d'agglomération Val Parisis, demeurant à PONTOISE.

- Madame CHAMPAGNAT Céline
Technicienne de laboratoire CS, HÔPITAL BICHAT, demeurant à FRANCONVILLE.

- Monsieur CHAPELAIN Philippe
Animateur, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CLERY-EN-VEXIN.

- Monsieur CHARDON Frédéric
Agent de maîtrise principal, Mairie de Maisons-Lafitte, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame CHARETIER Jessica née MAQUET
Agent de pré-accueil, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame CHARRIERE Célina
Directeur, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur CHARTIER Eric
Cuisinier, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à BOUFFEMONT.

- Monsieur CHATEVAIRE Frédéric
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame CHEIKH Astou née NIANG
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame CHERIGUI Houria
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à BESSANCOURT.

- Monsieur CHOCHOY Jean-Louis
Régisseur, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MARINES.

- Madame CHOISY Nathalie
Agent de restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame CHURITTER Taruna née SOBURRUN
Auxiliaire de puériculture, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à MONTMAGNY.

- Monsieur CLAUDE Guy
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame CLAUDE Souad née RHILAN
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur CLIO Jean-Charles
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame CLOUET Annie
Agent d'accueil et d'instruction, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur CORNIBERT Pascal
Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Immobilier, de Logistique et desTransports., demeurant à FOSSES.

- Madame CORREIA MONTEIRO Elisabete
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame COULIBALY Djamila née BENALLEL
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Monsieur COURAPIED Christian
Ouvrier principal de 1ère classe C3, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à FREPILLON.

- Madame COURIOL Sandra
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame COURTOIS Victoria
Assistant conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à PONTOISE.

- Monsieur CURIER Jérôme
Ouvrier principal de 2ème classe, HÔPITAL BICHAT, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame CURIER Marie-Hélène
ASHQ, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame DACHEUX Noëlle
Coordinatrice maieutique, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à EAUBONNE.

- Madame DA COSTA Martine née PICOLI
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame DAHLAL Sonia née LEFFAD
Aide soignante C3, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur DAMAMME Fabrice
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE CHAMPAGNE SUR OISE, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur DAMPIERRE Thierry
Agent de maîtrise, SIAAP, demeurant à PIERRELAYE.

- Madame DANQUIGNY Nicole
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à SURVILLIERS.

- Madame DAOUI Raja née LAMRI
Infirmière de classe normale, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SARCELLES.

- Madame DA SILVA MONTEIRO Christine née MARANDON
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE PERSAN, demeurant à PERSAN.

- Madame DASSE Marie née DIVIANADIN
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à BERNES-SUR-OISE.

- Monsieur DAVAIN Marc
Gardien-Brigadier, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à CERGY.

- Madame DAVILLARS Isabelle
Auxiliaire de puéricultlure, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DECAUX Sandrine
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DEFRANCE Jacqueline
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame DEGREMONT Evelyne, Germaine, Adelia née LECLERCQ
Adjoint technique, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Monsieur DEHOUBA Abdelhakim
Coordinateur d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur DELAMOTTE Patrick
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE MONTLIGNON, demeurant à ERMONT.

- Monsieur DELANDE Dominique
Agent de maîtrise, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Madame DELANNOY Jacqueline née GENRE
Educatrice de jeunes enfants, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur DENIE Richard
Blanchisseur PP de 2ème classe, SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur DENON Dominique
Adjoint au Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur DERVIN Eric
Adjoint technique, MAIRIE DE MONTSOULT, demeurant à MONTSOULT.

- Madame DESCHASSINES Josette née REBOUILLAT
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CHAUMONTEL, demeurant à CHAUMONTEL.

- Madame DE SOUSA Sandrine née AILLOT
Agent d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur DEVEAUD Landry
Adjoint technique principal de 1ère classe, Sivu Co.Cli.Co, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DEVOUCOUX Maryse
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE, demeurant à BEZONS.

- Madame DHENAUX Béatrice
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Madame DIAS Agnès née AUDOLLENT
Infirmière grade 2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à BOUFFEMONT.

- Madame DIAS BALHAU Aline née AUGUSTO
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DIJOUX Elodie née GONELLA
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à ASNIERES-SUR-OISE.

- Monsieur DIOT Sébastien
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame DIRIL Hassina
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame DIRIL Martine
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame DJAD Nathalie née SAILLET
Educateur APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Monsieur DJEBAILI Alain
Agent de surveillance points écoles, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DORVAL Brigitte née GOSSELIN
Rédacteur, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à CHAUMONTEL.

- Madame DOS SANTOS Brigitte née LEGLISE
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à BELLOY-EN-FRANCE.

- Monsieur DOUCHEZ François
Gardien Brigadier, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à L'ISLE-ADAM.

- Madame DOUSSET Mylène née MORVANT
Infirmière grade 2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à GRISY-LES-PLATRES.

- Monsieur DOYEN Eric
Aide soignant C2, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur DRAPIN Alex
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à ERMONT.

- Monsieur DRECOURT Pascal
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur DRIOUACH Khalid
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur DRUEL Pascal
Attaché / Directeur financier, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à MONTMAGNY.

- Monsieur DUBAILLE Eric
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Conseil régional d'Ile-de-France, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur DUBOIS Thierry
Ouvrier principal de 1ère classe C3, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame DUBUISSON Aïda née HENRIQUES
Adjoint du patrimoine de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame DUCROS Laurence née TIBI
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame DUMARAIS Patricia née POPINEAU
Infirmière diplômée d'état de classe supérieure, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ECOUEN.

- Monsieur DUPIN Philippe
Attaché, Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur DUQUENOY Jérôme
Agent de maîtrise principal, SIAAP, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame DUQUESNE Marjorie
Agent communal, MAIRIE DU PLESSIS-BOUCHARD, demeurant à BEAUCHAMP.

- Madame DURAND Josiane née LACOQUE
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à DOMONT.

- Madame DUSAUTOY Chrystel
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à ERMONT.

- Madame DUTHIER Séverine née DUBOIS
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à CERGY.

- Monsieur DUTHILLEUL Bruno
Technicien territorial, MAIRIE DE CERGY, demeurant à VILLIERS-ADAM.

- Madame EKUE Adjoua
Directeur Adjoint, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Monsieur EL AICHI Chedly
Chauffeur poids lourd, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur EL BOUGHAZAOUI Mohamed
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame EL FAHSSE Fatima née BESRAOUI
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Courbevoie, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame EL GHANDOUR Elham
Infirmière CS PARAM, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame ELIMRANI Fattoum née M'CHICHOU
Assistante maternelle, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame EL MASSWAB Nezha
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à BEZONS.

- Madame FABRE Sylvie née PERIBOIS
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur FAUCON Thierry
Adjoint technique, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Monsieur FENANE Halim
Agent de surveillance points écoles, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à TAVERNY.

- Madame FERREIRA GARCIA Maria Manuala
Agent de restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame FERREIRA Hélena née MARQUES
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à DOMONT.

- Monsieur FOLLAIN Frédéric
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE.

- Monsieur FOSTIER Pascal
Rédacteur territorial, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à GONESSE.

- Madame FOUNAS Brigitte
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur FOURNIAT Stéphane
Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Immobilier, de Logistique et desTransports., demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame FOURNIER Evelyne née QUIEVREUX
Adjoint administratif principal de 2ème classe en retraite, MAIRIE DE CERGY, demeurant à COMMENY.

- Madame FRANCO ESTEVES Bernadette de Jesus
Agent de maîtrise, Mairie de Suresnes, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame FRANQUART Evelyne née SANTERRE
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame FREDELLA Franca
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur FREITAS Marc
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Monsieur FUSTER Didier
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur GAAMOUSSI Mohamed
Agent de maintenance, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame GAINVILLE Valérie née BOSGER
ETAPS principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE.

- Madame GALAND Danielle
Assistante médico administrative, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame GALLY Marie née GIULIANO
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à FREMECOURT.

- Madame GALONDE Nestor née CADRAN
Secrétaire hospitalière, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE.

- Madame GANDRILLE Christine née VERLOOP
Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à EAUBONNE.

- Madame GARCIA Malika née ABOUD
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Levallois, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame GASSER Nicole née HAFFNER
Médecin de 2ème classe, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à CERGY.

- Madame GATIBELZA Muriel
Aide soignante, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à MAGNY-EN-VEXIN.

- Madame GAULARD Delphine
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à EAUBONNE.

- Madame GERIN Corinne
Attachée territoriale, MAIRIE D'ENNERY, demeurant à AUVERS-SUR-OISE.

- Madame GEROHE Renéditte née BRADAMANTIS
Retraitée, LA POSTE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur GILLARD Philippe
Directeur du service éducation, MAIRIE DE SENLIS, demeurant à VEMARS.

- Monsieur GILLET Laurent
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques et Architecture, demeurant à MONTMAGNY.

- Monsieur GIRARD Nicolas
Attaché territorial, MAIRIE DE CERGY, demeurant à COURDIMANCHE.

- Monsieur GIRARD Patrick
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DEMOCRATIE DES CITOYENS et DES TERRITOIRES, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame GIRARD Séverine
Attaché, MAIRIE DE BONDY, demeurant à MONTMORENCY.

- Monsieur GIRAUD Stéphane
Adjoint technique principal de 1ère classe, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame GOBIN Christine née MAHE
Rédacteur, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à MAGNY-EN-VEXIN.

- Madame GONCALVES Rosa
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à BESSANCOURT.

- Madame GONZALEZ Anne-Hélène
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Madame GRANGET Séverine née GRIESSMANN
Assistante, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur GRAS Jérôme
Technicien principal de 1ère classe, SIAAP, demeurant à ERMONT.

- Madame GREN Eliane née LEVASSEUR
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Drancy, demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE.

- Madame GREUSARD Florence née LEMOINE
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur GRIVOT Pierre
Attaché, Mairie de Tremblay-en-France, demeurant à EZANVILLE.

- Madame GRUJIC Joëlle née FLEURY
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Madame GUEDIRI Samia née TRABELSI
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur HADDOUYAT Seddik
Attaché, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à PIERRELAYE.

- Madame HADJAR Fatima née LAKKHDARI
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur HAMADA Ahmed
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE JOUY-LE-MOUTIER, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur HAMMACHE Malik
Animateur principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame HARDUIN Catherine
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE FONTENAY EN PARISIS, demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS.

- Monsieur HAUSSOIS Christophe
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame HEBER Stéphanie
Educatrice principale de jeunes enfants, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame HEBIE Sita
Assistante maternelle, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame HENAULT Carole
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CAISSE DES ECOLES DU XIVèME ARRONDISSEMENT, demeurant à EAUBONNE.

- Madame HENNO Béatrice née HALLUIN
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LUZARCHES, demeurant à LUZARCHES.

- Monsieur HETRU Freddy, Jean, Germain
Brigadier, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Madame HODEBOURG Louisa née BIRAND
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame HOSSEINI NIK Anaïs
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération Val Parisis, demeurant à SAINT-PRIX.

- Monsieur HOUESSOU Kossi
Adjoint administratif principal 2ème classe, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame ISMA Rose-Marie née NASSIED
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur ISSA Moussa
Adjoint technique de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à CERGY.

- Madame ITOUCHENE Karima née LEHOUCHE
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à PERSAN.

- Madame IVANOVIC Miriana née KOSTANDINOVIC
Aide soignante, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Monsieur JACQUET Berouce
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur JAHAN Stéphane
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à TAVERNY.

- Madame JAROSZYNSKI Marie-Annick née FRAVAL
Assistante maternelle, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Madame JAUNIAU Hyacinthe
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie de Nanterre, demeurant à MERY-SUR-OISE.

- Monsieur JEGOU Yves, Jean-Marie
Adjoint technique, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Madame JENNEQUIN Marie-Pierre née CANIS
Adjoint administratif, Mairie de Levallois, demeurant à ERMONT.

- Madame JORGE Christelle née BELHOMME
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Monsieur JOSSE Laurent
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à MONTMORENCY.

- Monsieur JOSSELIN William
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur JOURDAINE Thierry
Ouvrier principal de 2ème classe C2, AP HP POLE D'INTERET COMMUN - SMS, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur JULIEN Ludovic
Régisseur son, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Monsieur KADI Karim
Rédacteur, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à MONTMAGNY.

- Madame KAFIA Yamina née LACHEHEB
Agent d'accueil, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame KALITYNSKI Carole
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Monsieur KANTE Mahamadou
Agent technique territorial, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame KAZIMIERSKI Marie née ANTUNES MAGALHAES
ASEM, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Madame KELLER Sylvie
Assistante de direction, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Madame KERMICHE Farida
Agent communal, MAIRIE DU PLESSIS-BOUCHARD, demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD.

- Madame KESRI Christine née CROQUET
Animateur, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Madame KESSALI Nadia née DJOUADI
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à LUZARCHES.

- Monsieur KHARROUBI Hakim
Adjoint technique, Sivu Co.Cli.Co, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur KHELIFI Smaïl
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à LE THILLAY.

- Madame KIDOUCHE Fatiha née BABERRIH
Infirmière diplômée d'état de classe supérieure, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à SANNOIS.

- Madame KONATE Anick
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur KOSKOSSI Nabil
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE STAINS, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur KRIEF Bernard
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame KUSZ Simone née JOSUE
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil régional d'Ile-de-France, demeurant à SARCELLES.

- Madame LAADARI Ouahiba
Adjoint administratif principal de 2ème classe, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur LAALOU Abderrahim
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Monsieur LABY Sébastien
Brigadier Chef principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à LOUVRES.

- Madame LACNY Ewa
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame LADJICI Farida
Adjoint administratif, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur LAFFAIRE Sébastien
Infirmière de classe normale, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Monsieur LAGOURDE Philippe
Blanchisseur PP de 2ème classe, SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur LAGUINIER Laurent
Chef d'équipe espaces verts, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame LAHAYE Aurélia née HARLAUT
Adjoint d'animation de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à BRUYERES-SUR-OISE.

- Madame LANCELOT Betty
Adjoint technique principal de 2ème classe EE, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY.

- Monsieur LANDAIS Olivier
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE LA GARENNE-COLOMBES, demeurant à LOUVRES.

- Monsieur LANGLOIS Stéphane
Adjoint technique, Sivu Co.Cli.Co, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur LAURENT François
Professeur de guitare, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame LAZAR Houria née KHIRCHI
Assistante familiale, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame LAZAZGA Hada
Gestionnaire prestations petite enfance, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur LEBLAY Jérôme
Aide soignant, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à DOMONT.

- Madame LEBLOND Claudia
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame LEBOURDAIS Véronique née GOUTREAU
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à PONTOISE.

- Madame LEBOUVIER Linda
Adjoint administratif, MAIRIE DE MARINES, demeurant à MARINES.

- Madame LE CHAFFOTEC Corinne née PENQUERCH
Ingénieur principal, Mairie de Nanterre, demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD.

- Monsieur LECLERCQ Olivier
Attaché, Mairie de Charenton-Le-Pont, demeurant à DOMONT.

- Madame LECLERC Sandrine
Educatrice de jeunes enfants de classe supérieure, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame LEFEVRE Sandrine
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur LE FLOCH Alain
Responsable d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame LEGRAND Isabelle née GAUTHIER
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE LUZARCHES, demeurant à EZANVILLE.

- Madame LELIEVRE Christine née DELATRE
Secrétaire médicale, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à LOUVRES.

- Monsieur LEMOINE Sébastien
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à CERGY.

- Madame LENERAND Mylène
Chef d'équipe restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame LEPIERRE Arlette née KISOKA
Puéricultrice de classe supérieure d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur LERAY Daniel
Adjoint au maire, MAIRIE DE BRUYERES SUR OISE, demeurant à BRUYERES-SUR-OISE.

- Madame LETUMIER Sylvie née LEHO
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame LOMBARD Chantal née LAFRANCHE
Aide à domicile, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame LO NDAW Sokhna née LO
Rédacteur, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à MONTMAGNY.

- Madame LONY Christine
Chef d'équipe restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à BEZONS.

- Monsieur LOPES Martinho
Adjoint technique principal de 1ère classe, SIAAP, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur LOUIS HONORE Eric
ASHQ, HÔPITAL BROCA, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur LUCAS Fabrice
Adjoint technique principal de 2ème classe, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur LUDOSKY Daniel
Adjoint technique principal de 2ème classe EE, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à EAUBONNE.

- Madame LUISINT Anna
Animatrice, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à BEZONS.

- Madame LUIT Alexandrine née RUSCADE
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Monsieur MACEDO Henri
Agent de maîtrise principal, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame MACEDOT Lucie née LACIDES
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame MAGNIN Marie-Madeleine
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame MAHIEUX Chang Heng née VONG
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur MAIGNAN Alain
Educateur des APS principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame MALARD Sandrine
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame MALLARD Valérie née HAMON
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE FONTENAY EN PARISIS, demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS.

- Monsieur MALOU Nordine
Coordinateur d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MANGEARD Fabienne née DARMOUNI
Aide soignante C2, Centre d'action sociale de la ville de Paris, demeurant à BOUFFEMONT.

- Madame MANGEON Florence
Blanchisseur PP de 1ère classe C3, SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES, demeurant à LE THILLAY.

- Madame MAOULIDA Hadidja née MLINDE
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame MARANTE Josiane
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à BUTRY-SUR-OISE.

- Madame MARBOEUF Nadine
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Monsieur MARC Segar
Agent de la logistique générale de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Immobilier, de Logistique et desTransports., demeurant à SARCELLES.

- Madame MARDEN Delphine
Animateur principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération Val Parisis, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Monsieur MARECHAL Dominique
Inspecteur Chef de sécurité de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Madame MARIE Séverine
Attaché, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à COURDIMANCHE.

- Madame MARIN Claudia
Référent ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE.

- Madame MARLOT Linda née HADDAD
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur MARTIN Carlos
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA COURNEUVE, demeurant à MONTLIGNON.

- Monsieur MARTIN Eudes
gestionnaire de dossiers, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à COURDIMANCHE.

- Madame MARTINS Aurora Maria née CARDOSO
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Monsieur MAS Françoise née PICARD
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à OSNY.

- Madame MASSE Aurélie née MALFAIT
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE MARLY LA VILLE, demeurant à CHAUMONTEL.

- Madame MATIAS Elisabeth
Assistant de régulation médicale, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame MATINGU Véronique née MBUYAMBA
Aide soignante C2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame MAURIZOT Isabelle née PALMA
Aide soignante C2, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à TAVERNY.

- Monsieur MAVRE Alain
Technicien de laboratoire CS, HÔPITAL BICHAT, demeurant à MARINES.

- Monsieur MAVUA Makonda Papy
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE STAINS, demeurant à SANNOIS.

- Madame MAZIER Michèle
Educatrice principale de jeunes enfants, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame MCHICHOU Estelle née BATHEDOU
Adjoint territorial d'animation, MAIRIE DE LA GARENNE-COLOMBES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur MECHAIN Willy
Agent de maîtrise, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur MEDARBI Mohammed
Agent technique des écoles principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur MEERT Thierry
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à CERGY.

- Madame MENNANA Faouzi
Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale C1, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MERCIER Christine née GONCALVES
Adjoint administratif, Mairie de Nanterre, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MESLET Martha née ALVES
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à ROISSY-EN-FRANCE.

- Monsieur MESSAR Karim
Agent d'animation principal de 2ème classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à BESSANCOURT.

- Madame MEYAPIN Berthe née ETIENNE
Aide soignante C2, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame MICHAUX Brigitte née DELMAS
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MARTIN DU TERTRE, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

- Madame MOGANE Marie née BRUTUS
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur MOHAMED Saïd
Adjoint d'animation de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur MOIG Sébastien
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Madame MONTAGNE Sylvie née LAVADOUX
Agent polyvalent, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MOREAU Delphine
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à MOISSELLES.

- Madame MORGAN Christèle
Professeur de la ville de Paris de classe normale, MAIRIE DE PARIS - Direction des affaires scolaires, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur MOTAY Vincent
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame MOTTE Patricia née VARONA
Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame MOUSSET Dalida née DUBOIS
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame MOUTOUSSAMY Marie-Chantal
Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure C2, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame MULE Carine
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT-PRIX, demeurant à SAINT-PRIX.

- Madame MUTOT Claudine née LETAILLEUR
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Monsieur NADOUR Patrick
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur NAINAN Philippe
Opérateur des APS qualifié, MAIRIE DE LA COURNEUVE, demeurant à GONESSE.

- Madame NDAYE Diouma née SENE
Adjoint technique, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur NECHARD Patrick
Agent des services hospitaliers qualifié, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur NELSON Alex
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à EZANVILLE.

- Madame NEVEU Christine née CONNAN
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame NGO Rosalie
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Madame N'GUESSAN Akissi Marie née KOUAKOU
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE STAINS, demeurant à PERSAN.

- Madame NGUYEN Thi Xuan Thy
Adjointe administrative principale de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur NIAKATE Malick
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à VAUREAL.

- Madame NOEL Florentine
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame NORMAND-MILLOT Laurence née NORMAND
Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Madame NOUS Karine
Cheffe de groupement - Directeur territorial, SDIS 95, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur NUNES Martino Georges
Technicien principal de 1ère classe, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à DOMONT.

- Monsieur OFFER Stéphane
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-BRICE, demeurant à BEAUCHAMP.

- Madame OJEDA Sandrine née SEGRETIER
Adjoint administratif principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur OKONSKI Vincent
Adjoint technique principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à PUISEUX-PONTOISE.

- Madame OLIVIER Lydia
Adjoint administratif, MAIRIE DE SERAINCOURT, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur OLIVIER Patrick
Adjoint technique, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame ONADO Caroline
Infirmière, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur ONEZIME Jean Bernard
Ouvrier principal de 1ère classe, AP HP POLE D'INTERET COMMUN - SMS, demeurant à BRUYERES-SUR-OISE.

- Madame OUALI Hamida née ZEHOUANE
Educatrice de jeunes enfants, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à DOMONT.

- Madame OURAMTANE Isabelle
Assistant spécialisé des bibliothèques et musées de classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur OZTURK Erdal
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Monsieur PANNIER René
Adjoint au maire, MAIRIE DE CLERY EN VEXIN, demeurant à CLERY-EN-VEXIN.

- Monsieur PARENT Bruno
Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS, demeurant à ERMONT.

- Madame PARIYSKI Sylvie
Attaché principal, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à MERIEL.

- Madame PEDRERO SANJUAN Marielle
Rédacteur, Mairie de Saint-Denis, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

- Madame PELLETIER Béatrice née CARNIERES
Adjointe au maire, MAIRIE DE MONTLIGNON, demeurant à MONTLIGNON.

- Madame PEMBELE Josiane née ZADIGUE
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, MAIRIE DE STAINS, demeurant à SARCELLES.

- Madame PENNY Aurélie
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame PEREIRA Marie née MENDY
Assistante maternelle, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame PEREIRA Sylvie née BARTOLOMEU
Attaché DRH/DGA aux moyens, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à SARCELLES.

- Madame PETIT Isabelle
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à ASNIERES-SUR-OISE.

- Madame PETIT Valérie
Technicien de laboratoire médical de classe supérieure, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à EZANVILLE.

- Monsieur PHILOMENE Daniel
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à TAVERNY.

- Madame PICHON Armelle
Infirmière diplômée d'état de classe supérieure, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à MONTMAGNY.

- Madame PICON Fabienne
Agent de surveillance voie publique, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur PIEDNOIR Emmanuel
Surveillant de voirie, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur PIQUET Frédéric
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Monsieur PLUQUET Didier
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à US.

- Madame POIGNON Evelyne
Secrétaire administratif de classe supérieure d'administrations parisiennes, Etablissement public des musées de la ville de Paris, demeurant à CHAUMONTEL.

- Madame PROTEAU Marie-Noëlle née JULIEN
cadre supérieur socio-éducatif, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à HERBLAY.

- Madame PROTON DE LA CHAPELLE Claudine née DUVAL
ASEM, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur QUEVILLY Laurent
Répartiteur, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur QUIROZ-KLENNER Stanislas
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame RABASSE Carine née PICHON
Administrateur système information - Attaché territorial, SDIS 95, demeurant à CONDECOURT.

- Madame RABEUF Gabriel née RAMAMONJISOA
Aide soignante C2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame RAHHOU Hayat née ACHARKI
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame RANGOO Marie-Christine née AFFLARD
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame RANNOU Françoise née PERENNES
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame RAVENNES Hélène née GONFIER
Aide-soignante, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur RAYBAUD Jean-Claude
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur REGIS Emmanuel
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame REINE Monique
Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à MARGENCY.

- Monsieur RENAUD Philippe
Ingénieur en Chef, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à COURDIMANCHE.

- Madame RENAULT Sandra
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Madame RIBEIRO Angélique née COISPLET
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame RIBEIRO Luisa
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie d'Aubervilliers, demeurant à GONESSE.

- Madame RIBEIRO Sandrine née MIGNOT
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à SANNOIS.

- Madame RICHARD Odile
Attaché d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS, demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD.

- Monsieur RICHARD Patrice
Adjoint administratif principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à GONESSE.

- Madame RIMLINGER Florence née GREULICH
Technicien de laboratoire, HÔPITAL COCHIN, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Madame RIZZOTTO Céline
ATSEM, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame ROBAKOWSKI Martine née DURAND
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Monsieur ROBINET Freddy
Adjoint technique principal de 2ème classe, Sivu Co.Cli.Co, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Madame RODRIGUES Béatrice née PANIER
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à ENNERY.

- Madame RODRIGUEZ Blasinda
Assistante sociale principal, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à SANNOIS.

- Madame ROFFE Colette née ATLAN
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à BOUFFEMONT.

- Monsieur ROFFE Jean-Claude
Adjoint administratif principal de 2ème classe C2, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à BOUFFEMONT.

- Madame ROKIA Nacira
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à VAUREAL.

- Madame ROQUENCOURT Céline
Attaché territorial, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Monsieur ROQUES Robin
Educateur des APS principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à ECOUEN.

- Madame ROSMADE Franciane
Agent des services hospitaliers qualifié classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur ROUSSEL Frédéric
Technicien supérieur hospitalier 1ère classe, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame ROZIER Christel
Cadre de santé, CHI André GREGOIRE, demeurant à LOUVRES.

- Madame RUSTER Christelle née DUREISSEIX
Rédacteur territorial, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE.

- Madame SAINT CIREL Evelyne
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur SAK Philippe
Agent de maîtrise principal, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à SARCELLES.

- Madame SASSI Monia née CHABAN
Assistante médico-administrative, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à FRANCONVILLE.

- Monsieur SAUVAN Gilles
Attaché, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur SAUVINEAU Eric
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nanterre, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame SCHNEIDER Christelle née HILAIRE
Infirmière, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Madame SECHET Armel née SARRAZIN
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à MARLY-LA-VILLE.

- Madame SEDDIKI Khadija née ALLALI
Auxiliaire de puéricultlure, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame SEMAOUNE Zouba née DENDOUNE
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à ECOUEN.

- Monsieur SENG Chantara
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE.

- Monsieur SENNOAJ Georges
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à EZANVILLE.

- Madame SIPILE Nathalie
Adjoint administratif territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame SIWECKI Stéphanie
Assistant de conservation, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame SOHIER Salima née BOUAICHA
Aide soignante, HÔPITAL COCHIN, demeurant à OSNY.

- Madame SOLTANI Aïcha
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Monsieur SOLVAR Philippe
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur SOMMAVILLA Christophe
Adjoint technique principal de 1ère classe, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à DOMONT.

- Monsieur SOUISSA Alban
Agent de maîtrise principal, SIAAP, demeurant à PIERRELAYE.

- Madame STAILI Naïma née KHODJA
Agent de restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame SY Fatimetou née AIDARA
Ouvrier principal sécurité, CHI André GREGOIRE, demeurant à VEMARS.

- Madame SYLVESTRE Nathalie
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Monsieur TALBA Jean-Marc
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur THOMAS Raymond
Conseiller municipal, MAIRIE DE CLERY EN VEXIN, demeurant à CLERY-EN-VEXIN.

- Madame TINAS Nicole
Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à FONTENAY-EN-PARISIS.

- Madame TINE Irène
Animatrice personnes âgées, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame TINEL Béatrice
Adjoint technique, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame TISSOT Catherine
Attaché, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur TONINI Stéphane
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE SAINT-BRICE, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame TOURNEBOEUF Marie-Noëlle
Aideà domicile, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur TRASSARD Daniel
Adjoint technique, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Monsieur TREMBLAY Christophe
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Monsieur TRETON Sébastien
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Monsieur TULOTTA Christophe
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame URIE Jeanne-Marie
Aide soignante principale C3, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur URIE Jocelyn
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame VAILHE Nathalie
Assistante socio-éducative de 1ère classe, C.C.A.S de la ville de CERGY, demeurant à OSNY.

- Madame VANTERPOOL Patricia
ATSEM, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame VEFOUR Marie née GRONDIN
Assistante maternelle, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur VERBEKE Jean-Luc
Adjoint technique, MAIRIE DE LUZARCHES, demeurant à LUZARCHES.

- Madame VERHELST Mireille
Adjoint administratif, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Monsieur VERNIERE Philippe
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à DOMONT.

- Madame VIDAL Caroline
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à MENUCOURT.

- Monsieur VIDECOQ Pascal
Responsable d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame VINCENT Aline née TRAVLOS
Rédacteur, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame VINGATARAMIN Régine née LINON
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur VISSE Fabrice
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur VITTECOQ Patrick
Agent de maîtrise, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur WAGNER Brice
IDE ISGS GRADE 1, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame WEIS Nathalie
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à TAVERNY.

- Monsieur ZAMBRANA Manuel
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à MOISSELLES.

- Monsieur ZAMPICCOLI Laurent
Ingénieur en Chef, Conseil départemental des Yvelines, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur ZEBRE Victor
Inspecteur Chef de sécurité de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame ZENATI Sonia
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à BELLOY-EN-FRANCE.

- Madame ZERBIB Henryka née MORGUT
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à FRANCONVILLE.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ABELLEIRA Jean-Pierre
Adjoint au Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur AGAT Max
Adjoint technique principal de 1ère classe, SIAAP, demeurant à MERY-SUR-OISE.

- Madame AHRES Kadjoudja née CHAOUCHE
Agent d'accueil et d'instruction, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur ALAVOINE Eddy
Adjoint Technique de l'Eau et de l'Assainissement Principal de 1ère Classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à BRUYERES-SUR-OISE.

- Monsieur ALLIARD Gilbert
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame ALMI Fatiha née BEN BOUDJEMA
Aide-soignante, HÔPITAL COCHIN, demeurant à LOUVRES.

- Madame AMMAD Souria née WAHBI
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLETANEUSE, demeurant à EZANVILLE.

- Madame ANGENARD Joëlle née GAUDEL
Attaché, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur ANSEUR Tidjani
Responsable maîtrise, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame AOUNI Naïma
Agent de restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur AUBIE Thierry
Technicien principal de 1ère classe, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame AUGIER Catherine
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à CERGY.

- Monsieur BADAIRE Didier
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur BAHEUX David
Technicien travaux, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BAHGLOU Victor
Agent d'entretien, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BAILLY Benoît
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à FREMECOURT.

- Madame BALESDENT Annie née BOURLARD
Auxilaire de puériculture, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BARILLE Valérie
Agent communal, MAIRIE DE PLESSIS-BOUCHARD, demeurant à BESSANCOURT.

- Madame BARTHEL Brigitte
Médecin hors classe, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à EZANVILLE.

- Madame BASCOULARD Patricia née PICHOURON
Adjointe administrative, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame BASTIMENT Christine
Infirmière de cadre supérieur de santé catégorie sédentaire, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à MARLY-LA-VILLE.

- Monsieur BAUMBERGER Patrice
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, demeurant à COURDIMANCHE.

- Monsieur BAUWENS Christian
Technicien supérieur en Chef, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame BEATA Sylvie
Animatrice, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BEAUJOUR Max
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame BECHADE Brigitte née RIGARD
Agent de maîtrise, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Monsieur BEDIER Patrick
Conservateur de cimetière, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BELKACEM Kader
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame BERGERAT Nicole née LE COZLER
Adjointe au maire, MAIRIE DE MESNIL-AUBRY, demeurant à PUISEUX-EN-FRANCE.

- Madame BERNERON Catherine née BEAUGEARD
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à HERBLAY.

- Madame BERTHIER Catherine née SAPIN
Diététicienne CS PARAM, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à PRESLES.

- Monsieur BERTRES Jean-Marie
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à ERMONT.

- Madame BIMBERT Danielle
Animateur principal de 2ème classe, Mairie d'Aubervilliers, demeurant à MERY-SUR-OISE.

- Madame BINIASZCZIK Christine
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à VAUREAL.

- Madame BOCAGE Honorat
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame BODDAERT Nadia née DERMECHE
Chef de service, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Monsieur BONAFOS Pierre-Marie
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY.

- Monsieur BONNEVALLE Stéphane
infirmier bloc opératoire, HÔPITAL BICHAT, demeurant à DOMONT.

- Monsieur BORDELAIS Bernard
Chargé d'études, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BOULIC Françoise
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Monsieur BOUNY Pascal
Educateur des APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE, demeurant à ERMONT.

- Monsieur BOURGEAULT Patrice
Inspecteur Chef de sécurité de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à MAFFLIERS.

- Monsieur BRAHIMI Moussa
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame BROSSAULT Sylvie née DELHUMEAU
Aide soignante principale C3, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à COURDIMANCHE.

- Monsieur BRUNO Vito
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à PRESLES.

- Monsieur CALTOT Olivier
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à HERBLAY.

- Madame CARON Frédérique
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Centre d'action sociale de la ville de Paris, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame CATALFO Colette née FREMEAUX
Infirmière diplômée d'état de classe supérieure, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur CHAGOT Jean-Paul
Agent de maîtrise principal, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur CHAMPION Christian
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Madame CHAPUZET Sylvie née DAUMERGUE
Rédacteur, MAIRIE D'ARNOUVILLE, demeurant à VEMARS.

- Monsieur CHATELIN David
Agent d'entretien et d'accueil, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame CHAUMET Marie-Hélène
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame CHAUMONT HUYET Isabelle née CHAUMONT
ingénieur hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Madame CHIOUKH Dalila née AOUICHAT
Adjoint administratif principal C2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame CLEORON Patrizia née MARRA
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à FREPILLON.

- Monsieur COLIN Laurent
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à BELLOY-EN-FRANCE.

- Madame COLOMBET Nathalie
Technicien supérieur hospitalier, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à PIERRELAYE.

- Madame CONILLEAU Brigitte
cadre paramédical Technicien de laboratoire, HÔPITAL BICHAT, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame COQUELARD Nicole née FOREST
Adjointe au maire, MAIRIE DE MONTLIGNON, demeurant à MONTLIGNON.

- Monsieur CORNEVAUX Lionel
Adjoint technique principal de 1ère classe, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur CORNEVEAUX Lionel
Adjoint technique principal de 1ère classe, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur COUDANT Stéphane
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Monsieur CREDEVILLE Didier
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à FOSSES.

- Madame CREVEL Arielle
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame CUTTELINI-ANNE Sandrine
Rédacteur principal 1ère classe, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à GONESSE.

- Madame DAFFINET Joëlle née GREFFE
Attaché territorial, MAIRIE DE CERGY, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Madame DAMOUR Marie-Hélène
Rédacteur, SIAAP, demeurant à PIERRELAYE.

- Monsieur DANIEL Jean-Marc
Ingénieur, SIAAP, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

- Madame DARMIGNY Sylvie
Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE MARLY LA VILLE, demeurant à MARLY-LA-VILLE.

- Monsieur DA SILVA COSTA Georges
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur DAUGES Franck
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à MARINES.

- Madame DE ALMEIDA AMARAL Natalia de Jesus née DE ALMEIDA
Aide soignante principale titulaire, GROUPE HOSPITALIER LE RAINCY-MONTFERMEIL, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Monsieur DECOUDUN Jean-Louis
Agent de salubrité, Établissement public territorial Paris Terres d'Envol, demeurant à VILLERON.

- Madame DEHAN Agnès née SAVIGNY
Rédacteur proximité, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DEHEDIN Christiane née HUE
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE JOUY-LE-MOUTIER, demeurant à PONTOISE.

- Madame DELAPIERRE Françoise
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à COMMENY.

- Madame DELAVALLE Elisabeth née DELANNOY
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à ECOUEN.

- Monsieur DELAVAULT Ludovic
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à PONTOISE.

- Monsieur DE MASURE Denis
Chef de service de Police, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à ROISSY-EN-FRANCE.

- Monsieur DERANCOURT Karl
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MENUCOURT.

- Monsieur DINGIVAL Jean Richard
Aide soignant principal C3, HÔPITAL BRETONNEAU, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame DITTE Martine née IGIER
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Monsieur DIVIALLE Ismaël
Aide soignant principal C3, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur DOLL Pascal
Maire, MAIRIE D'ARNOUVILLE, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame DOMINGUES Patricia née THOMAS
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à VAUREAL.

- Madame DORIVAL CARISSAN Nicole née DORIVAL
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à CERGY.

- Madame DOS SANTOS MARTINS Inès
Puéricultrice hors classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY.

- Madame DOUILLET Claudie
Agent de surveillance points écoles, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DRAUCOURT Christelle
ATSEM de 2ème classe, MAIRIE DE VILLERON, demeurant à VILLERON.

- Madame DUCERT Isabelle
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Monsieur DUGENEST Patrick
Aide soignant principal C3, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DURAND Chantal née TOLLIS
Secrétaire, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DURANT Nadine née GUILLOUX
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à ARNOUVILLE.

- Monsieur DUTEAU Sébastien
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Denis, demeurant à MONTSOULT.

- Madame DUTITRE Corinne
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur DUVIVIER Christophe
Attaché de conservation du patrimoine, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame EBERHARDT Sylvie
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE D'EZANVILLE, demeurant à EZANVILLE.

- Monsieur EL ATTAR Rachid
Technicien territorial, MAIRIE DE CERGY, demeurant à OSNY.

- Madame ESCANDE Chantal née TRAVERS
Aide soignante, HÔPITAL BROCA, demeurant à EAUBONNE.

- Madame EUGENE Nadine
Agent technique des écoles principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Madame FABBRO Isabelle
Animateur principal de 1ère classe, Mairie de Nanterre, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur FABRE Philippe
Agent de maîtrise, SIAAP, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur FEILLANT Philippe
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à MARINES.

- Monsieur FELLER Pascal
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Paris - Direction des ressources humaines, demeurant à BELLOY-EN-FRANCE.

- Monsieur FERRER Marc
Adjoint technique territorial principal 1ère classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Monsieur FONTAINE Bruno
Responsable d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à BEAUCHAMP.

- Madame FOUCAULT Florence née LAPORTE
Attaché, MAIRIE DE JOUY-LE-MOUTIER, demeurant à BANTHELU.

- Madame GAESSLER Isabelle
Assistante de conservation principal de 1ère classe, Mairie du Bourget, demeurant à EAUBONNE.

- Madame GARDETTE Muriel née FRANCOIS
Assistante sociale principale, HÔPITAL BICHAT, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame GAUVAL Claire
Aide soignante, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à FOSSES.

- Madame GERIN Corinne
Attachée territoriale, MAIRIE D'ENNERY, demeurant à AUVERS-SUR-OISE.

- Madame GEROHE Renéditte née BRADAMANTIS
retraitée, LA POSTE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame GIRIANI Nelly
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à SAINT-PRIX.

- Monsieur GONTIER Jean-Paul
Adjoint au maire, MAIRIE DE MONTLIGNON, demeurant à MONTLIGNON.

- Madame GOSSET Laurence
Rédacteur, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Madame GUEDEE Danielle née DUPUIS
Assistante maternelle, VILLE DE L'ISLE ADAM, demeurant à L'ISLE-ADAM.

- Madame GUEN Françoise née SAUTTON
Masseur kinésithérapeute, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Monsieur GUILLOSSOU Xavier
Animateur d'administrations parisiennes de classe normale, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à ARNOUVILLE.

- Monsieur HADDADI Mohamed
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD.

- Madame HAUPOIS Patricia née GUICHARD
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT, demeurant à DOMONT.

- Madame HERBET Géraldine
Infirmière diplômée d'état de classe supérieure, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à SANNOIS.

- Monsieur HODICQ Francis
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à EZANVILLE.

- Madame HONGOIS Luce
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA COURNEUVE, demeurant à FOSSES.

- Madame HOXHA Patricia née TREMBLAIS
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame ILPHONSE Huguette née VILLEROY
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à SANNOIS.

- Madame JALICON-OLIVIER Sylvie
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à SAGY.

- Madame JEANNIN-LENNE Marie-Pierre
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à OSNY.

- Madame KERTUDO-LARIVAIN Sophie née KERTUDO
Assistante, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur KHEDIRI Sifi Yazelle
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à MONTSOULT.

- Madame KHOURAB Florence née AOUINE
Adjoint administratif principal de 2ème classe, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à EAUBONNE.

- Madame LABZAR Touria
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame LAHOUSSINE Annie
Auxiliaire de puéricultlure principal C3, HÔPITAL BICHAT, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur LAMON Claude
Responsable de restauration, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur LANCELOT Franck
Aide soignante de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Monsieur LAPIERRE Christian
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT MARTIN DU TERTRE, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

- Monsieur LAROQUE Maurice
49 chemin de Pontoise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à HERBLAY.

- Madame LEBLOND Bernadette
Secrétaire médicale, HÔPITAL BROCA, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame LE BOZEC Nathalie
Adjoint technique, Mairie de Courbevoie, demeurant à CERGY.

- Monsieur LECEUVE Jacques
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à ERMONT.

- Madame LEDUC Béatrice
Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame LEFEBVRE Isabelle née DAVIS
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Monsieur LEFEBVRE Jérôme
Chef de service de police principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à GROSLAY.

- Madame LEFRANCOIS Isabelle née VEROVE
Assistant conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à PONTOISE.

- Madame LE KERVERN Patricia née MIGINIAC
Assistante, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à EAUBONNE.

- Madame LELOUTRE Valérie
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie d'Aubervilliers, demeurant à EZANVILLE.

- Madame LE METEYER Isabelle née DESCHAMPS
manipulatrice en radiologie CS, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame LEMOYNE Mariana
Aide soignante, HÔPITAL BICHAT, demeurant à CERGY.

- Monsieur LENOBLE Sylvain
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame LE PASTEUR Marie-Bernadette
Cadre de santé de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à MONTLIGNON.

- Madame LE PENNEC Isabelle née LE GALLIC
Assistante médico-administratif classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame LE PESQUER Martine
Agent social de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame LERICHE Claude née CATOIRE
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame LEVALLOIS Chantal
Infirmière diplômée d'état de classe supérieure, HÔPITAL BRETONNEAU, demeurant à PARMAIN.

- Monsieur LEZEAU Francis
Educateur APS de 1ère classe, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, demeurant à BAILLET-EN-FRANCE.

- Monsieur LINGET Didier
Technicien supérieur, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur LIOT Frédéric
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Courbevoie, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame LOUBARESSE Véronique
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à TAVERNY.

- Monsieur LOURDEL Christophe
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à MERY-SUR-OISE.

- Madame LURIER Christiane née CLUZEL
Adjointe au maire, MAIRIE DE MONTLIGNON, demeurant à MONTLIGNON.

- Madame MACE Isabelle
Rédacteur, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à PERSAN.

- Madame MACHAIR Sophie née PASCAUD
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Madame MAISONNETTE Karine née MAES
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Saint Witz, demeurant à SAINT-WITZ.

- Madame MARIER Patricia
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur MARTEAU Laurent
Technicien des services opérationnels en Chef, MAIRIE DE PARIS, demeurant à FOSSES.

- Monsieur MATHIEU Olivier
Attaché, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à COURCELLES-SUR-VIOSNE.

- Madame MATTEI Françoise
Adjoint technique de 2ème classe des Etablissements d'enseignement, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur MAUCOEUR Francis
Ingénieur en Chef hors classe, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY.

- Madame MAUPIED Myriam
Agent de restauration, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur MENIL Eddie
Aide soignant de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Monsieur MERT Bruno
Maître Ouvrier principal, HÔPITAL BICHAT, demeurant à BERNES-SUR-OISE.

- Monsieur MILLET Thierry
Technicien principal de 2ème classe, SIAAP, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Madame MINIERO Catherine
Comptable, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MIRANDE Prémila née AROQUIANADIN
Adjoint territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à GONESSE.

- Madame MOLIA Marie-Christine
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à TAVERNY.

- Monsieur MONTLOUIS-BONNAIRE Jean-Louis
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur MOREAU Pascal
Agent technique territorial, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY.

- Monsieur MOREL Thierry
Directeur de maison de quartier, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur MORICEAU Christophe
Adjoint technique principal de 1ère classe, SIAAP, demeurant à TAVERNY.

- Madame MUHVIC Anda née MAJIC
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame NEGRECHE Naïma
Rédacteur, MAIRIE D'EZANVILLE, demeurant à EZANVILLE.

- Madame N'GOM-RAMEAUX Sylvie née N'GOM
Puéricultrice cadre de santé de 1ère classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à COURDIMANCHE.

- Monsieur NGUYEN Huu Nghia
Agent de maîtrise principal, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à CERGY.

- Monsieur NONES Martial
Adjoint technique principal de 1ère classe, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur OLLIVIER Laurent
Adjoint technique, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame OUQUESSISS Kebira née ABIDALLAH
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Monsieur PARE Cyril
Agent de maîtrise, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à ERMONT.

- Madame PAUTRAT Patricia née DELCAMBRE
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur PECQUET Marcel
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Monsieur PELAGE Sylvestre
Aide-soignant de classe exceptionnelle, HÔPITAL BICHAT, demeurant à NUCOURT.

- Monsieur PENSIVY Christophe
Technicien des services opérationnels en Chef, MAIRIE DE PARIS, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame PERSONNAUD Valérie née GUTIERREZ
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame PERVE Françoise
Puéricultrice de classe supérieure, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à PRESLES.

- Madame PETIT Catherine
Travailleur social, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame PHAM Marie-Josée née FERRERO
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil régional d'Ile-de-France, demeurant à FOSSES.

- Madame PIERRE Annette
Adjoint administratif, HÔPITAL BROCA, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame PIERRE Martine née FRUCHART
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame PIERSALA Martine
Agent administratif service comptabilité et enfance, MAIRIE DE VILLERON, demeurant à VILLERON.

- Madame POLDER Marguerite
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH, demeurant à BESSANCOURT.

- Madame PONCET Catherine née LE PIONSON
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à US.

- Madame POTTIER Béatrice née MENARD
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à TAVERNY.

- Monsieur PRETRE Patrick
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame RANGOM Evelyne
Aide soignante, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Madame RANSAU Ghislaine née DANCRADE
Agent technique des écoles principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à BEZONS.

- Monsieur RAVENNES Martin
Aide soignant, HÔPITAL AVICENNE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame RENAULT Catherine née GONCALVES
Agent de développement social, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Monsieur REYNE Rodolphe
Agent de maîtrise, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à MONTSOULT.

- Monsieur REY Stéphane
Plombier, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame RIBIERE Martine née COQUART
Auxilaire de puériculture, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur RICHARD Christian
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Monsieur RIGAL Jean-Philippe
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à SURVILLIERS.

- Madame RIPEAUX Fabienne
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Pantin, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Madame RITTI Patricia née GLEYZES
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à HERBLAY.

- Madame ROBILLARD Isabelle
Rédacteur principal de 1ère classe, SIAPBE, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame ROCHA Maria de Fatima
Adjoint admistratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame ROMBAUT Béatrice née ROUAT
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à ERMONT.

- Madame ROOS Isabelle
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET.

- Monsieur ROPARS Pascal
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur ROSINE Frantz
Agent supérieur d'exploitation, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame ROUDET Hélène née MEYER
Conservateur en Chef patrimoine, MAIRIE DE POISSY, demeurant à CERGY.

- Monsieur SAADOUN Thierry
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame SAINT HILAIRE Maryse
Adjoint technique principal de 2ème classe EE, Conseil départemental du Val d'Oise, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Madame SARLANDE Valérie
Adjoint technique, Mairie de Saint Witz, demeurant à VEMARS.

- Madame SAUT Valérie née VEUDEC
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER STELL, demeurant à BEZONS.

- Madame SCALIA Fabienne
Aide soignante C2, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à PERSAN.

- Madame SCHALLER Joëlle
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à ARNOUVILLE.

- Monsieur SECQ Dominique
Aide soignant C2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à VIARMES.

- Madame SEUFFER Hélène
Attaché principal, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame SIMON Catherine née VELLE
ATSEM principal de 1ère classe, Mairie de Nanterre, demeurant à COURDIMANCHE.

- Madame SIMON Maud
Agent de maîtrise principal, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur SIROY Serge
Adjoint technique principal de 1ère classe, SIAAP, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur SIX Philippe
Rédacteur territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame SKWARA Sylviane née RAULT
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-PRIX, demeurant à BEAUCHAMP.

- Madame SOUSTRE Elisabeth née BRUNET
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL BICHAT, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Monsieur STAFFORD Jean
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame STRUB Christine née GRASSET
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE POISSY, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame SUREAU Véronique née BENARD
Educatrice de jeunes enfants de 1ère classe, Mairie de SEVRES, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur TANAS Jean-Marc
Technicien principal de 2ème classe, Colombes Habitat Public, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame TANAS Laurence née GUYOT
Agent de maîtrise, Colombes Habitat Public, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame TARAMELLI Karine née PENEL
Adjointe administrative principale de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur THIERRY Hervé
Agent d'exploitation voirie, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame TOUCHE Pascale
Auxiliaire de puéricultlure principal C3, HÔPITAL BICHAT, demeurant à VIARMES.

- Madame VAILLANT Isabelle
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à ENNERY.

- Monsieur VALERO Philippe
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur VALETTE Eric
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à BEZONS.

- Monsieur VALSECCHI Hervé
Secrétaire administratif de classe supérieure d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur VASSEL Régis
Conducteur ambulancier principal de 2ème classe, AP HP POLE D'INTERET COMMUN - SCA, demeurant à SARCELLES.

- Madame VELMON Marlène
Aide soignante, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à ARNOUVILLE.

- Monsieur VIE Fabrice
Technicien principal 1ère classe, Conseil régional d'Ile-de-France, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame VIEMONT Christelle
Attaché administratif, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à DOMONT.

- Madame VIGNALI Valérie
Technicienne de laboratoire CS, HÔPITAL BICHAT, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame VIGO Sylvie
Assistante médico-administratif classe supérieure, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE.

- Monsieur VOJTEK Stéphane
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur VOLPILHAC Pierre
Educateur des APS de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à GONESSE.

- Madame YALAOUI Noura née ABID
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à PERSAN.

- Monsieur YANG Lang
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur ZACHCIAT Olivier
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à ERMONT.

- Monsieur ZAIDI Nasser
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à FOSSES.

- Madame ZYNDA Nadine née PERS
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur ABRAN René
Adjoint technique principal de 1ère classe, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame ADJEDJ Brigitte née GUEDJ
Aide soignante principale C3, HOPITAL ADELAideHAUTVAL, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Monsieur ALLO Jean-Pierre
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à ERMONT.

- Monsieur ANISSET Olivier
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame ANTOINE Eliane
Infirmière classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à HERBLAY.

- Madame BACHELET Françoise née CLEMENT
Techniciennne de laboratoire CS, HÔPITAL BICHAT, demeurant à NESLES-LA-VALLEE.

- Madame BALTA Pierre Catherine
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Madame BARANGER Nathalie née LEROUX
Secrétaire - Adjoint administratif principal de 1ère classe, SDIS 95, demeurant à OSNY.

- Madame BARLET Dorothée
Rédacteur, CCAS DE LA MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Madame BEAUDOUIN Patricia née ETIENNE
Agent social principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur BEAUGRAND Jacques
Maire, MAIRIE DE CLERY EN VEXIN, demeurant à CLERY-EN-VEXIN.

- Madame BEDART Anny née DELAMBRE
Attaché principal, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à TAVERNY.

- Madame BEGUIN Christine
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Madame BELEY Elisabeth
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à OSNY.

- Madame BELLIARD Fabienne née KARKAR
Aide soignante, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Monsieur BELTRANO Gérard
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à PONTOISE.

- Madame BENAMARA Zohra née BENKHALED
Assistante maternelle, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BENAZERGA Aberrahim
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur BERNARD Alain
Technicien territorial, SIAAP, demeurant à HERBLAY.

- Madame BERTHELON Patricia née FRADET
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame BIDAUD Martine née GUY
Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CCAS DE L'ISLE ADAM, demeurant à MAREIL-EN-FRANCE.

- Monsieur BLEAS Philippe
Agent de maîtrise principal, SIAAP, demeurant à CERGY.

- Madame BLONDELLE Sylvie
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BOBINET Thierry
Technicien des services opérationnels en Chef, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SAINT-GRATIEN.

- Madame BODIN Sylvie née AUDREAU
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BODIN Thierry
Agent de maîtrise principal, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BONNINGUES Agnès née PORQUET
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à LOUVRES.

- Monsieur BOUCHER Eric
Agent de maîtrise, SIAAP, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame BOUCHET Hélène
Adjoint d'animation, MAIRIE DE PARMAIN, demeurant à VALMONDOIS.

- Madame BOUET Edith
Ingénieur, MAIRIE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à TAVERNY.

- Madame BOULAT Christine
Assistante dentaire, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur BOURCE Didier
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CERGY, demeurant à VIGNY.

- Monsieur BOUTIER Joël
Maire retraité, MAIRIE DE GROSLAY, demeurant à GROSLAY.

- Madame BOUTTIER Murielle
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPAGNE SUR OISE, demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE.

- Madame BOUVEAU Fabienne
Attaché principal, MAIRIE DE LA COURNEUVE, demeurant à LOUVRES.

- Madame BRUYNOOGHE Corinne
Rédacteur, Mairie de Nanterre, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame BUCHTA-DERACOURT Chantal née BUCHTA
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE.

- Madame BUIRE Edith
Rédacteur principal de 1ère classe, SDIS 95, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur BUISSON Alain
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à FRANCONVILLE.

- Monsieur CAHU Philippe
Directeur général des services, MAIRIE DE CHANTELOUP LES VIGNES, demeurant à MERIEL.

- Monsieur CALMELS Yoland
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ERMONT, demeurant à ERMONT.

- Madame CANIVET Marie-Françoise
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, Mairie de Maisons-Lafitte, demeurant à MERY-SUR-OISE.

- Madame CAPRARA Elisabeth
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à DOMONT.

- Madame CAPRICE Ismene
Aide soignante principale C3, HÔPITAL Paul BROUSSE, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Madame CASSEUS Yvonne née SOUFFRANT
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame CAUDRON Isabelle
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'ARNOUVILLE, demeurant à ARNOUVILLE.

- Monsieur CHARDIN Denis
Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame CHESSERON Béatrice née NICOLEAU
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de class supérieure d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à ERMONT.

- Madame CHICHE Anne-Marie née JEGOU
Assistante de direction, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Madame CHICOT Maguy
Adjoint administratif, HÔPITAL COCHIN, demeurant à VILLIERS-LE-BEL.

- Monsieur CLAVIJO Antonio
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur CLEMENT Martial
Conseiller municipal, MAIRIE D'EPIAIS LES LOUVRES, demeurant à EPIAIS-LES-LOUVRES.

- Madame CLOUVEL Annie
Educatrice principale de jeunes enfants, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à EAUBONNE.

- Madame COANT Christine
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à MONTMAGNY.

- Madame COËFFARD Chantal née BELON
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame COELEMBIER Christine née LALOT
Adjoint administratif teritorial principal de 2eme classe, MAIRIE DE VILLETANEUSE, demeurant à MONTMAGNY.

- Monsieur COLLIGNON Thierry
Agent de maîtrise principal, Mairie d'Aubervilliers, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame COMPIGNIE Christine née ROYER
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame CORDILLOT Annick née MUNCK
Adjoint administratif de 2ème classe, CHU BICETRE, demeurant à ROISSY-EN-FRANCE.

- Madame COUTURIER Lysiane
Attaché, MAIRIE DE DEUIL-LA-BARRE, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame COVIELLO Christine née JOLIVOT
Infirmière diplômée d'état grade 2, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame DA COSTA FONCECA Bernadette née GUILLAUME
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, Mairie de Levallois, demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE.

- Madame DARMANDARITZ Sylvie née LANGONNET
Comptable, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame DARRAS Isabelle née RIBEYRE
Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à SAGY.

- Madame DA SILVA SANTOS Maria née GONCALVES TEXEIRA
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à CERGY.

- Madame DEBOEVER Patricia née CORVI
Agent social de 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur DEBOISSY Laurent
Adjoint technique principal de 1ère classe, SIAAP, demeurant à ENNERY.

- Monsieur DELHOUM Ammar
Attaché principal, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à ERMONT.

- Madame DELRUE Sophie
Attaché principal, MAIRIE DE DEUIL-LA-BARRE, demeurant à MONTMORENCY.

- Madame DESMET Cécile
Attaché principal, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE, demeurant à ERMONT.

- Madame DILLAKHARASSE Vassanda
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1ère classe, Etablissement public des musées de la ville de Paris, demeurant à ARNOUVILLE.

- Madame DINAL Marie-Paule
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame DUBUISSON Brigitte
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, demeurant à CERGY.

- Monsieur DURIEUX Pascal
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à MERY-SUR-OISE.

- Monsieur DUVEAU Michel
Ingénieur et architecte divisionnaire d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques et Architecture, demeurant à PIERRELAYE.

- Monsieur EDET Jacques
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Denis, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame EMARD Véronique
Coordinatrice centre de loisirs, MAIRIE DE PARMAIN, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame EUGENE Denise née ORTAVIA
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Madame FALEYRAS Geneviève
Blanchisseuse principal de 1ère classe C3, SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES, demeurant à FRANCONVILLE.

- Madame FLAUTRE Annie née HENEQUIN
Agent social principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame FLEURET Clara née BORDRY
Rédacteur, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à CERGY.

- Monsieur FLORENTIN Patrick
Attaché territorial, Sivu Co.Cli.Co, demeurant à HERBLAY.

- Madame FOLLIOT Frédérique née CORDIER
Adjoint administratif de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à LOUVRES.

- Monsieur FORGEOIS Christian
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Madame FOTI Irène née RAPISARDA
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame FOURCADE Lucile née BRUS
Secrétaire administratif de classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DEMOCRATIE DES CITOYENS et DES TERRITOIRES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame FRANCOIS Patricia née RUSI
Agent social principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Madame GARAIN PROCOPE Monique née GARAIN
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur GAUDUBOIS Jean-Claude
Responsable espaces verts, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame GEROHE Renéditte née BRADAMANTIS
Retraitée, LA POSTE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame GERVAIS Catherine
Adjoint administratif de 2ème classe, Etablissement public des musées de la ville de Paris, demeurant à ERMONT.

- Monsieur GERVAIS Roland
Infirmière diplomée d'état de classe supérieure, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame GREBOUVAL Jacqueline
Assistante de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame GUEVARA Françoise née COSTES
Adjoint administratif territorial pincipal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à EZANVILLE.

- Monsieur HAMONOU Laurent
Agent de maîtrise principal, Colombes Habitat Public, demeurant à L'ISLE-ADAM.

- Madame HENRY Dominique née BARBIER
Technicienne de laboratoire CS, HÔPITAL BICHAT, demeurant à COUDECOURT.

- Monsieur HENRY Régis
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur HODICQ Thierry
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE DOMONT, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE.

- Monsieur HOURIE Christophe
Aide soignante principal C3, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à PERSAN.

- Monsieur IKHENNICHEU Bruno
Technicien de laboratoire CS, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame JACQUET Maud
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Monsieur JAME Jean-Pierre
Technicien Principal de 1ère classe, MAIRIE DE MARLY LA VILLE, demeurant à MARLY-LA-VILLE.

- Monsieur JANOVET Bernard
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'ERAGNY SUR OISE, demeurant à ERAGNY SUR OISE.

- Monsieur JAOUEN Thierry
Directeur territorial, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à COURDIMANCHE.

- Monsieur JONDEAU Lionel
Technicien, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à ARGENTEUIL.

- Monsieur JOUANNET Philippe
Agent d'entretien et d'accueil, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame KAHLA Ouardia née BABACI
Ccadre supérieur de santé, AGEPS, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame LACHAUD Martine
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à MONTMAGNY.

- Madame LACHAUME Marie-Laure née JOUSSELIN
Auxiliaire de puéricultlure principal, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à TAVERNY.

- Madame LACUEILLE Muriel
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE JOUY-LE-MOUTIER, demeurant à MENUCOURT.

- Monsieur LADAM Christophe
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Monsieur LAFONTAINE Denis
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE.

- Madame LANSONNEUR Michèle née PERSUY
Educatrice de jeunes enfants de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

- Madame LARSONNIER Jacqueline née AURAY
Attachée territoriale, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à SAGY.

- Madame LE BERRE Patricia née BAPTISTE
ASEM principal 2ème classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE.

- Madame LEGRAND Myriam
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur LE HEL Gilbert
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame LE ROHIC Marie-Christine née BURGOT
Agent de service hospitalier qualifié, HÔPITAL COCHIN, demeurant à ERAGNY.

- Monsieur LILAUD Patrice
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD.

- Madame LIMOUSIN Carole
Adjoint administratif principal de 1ère classe C3, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à SAINT-BRICE-SOUS-FORET.

- Monsieur LIRIA Guy
Educateur des APS principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SURVILLIERS.

- Madame LOUEDEC Christine née RICROS
Infirmière de bloc opératoire CS, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à TAVERNY.

- Madame LUCAS Béatrice
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Denis, demeurant à ASNIERES-SUR-OISE.

- Monsieur MACEDOT Saint-Louis
Agent d'accueil et de surveillance principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à GARGES-LES-GONESSE.

- Monsieur MAIREY Jean-Luc
Responsable technique, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MASDOUA Catherine née PAISANT
Auxilaire de puéricultureprincipal C3, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à BEZONS.

- Madame MAZANGA Aglae
Blanchisseuse principal de 1ère classe C3, SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MEILLAUD Annie née HUET
Responsable de gestion, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame MENAGER Dany née BODA
Rédacteur, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES, demeurant à HERBLAY.

- Madame MERCIER Michèle
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARCELLES, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur MITOWSKI Olivier
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, demeurant à BRIGNANCOURT.

- Madame MOREAU Florence
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à FRANCONVILLE.

- Monsieur MORISSEAU Fabrice
Adjoint technique princial de 1ère classe, MAIRIE DE BEZONS, demeurant à BEZONS.

- Monsieur MOURGUES Eric
Agent de logistique générale principale de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à MONTGEROULT.

- Madame NGON Solange née BE
Assistante médico administratif, HÔPITAL COCHIN, demeurant à HERBLAY.

- Madame OLIVEIRA Catherine
Adjointe administrative principale de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à HERBLAY.

- Monsieur PASQUAUD Patrice
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à PERSAN.

- Madame PAUGAM Brigitte
Educateur principal de jeunes enfants, Mairie de Saint-Denis, demeurant à EAUBONNE.

- Madame PAVILLA Evelyne
Aide soignante principale C3, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SARCELLES.

- Monsieur PETIOT Gérard
Agent de nettoiement urbain, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame PETIT Sylvie
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DEMOCRATIE DES CITOYENS et DES TERRITOIRES, demeurant à DOMONT.

- Monsieur PICARD Michel
Ingénieur principal, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE, demeurant à OSNY.

- Monsieur PINARD Dany
Agent de maîtrise, MAIRIE D'EZANVILLE, demeurant à EZANVILLE.

- Madame PINSON Michèle née TORDJEMAN
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame PIRON Marie-Pierre
Auxiliaire de puériculture principal C3, HÔPITAL BICHAT, demeurant à SARCELLES.

- Madame PRETET Jocelyne née GUILLOU
Directeur territorial, EPT - BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE.

- Monsieur PRUDENT Ernest
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à GONESSE.

- Madame QUEVAUVILLERS Brigitte
Directeur territorial, Mairie d'Aubervilliers, demeurant à LOUVRES.

- Monsieur RAGUET Marc
Responsable d'équipe, MAIRIE D'ARGENTEUIL, demeurant à PIERRELAYE.

- Madame RAZAFIMANDRANTO Dominique
Adjoint administratif principal 2ème classe C2, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à DEUIL-LA-BARRE.

- Madame RAZAFIMBELO Odile
Rédacteur territorial, MAIRIE DE CERGY, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Madame REINFLET Florence
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à CERGY.

- Monsieur RELMY Jacques
Adjoint technique des collèges principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Direction des afffaires scolaires, demeurant à FOSSES.

- Madame RIBETTO Eve
Educateur des APS de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, demeurant à SARCELLES.

- Madame ROLLAND Marie-Claude née HAMON
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, MAIRIE DE CERGY, demeurant à VAUREAL.

- Monsieur ROULAND Jacky
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Monsieur ROUX Gérard
Agent de maîtrise, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame SABAJO Lydia
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame SAUR Isabelle
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS, demeurant à CORMEILLES-EN-PARISIS.

- Madame SAUSY-DURAND Marianne
Assistant enseignement art principal de 1ère classe, Mairie de Clichy-la-Garenne, demeurant à JOUY-LE-MOUTIER.

- Monsieur SENECHAL Jean-Pierre
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PONTOISE, demeurant à PONTOISE.

- Madame SEVENS Catherine
Infirmière grade 2, HÔPITAL BICHAT, demeurant à ERMONT.

- Madame SILVESTRE Nina
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame THERESIN Michèle
Technicienne de laboratoire CS, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à ARGENTEUIL.

- Madame TINELLO Vincenza née LONGO
Agent de maîtrise, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à EAUBONNE.

- Madame TOCNY Guitane
Agent technique des écoles de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires, demeurant à BRUYERES-SUR-OISE.

- Monsieur VILLION Véronique née BELLEC
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie du Bourget, demeurant à GOUSSAINVILLE.

- Madame WILLIAMS Jules
Aide soignante principal de 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à EZANVILLE.

Article 4 La Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Sarcelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

Sarcelles, le 17 JUIL. 2019

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet de Sarcelles

Denis DOBO-SCHOENENBERG

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAL-D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Bureau de la Réglementation et des
Distinctions Honorifiques

ARRETE N° 2019-108

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame AUMAY Sylvie**
  Conseiller commercial, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie Picardie, AMIENS
  demeurant à LOUVRES

- **Madame DAUTHUILLE Stéphanie**
  Employée de banque, CREDIT AGRICOLE, PARIS 12EME
  demeurant à CHERENCE

- **Monsieur DONNEGER Philippe**
  Responsable d'activités informatiques, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS 8
  demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame LANGEVIN Camille**
  Responsable communication, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS, PARIS
  demeurant à SANNOIS

- **Madame MAREC Marie-Pierre**
  Directeur d'agence, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie Picardie, AMIENS
  demeurant à PARMAIN

072

- **Monsieur PATRY Eric**
  Directeur adjoint agence bancaire, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
  demeurant à LA FRETTE-SUR-SEINE

- **Madame ROBERJOT Isabelle**
  Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Paris, demeurant à LOUVRES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Madame DUMORTIER Odile**
  Chef de projets confirmé, Crédit agricole assurances solutions, Paris
  demeurant à HERBLAY

- **Monsieur FRIBOULET Dominique**
  Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
  demeurant à ENNERY

- **Madame GARCONNET Sylvie**
  Conseiller commercial, CREDIT AGRICOLE, PARIS 12EME
  demeurant à DOMONT

- **Madame ROBICHON Françoise**
  Salariée, Crédit Agricole S.A, Montrouge
  demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame SANDANA XXX**
  Assistante de direction, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS, PARIS
  demeurant à VILLERON

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame CHANTELOT Anne-Marie**
  Technicien d'assurance, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, NOISY-LE-GRAND
  demeurant à ERMONT

- **Madame HAETTINGER Sylvie**
  Chargée d'études, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
  demeurant à DOMONT

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame HUSSON Carol**
  Assistante, Groupama assurances mutuelles, Paris
  demeurant à AUVERS-SUR-OISE

Article 5 : La secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles le 17 JUIL. 2019

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet de Sarcelles

Denis DOBO-SCHOENENBERG

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Bureau de direction

SNCF Réseau
Infrapôle Paris-Nord

Cergy-Pontoise, le 30 JUIL. 2019

ARRETE n° 15445 modifiant les dispositions de l'arrêté du 27 octobre 1972 concernant le passage à niveau n°18 de la ligne de PONTOISE à DIEPPE sur la commune de Chars dans le Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

VU l'arrêté de la SNCF du 27 octobre 1972 classant le passage à niveau n°18 sur la ligne de Pontoise à Dieppe ;

VU la demande en date du 18 juillet 2019 de SNCF RESEAU / Direction Production Unifiée/Département Patrimoine et MOA Régé ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Le passage à niveau n°18 de la ligne de PONTOISE à DIEPPE est classé conformément aux indications portées sur la fiche individuelle ci-annexée suite à la mise en œuvre expérimentale des travaux de sécurisation qui seront effectués à compter du 11 août 2019 pour une durée d'un an.

Article 2 : Le présent arrêté complète les dispositions concernant le passage à niveau n°18 de la ligne de PONTOISE à DIEPPE contenues dans l'arrêté préfectoral du 27 octobre 1972.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la maire de Chars, le directeur de SNCF Réseau/Direction Production Unifiée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

074

Maurice BARATE

FICHE INDIVIDUELLE DU PASSAGE A NIVEAU N°18

ANNEXÉE A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU

LIGNE **de PONTOISE à DIEPPE**

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE : CHARS

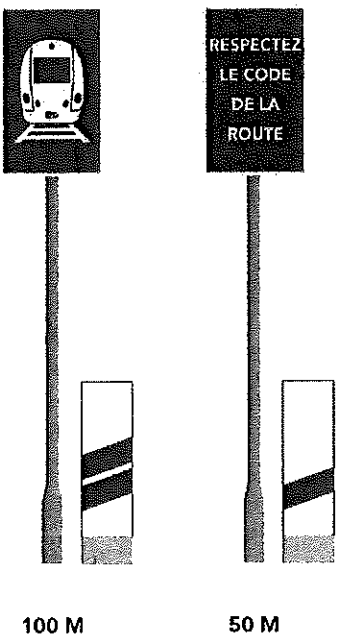
POINT KILOMETRIQUE FERROVIAIRE : 47+331

DESIGNATION DE LA VOIE ROUTIERE : RD915 (rue de Gisors)

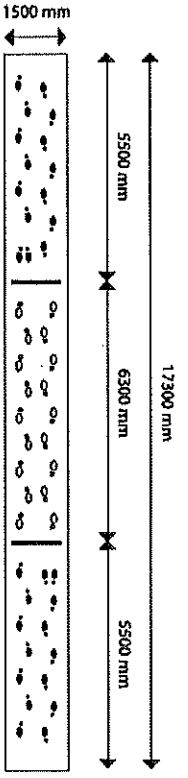
CATEGORIE DU PN : 1ère

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

- Ajout de panneaux à des distances de 50 et 100 mètres avant le passage à niveau



- Ajout de signalisation au sol



Fait à Cergy-Pontoise, le 23/09/09

Le préfet,

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

075

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine
et du bâtiment

Pôle accessibilité et qualité
de la construction

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Arrêté n° 15335 complétant la liste départementale des communes concernées par les dispositions du code de la construction et de l'habitation relative au ravalement décennal des immeubles

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L.132-1, L.132-2 et R.132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les dispositions relatives au permis de construire et aux autorisations administratives en matière de ravalement des immeubles ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Cormeilles-en-Parisis en date du 8 décembre 2016 ;

VU la demande de la commune de Cormeilles-en-Parisis en date du 11 juin 2019, demandant au préfet de prendre en considération la demande d'inscription de sa commune sur la liste départementale des communes concernées par l'injonction de ravalement ;

VU l'avis favorable du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise en date du 18 juillet 2019 ;

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 27 février 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de l'esthétisme, le ravalement des bâtiments notamment anciens, améliore l'étanchéité de la façade et protège des dégradations dues aux intempéries et aux variations climatiques ;

CONSIDÉRANT que ces dégradations peuvent engendrer un problème de sécurité en raison de matériaux pouvant tomber sur le domaine public et occasionner l'installation de moisissures dans les logements mal ventilés, préjudiciable à la santé des occupants ;

076

CONSIDÉRANT que la restauration des façades permet de répondre également aux exigences de la loi SRU sur le logement décent et aux articles 23 et 32 du règlement sanitaire départemental ;

CONSIDÉRANT que les travaux de ravalement importants doivent intégrer les décrets pris pour l'application de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1er : les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives au ravalement décennal des façades des immeubles, s'appliquent dans la commune de Cormeilles-en-Parisis ;

Article 2 : les communes du département du Val-d'Oise désormais concernées sont les suivantes :

- ANDILLY
- ARGENTEUIL
- BEAUMONT-SUR-OISE
- CORMEILLES-EN-PARISIS
- DEUIL-LA -BARRE
- ENGHIEN-LES-BAINS
- FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- LUZARCHES
- MERY-SUR-OISE
- MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES
- PONTOISE
- SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
- SANNOIS
- TAVERNY
- VIARMES

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le maire de Cormeilles-en-Parisis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 25 JUIL. 2019
Le préfet

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et de la qualité de la construction

ARRÊTÉ n°15326
accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0034 du 5 juillet 2018 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-037 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°12 280 du 7 juin 2019 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

078

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 23/07/19 sur le dossier N° DDT/ SHRUB/PAQC/0619048 ;

CONSIDÉRANT le dossier relatif à l'aménagement d'une boutique de vente de brocantes et antiquités sis, 13, place du Petit Martroy à Pontoise faisant l'objet d'une demande d'AT N° 095 500 19 00047 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par M. PAUL François, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 22/05/19 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'élargir la porte d'entrée, d'une largeur de 0,76 m, du fait de la présence de piliers structurels ;

CONSIDÉRANT que l'établissement sera accessible au plus grand nombre, à l'exception des personnes circulant en fauteuil roulant ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par M. PAUL François pour l'aménagement d'une boutique de vente de brocantes et antiquités sis, 13, place du Petit Martroy à Pontoise, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le maire de Pontoise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23/07/19

Pour le préfet du Val-d'Oise

Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction

Alain DEZELUT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » à l'adresse internet https://www.telerecours.fr Il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et de la qualité de la construction

ARRÊTÉ n°15331
accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0034 du 5 juillet 2018 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-037 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°12 280 du 7 juin 2019 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

080

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 23/07/19 sur le dossier N° DDT/ SHRUB/PAQC/0419003 ;

CONSIDÉRANT le dossier relatif à la mise en accessibilité du restaurant le Carletto sis, 4, rue du Général Leclerc à Saint-Leu-la-Forêt faisant l'objet d'une demande d'AT N° 095 563 19 S 0004 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par M. PEREIRA Fernand, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 26/03/2019 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de mettre aux normes le sas de l'entrée principale, afin d'obtenir un espace de manœuvre de porte pour recevoir des personnes circulant en fauteuil roulant ;

CONSIDÉRANT que le maître d'ouvrage installera une sonnette afin de pouvoir déployer une rampe amovible, pour pallier la différence de niveau de 13 cm due à la présence d'une marche ;

CONSIDÉRANT que la mesure compensatoire proposée par le maître d'ouvrage permettra de rendre accessible son établissement pour tous, sans discrimination ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par M. PEREIRA Fernand pour la mise en accessibilité du restaurant le Carletto sis, 4, rue du Général Leclerc à Saint-Leu-la-Forêt, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le sous-préfet d'Argenteuil, le maire de Saint-Leu-la-Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23/07/19

Pour le préfet du Val-d'Oise

[illegible] du Pôle Accessibilité
[illegible]rôle de la Qualité
[illegible] la Construction

[illegible] DEZELUT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » à l'adresse internet https://www.telerecours.fr il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et de la qualité de la construction

ARRÊTÉ n°15332
accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0034 du 5 juillet 2018 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-037 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°12 280 du 7 juin 2019 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Préfecture - CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 67 - courriel : ddt-shrub@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 23/07/19 sur le dossier N° DDT/ SHRUB/PAQC/0619076 ;

CONSIDÉRANT le dossier relatif à l'aménagement du cabinet dentaire SCM Cornillot- Clément - Boelle sis, 172, avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel faisant l'objet d'une demande d'AT N° 095 680 19 00007 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par M. BOELLE Bernard, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 04/05/19 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'installer une rampe amovible du fait de la présence de 7 marches pour accéder à la porte d'entrée ;

CONSIDÉRANT que l'établissement sera accessible au plus grand nombre, à l'exception des personnes circulant en fauteuil roulant ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par M. BOELLE Bernard pour l'aménagement du cabinet dentaire SCM Cornillot- Clément - Boelle sis, 172, avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le sous-préfet de Sarcelles, le maire de Villiers-le-Bel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23/07/19

Pour le préfet du Val-d'Oise

Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction

Alain DEZELUT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » à l'adresse internet https://www.telerecours.fr Il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

853

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et de la qualité de la construction

ARRÊTÉ n° 15 333
accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0034 du 5 juillet 2018 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-037 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°12 280 du 7 juin 2019 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Préfecture - CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 67 - courriel : ddt-shrub@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 23/07/19 sur le dossier N° DDT/ SHRUB/PAQC/0519035 ;

CONSIDÉRANT le dossier relatif à l'aménagement de la pizzeria L'Artisanale sis, 76, boulevard Jean Allemane à Argenteuil faisant l'objet d'une demande d'AT N° 095 018 19 E 0029 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par SASU AGO L'Artisanale représentée par M. TASKESEN Arkutgazi, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 16/07/2019 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT la présence d'une marche de 19 cm ;

CONSIDÉRANT la largeur du trottoir (1,30 m) rendant impossible le déploiement d'une rampe amovible ;

CONSIDÉRANT la présence d'une sonnette ;

CONSIDÉRANT que le personnel sera formé pour accueillir les personnes en fauteuil roulant sans discrimination ;

CONSIDÉRANT que l'établissement sera accessible pour tous, sans discrimination ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par SASU AGO L'Artisanale représentée par M. TASKESEN Arkutgazi pour l'aménagement de la pizzeria L'Artisanale sis, 76, boulevard Jean Allemane à Argenteuil, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le sous-préfet d'Argenteuil, le maire d'Argenteuil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23/07/19

Pour le préfet du Val-d'Oise

Responsable du Pôle Accessibilité
Contrôle de la Qualité
de la Construction

Alain DEZELUT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » à l'adresse internet https://www.telerecours.fr Il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et de la qualité de la construction

ARRÊTÉ n°15337
accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0034 du 5 juillet 2018 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-037 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°12 280 du 7 juin 2019 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Préfecture - CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 67 - courriel : ddt-shrub@val-doise.gouv.fr site Internet http://www.val-doise.gouv.fr/

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 23/07/19 sur le dossier N° DDT/ SHRUB/PAQC/0619079 ;

CONSIDÉRANT le dossier relatif à l'aménagement et mise en accessibilité du local associatif Tremplin 95 sis, 84, avenue Jean Jaurès à Domont faisant l'objet d'une demande d'AT N° 095 199 19 D 0004 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par M. SEEBOTH Mario, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 16/06/19 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT la différence de niveau de 0,28 m entre le terrain naturel et le sol fini de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la proposition du maître d'ouvrage d'installer 2 rampes amovibles contiguës, situées à l'extérieur et à l'intérieur, pour permettre l'accès à l'établissement d'une manière dérogatoire avec l'installation d'un bouton d'appel ;

CONSIDÉRANT que le pourcentage de la pente de la rampe amovible située à l'intérieur sera supérieur à 6 %;

CONSIDÉRANT que la proposition par le maître d'ouvrage permettra de rendre accessible son établissement pour tous, sans discrimination ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par M. SEEBOTH Mario pour l'aménagement et la mise en accessibilité du local associatif Tremplin 95 sis, 84, avenue Jean Jaurès à Domont, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le sous-préfet de Sarcelles, le maire de Domont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23/07/19

Pour le préfet du Val-d'Oise

Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction

Alain DEZELUT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » à l'adresse internet https://www.telerecours.fr Il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat,
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle de l'accessibilité et de la qualité de la construction

ARRÊTÉ n° 15 338
accordant une dérogation aux règles d'accessibilité

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation ;

VU le décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0144 du 15 novembre 1995, portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°95.0169 du 5 décembre 1995, portant création d'une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-0034 du 5 juillet 2018 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement dans le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°19-037 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°12 280 du 7 juin 2019 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux adjoints et aux collaborateurs de Monsieur Nicolas Mourlon, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Préfecture - CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 67 - courriel : ddt-shrub@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/

VU l'avis favorable émis par la sous-commission d'Accessibilité réunie le 23/07/19 sur le dossier N° DDT/ SHRUB/PAQC/0519119 ;

CONSIDÉRANT le dossier relatif à Changement de destination des deux garages en les ERP Radh Auto et O'Chester Barber Shop sis, 228, avenue Jean Jaurès à Argenteuil faisant l'objet d'une demande d'AT N° 095 018 19 E 0039 ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation présentée par M. HSANI Mohamed, maître d'ouvrage, dans une lettre en date du 28/05/19 relative aux conditions d'accès pour les personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité technique de poser une rampe de pente réglementaire venant pallier le dénivelé de 18 cm à l'entrée ;

CONSIDÉRANT la proposition du Maître d'Ouvrage d'installer une rampe amovible d'une pente non réglementaire et un dispositif d'appel associé, permettant à une personne en exprimant le besoin de se faire aider par un membre du personnel afin d'accéder et de sortir de l'établissement en toute condition de sécurité ;

CONSIDÉRANT que la mesure compensatoire proposée par le maître d'ouvrage permettra de rendre accessible son établissement pour tous, sans discrimination ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Article 1 : La dérogation à la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, sollicitée par M. HSANI Mohamed pour Changement de destination de deux garages en ERP Radh Auto et O'Chester Barber Shop sis, 228, avenue Jean Jaurès à Argenteuil, est accordée au titre de l'article R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le sous-préfet de Argenteuil, le maire de Argenteuil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23/07/19

Pour le préfet du Val-d'Oise

Le responsable du Pôle Accessibilité
et Contrôle de la Qualité
de la Construction

Alain DEZELUT

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » à l'adresse internet https://www.telerecours.fr Il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle environnement

31 JUIL. 2019

ARRÊTÉ n° 2019-15443 du
Fixant des mesures de limitations ou d'interdictions provisoires
des usages de l'eau.

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 211-3 et R 211-66,

VU le code de la santé publique et notamment son article R 1321-9,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017–14128 du 14 juin 2017 définissant les seuils en cas de sécheresse dans le département du Val-d'Oise et les mesures coordonnées de surveillance, de limitations ou d'interdictions provisoires des usages de l'eau.

VU la consultation du comité sécheresse du Val-d'Oise en date du 26 juin 2019,

CONSIDÉRANT la faiblesse actuelle du débit des rivières du bassin versant Plaine-de-France et Parisis, du bassin versant de l'Oise et du bassin versant du Vexin,

CONSIDÉRANT que cette situation risque de se poursuivre, voire de s'aggraver,

CONSIDÉRANT que les seuils définis dans l'arrêté préfectoral n° 2017–14128 du 14 juin 2017 sont atteints dans les bassins versants de l'Oise, du Vexin et de la Plaine-de-France et du Parisis,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de prendre dès à présent, pour préserver la ressource en eau sur les bassins versants de Plaine-de-France et du Parisis, de l'Oise et du Vexin des mesures de limitation des usages de l'eau,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise,

Direction départementale des territoires du Val-d'Oise
Préfecture - CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone.: 01 34 25 24 01 - télécopie : 01 34 25 26 87 - courriel : ddt-directeur@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/

ARRÊTE

Article 1 : objet de l'arrêté

Il est décidé de déclencher les mesures correspondant à la **situation de vigilance** dans les communes situées dans les bassins versants de l'Oise et du Vexin et les mesures correspondant à la **situation d'alerte renforcée** sur le territoire des communes situées dans le bassin versant de la Plaine-de-France et du Parisis, et d'appliquer les prescriptions correspondantes de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2017–14128 rappelées en annexe 1 du présent arrêté.

Les restrictions des usages de l'eau s'appliquent sur le territoire des communes des bassins versants concernés, énumérées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité et rappelées en annexe 2 du présent arrêté.

Les limitations d'usage s'appliquent à tous, particuliers, entreprises, services publics et collectivités aux conditions de l'arrêté préfectoral n° 2017– 14128.

Elles concernent les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions s'appliquant à ces établissements et définies dans les arrêtés individuels.

Article 2 : révision et levée des prescriptions

Les mesures prises dans le présent arrêté seront actualisées et levées en tant que de besoin par arrêté préfectoral en fonction des débits constatés aux points de référence définis à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2017–14128 .

En tout état de cause, les mesures seront levées automatiquement le 30 novembre 2019.

Article 3 : sanctions

Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5éme classe quiconque a contrevenu aux dispositions du présent arrêté.
Les sanctions prévues aux articles L216-1, L216-6 à L216-13 du code de l'environnement s'appliquent.

Article 4 : publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et est adressé aux maires des communes concernées du département du Val-d'Oise pour affichage dès réception en mairie.

Le présent arrêté fera également l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État dans le Val-d'Oise (**http://www.val-doise.gouv.fr**).

Le présent arrêté sera mis à la disposition du public sur le site internet propluvia (http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia)

Article 5 : voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, en application des articles L 181-17 et R181-50 du code de l'environnement, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente

décision devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise au 2-4, Bd de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr/).

Les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L181-3, ont la possibilité d'effectuer un recours contre la présente décision devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou, si cette dernière est postérieure, de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 6 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'Argenteuil et de Sarcelles, le directeur départemental des territoires, le directeur du service de navigation de la Seine, le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, le chef de service de l'agence française de la biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie du Val-d'Oise, le directeur départemental de la sécurité publique et Mesdames et Messieurs les maires des communes situées dans le bassin versant Plaine-de-France et Parisis, dans celui de l'Oise, et dans celui du Vexin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

fait à Cergy, le 31 JUIL. 2019

Le Préfet,

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

ANNEXE 1

Les mesures de restriction ne sont pas applicables si l'eau provient de réserves d'eau pluviale ou d'un recyclage.

Bassin versant Plaine-de-France et Parisis

Mesures de restriction ou d'interdiction	**Seuil d'alerte renforcée**
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage haute pression, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière …) et pour les organismes liés à la sécurité
Arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des espaces sportifs de toute nature	Interdiction
Arrosage des golfs	Interdiction, à l'exception des greens et départs entre 20 h et 8 h
Arrosage des jardins potagers	Interdiction entre 10 h et 20 h
Lavage des voies et trottoirs Nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdiction, sauf impératif sanitaire
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	Interdiction
Activités industrielles et commerciales hors installations classées pour la protection de l'environnement	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire. Les rejets préjudiciables à la qualité de l'eau peuvent faire l'objet de limitation, voire de suppression
installations classées pour la protection de l'environnement	Doivent se conformer à leur arrêté[1]
Irrigation des terres agricoles	**Grandes cultures :** Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement et par forage Interdictions entre 10 h et 20 h et totalement Interdictions les samedis et dimanches **cultures légumières et maraîchères de plein champ :** prélèvements en rivière et nappe d'accompagnement Interdictions entre 10 h et 20 h
Remplissage des piscines privées	Interdiction sauf si chantiers en cours
Plans d'eau	Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Vidange et remplissage des piscines publiques	Soumis à autorisation
Travaux en rivière	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf travaux d'urgence devant être autorisés par la police de l'eau
Stations d'épuration et collecteurs pluviaux	Surveillance accrue des rejets, les délestages directs par temps sec sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé

[1] L'article 30 de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit que les préfets peuvent prendre des mesures de restriction sur les installations classées pour la protection de l'environnement en sus de celles prévues dans leurs autorisations si cela s'avère nécessaire.

Bassins versants de l'Oise et du Vexin

Seuil de vigilance : des campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place.

ANNEXE 2

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES du BASSIN VERSANT PLAINE-DE-FRANCE ET PARISIS (SEUIL D'ALERTE RENFORCEE)

ARNOUVILLE LES GONESSE	ATTAINVILLE	BAILLET EN FRANCE
BELLEFONTAINE	BELLOY EN FRANCE	BONNEUIL EN FRANCE
BOUFFEMONT	BOUQUEVAL	CHATENAY EN FRANCE
CHAUMONTEL	CHENNEVIERES LES LOUVRES	EPIAIS LES LOUVRES
EPINAY CHAMPLATREUX	EZANVILLE	FONTENAY EN PARISIS
FOSSES	GARGES LES GONESSE	GONESSE
GOUSSAINVILLE	JAGNY SOUS BOIS	LASSY
LE MESNIL AUBRY	LE PLESSIS GASSOT	LE PLESSIS LUZARCHES
LE THILLAY	LOUVRES	LUZARCHES
MAFFLIERS	MAREIL EN France	MARLY LA VILLE
MOISSELLES	MONTSOULT	NERVILLE
NOINTEL	PRESLES	PUISEUX EN FRANCE
ROISSY EN FRANCE	SAINT MARTIN DU TERTRE	SAINT WITZ
SEUGY	SURVILLIERS	VAUD' HERLAND
VEMARS	VIARMES	VILLAINE SOUS BOIS
VILLERON	VILLIERS LE SEC	

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES du BASSIN VERSANT DE L'OISE
(SEUIL DE VIGILANCE)

ANDILLY	ARGENTEUIL	ASNIERES SUR OISE
AUVERS SUR OISE	BEAUCHAMP	BEAUMONT SUR OISE
BERNES	BESSANCOURT	BETHEMONT
BEZONS	BRUYERES SUR OISE	BUTRY SUR OISE
CERGY	CHAMPAGNE SUR OISE	CHAUVRY
CORMEILLES EN PARISIS	DEUIL LA BARRE	DOMONT
EAUBONNE	ECOUEN	ENGHIEN LES BAINS
ENNERY	ERAGNY SUR OISE	ERMONT
FRANCONVILLE	FREPILLON	GROSLAY
HAUTE ISLE	HERBLAY	JOUY LE MOUTIER
LA FRETTE SUR SEINE	LA ROCHE GUYON	LE PLESSIS BOUCHARD
L'ISLE ADAM	MARGENCY	MERIEL
MERY SUR OISE	MONTIGNY LES CORMEILLES	MONTLIGNON
MONTMAGNY	MONTMORENCY	MOURS
NEUVILLE SUR OISE	NOISY SUR OISE	PARMAIN
PERSAN	PIERRELAYE	PISCOP
PONTOISE	SAINT BRICE SOUS FORET	SAINT GRATTEN
SAINT OUEN L'AUMONE	SAINT LEU LA FORET	SAINT PRIX
SANNOIS	SARCELLES	SOISY SOUS MONTMORENCY
TAVERNY	VALMONDOIS	VAUREAL
VETHEUIL	VILLIERS-ADAM	VILLIERS LE BEL

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES du BASSIN VERSANT DU VEXIN
(SEUIL DE VIGILANCE)

ABLEIGES	AINCOURT	AMBLEVILLE
AMENUCOURT	ARRONVILLE	ARTHIES
AVERNES	BANTHELU	BERVILLE
BOISEMONT	BOISSY L' AILLERIE	BRAY ET LU
BREANCON	BRIGANCOURT	BUHY
CHARMONT	CHARS	CHAUSSY
CHERENCE	CLERY EN VEXIN	COMMENY
CONDECOURT	CORMEILLES EN VEXIN	COURCELLES SUR VIOSNE
COURDIMANCHE	EPIAIS RHUS	FREMAINVILLE
FREMECOURT	FROUVILLE	GADANCOURT
GENAINVILLE	GENICOURT	GOUZANGREZ
GRISY LES PLATRES	GUIRY EN VEXIN	HARAVILLIERS
HEDOUVILLE	HEROUVILLE	HODENT
LABBEVILLE	LA CHAPELLE EN VEXIN	LE BELLAY EN VEXIN
LE HEAULME	LE PERCHAY	LIVILLIERS
LONGUESSE	MAGNY EN VEXIN	MARINES
MAUDETOUR EN VEXIN	MENOUVILLE	MENUCOURT

MONTGEROULT	MONTREUIL SUR EPTE	MOUSSY
NESLES LA VALLEE	NEUILLY EN VEXIN	NUCOURT
OMERVILLE	OSNY	PUISEUX PONTOISE
RONQUEROLLES	SAGY	SAINT CLAIR SUR EPTE
SAINT CYR EN ARTHIES	SAINT GERVAIS	SANTEUIL
SERAINCOURT	THEMERICOURT	THEUVILLE
US	VALLANGOUJARD	VIENNE EN ARTHIES
VIGNY	VILLERS EN ARTHIES	WY DIT JOLI VILLAGE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-194
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de l'association « Golf de Domont-Montmorency », Route de Montmorency, 95330 Domont, en date du 12 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la piscine du Golf de Domont-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame HENON Vikie né(e) le 28 septembre 2000 à Montmorency (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 12 juillet 2018 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller la piscine du Golf de Domont-Montmorency, Route de Montmorency, 95330 Domont, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juin au 4 août et du 2 au 15 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à madame HENON Vikie d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Domont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,
L'adjoint au chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service citoyenneté, vie associative, égalité des chances



Daniel JAAR

097

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\GOLF-DOMONT\2019-06-12_XXX_ARR_Piscine-DOMONT-GOLF-HENON-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-194.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-207
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la » communauté de communes du Haut Val-d'Oise », 4 Route des Prés de Thury, 95260 Beaumont-sur-Oise, en date du 22 mai 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant du centre aquatique de Beaumont-sur-Oise et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur SERRUYS Corentin né(e) le 02 septembre 1999 à Creil (60), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 5 juin 2018 par le préfet de Boulogne-sur-Mer, est autorisé(e) à surveiller en autonomie le centre aquatique de Beaumont-sur-Oise, 4 Route des Prés de Thurys, 95260 Beaumont-sur-Oise, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juillet au 31 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur SERRUYS Corentin d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Beaumont-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\BEAUMONT-SUR-OISE\2019-06-19_XXX_ARR_Piscine-Beaumont-sur-Oise-SERRUYS-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-207.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-208
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la » communauté de communes du Haut Val-d'Oise », 4 Route des Prés de Thury, 95260 Beaumont-sur-Oise, en date du 22 mai 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant du centre aquatique de Beaumont-sur-Oise et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur QUADRONE Morgan né(e) le 20 octobre 1989 à Pontoise (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 23 juillet 2008 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie le centre aquatique de Beaumont-sur-Oise, 4 Route des Prés de Thurys, 95260 Beaumont-sur-Oise, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juillet au 31 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur QUADRONE Morgan d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Beaumont-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

099

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\BEAUMONT-SUR-OISE\2019-06-19_XXX_ARR_Piscine-Beaumont-sur-Oise-QUADRONE-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-208.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-209
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur AMY Gabriel né(e) le 29 septembre 2000 à Soisy-Sous-Montmorency (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 12 juillet 2018 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur AMY Gabriel d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

100

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-AMY-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-209.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-210
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur CORVEZ Ludowik né(e) le 16 août 1997 à Enghien-les-Bains (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 04 mai 2016 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur CORVEZ Ludowik d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le - 9 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

101 Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-CORVEZ-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-210.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-211
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame LEBBIHI Dounia né(e) le 20 mars 2000 à Ermont (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 27 juin 2017 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 au septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame LEBBIHI Dounia d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

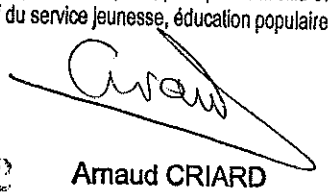
Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports



102 Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-LEBBIHI-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-211.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-212
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur MICHAËLI Thomas né(e) le 04 février 1998 à Pontoise (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 24 juin 2016 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 31 juillet 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur MICHAËLI Thomas d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

103

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-MICHAELI-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-212.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-213
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame MONCHAUX Dorine né(e) le 02 avril 1998 à Beaumont-sur-Oise (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 17 juin 2016 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame MONCHAUX Dorine d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

104

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-MONCHAUX-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-213.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-214
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur NEVOT Milan né(e) le 02 février 2000 à Ermont (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 29 novembre 2017 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur NEVOT Milan d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

105

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-NEVOT-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-214.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-215
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame ROBERT Pauline né(e) le 19 avril 2000 à La-Garenne-Colombes (92), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 27 juin 2017 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame ROBERT Pauline d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

106

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-ROBERT-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-215.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-216
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame PITARD Léna né(e) le 26 novembre 2000 à l'Isle-Adam (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 14 mai 2018 par le préfet du Morbihan, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame PITARD Léna d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

107

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-02_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-PITARD-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-216.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-225
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur ZAKRZEWSKI Hugo né(e) le 28 juillet 2001 à Stains (93), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 17 décembre 2018 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er août au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur ZAKRZEWSKI Hugo d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,
Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

108

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-226
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur DEBRAINE Tristan né(e) le 04 avril 1998 à Pontoise (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 18 juillet 2018 par le préfet du Val-d'Oise est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 15 juin au 08 septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur DEBRAINE Tristan d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

109

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-04_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-DEBRAINE-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-226.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-231
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération du Val-Parisis, 271 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamp, en date du 13 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant du centre aquatique Les Grands Bains du Parisis à Herblay et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur BENCHERQUI Younès né(e) le 18 juin 1998 à Cormeilles-en-Parisis (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 14 janvier 2016 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie le centre aquatique Les Grands Bains du Parisis, 1 Rue Truffaut, 95220 Herblay, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juillet au 31 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur BENCHERQUI Younès d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire d'Herblay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
Le chef du pôle par subdélégation
Le chef du service jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

110

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\HERBLAY\2019-06-19_XXX_ARR_Piscine-HERBLAY-BENCHERQUI-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-231.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-232
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération du Val-Parisis, 271 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamp, en date du 12 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la piscine « Les Nymphéas du Parisis » à Pierrelaye et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame DELANOË Marine né(e) le 07 septembre 1997 à Argenteuil (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 30 août 2016 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la piscine « Les Nymphéas du Parisis », 14 Chaussée Jules César, 95480 Pierrelaye établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juillet au 04 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame DELANOË Marine d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Pierrelaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

111

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\PIERRELAYE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-Pierrelaye-DELANOE-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-232.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-233
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération du Val-Parisis, 271 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamp, en date du 12 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la piscine « Les Nymphéas du Parisis » à Pierrelaye et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur IBANEZ Yann né(e) le 06 juin 1999 à Soisy-sous-Montmorency (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 30 octobre 2017 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la piscine « Les Nymphéas du Parisis », 14 Chaussée Jules César, 95480 Pierrelaye établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er au 31 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur IBANEZ Yann d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Pierrelaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

112

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\PIERRELAYE\2019-07-08_XXX_Arrêté-Piscine-Pierrelaye-IBANEZ-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-233.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-241
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de l'association, « Golf de Domont-Montmorency », Route de Montmorency, 95330 Domont, en date du 26 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la piscine du Golf de Domont-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame HAVART Margaux né(e) le 12 avril à Ermont 2000 à Ermont (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 08 juin 2018 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la piscine du Golf de Domont-Montmorency, Route de Montmorency, 95330 Domont, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 05 août au 1er au septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame HAVART Margaux d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Domont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation
Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef de service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-242
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de l'Isle-Adam, 45 Grande Rue, 95290 l'Isle-Adam, en date du 7 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la plage de l'Isle-Adam et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur RATSIMBAZAFY Tsiory né(e) le 18 avril 2000 à Madagascar (99), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 12 juin 2018 par le préfet de Paris est autorisé(e) à surveiller en autonomie la plage de l'Isle-Adam, 1 Avenue du Général de Gaulle, 95290 l'Isle-Adam, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 29 juin au 31 juillet 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur RATSIMBAZAFY Tsiory d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de l'Isle-Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 09 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

111

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\ISLE-ADAM\2019-07-04_XXX_ARR_Plage-ISLE-ADAM-RATSIMBAZFY-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-242.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-234
portant autorisation de sùrveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, 1 Rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency, en date du 25 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant La Vague de Soisy-sous-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur GAOUI Ryan né(e) le 28 avril 2000 à Montmorency (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 04 octobre 2018 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie l'espace nautique La Vague, Rue Bleury, 95230 Soisy-sous-Montmorency, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 06 juillet au 1er septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur GAOUI Ryan d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Soisy-sous-Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,
Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

115

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\LA VAGUE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-LA-VAGUE-GAOUI-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-234.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-235
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, 1 Rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency, en date du 25 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant La Vague de Soisy-sous-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur MANCEL Jules né(e) le 24 mai 1999 à Ermont (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 05 avril 2019 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie l'espace nautique La Vague, Rue Bleury, 95230 Soisy-sous-Montmorency, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er août au 1er septembre 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur MANCEL Jules d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Soisy-sous-Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation
Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

116

Arnaud CRIARD

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\LA VAGUE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-LA-VAGUE-MANCEL-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-235.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-236
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, 1 Rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency, en date du 25 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant La Vague de Soisy-sous-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur SELLES Louis né(e) le 19 juin 2000 à Paris (75), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 30 mars 2018 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie l'espace nautique La Vague, Rue Bleury, 95230 Soisy-sous-Montmorency, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 04 juillet au 04 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur SELLES Louis d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Soisy-sous-Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,
Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

117

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\LA VAGUE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-LA-VAGUE-SELLES-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-236.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-237
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, 1 Rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency, en date du 25 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant La Vague de Soisy-sous-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur GRAZIANI Edouard né(e) le 21 mars 1998 à Montmorency (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 17 juin 2016 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie l'espace nautique La Vague, Rue Bleury, 95230 Soisy-sous-Montmorency, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 04 juillet au 04 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur GRAZIANI Edouard d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Soisy-sous-Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

118

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\LA VAGUE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-LA-VAGUE-GRAZIANI-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-237.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-238
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, 1 Rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency, en date du 25 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant La Vague de Soisy-sous-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur PERRICAUD Jonathan né(e) le 10 septembre 1987 à Les Abymes (97), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 11 février 2019 par le préfet de la Guadeloupe, est autorisé(e) à surveiller en autonomie l'espace nautique La Vague, Rue Bleury, 95230 Soisy-sous-Montmorency, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 04 juillet au 04 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur PERRICAUD Jonathan d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Soisy-sous-Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

119

Arnaud CRIARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-239
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le président de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, 1 Rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency, en date du 25 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant La Vague de Soisy-sous-Montmorency et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur MARQUILLY Gaétan né(e) le 28 mars 1997 à Ermont (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 31 août 2016 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie l'espace nautique La Vague, Rue Bleury, 95230 Soisy-sous-Montmorency, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 04 juillet au 04 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur MARQUILLY Gaétan d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Soisy-sous-Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 JUIL. 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

120

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\LA VAGUE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-LA-VAGUE-MARQUILLY-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-239.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-240
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de Franconville, 25 Avenue du Marais, 95130 Franconville, en date du 24 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la piscine de Franconville et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Madame BUISSON Clara né(e) le 03 janvier 2000 à Montmorency (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 12 juillet 2018 par le préfet du Val-d'Oise, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la piscine municipale de Franconville, 25 Avenue des Marais, 95130 Franconville, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juillet au 25 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Madame BUISSON Clara d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Franconville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 juillet 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

121

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\FRANCONVILLE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-FRANCONVILLE-BUISSON-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-240.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-243
portant autorisation de surveillance en autonomie des activités aquatiques de baignade ou de natation des établissements de baignade d'accès payant

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport, notamment les articles L322-7, D322-12, D322-13, D322-14, A322-8 et A322-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU la demande présentée par monsieur le maire de Franconville, 25 Avenue du Marais, 95130 Franconville, en date du 24 juin 2019 en qualité d'exploitant de l'établissement de bain d'accès payant de la piscine de Franconville et des pièces justificatives ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur MERCKEL Alex né(e) le 18 décembre 1999 à Ermont (95), titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) délivré le 19 décembre 2017 par le préfet de Paris, est autorisé(e) à surveiller en autonomie la piscine municipale de Franconville, 25 Avenue des Marais, 95130 Franconville, établissement de baignade d'accès payant.

Article 2 - La présente autorisation est délivrée pour la période du 1er juillet au 25 août 2019.

Article 3 - Cette dérogation n'octroie pas le droit à Monsieur MERCKEL Alex d'enseigner, animer, encadrer, entraîner des activités physiques et sportives contre rémunération.

Article 4 - La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Article 5 - Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise et le maire de Franconville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 10 juillet 2019

Pour le préfet
et par subdélégation,

Le chef du pôle jeunesse, sports, politique de la ville et vie associative
Le chef du service jeunesse, éducation populaire et sports

Arnaud CRIARD

122

O:\03-SJECS\3C-SPORT\3C2-REGLEMENTATION\ENCADREMENT-PRATIQUE-APS_REGLEMENTATION\BNSSA\DEROGATIONS\2019\FRANCONVILLE\2019-07-08_XXX_ARR_Piscine-FRANCONVILLE-MERCKEL-Derog-BNSSA_DDCS-95-A-2019-243.doc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la Cohésion Sociale
Service Hébergement Logement

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-189
portant regroupement des trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale
gérés par l'association ESPERER 95 dans le Val-d'Oise

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

*****

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L.312-1, L.312-8, L.313-1 à L.313-8, L.313-18, L.345-1 à L.345-4, D.312-197 à 206, R.310-10-3 à 4 et l'annexe 3-10, R.313-1 à R.313-10, et R.345-1 à R.345-7 ;

VU la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2012-147 du 30 janvier 2012 relatif aux conditions de prise en compte de la certification dans le cadre de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2014-1368 du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du président de la République du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de Saint-Quentin en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1981 portant création du CHRS Oasis de 9 places gérées par ESPERER 95 modifiés par les arrêtés n°DDCS-95-A-2014-041 du 19 juin 2014 et n°DDCS-95-A-2016-162 du 29 décembre 2016 et n°DDCS-95-A-2018-209 du 28 décembre 2018 pour une capacité totale de 42 places ;

VU l'arrêté prefectoral du 31 octobre 1994 portant création du CHRS Étape de 19 places gérées par ESPERER 95 modifié par l'arrêté n° DDCS-95-A-2014-042 du 19 juin 2014 et l'arrêté n°DDCS-95-A-2016-161 du 29 décembre 2016 pour une capacité totale de 42 places ;

VU l'arrêté prefectoral du 15 juillet 1981 portant création du CHRS Hermitage de 9 places gérées par ESPERER 95 modifié par l'arrêté n° DDCS-95-A-2014-041 du 19 juin 2014 et l'arrêté n° DDCS-95-A-2016-160 du 29 décembre 2016 pour une capacité de 14 places ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

123

VU la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n°DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 sur les évaluations ;

VU les modèles d'abrégé et de synthèse, publiés par l'ANESM en date du 4 juin 2012, conformément au décret du 30 janvier 2012 susvisé ;

CONSIDÉRANT que le regroupement administratif des trois CHRS n'entraîne ni extension de capacité ni modification des missions ;

CONSIDÉRANT que le regroupement administratif des trois CHRS ne présente pas de coûts de fonctionnement hors de proportion avec les services rendus, conformément à l'article L 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1er : Le regroupement des trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale gérés par l'association ESPERER 95, dont le siège social est situé au 1 ancienne route de Rouen, 95300 PONTOISE, en une seule entité dénommée « CHRS L'ensemble », est autorisé à compter du 1er janvier 2019.

Article 2 : Les autorisations précédentes sont caduques.

Article 3 : Cette autorisation est accordée jusqu'au 1er janvier 2034 inclus.

Article 4 : La capacité du CHRS L'ensemble est de 98 places réparties sur trois sites :
– site de Cergy d'une capacité de 42 places ;
– site d'Eaubonne d'une capacité de 42 places ;
– site de Pontoise d'une capacité de 14 places.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), la durée de la présente autorisation de regroupement est limitée à 15 années à compter de la date de parution au recueil des actes administratifs du présent arrêté.

Article 6 : Les nouvelles caractéristiques de l'établissement répertoriées au fichier national des Établissements sanitaires et sociaux (FINESS) sont les suivantes :

Numéro FINESS d'identification de l'Entité juridique : 95 080 336 1
Raison Sociale de l'Entité Juridique : Espace Sociale pour l'Education, la Réinsertion et la Réflexion
Statut juridique (code et libellé) : [60] Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Numéro FINESS d'identification de l'établissement : 95 042 002 6
Raison Sociale de l'Établissement : CHRS L'ENSEMBLE
Mode de Tarification (code et libellé) : [30] Préfet de région établissements et services sociaux
Catégorie (code et libellé) : [214] Centre Hébergement & Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)

Code discipline d'équipement : [957] Hébergement d'insertion
Codes mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet internat
Code clientèle : [818] Inculpés sous contrôle judiciaire et condamnés libres
Capacité : 14 places

Code discipline d'équipement : [957] Hébergement d'insertion

Codes mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet internat
Code clientèle : [820] Hommes seuls en difficultées
Capacité : 8 places

Code discipline d'équipement : [957] Hébergement d'insertion
Codes mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet internat
Code clientèle : [812] Femmes seules en difficultées
Capacité : 14 places

Code discipline d'équipement : [957] Hébergement d'insertion
Codes mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet internat
Code clientèle : [821] Familles en difficultés ou sans logement
Capacité : 50 places

Code discipline d'équipement : [957] Hébergement d'insertion
Codes mode de fonctionnement : [11] Hébergement complet internat
Code clientèle : [811] Jeunes adultes en difficultées.
Capacité : 12 places

Article 7 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au recueil des actes administratifs devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.télérecours.fr).

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

- 8 JUIL. 2019

Le préfet
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la
Cohésion sociale du Val-d'Oise

ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2019-193 portant approbation du document cadre d'orientations de la conférence intercommunale du logement de Roissy-Pays-de-France

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 441-1-5° ;

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 8 ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 97 ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 70 ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social ;

VU l'instruction du gouvernement du 14 mai 2018 relative aux orientations en matière d'attributions de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU la note technique du 25 avril 2017 relative aux conditions d'application dans l'espace et dans le temps des principales dispositions de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté relatives aux attributions et à la gestion de la demande ;

VU la délibération de l'EPCI « Roissy-Pays de France » du 17 novembre 2016 engageant la démarche de création de la conférence intercommunale du logement ;

VU l'arrêté de l'EPCI « Roissy-Pays de France » du 3 février 2017 portant création et composition de la conférence intercommunale du logement ;

VU le règlement intérieur de la CIL de la communauté d'agglomération de Roissy-Pays-de-France du 3 février 2017 ;

VU la délibération de l'EPCI portant approbation du document cadre d'orientation de la CIL du 21 février 2019 ;

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

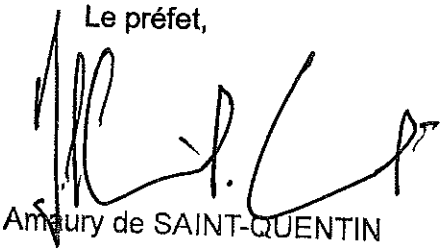
Article 1 : Le document cadre sur les orientations en matière d'attributions de logements sociaux pour le territoire de la communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le

- 8 JUIL. 2019

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2019-97
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/850801564
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le10/07/2019 par l'autoentrepreneur Madame LANAPPE Marie Patricia sis(e) C/Mme LHUISSIER 78 Rue des Epinettes–95240 CORMEILLES EN PARISIS.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame LANAPPE Marie Patricia, sis(e) 78 Rue des Epinettes-95240 CORMEILLES EN PARISIS sous le n°SAP/ 850801564 à compter du 10/07/2019.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;

• Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
• Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
• Livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
• Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
• Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
• Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 11/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail,

Sonia MAHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

**Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France**

Unité Départementale du Val-d'Oise
**Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne**

Récépissé n° D.2019-98
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/851427906
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 13/07/2019 par l'autoentrepreneur Monsieur PERDICES Bastien sis(e) 2 Allée Jacqueline Auriol–95150 TAVERNY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Monsieur PERDICES Bastien, sis(e) 2 All2e Jacqueline Auriol-95150 TAVERNY sous le n°SAP/851427906 à compter du 13/07/2019.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : mandataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés *(montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal)* ;

130

• Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;

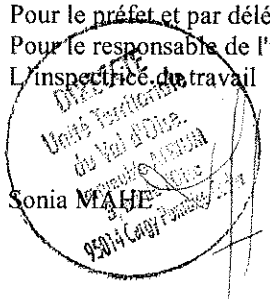
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 15/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail



Sonia MAHE

131

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2019-99
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/851950980
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 12/07/2019 par l'entrepreneur individuel VILLEY nom commercial « MARIA VILLEY SERVICES » sis(e) 7 Parc de la faisanderie–95290 L'ISLE ADAM.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entrepreneur individuel VILLEY nom commercial « MARIA VILLEY SERVICES », sis(e) 7 Parc de la faisanderie-95290 L'ISLE ADAM sous le n°SAP/ 851950980 à compter du 12/07/2019.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;

;

- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance informatique et Internet à domicile (*montant des prestations plafonné à 3 000 €*) ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (hors PA/PH)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 15/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé modificatif n° D.2019-100
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/520178252
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de CORREIA DA SILVA Adosinda , dont le statut juridique était autoentrepreneur depuis le 18/10/2015 sous le n° **SAP/520178252.**

Vu l'information du changement du statut juridique et de la dénomination sociale par mail le 12/07/2019 ;

Vu l'avis au répertoire SIRENE indiquant le nouveau statut juridique et la dénomination sociale SAS LUSO PRO- 2 Rue Haute du Tertre – 95000 CERGY à compter du 12/07/2019;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une nouvelle déclaration d'activités de services à la personne a été enregistrée par l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 12/07/2019 pour le compte de la SAS LUSO PRO, sis(e) 2 Rue Haute du Tertre – 95000 CERGY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SAS LUSO PRO, sis(e) 2 Rue Haute du Tertre – 95000 CERGY à compter du 12/07/2019 sous le n° **SAP/520178252.**

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 16/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail



Sonia MAHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2019-101
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/840815401
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le12/07/2019 par l'autoentrepreneur Monsieur MONTES Sébastien sis(e) 23 Rue du Général Schmitz–95300 PONTOISE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Monsieur MONTES Sébastien, sis(e) 23 Rue du Général Schmitz-95300 PONTOISE sous le n°SAP/840815401 à compter du 12/07/2019.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

• Assistance aux personnes (hors PA/PH) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)

• Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

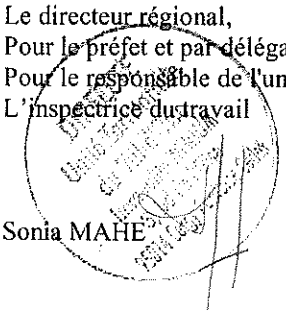
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le16/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail



Sonia MAHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

**Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France**

Unité Départementale du Val-d'Oise
**Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne**

**Récépissé n° D.2019-102
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/842035420
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail**

**LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le12/07/2019 par l'autoentrepreneur Madame BLAZIN Noëlle sis(e) 4 Place Albert Camus–95210 SAINT GRATIEN.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame BLAZIN Noëlle, sis(e) 4 Place Albert Camus-95210 SAINT GRATIEN sous le n°SAP/842035420 à compter du 12/07/2019.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : mandataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 16/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

**Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France**

Unité Départementale du Val-d'Oise
**Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne**

**Récépissé n° D.2019-103
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/851744961
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail**

**LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17/06/2019 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-29 du 20/06/2019 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 16/07/2019 par l'autoentrepreneur Madame AKENBOR OWEN sis(e) 14 Les Hauts de Marcouville –95300 PONTOISE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame AKENBOR OWEN, sis(e) 14 Les Hauts de Marcouville-95300 PONTOISE sous le n°SAP/ 851744961 à compter du 16/07/2019.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers ;**
- **Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés** *(montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal)* ;

• Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
• Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 17/07/2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE

Agence Régionale de Santé
Île-de-France

ARRETE N° 2019 – 123
portant modification de l'arrêté n°2019-101 du 16 mai 2019 relatif à l'autorisation d'extension de 10 places de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « La Clé » sise 45 rue des Valanchards 95290 Jouy-le-Moutier (95)

gérée par la Fondation « John Bost »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-2, L. 313-4, L. 314-3 et suivants, D. 312-0-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2 et R. 313-8-1 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;

VU le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°2018-243 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;

VU l'avis d'appel à manifestation d'intérêt pour des projets d'extension visant la mise en œuvre accélérée de solutions nouvelles permettant de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap en Ile-de-France, publié le 3 juillet 2018 ;

VU l'ensemble des dossiers recevables reçus en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ;

VU le projet déposé par la Fondation « John Bost » en date du 1er octobre 2018 ;

VU la demande d'autorisation déposée en date du 18 janvier 2019 ;

VU l'arrêté n°2009-827 du 27 mai 2009 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant l'association « La Clé pour l'Autisme » à gérer et à exploiter la MAS « La Clé » sise 45 rue des Valanchards – 95290 Jouy-le-Moutier ;

VU l'arrêté n° 2013-255 du 11 décembre 2013 de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant le transfert de gestion de la MAS « La Clé » initialement gérée par l'association « La Clé pour l'Autisme » au profit de la Fondation « John Bost » sise 6 rue John Bost - 24130 La Force ;

VU l'arrêté n°2017-83 du 20 mars 2017 de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant l'extension d'une place de la MAS « la Clé » à la Fondation « John Bost » et portant à 39 places la capacité de cette structure destinée à des personnes âgées de plus de 18 ans souffrant d'autisme et autres troubles envahissants du développement.

VU l'arrêté n° 2019-101 du 16 mai 2019 portant autorisation d'extension de 10 places de la MAS « la Clé » ;

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 1er janvier 2016 (2016 -2020) ;

CONSIDERANT que dans l'attente des travaux de réfection du bâtiment de l'internat, la capacité totale de l'établissement est actuellement répartie en 30 places d'hébergement permanent et en 9 places de service externalisé associant accueil de jour et prestations à domicile et qu'à l'issue des travaux de l'internat, les 9 places externalisées seront converties en 9 places d'hébergement permanent ;

CONSIDERANT que le projet présenté dans le cadre de l'AMI consiste à maintenir les places externalisées et à en augmenter leur nombre de manière permanente à l'issue des travaux de réalisation, et non pas pendant la durée des travaux comme indiqué précédemment dans l'arrêté n°2019-101 du 16 mai 2019 ;

CONSIDERANT que le projet répond au besoin de transformation de l'offre vers une plus grande personnalisation et adaptabilité aux besoins des usagers, en prévoyant notamment de :

- pérenniser des solutions
- favoriser la relation sociale
- proposer des ateliers de stimulations diverses
- maintenir et développer l'autonomie
- intégrer progressivement les usagers en structure médio-éducative

CONSIDERANT qu'il est conforme aux objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le projet régional de santé et satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie Ile-de-France 2018-2022 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 900 000 euros

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'autorisation d'extension de 10 places de la MAS « La Clé », sise 45 rue des Valanchards à Jouy le Moutier (95), destinée à des personnes âgées de plus de 18 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme, est accordée à la Fondation «John Bost» dont le siège social est situé 6 rue John Bost 24130 La Force.

ARTICLE 2 :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 3 :

La capacité de la MAS « la Clé » résultant de l'autorisation accordée à l'article 1er du présent arrêté portée à 49 places est ainsi répartie :

- 39 places d'hébergement permanent
- 10 places de service externalisé associant accueil de jour et prestations à domicile

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 000 949 8
Code catégorie : 255 - Maison d'accueil spécialisée
Code discipline : 964 – Accueil et accompagnement spécialisé PH
Code fonctionnement (type d'activité) : 11 Hébergement complet
21 Accueil de jour
Code clientèle : 437 Troubles du spectre de l'autisme

Code MFT : 57 ARS/ dotation globalisée

N° FINESS du gestionnaire : 24 000 026 5
Code statut : 63

ARTICLE 5 :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 :

Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement dans un délai de trois ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9 :

La Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 10 juillet 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

DECISION TARIFAIRE N° 1278 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2019 DE ESAT ADEP VILLIERS LE BEL - 950809517

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure ESAT dénommée ESAT ADEP VILLIERS LE BEL (950809517) sise 14, R DES ENTREPRENEURS, 95400, VILLIERS-LE-BEL et gérée par l'entité dénommée ASS DE LA DEFENSE ET D'ENTRAIDE DES PH (750810533) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT ADEP VILLIERS LE BEL (950809517) pour 2019 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 01/07/2019 , par la délégation départementale de Val-d'Oise ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 08/07/2019 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globale de financement est fixée à 939 329.75€.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	195 708.97
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	673 757.52
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	140 433.01
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	1 009 899.50
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	939 329.75
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	52 535.00
	Reprise d'excédents	18 034.75
	TOTAL Recettes	1 009 899.50

Dépenses exclues du tarif : 0.00€

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 78 277.48€.

Le prix de journée est de 59.47€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2020 : 957 364.50€ (douzième applicable s'élevant à 79 780.38€)
- prix de journée de reconduction : 60.61€

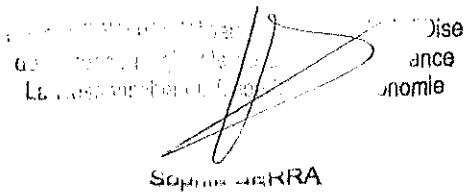
Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS DE LA DEFENSE ET D'ENTRAIDE DES PH (750810533) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 15/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental



DECISION TARIFAIRE N°1307 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE

POUR 2019 DE

MAS LE BOISJOLAN - 950013904

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure MAS dénommée MAS LE BOISJOLAN (950013904) sise 11, R DE PARIS, 95400, VILLIERS-LE-BEL et gérée par l'entité dénommée AFASER (940721384) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAS LE BOISJOLAN (950013904) pour 2019;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 01/07/2019 , par la délégation départementale de Val-d'Oise ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 04/07/2019 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 18/07/2019.

DECIDE

Article 1 er — A compter du 01/08/2019, pour 2019, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	708 363.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 626 896.65
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	514 203.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	48 053.92
	TOTAL Dépenses	3 897 516.57
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	3 630 005.57
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	214 240.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	53 271.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	3 897 516.57

Dépenses exclues du tarif : 0.00€

Article 2 — Pour 2019, la tarification des prestations de la structure dénommée MAS LE BOISJOLAN (950013904) est fixée comme suit, à compter du 01/08/2019:

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	319.09	214.58	0.00	0.00	0.00	0.00

Article 3 — A compter du 1er janvier 2020 , en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction, à titre transitoire, sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	306.39	204.77	0.00	0.00	0.00	0.00

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « AFASER » (940721384) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 18/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N°402 PORTANT FIXATION POUR 2019

DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

CENTRE BELLE ALLIANCE - 950007948

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) - SAMSAH BELLE ALLIANCE - 950012179

Centre de rééducation professionnelle (CRP) - CRP BELLE ALLIANCE - 950808592

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 29/12/2017, prenant effet au 01/01/2018 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CENTRE BELLE ALLIANCE (950007948) dont le siège est situé 4, R ALBERT MOLINIER, 95410, GROSLAY, a été fixée à 4 397 206.12€, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2019 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 4 397 206.12 €

(dont 4 397 206.12€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950012179	0.00	0.00	617 967.03	0.00	0.00	0.00	0.00
950808592	2 721 052.14	1 058 186.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950012179	0.00	0.00	30.90	0.00	0.00	0.00	0.00
950808592	319.60	62.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 366 433.84€

(dont 366 433.84€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 397 206.12€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 4 397 206.12 €

(dont 4 397 206.12€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950012179	0.00	0.00	617 967.03	0.00	0.00	0.00	0.00
950808592	2 721 052.14	1 058 186.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)

FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950012179	0.00	0.00	30.90	0.00	0.00	0.00	0.00
950808592	319.60	62.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 366 433.84 € (dont 366 433.84€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CENTRE BELLE ALLIANCE (950007948) et aux structures concernées.

Fait à Cergy, Le 21 JUIN 2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départemental
de l'Agence Régionale de Santé
La Responsable du Département

Sophie CERRA

DECISION TARIFAIRE N°408 PORTANT FIXATION POUR 2019

DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

HEVEA - 950781310

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) - ESAT LA HETRAIE - 950781096

Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM) - FAM L OLIVAIE - 950783126

Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM) - FAM LA GARENNE DU VAL - 950808436

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 21/12/2018, prenant effet au 01/01/2019 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée HEVEA (950781310) dont le siège est situé 31, R DE MAURECOURT, 95280, JOUY-LE-MOUTIER, a été fixée à 2 560 141.44€, dont 16 550.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2019 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 2 560 141.44 €

(dont 2 560 141.44€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950781096	0.00	0.00	1 429 681.57	0.00	0.00	0.00	0.00
950783126	516 416.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950808436	614 043.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950781096	0.00	0.00	62.79	0.00	0.00	0.00	0.00
950783126	74.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950808436	70.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 213 345.12€

(dont 213 345.12€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2 543 591.44€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 2 543 591.44 €

(dont 2 543 591.44€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)

FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950781096	0.00	0.00	1 429 681.57	0.00	0.00	0.00	0.00
950783126	516 416.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950808436	597 493.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950781096	0.00	0.00	62.79	0.00	0.00	0.00	0.00
950783126	74.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950808436	68.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 211 965.95 € (dont 211 965.95€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HEVEA (950781310) et aux structures concernées.

Fait à Cergy, Le 21 JUIN 2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 547 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2019 DE FAM LE PARC - 950807784

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure FAM dénommée FAM LE PARC (950807784) sise 18, R DE BLEURY, 95230, SOISY-SOUS-MONTMORENCY et gérée par l'entité dénommée ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL (930019484) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM LE PARC (950807784) pour 2019 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/06/2019.

DECIDE

Article 1ER — A compter du 01/01/2019, le forfait global de soins est fixé à 1 571 901.11€ au titre de 2019, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 130 991.76€.

Soit un forfait journalier de soins de 93.05€.

Article 2 — A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2020 : 1 571 901.11€
  (douzième applicable s'élevant à 130 991.76€)
- forfait journalier de soins de reconduction de 93.05€

Article 3 — Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 — La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 — Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL (930019484) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 19/06/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N°827 PORTANT FIXATION POUR 2019

DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

GH CARNELLE PORTES DE L'OISE - 950001370

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Maison d'accueil spécialisée (MAS) - MAS L OREE DE CARNELLE - 950013847

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/07/2018.

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/12/2013, prenant effet au 01/01/2014 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 21/06/2019, au titre de 2019, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée GH CARNELLE PORTES DE L'OISE (950001370) dont le siège est situé 25, R EDMOND TURCQ, 95260, BEAUMONT-SUR-OISE, a été fixée à 4 296 503.82€, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 21/06/2019 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 4 296 503.82 €

(dont 4 296 503.82€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950013847	3 780 923.39	515 580.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950013847	261.58	404.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 358 041.99€

(dont 358 041.99€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 296 503.82€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 4 296 503.82 €

(dont 4 296 503.82€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950013847	3 780 923.39	515 580.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950013847	261.58	404.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 358 041.99 €

(dont 358 041.99€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire GH CARNELLE PORTES DE L'OISE (950001370) et aux structures concernées.

Fait à, Cergy Le 24/06/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N°965 PORTANT FIXATION POUR 2019

DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL - 930019484

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) - SAMSAH DE SARCELLES - 950009209

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) - ESAT HORS LES MURS - 950011809

Centre de rééducation professionnelle (CRP) - CRP DE SARCELLES - 950510040

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 03/09/2018 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 12/03/2014, prenant effet au 01/01/2014 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL (930019484) dont le siège est situé 14, R SCANDICCI, 93508, PANTIN, a été fixée à 3 902 161.71€, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2019 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 3 902 161.71 €

(dont 3 902 161.71€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009209	0.00	0.00	487 411.89	0.00	0.00	0.00	0.00
950011809	0.00	0.00	444 323.34	0.00	0.00	0.00	0.00
950510040	2 001 809.12	968 617.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009209	0.00	0.00	54.58	0.00	0.00	0.00	0.00
950011809	0.00	0.00	60.95	0.00	0.00	0.00	0.00
950510040	253.39	88.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 325 180.14€

(dont 325 180.14€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 902 161.71€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 3 902 161.71 €

(dont 3 902 161.71€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)

FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009209	0.00	0.00	487 411.89	0.00	0.00	0.00	0.00
950011809	0.00	0.00	444 323.34	0.00	0.00	0.00	0.00
950510040	2 001 809.12	968 617.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009209	0.00	0.00	54.58	0.00	0.00	0.00	0.00
950011809	0.00	0.00	60.95	0.00	0.00	0.00	0.00
950510040	253.39	88.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 325 180.14 € (dont 325 180.14€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL (930019484) et aux structures concernées.

Fait à Cergy, Le 01/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N°906 PORTANT FIXATION POUR 2019

DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

ANAIS - ALENCON - 610000754

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Maison d'accueil spécialisée (MAS) - MAS LES HAUTS DE LA JOCASSIE - 950009829

Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM) - FAM LES HAUTS DE LA JOCASSIE - 950010538

Institut médico-éducatif (IME) - IME LA RAVINIERE - 950783068

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) - ESAT LE GITE - 950804203

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 28/10/2011, prenant effet au 01/01/2012 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ANAIS - ALENCON

(610000754) dont le siège est situé 32, R EIFFEL, 61008, ALENCON, a été fixée à 10 408 460.39€, dont 8 700.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2019 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 10 408 460.39 €

(dont 10 408 460.39€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009829	4 664 217.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950010538	615 548.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950783068	1 360 756.53	2 641 468.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950804203	0.00	0.00	1 126 469.77	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009829	299.97	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950010538	78.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950783068	172.01	240.97	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950804203	0.00	0.00	65.45	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 867 371.70€

(dont 867 371.70€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 10 399 760.39€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 10 399 760.39 €

(dont 10 399 760.39€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009829	4 664 217.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950010538	615 548.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950783068	1 357 798.53	2 635 726.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950804203	0.00	0.00	1 126 469.77	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
950009829	299.97	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950010538	78.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950783068	171.63	240.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
950804203	0.00	0.00	65.45	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 866 646.70 €

(dont 866 646.70€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ANAIS - ALENCON (610000754) et aux structures concernées.

Fait à Cergy, Le - 5 JUIL. 2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 1342 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2019 DE FAM PAVILLON BETHANIE - 950014878

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019.

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/05/2010 de la structure FAM dénommée FAM PAVILLON BETHANIE (950014878) sise 14, R JULES GIVONE, 95180, MENUCOURT et gérée par l'entité dénommée FONDATION JOHN BOST (240000265) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM PAVILLON BETHANIE (950014878) pour 2019 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2019.

169

DECIDE

Article 1ER — A compter du 01/01/2019, le forfait global de soins est fixé à 1 266 092.64€ au titre de 2019, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 105 507.72€.

Soit un forfait journalier de soins de 74.57€.

Article 2 — A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2020 : 1 266 092.64€
  (douzième applicable s'élevant à 105 507.72€)
- forfait journalier de soins de reconduction de 74.57€

Article 3 — Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 — La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 — Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION JOHN BOST (240000265) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 19/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 1437 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2019 DE SAMSAH - 950044214

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 .

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 09/08/2018 de la structure SAMSAH dénommée SAMSAH (950044214) sise 14, R JULES GIVONE, 95180, MENUCOURT et gérée par l'entité dénommée FONDATION JOHN BOST (240000265) ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 25/07/2019.

DECIDE

Article 1ER — A compter du 01/06/2019, le forfait global de soins est fixé à 271 048.00€ au titre de 2019, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 38 721.14€.

Soit un forfait journalier de soins de 31.66€.

Article 2 — A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2020 : 464 654.00€
  (douzième applicable s'élevant à 38 721.17€)
- forfait journalier de soins de reconduction de 54.28€

Article 3 — Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 — La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 — Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION JOHN BOST (240000265) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 25/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 1470 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2019 DE FAM PASSE R AILE - 950014639

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 14/01/2010 de la structure FAM dénommée FAM PASSE R AILE (950014639) sise 5, R ETIENNE FOURMONT, 95220, HERBLAY et gérée par l'entité dénommée FONDATION OVE (690793435) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM PASSE R AILE (950014639) pour 2019 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 25/07/2019.

DECIDE

Article 1ER — A compter du 24/07/2019, le forfait global de soins est fixé à 1 163 992.67€ au titre de 2019, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 96 999.39€.

Soit un forfait journalier de soins de 0.00€.

Article 2 — A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2020 : 1 163 992.67€
  (douzième applicable s'élevant à 96 999.39€)
- forfait journalier de soins de reconduction de 0.00€

Article 3 — Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 — La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 — Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION OVE (690793435) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 25/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 1399 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2019 DE ESAT LES ATELIERS DU MOULIN - 950780783

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure ESAT dénommée ESAT LES ATELIERS DU MOULIN (950780783) sise 80, BD GAMBETTA, 95110, SANNOIS et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION OMRS ALPHA (950008268) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 25/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT LES ATELIERS DU MOULIN (950780783) pour 2019 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 01/07/2019 , par la délégation départementale de Val-d'Oise ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 25/07/2019.

175

DECIDE

Article 1ER A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globale de financement est fixée à 903 770.59€.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	135 807.85
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	722 292.26
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	118 527.69
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	976 627.80
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	903 770.59
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	52 480.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	20 377.21
	TOTAL Recettes	976 627.80

Dépenses exclues du tarif : 0.00€

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 314.22€.

Le prix de journée est de 63.20€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2020 : 924 147.80€ (douzième applicable s'élevant à 77 012.32€)
- prix de journée de reconduction : 64.63€

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION OMRS ALPHA (950008268) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 25/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Délégation Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 1398 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2019 DE ESAT GEORGES LAPIERRE - 950781435

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure ESAT dénommée ESAT GEORGES LAPIERRE (950781435) sise 31, AV DES CHATAIGNIERS, 95150, TAVERNY et gérée par l'entité dénommée FEDERATION DES APAJH (750050916) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT GEORGES LAPIERRE (950781435) pour 2019 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 01/07/2019 , par la délégation départementale de Val-d'Oise ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 25/07/2019.

DECIDE

Article 1ER A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globale de financement est fixée à 1 561 933.72€.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	281 635.66
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 232 402.19
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	254 716.57
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	1 768 754.42
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 561 933.72
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	80 870.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	7 000.00
	Reprise d'excédents	118 950.70
	TOTAL Recettes	1 768 754.42

Dépenses exclues du tarif : 0.00€

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 130 161.14€.

Le prix de journée est de 59.33€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2020 : 1 680 884.42€ (douzième applicable s'élevant à 140 073.70€)
- prix de journée de reconduction : 63.85€

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FEDERATION DES APAJH (750050916) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 25/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

DECISION TARIFAIRE N° 1416 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2019 DE ESAT L ARMME - 950801159

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/06/2019 publié au Journal Officiel du 15/06/2019 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL-D'OISE en date du 17/06/2019 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure ESAT dénommée ESAT L ARMME (950801159) sise 10, R CHARLES CROS, 95320, SAINT-LEU-LA-FORET et gérée par l'entité dénommée ASS PR RENCONTRE DES MALADES MENTAUX (950801241) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT L ARMME (950801159) pour 2019 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 01/07/2019 , par la délégation départementale de Val-d'Oise ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 25/07/2019.

DECIDE

Article 1ER A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, la dotation globale de financement est fixée à 1 162 984.14€.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	147 187.21
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	934 545.64
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	161 772.29
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	8 895.84
	TOTAL Dépenses	1 252 400.98
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 162 984.14
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	73 274.01
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	16 142.83
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	1 252 400.98

Dépenses exclues du tarif : 0.00€

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 96 915.34€.

Le prix de journée est de 59.41€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2020 : 1 154 088.30€ (douzième applicable s'élevant à 96 174.03€)
- prix de journée de reconduction : 58.96€

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS PR RENCONTRE DES MALADES MENTAUX (950801241) et à l'établissement concerné.

Fait à Cergy, Le 25/07/2019

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Déléguée Départementale du Val d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La Responsable du Département Autonomie

Sophie SERRA

Agence Régionale de Santé
Île-de-France

ARRETE N° 2019 -134
portant autorisation d'extension de 39 places du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) situé à Argenteuil (95)

géré par l'association « APAJH du Val d'Oise (95) »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-2, L. 313-4, L. 314-3 et suivants, D. 312-0-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2 et R. 313-8-1 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;

VU le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU le décret n° 2018-552 du 29 juin 2018 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles et à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au président du conseil départemental et au directeur général de l'agence régionale de santé ;

VU l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 2018-243 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;

VU l'avis d'appel à manifestation d'intérêt pour des projets d'extension visant la mise en œuvre accélérée de solutions nouvelles permettant de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap en Ile-de-France, publié le 3 juillet 2018 ;

VU l'ensemble des dossiers recevables reçus en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ;

VU les projets déposés par l'association « APAJH du Val d'Oise » en date du 15 octobre 2018 ;

VU la demande d'autorisation déposée en date du 21 janvier 2019 ;

VU l'arrêté n° 93-989 du 23 juillet 1993 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant la demande présentée par l'association « Condorcet » tendant à agréer la structure fonctionnant en annexe au Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) en tant que Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de 15 places, destiné à prendre en charge , dans le cadre de l'annexe XXIV, des enfants et des adolescents des deux sexes, âgées de 0 à 20 ans ;

VU l'arrêté n° 2010-39 du 11 mai 2010 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant l'association « APAJH du Val d'Oise » à gérer et exploiter le CMPP et le SESSAD situés 3 avenue Henri Dunant – 95100 Argenteuil à compter du 1er janvier 2008 ;

VU l'arrêté n° 2016-226 du 28 juillet 2016 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant l'association « APAJH du Val d'Oise », à étendre de 10 places la capacité du SESSAD, et portant ainsi le nombre total de places à 112 destinées à des enfants et jeunes adultes souffrant de déficience intellectuelle et d'autisme avec des troubles envahissants du développement ;

VU l'arrêté n° 2016-313 du 5 octobre 2016 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant une extension de 7 places du SESSAD de l'association « APAJH du Val d'Oise », destinées à la mise en place d'une unité d'enseignement en maternelle pour jeunes enfants avec troubles du spectre de l'autisme, âgés de 3 à 6 ans portant la capacité totale du service à 119 places réparties sur 3 sites (Cergy le haut 29 places; Garges-Lès-Gonesse 24 places; Argenteuil 66 places).

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 1er janvier 2016 (2016- 2020) ;

CONSIDERANT qu'en application du décret du 29 décembre 2017 susvisé, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France peut déroger aux seuils fixés par l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles au-delà desquels les autorisations d'extension d'établissements ou de services médico-sociaux doivent être précédées de la procédure d'appel à projet prévue par l'article L. 313-1-1 du même code, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte de circonstances locales ;

CONSIDERANT qu'en réponse à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt susvisé l'association « APAJH du Val d'Oise » a présenté un projet tendant à opérer une extension de capacité supérieure au seuil fixé par l'article D. 313-2 susvisé ;

CONSIDERANT que ce projet répond au besoin de transformation de l'offre vers une plus grande personnalisation et adaptabilité aux besoins des usagers, en prévoyant notamment :

- d'assurer le suivi des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles sur leurs lieux de vie,
- de maintenir et de renforcer le lien avec l'école,
- d'accompagner vers la professionnalisation des adolescents et jeunes adultes.

CONSIDERANT en outre qu'en s'engageant à une mise en œuvre effective de l'opération d'ici à novembre 2019, le gestionnaire répond à la nécessité d'un développement rapide de solutions nouvelles pour la population du territoire concerné, caractérisée par le besoin d'un accompagnement au domicile ainsi que sur les lieux de vie ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de déroger aux dispositions de l'article D. 313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles et, eu égard aux candidatures reçues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt répondant à un besoin similaire sur le même territoire, d'autoriser l'extension demandée à hauteur de 32 % de la capacité de l'établissement (ou du service) ;

CONSIDERANT que le projet est conforme aux objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le projet régional de santé et satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie Ile-de-France 2018-2022 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 564 669 euros dont;

- 291 237 euros pour une extension de capacité de 24 places
- 273 432 euros pour une extension de capacité à hauteur de 15 places permettant l'accompagnement vers la professionnalisation d'adolescents et de jeunes déficients intellectuels.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Par dérogation à l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le seuil prévu par cet article est fixé, dans le cadre de la présente autorisation, à hauteur de 32% de la capacité de l'établissement.

ARTICLE 2 :

L'autorisation d'extension de 39 places du SESSAD d'Argenteuil sis 27 allée Romain Rolland-95100 ARGENTEUIL, destiné à l'accompagnement d'enfants et jeunes adultes, âgés de 0 à 20 ans, présentant des troubles de spectre de l'autisme ou des déficiences intellectuelles, est accordée à l'association « APAJH du Val d'Oise » 5 rue Pasteur-95150 TAVERNY.

ARTICLE 3 :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4 :

La capacité totale de ce SESSAD résultant de l'autorisation accordée à l'article 2 du présent arrêté est portée à 158 places ainsi réparties :

37 places	31 avenue du Terroir Cergy-le-Haut (95)	32 places Déficience Intellectuelle 5 places Troubles du Spectre de l'Autisme
34 places	3 boulevard Albert Camus Sarcelles (95) (locaux situés anciennement à Garges-les Gonesse.)	34 places Déficience Intellectuelle
72 places	27 allée Romain Rolland Argenteuil (95)	60 places Déficience Intellectuelle 12 places Troubles du Spectre de l'Autisme
15 places	permettant l'accompagnement vers la professionnalisation d'adolescents et de jeunes adultes déficients intellectuels.	

ARTICLE 5 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 080 506 9

Code catégorie :	[182] Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	
Code discipline :	[841] Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et de la scolarisation	
Code fonctionnement :	[16] Prestation en milieu ordinaire	
Code clientèle :	[117] Déficience intellectuelle	(17 places)
	[437] Troubles du Spectre de l'Autisme	(141 places)

N° FINESS du gestionnaire :	95 001 640 2
Code MFT :	57 Tarification globalisée dans le cadre d'un CPOM.
Code statut :	60

ARTICLE 6 :

Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, à l'autorité compétente, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 7 :

Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public du service dans un délai de deux ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 8 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 9 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 10 :

La Déléguée départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 22/07/2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service santé environnement

ARRETE n°: 2019 - 516

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 27.2, 40.1, 40.2, 40.3 et 40.4 ;

VU le rapport motivé en date du 11 juin 2019 établi par la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés au sous-sol gauche de la construction sise 34 bis rue de Génicourt à OSNY (95520), désignés sous le numéro R-001, parcelle cadastrée section AE 39. la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de

VU le courrier adressé le 18 juin 2019, en recommandé avec accusé de réception, à
, réceptionné le 19 juin 2019, qui a mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation, l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les éléments de réponse apportés par par courrier du 25 juin 2019, ne sont pas de nature à interrompre la procédure engagée ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés au sous-sol gauche de la construction sise 34 bis rue de Génicourt à OSNY (95520), désignés sous le numéro R-001, présentent un caractère impropre à l'habitation du fait qu'ils sont totalement enterrés par rapport au niveau du sol extérieur, et qu'ils sont mis à disposition aux fins d'habitation par

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure de faire cesser cette situation ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental et de l'arrêté du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements et qu'elles ne permettent pas une circulation d'air permanente dans les locaux ;

CONSIDERANT que l'éclairement naturel au centre de la pièce principale est insuffisant pour permettre par temps clair l'exercice des activités normales de l'habitation sans recourir à un éclairage artificiel, puisque la pièce n'est pas munie de baies ouvrant directement sur un espace libre ;

CONSIDERANT qu'aucune pièce des locaux ne peut être considérée comme pièce principale ;

CONSIDERANT que le logement ne respecte pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

SUR proposition de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1er : M ... est mis en demeure de mettre fin à la mise à disposition aux fins d'habitation, avant le 31 août 2019, des locaux situés au sous-sol gauche de la construction sise 34 bis rue de Génicourt à OSNY (95520), désignés sous le numéro R-001, parcelle cadastrée section AE 39.

Article 2 : Dès le départ de l'occupant et son relogement dans les conditions visées à l'article 3 du présent arrêté, la personne mentionnée à l'article 1 est tenue d'exécuter tous travaux nécessaires pour empêcher toute utilisation des locaux aux fins d'habitation. A défaut, il y sera pourvu par l'autorité administrative aux frais de la personne mentionnée à l'article 1.

Article 3 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par l'occupant (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de ses droits au titre de ses baux ou contrats d'occupation.

Article 4 : La personne visée à l'article 1, est tenue d'assurer le relogement de l'occupant actuel dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elle fera connaître au préfet, avant le 15 août 2019 l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à ses frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1er ainsi qu'à l'occupant des locaux concernés.

Article 6 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 7 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L.1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : En cas de non-exécution des mesures et travaux prescrits à l'expiration du délai fixé, la personne citée à l'article 1 de l'arrêté est redevable du paiement d'une astreinte dans les conditions prévues à l'article L.1331-29-1 du code de la santé publique.

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux

mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire d'Osny, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 1 JUIL. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service santé environnement

ARRETE n°: 2019 - 615

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment son article L. 1311-4 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-143 du 27 février 2019 mettant en demeure [redacted], propriétaire des locaux du premier étage et des locaux du rez-de-chaussée droite dans la copropriété sis 5 route de Villeneuve à SAGY (95450), de prendre les mesures suivantes dans ces deux logements :

- assurer la sécurité des installations électriques générales et particulières de manière qu'elles ne puissent être cause de trouble pour la sécurité des occupants par contact direct ou indirect. Cette mise en sécurité comprend l'installation d'un dispositif de coupure d'urgence de l'alimentation électrique des installations du logement du rez-de-chaussée et le déplacement du tableau de répartition électrique dans le logement du rez-de-chaussée ou dans un local attenant accessible ;

- installer des dispositifs de chauffage dans le logement du rez-de-chaussée afin qu'un chauffage suffisant et continu de l'ensemble des pièces du logement puisse être assuré, dans le respect des normes de sécurité électrique.

VU le rapport en date du 5 juillet 2019 de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France attestant de la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral n°2019-143 du 27 février 2019 ;

VU l'attestation en date du 17 mai 2019 fournie par les services de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise le 4 juin 2019, prononçant la réception des travaux d'électricité prescrits par l'arrêté préfectoral n°2019-143 ;

VU les devis et les factures de la société Courant à Coût Sûr, sise 27 bis rue du Professeur Calmette à CORMEILLES EN PARISIS (95240), qui a réalisé les travaux prescrits dans les deux logements, documents transmis par la direction départementale des territoires le 12 juin 2019 et le 5 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que les travaux effectués d'office permettent de mettre un terme aux désordres relevés dans les logements au niveau des installations électriques et au niveau des installations de chauffage ;

CONSIDERANT que les mesures nécessaires pour mettre un terme au danger imminent pour la santé et la sécurité des occupants ont été prises dans leur totalité ;

SUR proposition de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral °2019-143, en date du 27 février 2019, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire des locaux concernés et au maire de SAGY.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de SAGY, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 11 JUIL. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service santé environnement

ARRETE n°: 2019 - 617

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 27.2, 40.1, 40.2, 40.3 et 40.4 ;

VU le rapport motivé en date du 11 juin 2019 établi par la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés au sous-sol droit de la construction sise 34 bis rue de Génicourt à OSNY (95520), désignés sous le numéro R-003, parcelle cadastrée section AE 39, la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de

VU le courrier adressé le 18 juin 2019, en recommandé avec accusé de réception, à , réceptionné le 19 juin 2019, qui a mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation, l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les éléments de réponse apportés par r ı par courrier du 25 juin 2019, ne sont pas de nature à interrompre la procédure engagée ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés au sous-sol droit de la construction sise 34 bis rue de Génicourt à OSNY (95520), désignés sous le numéro R-003, présentent un caractère impropre à l'habitation du fait que leur enterrement par rapport au niveau du sol extérieur est supérieur à 75%, et qu'ils sont mis à disposition aux fins d'habitation par

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure ı ı de faire cesser cette situation ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental et de l'arrêté du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements et qu'elles ne permettent pas une circulation d'air permanente dans les locaux ;

CONSIDERANT que l'éclairement naturel au centre de la pièce principale est insuffisant pour permettre par temps clair l'exercice des activités normales de l'habitation sans recourir à un éclairage artificiel ;

CONSIDERANT qu'aucune pièce des locaux ne peut être considérée comme pièce principale ;

CONSIDERANT que le logement ne respecte pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

SUR proposition de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1er : [redacted], est mis en demeure de mettre fin à la mise à disposition aux fins d'habitation, avant le 31 août 2019, des locaux situés au sous-sol droit de la construction sise 34 bis rue de Génicourt à OSNY (95520), désignés sous le numéro R-003, parcelle cadastrée section AE 39.

Article 2 : Dès le départ des occupants et leur relogement dans les conditions visées à l'article 3 du présent arrêté, la personne mentionnée à l'article 1 est tenue d'exécuter tous travaux nécessaires pour empêcher toute utilisation des locaux aux fins d'habitation. A défaut, il y sera pourvu par l'autorité administrative aux frais de la personne mentionnée à l'article 1.

Article 3 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par les occupants (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de leurs droits au titre de leurs baux ou contrats d'occupation.

Article 4 : La personne visée à l'article 1, est tenue d'assurer le relogement des occupants actuels dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elle fera connaître au préfet, avant le 15 août 2019 l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à ses frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1er ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 6 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 7 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L.1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : En cas de non-exécution des mesures et travaux prescrits à l'expiration du délai fixé, la personne citée à l'article 1 de l'arrêté est redevable du paiement d'une astreinte dans les conditions prévues à l'article L.1331-29-1 du code de la santé publique.

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire d'OSNY, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 11 JUIL. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service santé environnement

ARRETE n°: 2019 - 619

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment son article L. 1311-4 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1287, en date du 15 novembre 2018, mettant en demeure de faire cesser le risque pour la sécurité des occupants du logement qu'il met à disposition sis 12 square de Tours à Louvres (95380), dans le délai de 48 heures à compter de la notification, selon les mesures suivantes :

- Assurer la sécurité des installations électriques générales et particulières de manière qu'elles ne puissent être cause de trouble pour la sécurité des occupants par contact direct ou indirect,
- Assurer la sécurité de l'installation de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage de manière qu'elle ne puisse être source d'intoxication au monoxyde de carbone,
- Assurer l'intervention d'un chauffagiste fumiste qualifié pour contrôler la conformité de l'installation gaz (chaudière et conduit d'évacuation des gaz) avec la réglementation en vigueur et souscrire un contrat de maintenance,
- Le cas échéant, réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de l'installation gaz.

VU l'attestation en date du 15 juin 2019 de la société Courant à Coût Sûr, domiciliée 27 bis rue du professeur Calmette à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), intervenue sur l'installation électrique du logement dans le cadre des travaux par voie d'office ;

VU l'attestation en date du 19 juin 2019 de la société SARL Franck RIOU, domiciliée 14 avenue Fauveau à MARGENCY (95580), intervenue sur l'installation de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage du logement dans le cadre des travaux par voie d'office ;

VU l'attestation en date du 14 mai 2019 de la société A.D.M Couverture, domiciliée 7 impasse de la Vallée Gens à FLAVACOURT (60590), déclarant l'absence d'anomalie particulière sur la toiture du logement ;

CONSIDERANT que les travaux effectués permettent de mettre un terme aux nuisances générées par l'état du logement ;

CONSIDERANT que l'état du logement n'est plus susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'occupant ;

SUR proposition de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

2, avenue de la Palette – CS 20312 - 95011 Cergy Pontoise Cedex - Tél. : 01 34 41 14 00

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°2018-1287 susvisé, en date du 15 novembre 2018, est abrogé.

Aritcle 2 : Le présent arrêté sera notifié à monsieur [redacted] ainsi qu'à l'occupant du logement concerné.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de LOUVRES.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de LOUVRES, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 11 JUIL. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service santé environnement

ARRETE n°: 2019 - 618

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1331-26 à L.1331-31, L.1337-4, R. 1331-4 à R.1331-11, R.1416-1 à R.1416-9 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-6-1, L.521-1 à L.521-4 ;

VU le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent ;

VU l'arrêté du préfet du Val-d'Oise relatif à la composition du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

VU le règlement sanitaire départemental et notamment ses articles 29.1, 33, 40, 40.1, 40.4 et 51 ;

VU le rapport, en date du 9 mai 2019, établi par Laurence BERTAUD Architecte DPLG - Marc ANCEL Ingénierie à la demande de la direction départementale des territoires du Val d'Oise;

VU le rapport motivé de la déléguée départementale par intérim de l'agence régionale de santé pour le Val-d'Oise, en date du 10 mai 2019, concernant la construction sise 69 rue Mathieu Chazotte à DEUIL-LA-BARRE (95170), parcelle cadastrée section AR n° 162, appartenant à r domiciliée

VU l'avis émis le 27 juin 2019 par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), sur la réalité et les causes de l'insalubrité du logement susvisé et sur l'impossibilité d'y remédier ;

CONSIDERANT que ce logement constitue un danger pour la santé des personnes qui l'occupent, notamment aux motifs suivants :

- dangerosité de l'installation électrique,
- non-respect des normes minimales d'habitabilité,
- absence des dispositifs de ventilation,
- infiltrations d'eau,
- défaut du moyen de chauffage fixe,
- défaut d'évacuation des eaux pluviales.

CONSIDERANT que le CODERST est d'avis qu'il est impossible de remédier à l'insalubrité de ces locaux, compte tenu de l'importance des désordres les affectant, de la nature et de l'ampleur des travaux nécessaires à la résorption de l'insalubrité dont l'évaluation est supérieure au coût de reconstruction du bien ;

SUR PROPOSITION de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La construction sise 69 rue Mathieu Chazotte à DEUIL-LA-BARRE (95170), parcelle cadastrée section AR n° 162, appartenant à [illegible] avenue [illegible], est déclarée insalubre irrémédiable conformément aux dispositions de l'article L. 1331-26 du code de la santé publique.

Article 2 : Les locaux susvisés sont, en l'état, interdit définitivement à l'habitation, dès le départ des occupants actuels qui doit intervenir au plus tard le 30 septembre 2019.

Article 3 : Au départ des occupants actuels, la propriétaire est tenue d'exécuter les travaux nécessaires pour empêcher toute utilisation des locaux visés à l'article 1er. Faute pour la propriétaire d'avoir exécuté les mesures mentionnées au présent article, il y sera procédé d'office, à ses frais.

Article 4 : Les loyers en principal ou toutes autres sommes versées en contrepartie de l'occupation des locaux cessent d'être dus à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté, jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 521-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 5 : La propriétaire mentionnée à l'article 1 doit, avant le 15 septembre 2019, informer le préfet de l'offre de relogement définitif, correspondant aux besoins et possibilités des occupants, qu'elle a proposée aux occupants pour se conformer à l'obligation prévue par l'article L.521-1-3, I du code de la construction et de l'habitation.
A défaut pour la propriétaire d'avoir assuré le relogement des occupants, celui-ci sera effectué par la collectivité publique, aux frais de celle-ci.

Article 6 : La propriétaire mentionnée à l'article 1 est tenue de respecter les droits des occupants dans les conditions précisées aux articles L. 521-1 à L. 521-3 -2 du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté.

Article 7 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par les articles L. 521-4 et L. 111-6-1 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : En cas de non-exécution des mesures et travaux prescrits à l'expiration du délai fixé, la personne citée à l'article 1 de l'arrêté est redevable du paiement d'une astreinte dans les conditions prévues à l'article L.1331-29-1 du code de la santé publique.

Article 9 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1er, ainsi qu'aux occupants des locaux concernés. Il sera également affiché en mairie de DEUIL-LA-BARRE.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques ou au livre foncier dont dépend l'immeuble, aux frais des personnes mentionnées à l'article 1er.

Article 11 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par

l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, la déléguée départementale par intérim du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de DEUIL-LA-BARRE, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 11 JUIL. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise

Service santé environnement

ARRETE N° 2019- 620

Abrogeant l'arrêté n°2006-1518 du 28 novembre 2006 relatif à l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'eau potable n°BSS000JSHV (0126-7X-0003) dit « Les Hautiers » à Marines, l'exploitation dudit captage et la distribution d'eau potable, au profit du syndicat intercommunal des eaux du Val de Viosne

Le préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de justice administrative ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté 2009-1531 du 20 novembre 2009 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

VU le courrier, en date du 14 septembre 2017, de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise indiquant ne pas avoir d'observation à formuler sur le descriptif technique relatif au projet de comblement du forage de Marines ;

VU le bordereau de transmission, en date du 26 avril 2019, du président du syndicat intercommunal des eaux du Val de Viosne demandant l'abrogation de l'arrêté de DUP du captage de Marines ;

CONSIDERANT que le forage de Marines a été comblé et, qu'en conséquence, il ne peut plus être exploité ;

CONSIDERANT que les mesures de protection du forage, visant à maintenir la qualité de l'eau captée, n'ont plus lieu d'être maintenues ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2006-1518 du 28 novembre 2006 relatif à l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'eau potable n° BSS000JSHV (0126-7X-0003) dit « Les Hautiers » à Marines, l'exploitation dudit captage et la distribution d'eau potable, au profit du syndicat intercommunal des eaux du Val de Viosne est abrogé.

Article 2 : Le maire de la commune de Marines procède, sans délai, par arrêté, à la mise à jour des servitudes annexées au PLU de la commune en supprimant celles relatives aux périmètres de protection du forage de Marines.
Un arrêté relatif à l'accomplissement de la formalité visée à l'alinéa précédent est transmis, par le maire de la commune de Marines, au préfet et à la délégation départementale de l'Agence régionale de santé.
A l'initiative du maire, la direction des services fiscaux reçoit l'annexe du PLU mise à jour consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Article 3 : La commune de Marines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et affiché en mairie pendant une durée minimale de deux mois à compter de sa date de publication.
Une mention de cet affichage est insérée, au frais du syndicat intercommunal des eaux du Val de Viosne, en caractères apparents dans deux journaux locaux.
A l'issue du délai de deux mois, un certificat d'affichage est transmis par le maire, au préfet et à la délégation départementale de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication du présent arrêté. L'autorité préfectorale peut être saisie dans ce même délai d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours auprès du tribunal. Le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision implicite de rejet. Dans le cas d'une décision explicite de rejet, le délai de deux mois vaut à partir de la décision explicite de rejet.

Article 5 : La déléguée départementale de l'Agence régionale de santé, le directeur départemental des territoires, le maire de Marines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 11 JUIL. 2019

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service santé environnement

ARRETE n°: 2019 - 637

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment son article L. 1331-26 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-788 du 4 juillet 2018 déclarant insalubre remédiable le logement aménagé au dernier étage porte face dans l'immeuble sis 1 avenue Pierre Dupont à VILLIERS-LE-BEL (95400), propriété de monsieur Léon HILARION, domicilié 60 rue de Paris à VILLIERS-LE-BEL (95400) ;

VU le rapport en date du 12 juillet 2019 de la déléguée départementale de l'agence régionale de santé du Val-d'Oise attestant de la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral n°2018-788, contrôlées le 4 juin 2019 ;

VU l'attestation en date du 2 juillet 2019 de l'entreprise COURANT A COUT SUR, domiciliée 27 bis rue du Professeur Calmette à CORMEILLES-EN-PARISIS, confirmant la réalisation des travaux d'électricité prescrits ;

VU le document de réception de travaux de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise en date du 17 mai 2019, confirmant l'achèvement des travaux de nettoyage de moisissures et de peinture réalisés par l'entreprise TEAM NETTOYAGE MULTISERVICES, domiciliée 5 rue Edouard Belin à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) ;

VU le document de réception de travaux de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise en date du 17 mai 2019, confirmant l'achèvement des travaux de ventilation, réalisés par l'entreprise FRANCK RIOU, domiciliée 14 avenue Fauveau à MARGENCY (95580) ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés ont permis de résorber les causes d'insalubrité mentionnées dans l'arrêté préfectoral n°2018-788 du 4 juillet 2018 ;

SUR proposition de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°2018-788 sus-visé, en date du 4 juillet 2018, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire des locaux concernés et au maire de VILLIERS-LE-BEL.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de VILLIERS-LE-BEL, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 16 JUIL. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise

Service santé environnement

ARRETE N° 2019-627
abrogeant l'arrêté du 28 septembre 1978 portant déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau potable de la commune de Fontenay-en-Parisis

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de justice administrative ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté 2009-1531 du 20 novembre 2009 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

VU le rapport de rebouchage du forage de Fontenay-en-Parisis transmis par le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région Nord-Ecouen, par courriel du 31 mai 2018 ;

CONSIDERANT que le forage de Fontenay-en-Parisis dit « Les Tournelles » a été comblé et, qu'en conséquence, il ne peut plus être exploité ;

CONSIDERANT que les mesures de protection du forage, visant à maintenir la qualité de l'eau captée, n'ont plus lieu d'être maintenues ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 28 septembre 1978 portant déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du forage n°BSS000LJLZ (0153-4X-0042) dit « Les Tournelles », pour l'alimentation en eau potable de la commune de Fontenay-en-Parisis, est abrogé.

Article 2 : Le maire de la commune de Fontenay-en-Parisis procède, sans délai, par arrêté, à la mise à jour des servitudes annexées au PLU de la commune en supprimant celles relatives aux périmètres de protection du forage de Fontenay-en-Parisis « Les Tournelles ».
Un arrêté relatif à l'accomplissement de la formalité visée à l'alinéa précédent est transmis, par le maire de la commune de Fontenay-en-Parisis, au préfet et à la délégation départementale de l'Agence régionale de santé.
A l'initiative du maire, la direction des services fiscaux reçoit l'annexe du PLU mise à jour consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Article 3 : La commune de Fontenay-en-Parisis est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et affiché en mairie pendant une durée minimale de deux mois à compter de sa date de publication.
Une mention de cet affichage est insérée, au frais du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région Nord-Ecouen, en caractères apparents dans deux journaux locaux.
A l'issue du délai de deux mois, un certificat d'affichage est transmis par le maire, au préfet et à la délégation départementale de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication du présent arrêté. L'autorité préfectorale peut être saisie dans ce même délai d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours auprès du tribunal. Le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision implicite de rejet. Dans le cas d'une décision explicite de rejet, le délai de deux mois vaut à partir de la décision explicite de rejet.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 5 : La déléguée départementale de l'Agence régionale de santé, le directeur départemental des territoires, le maire de Fontenay-en-Parisis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 15 JUIL. 2019

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise

ARRETE N°: 2019 - 407
Le préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-10, L.1324-1 à L. 1324-4, L. 1331-10, R. 1321-1 à R. 1321-63, D. 1321-103 à D. 1321-105,

VU le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles

VU l'arrêté modifié du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 22 juin 2012 relatif aux conditions de mise sur le marché et de mise en œuvre des modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine pris en application de l'article R. 1321-50 (I et II) du code de la santé publique

VU l'arrêté du 9 octobre 2012 relatif aux conditions de mise sur le marché et d'emploi des réacteurs équipés de lampes à rayonnements ultraviolets utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine pris en application de l'article R. 1321-50 (I et II) du code de la santé publique

VU la circulaire DGS/VS4 n°2000/166 du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1997 instaurant les périmètres de protection, autorisant les traitements, les prélèvements et les rejets,

VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 1998 modifiant l'annexe 2 visée à l'article 3-1 de l'arrêté du 16 septembre 1997,

VU l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1999 autorisant une modification du traitement modifiant l'arrêté du 16 septembre 1997 et complétant les modalités de rejets,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2000 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1997 concernant les périmètres de protection,

VU l'arrêté préfectoral du 8 mars 2007 modifiant et complétant l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1997 concernant les modalités de rejets, abrogeant l'ensemble des articles de l'arrêté du 20 octobre 1999 relatifs au rejets,

VU le dossier déposé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France en date du 25/03/2019, en vue d'obtenir l'autorisation d'une modification de filière de traitement avec introduction d'un traitement de désinfection par UV sur sa filière de traitement conventionnelle de son usine de Méry-sur-Oise,

VU le rapport de l'Agence Régionale de Santé en date du 30/04/2019,

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 16 mai 2019,

CONSIDERANT les filières de traitement biologiques et membranaires en place sur l'usine de Méry-sur-Oise,

CONSIDERANT que l'usine de Méry-sur-Oise distribue une eau conforme aux exigences de qualité réglementaires en vigueur,

CONSIDERANT la modification de la filière conventionnelle de traitement par l'ajout d'un traitement aux rayons ultra-violets proposée par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

CONSIDERANT que cette modification a pour objectif d'accroître la sécurité de la filière conventionnelle vis-à-vis du risque parasitaire,

CONSIDERANT que la filière membranaire déjà autorisée et mise en service comprend ce traitement de sécurisation,

SUR proposition de la déléguée départementale par intérim de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

Article 1er : Abrogation
L'arrêté préfectoral du 20 octobre 1999 est abrogé.
Le titre II : Filière de traitement de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1997 est abrogé à l'exception de l'article 12 relatif au bruit.

Article 2 : Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France est autorisé à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine produite à partir de l'eau en provenance de l'Oise, traitée selon les modalités définies à l'article 5 du présent arrêté.

Article 3 : La ressource en eau faisant l'objet du traitement mentionné à l'article 4, est le captage de l'eau de l'Oise constitué par les 2 prises d'eau situées rive gauche de l'Oise au lieu dit « Ségur » sur la commune de Méry-sur-Oise : une prise d'eau principale amont (X= 589200.195-Y=2452648.406) et une prise d'eau de secours aval (X=588387.814 - Y= 2452335.807).

Article 4 : Qualité de l'eau brute
L'usine est conçue pour traiter l'eau correspondant à la qualité A3 définie en Annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique.
En cas de non respect des exigences de qualité réglementaires pour l'eau brute, la déléguée départementale par intérim du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France doit être immédiatement informée.

Article 5 : Description de la filière de traitement modifiée

L'usine de traitement de Méry-sur-Oise est dimensionnée pour le traitement d'un débit maximum de 340 000 m^3/ jour.
Elle est conçue de manière à produire en permanence une eau répondant aux exigences de qualité réglementaires mentionnées aux articles R. 1321-2 et R. 1321-3 du Code de la santé publique.

En fonctionnement normal, l'eau subit un dégrillage puis une décantation dans le bassin de storage avant d'être traitée en parallèle par les 2 filières en place.

1- La filière dite « conventionnelle » (tranche 1) d'une capacité nominale de 200 000 m^3/jour
Une étape de traitement par UV est inserée à cette filière qui comporte désormais les étapes suivantes :
- Coagulation-floculation
- Décantation
- Filtration sur sable
- Désinfection à l'ozone
- Filtration sur charbon actif en grains
- Désinfection aux UV
- Chloration

2- La filière dite « membranaire » (tranche 2) d'une capacité nominale de 140 000 m^3/jour comporte les étapes suivantes :
- Coagulation
- Floculation
- Décantation
- Ozonation
- Filtration bicouche sable-anthracite avec collage
- Préfiltration
- Nanofiltration
- Dégazage
- Désinfection aux UV

En sortie des 2 filières, les eaux traitées sont mélangées, chlorées et remises à l'équilibre. Elles subissent ensuite un traitement de déchloration avant la mise en distribution.

Le schéma de la filière de traitement modifié figure à l'annexe I du présent arrêté.

Les matériaux et objets entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine sont conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Les produits et procédés permettant le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine sont conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Les membranes de nanofiltration et les réacteurs UV possèdent une attestation de conformité sanitaire émise par un laboratoire habilité par le ministère chargé de la santé.

Toute modification de la filière de traitement, y compris l'augmentation de sa capacité, doit faire l'objet d'une déclaration préalable au Préfet.

En cas de modification substantielle de cette filière de traitement, celle-ci fera l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral pris après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Article 6 : Station d'alerte pour suivi de la qualité de l'eau brute
La qualité de l'eau de l'Oise est mesurée en continu à l'aide d'une station d'alerte reliée à la prise d'eau principale.
Les données acquises dans le cadre de ce suivi feront l'objet d'un bilan annuel transmis à la Direction territoriale de Bassin de la Seine des Voies Navigables de France et à l'Agence Régionale de Santé.

Article 7 : Sources de pollutions accidentelles de l'eau brute
Un inventaire des sources de pollutions accidentelles potentielles sera mis à jour tous les cinq ans.
Un exemplaire de ce document sera transmis systématiquement à la Direction territoriale de Bassin de la Seine des Voies Navigables de France et à l'Agence Régionale de Santé.

Article 8 : Contrôle sanitaire de l'eau
Le programme annuel du contrôle sanitaire est défini selon la réglementation en vigueur. La fréquence et le contenu du contrôle peuvent être modifiés par l'Agence Régionale de Santé.

Article 9 : Surveillance de la qualité de l'eau
L'exploitant veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau, conformément aux dispositions de l'article R. 1321-23 du code de la santé publique.

La surveillance mise en place par l'exploitant comprend un programme de tests et d'analyses détaillé à l'annexe II. Celui-ci est susceptible d'être adapté en fonction de l'évaluation des risques régulièrement mise à jour sur l'installation. Le programme est adressé chaque année au délégué départemental du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France. La fréquence et le contenu du contrôle peuvent être modifiés sur avis de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats de ces analyses sont communiqués annuellement à l'Agence Régionale de Santé.
Le programme de surveillance peut être adapté sur avis de l'Agence Régionale de Santé.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des limites de qualité réglementaires mis en évidence dans le cadre de sa surveillance, l'exploitant prévient l'Agence Régionale de Santé et le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de l'exploitant.
Tout dépassement des limites de qualité devra faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine.
L'exploitant s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau, en particulier en sortie de production et des réservoirs de mise en distribution. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un fichier sanitaire.

Un bilan annuel des conditions de fonctionnement général de l'usine incluant les données de l'unité UV avec les doses de traitement appliquées sera transmis à l'Agence Régionale de Santé.

Article 10 : Dispositifs permettant les prélèvements d'échantillons d'eau pour analyse et le comptage
Un robinet de prise d'échantillons d'eau brute est installé au niveau de la sortie du captage.
Un robinet de prise d'échantillons de l'eau traitée est installé après chaque étape de traitement et avant distribution. Ces robinets sont identifiés (nature et provenance de l'eau) et aménagés de façon à permettre le remplissage aisé des flacons sans risque de contamination, ainsi que le flambage du robinet,

Un compteur totalisateur est placé en sortie du captage et avant distribution sur le réseau.

Article 11 : Rejets issus du traitement
Les modalités des rejets issus du traitement doivent respecter les conditions fixées par arrêté préfectoral en vigueur relatif à l'autorisation des rejets en Oise de l'usine de production d'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France à Méry-sur-Oise.

Article 12 : Protection des ouvrages
Toute effraction ou intrusion sur les équipements (captage, bâtiment abritant les traitements et réservoirs...) doit pouvoir être connue, sans délai, par l'exploitant par tout moyen approprié. La Préfecture du Val d'Oise, l'Agence Régionale de Santé ainsi que le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France doivent en être informés dans les plus brefs délais.
Les ouvrages sont conçus et équipés afin que l'eau ne soit pas mise en distribution en cas d'intrusion.

Article 13 : Interconnexions
L'usine de Méry-sur-Oise est interconnectée avec les autres réseaux du SEDIF et avec des réseaux externes voisins.
Une fois par an, le pétitionnaire transmettra au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, un bilan exhaustif des interconnexions existantes dans le cadre d'échange interne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et externe avec les réseaux de proximité pour la mise à jour des plans de secours d'alimentation en eau potable des populations.

Article 14 : Mise en exploitation des réacteurs UV de la tranche 1
Lors de la première distribution de l'eau traitée, une analyse de type P1 et P2 sera effectuée par l'ARS. Les prélèvements et les analyses sont effectués par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

Article 15 : Recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat ou de sa notification :
- soit gracieux auprès du Préfet du Val-d'Oise, Agence Régionale de Santé, Délégation départementale du Val-d'Oise, – 2 avenue de la palette – CS 20312 – 95011 CERGY-PONTOISE CEDEX
- soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- bureau EA4- 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP).

L'absence de réponse dans un délai de deux mois à la suite de l'un ou l'autre de ces recours vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 16 : Application de l'arrêté
Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale par intérim de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, le président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise, affiché en mairie de Méry-sur-Oise et au siège du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France pendant un mois.

Annexe 1 : Schéma de l'usine de traitement
Annexe 2 : Programme de surveillance type

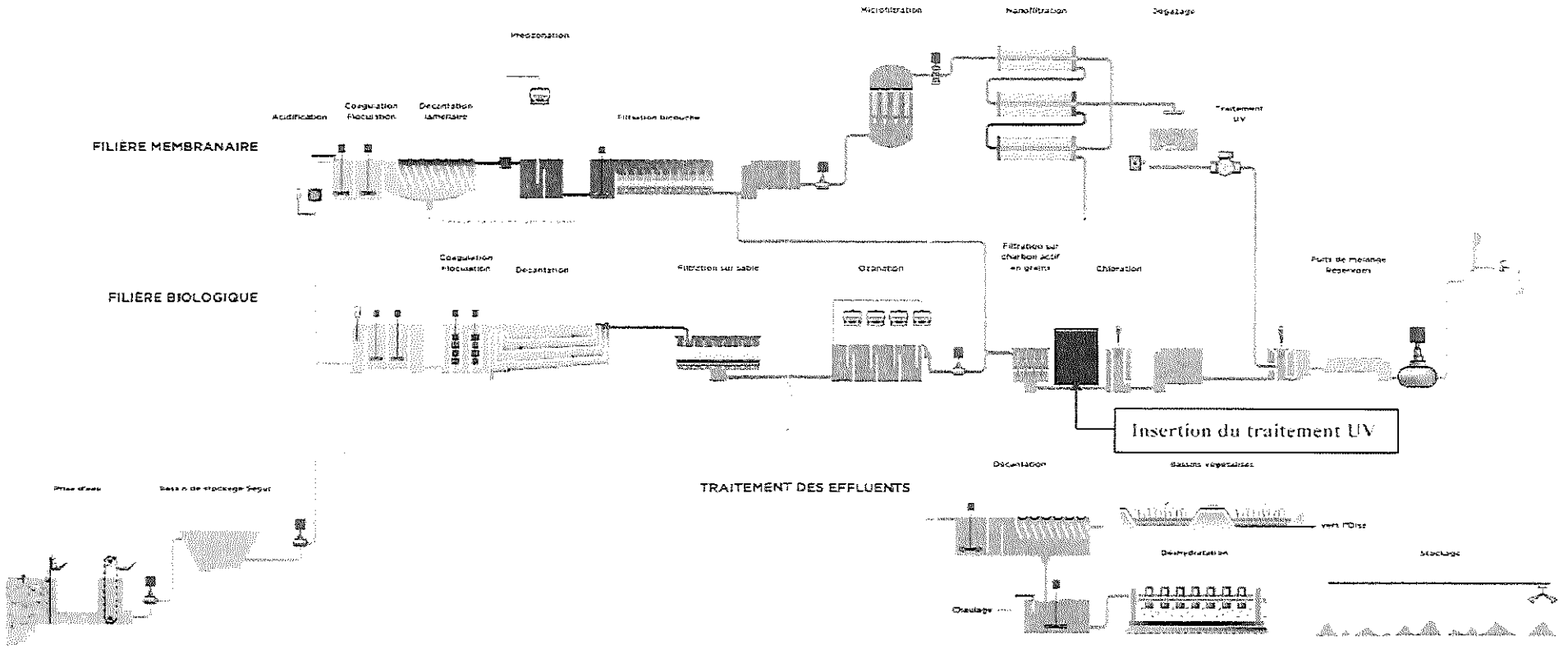
Fait à Cergy-Pontoise, le 23 MAI 2019

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Le préfet
Maurice BARATE

Annexe n°1 :

USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MERY-SUR-OISE



ANNEXE 2 : PROGRAMME DE SURVEILLANCE* GLOBAL TYPE DE L'USINE DE MERY-SUR-OISE

	Eau brute	Eau produite
Bactériologie : Coliformes, E. coli, Entérocoques par microplaque, BASR dans 20 ml	1/ semaine	
Bactériologie : Coliformes, E. coli, Entérocoques, Spores de BASR, germes aérobies revivifiables à 22°C et 36°C		5/ semaine
Salmonelles		1/mois
Staphylocoques pathogènes		1/mois
Enterovirus		1/mois
Kystes de Giardia et de Cryptosporidium	1/mois	1/mois
Saveur		5/ semaine
Aluminium total par ICP-AES		1/ semaine
Bromures : janvier à mai et d'octobre à décembre	2/mois	
Bromures : juin à septembre	2/ semaine	
Bromates : janvier à mai et d'octobre à décembre		2/mois
Bromates : juin à septembre		2/ semaine
Carbone Organique Dissous Bioassimilable (CODB)		1/mois
Pesticides et apparentés : De janvier à avril et de septembre à décembre	2/mois	2/mois
Turbidité	Continu + 1/semaine	Continu + 1/semaine
NO2	1/ semaine	1/ semaine (après UV)
Chlore libre et total		Continu + 1/semaine
Conductivité		Continu + 1/semaine
MES	3/ semaine	
O2 dissous		Continu + 1/semaine
PO4	1/ semaine	1/ semaine
COT	1/ semaine	Continu + 1/ semaine
MO –UV 254	2/ semaine	
Température	Continu + 1/semaine	Continu + 1/semaine
pH	Continu + 1/semaine	Continu + 1/semaine
Ca, Mg, pHs, Is		3/ semaine
TH		Continu + 1/semaine
TAC		Continu + 1/semaine

*Fréquences et paramètres minimum de suivi sanitaire qui pourront être élargis en cas de nécessité.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service Santé Environnement

ARRETE N°: 2019 - 636
Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-10, L.1324-1 à L. 1324-4, L. 1331-10, R. 1321-1 à R. 1321-63, D. 1321-103 à D. 1321-105,

VU l'arrêté modifié du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique,

VU la circulaire DGS/VS4 n°2000/166 du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral du 14 août 2003 qui porte déclaration d'utilité publique pour les travaux à entreprendre par la C.E.G. en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine et de la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des deux forages situés sur la commune de Fontenay-en-Parisis au lieu-dit « La Fosse au Duc », et qui autorise le traitement et la distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-1379 du 29 octobre 2007 relatif au remplacement d'une filière de déferrisation physico-chimique par une filière de déferrisation biologique,

VU le dossier déposé par la mairie de Goussainville en date du 27 mai 2019, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier la filière de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

VU le rapport de l'agence régionale de santé en date du 7 juin 2019,

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 27 juin 2019,

CONSIDERANT la qualité de l'eau distribuée sur la commune de Goussainville, en particulier sa dureté totale élevée,

CONSIDERANT la modification de la filière de traitement proposée par la commune de Goussainville,

CONSIDERANT que cette filière a pour objectifs une diminution de la dureté de l'eau, un traitement de la turbidité, une mise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection,

SUR proposition de la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

Article 1er : Objet de l'autorisation
La mairie de Goussainville est autorisée à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine traitée selon les modalités définies aux articles 3, 4, 5, du présent arrêté, à partir des ressources en eau autorisées visées à l'article 2.

Article 2 : Description des ressources en eau
Les ressources en eau, faisant l'objet du traitement mentionné à l'article 3, sont les captages suivants : « Forage de la Motte Picquet n°2 MP2 » (n° BSS 01545X0145), « Forage de l'Aumône » (n° BSS 01538X0079), « Forage de la Chapellerie » (n° BSS 01538X-0104), « Forage de la Fosse au Duc FF1 » (n° BSS 01538X0059), et « Forage de la Fosse au Duc FF2 » (n° BSS 01538X0192). Ces forages sont situés sur la commune de Goussainville et de Fontenay-en-Parisis.

L'exploitation de tout autre forage est soumise à autorisation préalable, notamment au titre du code de la santé publique et du code de l'environnement. En fonction de leur qualité d'eau, ce ou ces forages pourront faire l'objet du traitement visé à l'article 3, sous réserve du respect de l'article 5.

Article 3 : Description de la filière de traitement de l'usine de décarbonatation
La filière comprend les étapes suivantes:

1) Mélange des eaux brutes des forages « Forage de la Motte Picquet n°2 », « Forage de l'Aumône », « Forage de la Chapellerie » avec les eaux déferrisées de « Forage de la Fosse au Duc FF1 » et de « Forage de la Fosse au Duc FF2 »,
2) Stripping du gaz carbonique,
3) Décarbonatation catalytique à la soude,
4) Coagulation
5) Filtration bi-couche,
4) Remise à l'équilibre calco-carbonique à la soude diluée,
5) Désinfection au chlore gazeux.

Les schéma de principe de la filière de traitement de l'usine figure en annexe I et II du présent arrêté.
Les produits et procédés permettant le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine doivent être conformes aux dispositions de l'article R. 1321-50 du code de la santé publique.

Les eaux traitées sont stockées avant distribution dans les trois réservoirs suivants :
le château d'eau de la Chapellerie de 2500 m^3, la station Motte Picquet de 1 x 1250 m^3, et le château d'eau Ferdinand Buisson de 400 m^3.

Article 4 : Matériaux en contact avec l'eau
Les matériaux et objets entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine doivent être conformes aux dispositions de l'article R. 1321-48 du code de la santé publique.

Article 5 : Capacité de la filière de traitement
La filière de traitement est autorisée pour traiter un débit d'eau maximal de 380 m^3/h. Elle est conçue de manière à produire en permanence une eau répondant aux exigences de qualité réglementaires mentionnées aux articles R. 1321-2 et R. 1321-3 du code de la santé publique.

Article 6 : Modification de la filière de traitement
Toute modification de la filière de traitement, y compris l'augmentation de sa capacité, doit faire l'objet d'une déclaration préalable au Préfet.

En cas de modification importante de cette filière de traitement, celle-ci fera l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire pris après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Article 7 : Contrôle sanitaire de l'eau
Le programme annuel du contrôle sanitaire est défini selon la réglementation en vigueur.
La fréquence et le contenu du contrôle peuvent être modifiés par l'Agence Régionale de Santé.

Article 8 : Surveillance de la qualité de l'eau par le délégataire du service des eaux potables
Le délégataire du service des eaux potables veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau, conformément aux dispositions de l'article R. 1321-23 du code de la santé publique.

La surveillance mise en place par le délégataire doit comprendre un programme de tests et d'analyses. Le programme de surveillance type figure à l'annexe III du présent arrêté.
Les résultats de ces analyses sont communiqués annuellement à l'Agence Régionale de Santé.
Le programme de surveillance peut être adapté sur avis de l'Agence régionale de santé.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des limites de qualité réglementaires mis en évidence dans le cadre de sa surveillance, le délégataire prévient l'Agence régionale de santé et la commune de Goussainville dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de l'exploitant.
Tout dépassement des limites de qualité devra faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine.
Le délégataire s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau, en particulier en sortie de la bâche. A cet effet, il dispose de matériel de terrain permettant la mesure de résiduel de chlore. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un fichier sanitaire.

Article 9 : Dispositifs permettant les prélèvements d'échantillons d'eau pour analyse et le comptage
Un robinet de prise d'échantillons d'eau brute est installé au niveau de la sortie de chaque captage.
Un robinet de prise d'échantillons de l'eau traitée est installé après chaque étape de traitement et avant distribution.
Ces robinets sont aménagés de façon à permettre :
- le remplissage des flacons : hauteur libre d'au moins 40 cm entre le robinet et le réceptacle permettant l'évacuation des eaux d'écoulement à l'extérieur du bâti,
- le flambage du robinet,
- l'identification de la nature et de la provenance de l'eau qui s'écoule (panonceau, plaque gravée).

Un compteur totalisateur est placé en sortie de chaque captage et avant distribution sur le réseau.

Article 10 : Rejet des eaux de lavage
Les eaux de lavage sont rejetées vers le réseau d'assainissement de la ville dans le respect des normes en vigueur. Le débit de vidange est fixé à 20 m^3/h.

Article 11 : Protection des ouvrages
Toute effraction ou intrusion sur les équipements (captages, bâtiment abritant les traitements, réservoirs, châteaux d'eau...) doit pouvoir être connue, sans délai, par le délégataire par tout moyen approprié. L'Agence Régionale de Santé ainsi que la commune de Goussainville doivent en être informés dans les meilleurs délais.
Le bâtiment de traitement de décarbonatation est doté de portes solides et fermées à clé avec dispositif d'alerte en cas d'effraction. En cas d'intrusion, le pompage et le refoulement vers les réservoirs sont arrêtés.
Les réservoirs au sol sont entourés d'une clôture d'au moins un mètre quatre-vingt de hauteur, munie d'un portail fermant à clé. Les trappes d'accès des réservoirs sont dotées d'un capot solide et fermé à clé avec dispositif d'alerte en cas d'effraction. L'aménagement de ce capot doit être

conçu de manière à ne pouvoir donner accès à l'eau (double capot par exemple). Dans le cas contraire, toute effraction sur ce capot doit entraîner l'arrêt de la distribution à partir de ce réservoir. Les orifices de ventilation sont conçus et aménagés pour empêcher toute introduction de substances dans l'eau.
Les réservoirs sur tour sont entourés d'une clôture d'au moins un mètre quatre-vingt de hauteur, munie d'un portail fermant à clé. Ils sont dotés d'une porte solide et fermée à clé avec dispositif d'alerte en cas d'effraction. Les réservoirs doivent être conçus pour empêcher un accès à l'eau, notamment en cas d'intrusion.

Article 12 : Mise en exploitation
Avant la première distribution de l'eau traitée, une analyse de type P1 et P2 est effectuée. Les prélèvements et les analyses sont effectués par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.
La mise en distribution est faite après avis de l'Agence Régionale de Santé au vu des résultats portant sur les analyses précitées.

Article 13 : Information de la population
La mairie de Goussainville informe la population de la mise en service de cette filière de traitement et des dispositions à prendre concernant les éventuels traitements mis en place sur les réseaux intérieurs des immeubles.

Article 14 : Délais de recours et droits des tiers
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat ou de sa notification :

- soit gracieux auprès du Préfet du Val-d'Oise, Agence Régionale de Santé, Délégation départementale du Val-d'Oise, – 2 avenue de la palette – CS 20312 – 95011 CERGY-PONTOISE CEDEX
- soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- bureau EA4- 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP).

L'absence de réponse dans un délai de deux mois à la suite de l'un ou l'autre de ces recours vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 15 : Application de l'arrêté
Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, le maire de la commune de Goussainville et le délégataire du service des eaux potables sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et affiché, dès sa réception, en mairie de Goussainville et au siège du délégataire du service des eaux potables pendant un mois.

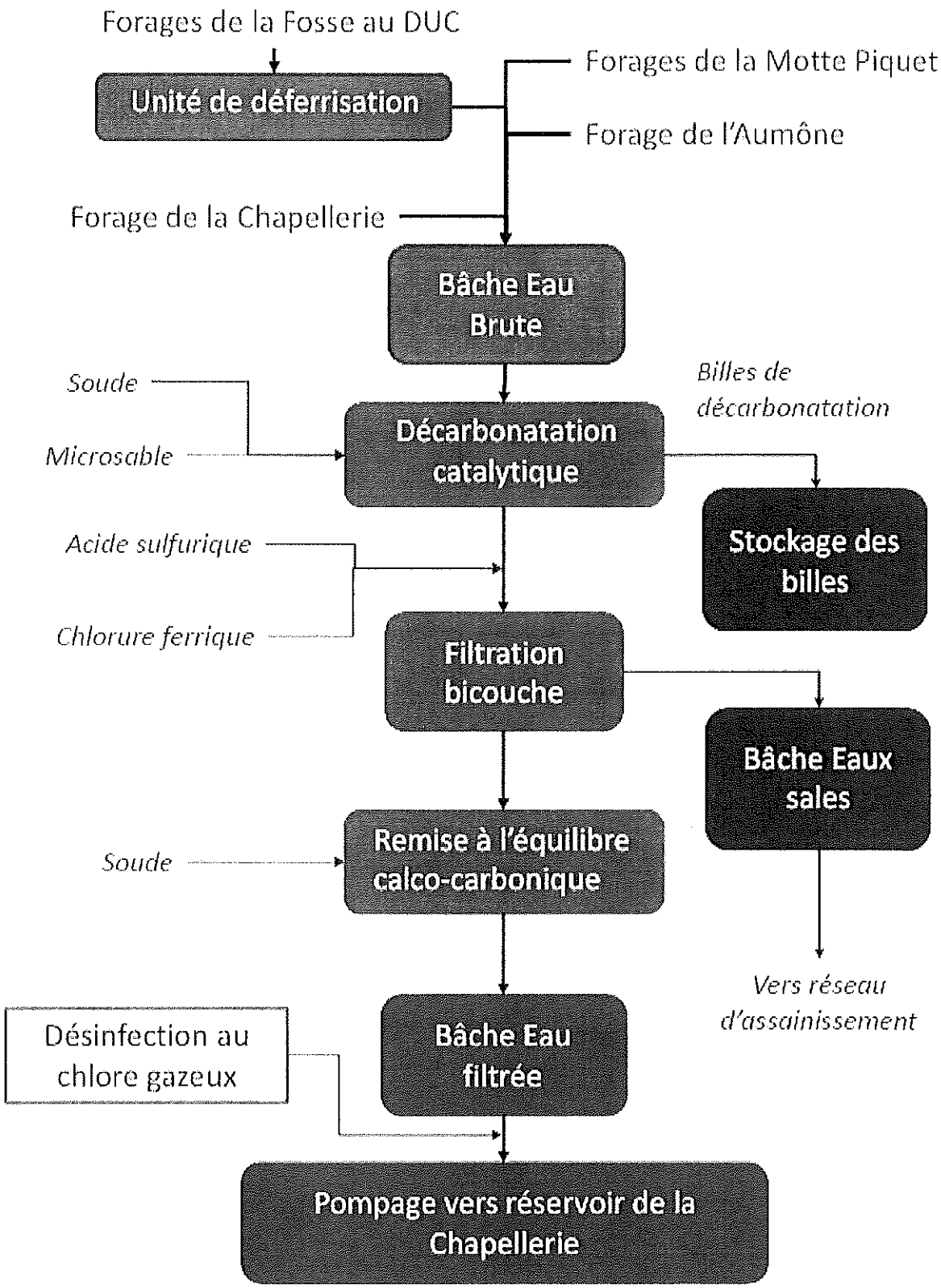
Fait à Cergy-Pontoise, le 16 JUIL. 2019

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

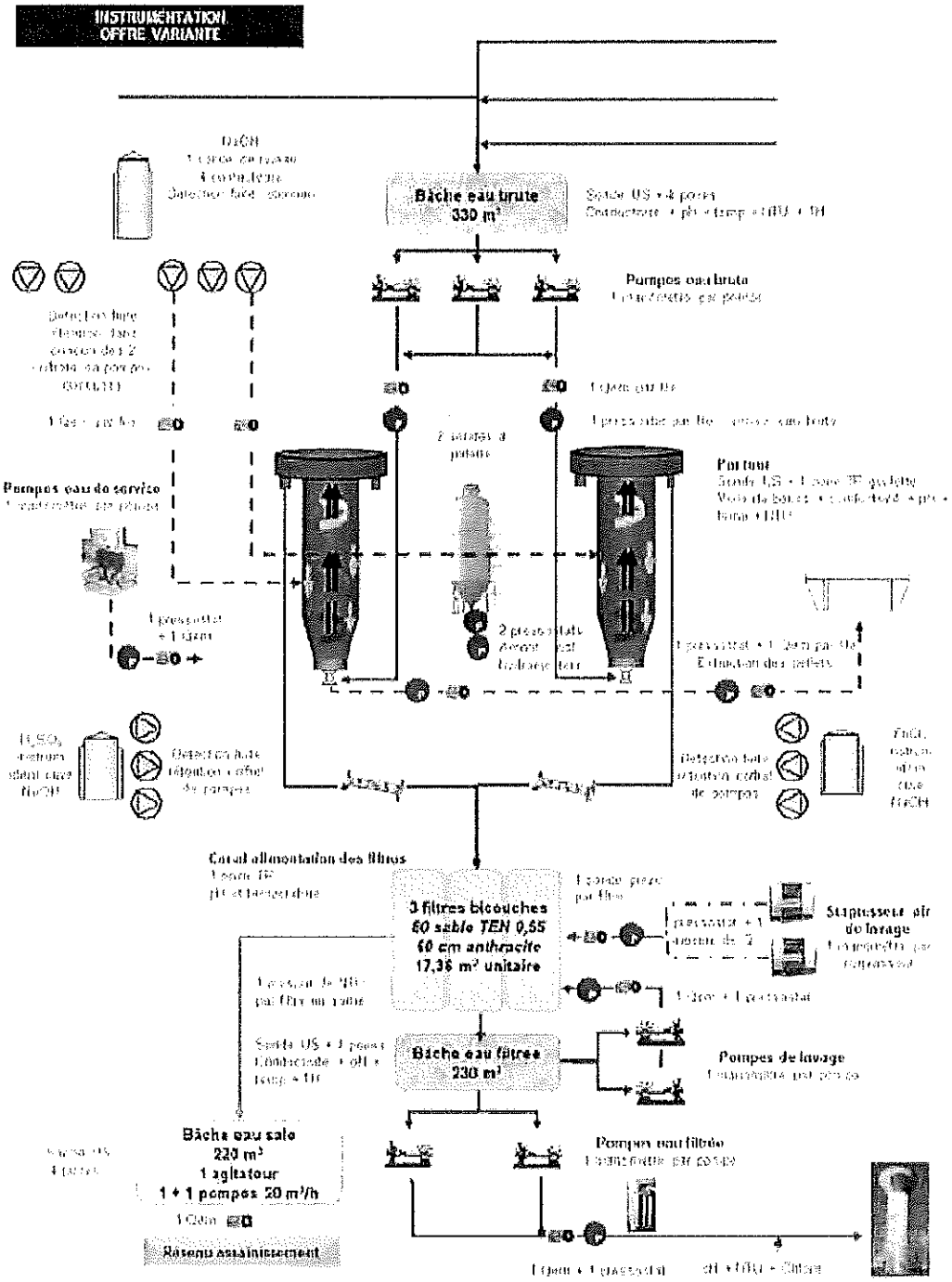
Le préfet,
Philippe BRUGNOT

Annexe I : Schéma simplifié de la filière de traitement des eaux distribuées sur la commune de Goussainville
Annexe II : Schéma détaillé de traitement de l'unité de décarbonatation
Annexe III : Programme d'autosurveillance type de l'exploitant

ANNEXE I : Schéma simplifié de la filière globale de traitement des eaux distribuées sur la commune de Goussainville



ANNEXE II : Schéma détaillé de traitement de l'unité de décarbonatation



ANNEXE III : Programme d'auto-surveillance type de l'exploitant

PARAMETRES	EAU BRUTE : Aumône	EAU BRUTE : Chapellerie	EAU BRUTE : Motte – Piquet 2	EAU BRUTE : Mélange Aum+Chap+MP2	EAU BRUTE : Fosse au Duc 1	EAU BRUTE : Fosse au Duc 2
Aspect, couleur, turbidité, pH, conductivité						
Bactériologie type B3*						
Carbone organique total C.O.T.						
Dureté totale T.H.						
Chlore libre et total						
Ammonium, nitrite, nitrate, fer, manganèse						
Test de dégustation						
Bactériologie type B2*						
Nitrate, fer						
Fer				Uniquement si dysfonctionnement constaté en sortie de traitement de déferrisation		
Ammoniaque						
Plomb						
Triazines						
Cyanures			1/an			
Analyse type R*+ Zinc, phénols, agents de surface et hydrocarbures					1/an	1/an
pH, température, MES, DCO, DBO5, métaux totaux, hydrocarbures totaux, azote global, phosphore total						

Bactériologie type B3* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, coliformes totaux et E. coli, spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices.
Bactériologie type B2* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, E. coli.
Analyse type R* : pesticide inclus, dont Bentazone, pH et T°C in situ.

PARAMETRES	EAU TRAITEE : Motte-Piquet (sortie réservoir)	EAU TRAITEE : Station Fosse au Duc (sortie traitement)	EAU TRAITEE : Station Fosse au Duc (sortie réservoir)	EAU TRAITEE : (sortie usine traitement)	EAU TRAITEE : (sortie réservoir)
Aspect, couleur, turbidité, pH, conductivité	1/mois et également après opération de nettoyage annuel		1/mois et également après opération de nettoyage annuel		1/mois et également après opération de nettoyage annuel
Bactériologie type B3*	1/mois		1/mois		1/mois
Carbone organique total	1/mois		1/mois		1/mois
Dureté totale T.H.				1/mois	1/mois
Chlore libre et total	1/mois et également après opération de nettoyage annuel		1/mois et également après opération de nettoyage annuel	1/mois	
Ammonium, nitrite, nitrate, fer, manganèse				1/mois	
Test de dégustation	1/an après opération de nettoyage annuel		1/an après opération de nettoyage annuel		1/mois et également après opération de nettoyage annuel
Bactériologie type B2*	1/an après opération de nettoyage annuel		1/an après opération de nettoyage annuel		
Nitrate, fer					1/an après opération de nettoyage annuel
Fer	1/mois et également après opération de nettoyage annuel	1/semaine tout au long de l'année	1/mois et également après opération de nettoyage annuel		1/an après opération de nettoyage annuel
Ammoniaque					
Plomb					1/an après opération de nettoyage annuel
Triazines					
Cyanures					
Analyse type R*+ Zinc, phénols, agents de surface et hydrocarbures				1/semaine	
pH, température, MES, DCO, DBO5, métaux totaux, hydrocarbures totaux, azote global, phosphore total					

Bactériologie type B3* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, coliformes totaux et E. coli, spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices.
Bactériologie type B2* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, E. coli.
Analyse type R* : pesticide inclus, dont Bentazone, pH et T°C in situ.

PARAMETRES	RESERVOIR Chapellerie	RESERVOIR Ferdinand Buisson	EAU DISTRIBUEE : Point mobile
Aspect, couleur, turbidité, pH, conductivité	1/an après opération de nettoyage annuel	1/an après opération de nettoyage annuel	10/an
Bactériologie type B3*			
Carbone organique total C.O.T.			
Dureté totale T.H.			
Chlore libre et total	1/an après opération de nettoyage annuel	1/an après opération de nettoyage annuel	10/an
Ammonium, nitrite, nitrate, fer, manganèse			10/an
Test de dégustation	1/an après opération de nettoyage annuel	1/an après opération de nettoyage annuel	10/an
Bactériologie type B2*	1/an après opération de nettoyage annuel	1/an après opération de nettoyage annuel	10/an
Nitrate, fer			
Fer	1/an après opération de nettoyage annuel	1/an après opération de nettoyage annuel	
Ammoniaque			
Plomb			10/an
Triazines			
Cyanures			
Analyse type R*+ Zinc, phénols, agents de surface et hydrocarbures			
pH, température, MES, DCO, DBO5, métaux totaux, hydrocarbures totaux, azote global, phosphore total			

Bactériologie type B3* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, coliformes totaux et E. coli, spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices.
Bactériologie type B2* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, E. coli.
Analyse type R* : pesticide inclus, dont Bentazone, pH et T°C in situ.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service Santé Environnement

ARRETE N°: 2019 - 366
Le préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-10, L.1324-1 à L. 1324-4, L. 1331-10, R. 1321-1 à R. 1321-63, D. 1321-103 à D. 1321-105,

VU l'arrêté modifié du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique,

VU la circulaire DGS/VS4 n°2000/166 du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-233 du 08 avril 2008 qui porte déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration de périmètres de protection du forage « Le Stade », et qui autorise le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, le traitement et la distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine,

VU le dossier déposé par la mairie de la commune du Thillay daté du 29 mars 2019, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier la filière de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

VU le rapport de l'agence régionale de santé en date du 01 avril 2019,

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 18 avril 2019,

CONSIDERANT les dépassements de la limite de qualité en bentazone et en atrazine déséthyl déisopropyl observés dans l'eau brute des forages « Le Stade » et « Maurice Berteaux » sur la commune du Thillay,

CONSIDERANT la modification de la filière de traitement proposée par la commune du Thillay,

CONSIDERANT que cette modification de filière a pour objectif d'assurer en permanence la distribution d'une eau conforme à la réglementation en vigueur pour les pesticides.

SUR proposition de la déléguée départementale par intérim de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

Article 1er : Objet de l'autorisation
La commune du Thillay est autorisée à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine produite à partir des forages « Maurice Berteaux » et « Le Stade », traitée selon les modalités définies aux articles 4 et 5 du présent arrêté.

Article 2 : Description des ressources en eau
Les ressources en eau faisant l'objet du traitement mentionné à l'article 4, sont le forage « Maurice Berteaux » et le forage « Le Stade », d'indice respectif BSS 000LLNU (anciennement n° 153-8X-0131) et BSS 000LLRG (anciennement n° 153-8X-0193) situés sur la commune du Thillay.

Article 3 : Modalités de la distribution
Les eaux des forages sont refoulées, après traitement, vers le réservoir « Alfred Lecomte ». Elles alimentent ensuite le réseau communal du Thillay et de Vaudherland.
Le réseau de distribution et le réservoir « Alfred Lecomte » doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

Article 4 : Filière de traitement
La filière de traitement complète comprend les étapes suivantes :
1) Un traitement des pesticides par passage de l'eau sur deux filtres à charbon actif en grains (CAG) fonctionnant en parallèle,
2) Une désinfection au chlore gazeux,
3) Un mélange des eaux chlorées issues des deux ressources au niveau du réservoir « Alfred Lecomte ».

Le traitement des pesticides sera réalisé sur un seul forage à la fois.
L'eau issue du forage « Le Stade » fera systématiquement l'objet du traitement au charbon actif en grains (CAG).
L'eau issue du forage « Maurice Berteaux » sera traitée pour les pesticides lors des pics de pollution de cette ressource.
Le traitement de pesticides est dimensionné pour traiter un débit maximal de 100 m^3/h.

Le schéma de la filière de traitement figure à l'annexe I du présent arrêté.

Les produits et procédés permettant le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les matériaux et objets entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

La filière de traitement est conçue de manière à produire en permanence une eau répondant aux exigences de qualité réglementaires mentionnées aux articles R. 1321-2 et R. 1321-3 du Code de la santé publique.

Article 5 : Modification de la filière de traitement
Toute modification de la filière de traitement, y compris l'augmentation de sa capacité, doit faire l'objet d'une déclaration préalable au Préfet.

En cas de modification importante de cette filière de traitement, celle-ci fera l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire pris après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Article 6 : Suivi de la qualité de l'eau
Le programme annuel du contrôle sanitaire est défini selon la réglementation en vigueur. La fréquence et le contenu du contrôle peuvent être modifiés par l'Agence Régionale de Santé.

L'exploitant veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

La surveillance mise en place par l'exploitant doit comprendre un programme de tests et d'analyses. Le programme de surveillance figure à l'annexe II du présent arrêté.

Les résultats de ces analyses sont communiqués annuellement à l'Agence Régionale de Santé.
Le programme de surveillance peut être adapté sur avis de l'Agence Régionale de Santé.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des limites de qualité réglementaires mis en évidence dans le cadre de sa surveillance, l'exploitant prévient l'Agence Régionale de Santé et la commune du Thillay dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de l'exploitant.
Tout dépassement des limites de qualité devra faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine.
L'exploitant s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau, en particulier en sortie de production et du réservoir de mise en distribution. A cet effet, il dispose de matériel de terrain permettant la mesure de résiduel de chlore. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un fichier sanitaire.

Article 7 : Dispositifs permettant les prélèvements d'échantillons d'eau pour analyse et le comptage
Un robinet de prise d'échantillons d'eau brute est installé au niveau de la sortie de chaque captage.
Un robinet de prise d'échantillons de l'eau traitée est installé après chaque étape de traitement et avant distribution.
Ces robinets sont aménagés de façon à permettre :
- le remplissage des flacons ; hauteur libre d'au moins 40 cm entre le robinet et le réceptacle permettant l'évacuation des eaux d'écoulement à l'extérieur du bâti,
- le flambage du robinet,
- l'identification de la nature et de la provenance de l'eau qui s'écoule (panonceau, plaque gravée).

Un compteur totalisateur est placé en sortie des captages et avant distribution sur le réseau.

Article 8 : Rejet des eaux de lavage
Les eaux de lavage des filtres à charbon actif en grains (CAG) sont rejetées dans le réseau d'assainissement public dans le respect de la législation en vigueur.

Article 9 : Protection des ouvrages
Toute effraction ou intrusion sur les équipements (captages, installation de chloration, installation de filtration sur charbon actif en grains, réservoir...) doit pouvoir être connue, sans délai, par l'exploitant par tout moyen approprié. L'Agence Régionale de Santé ainsi que la commune du Thillay doivent en être informées dans les meilleurs délais.

La parcelle comportant les installations de traitement et le réservoir « Alfred Lecomte » doit être entourée d'une clôture et munie d'un portail fermant à clé. Les installations de traitement, non protégées par un bâtiment, sont équipées de capteurs permettant de détecter toute atteinte à leur intégrité physique. Toute atteinte à l'intégrité physique des installations de traitement doit entraîner l'arrêt immédiat du passage de l'eau vers le réservoir.

Les trappes d'accès du réservoir « Alfred Lecomte » doivent être dotées d'un capot solide et fermé à clé avec un dispositif d'alerte en cas d'effraction. L'aménagement de ce capot doit être conçu de manière à ne pouvoir donner accès à l'eau. Dans le cas contraire, toute effraction sur ce capot doit entraîner l'arrêt de la distribution à partir de ce réservoir. Les orifices de ventilation sont conçus et aménagés pour empêcher toute introduction de substance dans l'eau.

Article 10 : Mise en exploitation
Avant la première distribution de l'eau traitée, une analyse de type P1 et P2 est effectuée. Les prélèvements et les analyses sont effectués par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.
La mise en distribution est faite après avis de l'Agence Régionale de Santé au vu des résultats portant sur les analyses précitées.

Article 11 : Abrogation
Les articles 7, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté préfectoral n° 2008-233 du 08 avril 2008 sont abrogés.

Article 12 : Recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat ou de sa notification :

- soit gracieux auprès du Préfet du Val-d'Oise, Agence Régionale de Santé, Délégation départementale du Val-d'Oise, – 2 avenue de la palette – CS 20312 – 95011 CERGY-PONTOISE CEDEX
- soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- bureau EA4- 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP).

L'absence de réponse dans un délai de deux mois à la suite de l'un ou l'autre de ces recours vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 13 : Application de l'arrêté
Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la déléguée départementale par intérim de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, le maire de la commune du Thillay et la Compagnie des Eaux à Goussainville (CEG) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et affiché en mairie du Thillay et en mairie de Vaudherland ainsi qu'au siège de la Compagnie des Eaux à Goussainville (CEG) pendant un mois.

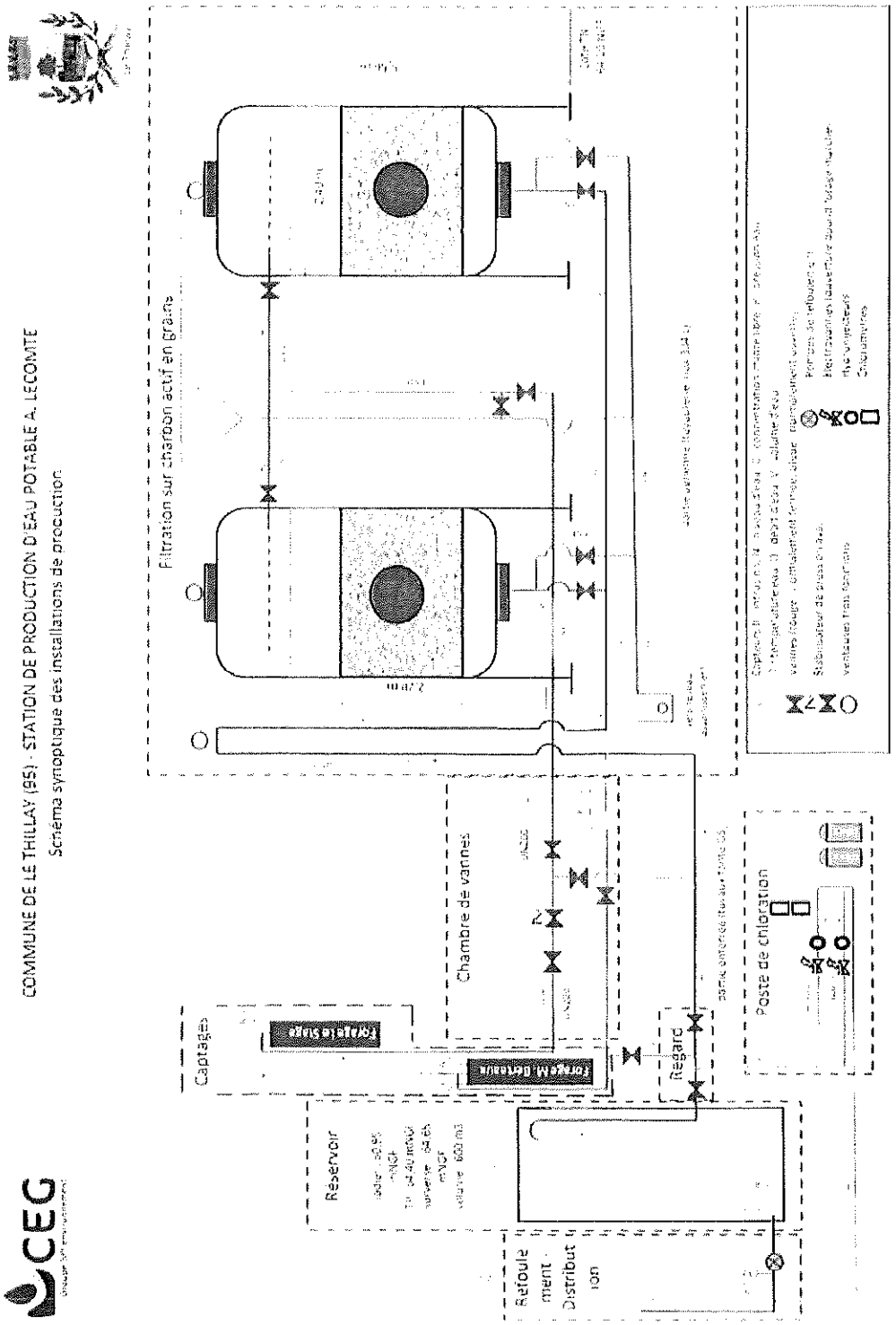
Annexe I : Schéma de la station de traitement « A. Lecomte » de la commune du Thillay
Annexe II : Programme d'autosurveillance de l'exploitant

Fait à Cergy-Pontoise, le 14 MAI 2019

Le préfet,
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

ANNEXE I : Schéma de la station de traitement « A. Lecomte » de la commune du Thillay



ANNEXE II : Programme d'autosurveillance de l'exploitant

PARAMETRES	EAU BRUTE : M. BERTEAUX	EAU BRUTE : LE STADE	PIEZOMETRE GRANDS CHAMP	EAU TRAITEE STATION A. LECOMTE	EAU DISTRIBUEE (POINT MOBILE)
Aspect, couleur, turbidité, ph, conductivité				1 / mois	2 / an
Bactériologie type B3*				1 / mois	
Carbone organique total C.O.T.				1 / mois	
Dureté totale T.H.					
Chlore libre et total				1 / mois	2 / an
Ammonium, nitrite, nitrate, fer, manganèse					2 / an
Test de dégustation					2 / an
Bactériologie type B2*					2 / an
Nitrate, fer				1 / mois	
ammoniaque					
Arsenic, cadmium, chrome, mercure, plomb, OHV, cyanures			3 / an		
Plomb					2 / an
Triazines				1 / an	
Cyanures	1 / an				
Atrazine desethyl deisopropyl	1 / mois			1 / mois	
Bentazone		1 / mois		1 / mois	

Bactériologie type B3* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, coliformes totaux et E. coli, spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices.

Bactériologie type B2* : germes totaux 22 et 37°C, streptocoques fécaux, E. coli.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU VAL-D'OISE

ARRETE n°: 2019 - 681

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalierr de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment son article L. 1311-4 ;

VU l'arrêté du 29 août 1979 modifié établissant le règlement sanitaire départemental et notamment son article 23.1 ;

VU le rapport motivé établi par le service d'hygiène et de santé de la commune d'Enghien-les-Bains concluant à la nécessité d'engager, pour le logement situé 27 avenue Carlier à Enghien les bains 95880 la procédure prévue à l'article L. 1311-4 du code de la santé publique à l'encontre de l'occupante, [redacted].

CONSIDERANT que le manque d'hygiène des locaux et l'amoncellement d'objets divers et de déchets sont tels qu'il y a lieu de déclarer que cette situation est susceptible de porter une atteinte grave à la santé de l'occupante et à la salubrité publique ;

CONSIDERANT que cette situation présente un danger grave et imminent pour la sécurité de l'occupante et nécessite une intervention urgente dans le logement afin d'écarter tout risque ;

SUR proposition de la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : [redacted], est mise en demeure d'exécuter, dans un délai d'une semaine à compter de la notification du présent arrêté, dans le logement qu'elle occupe, sis [redacted]), les mesures suivantes :

- Procéder au déblaiement, au nettoyage, à la désinfection et à la désinsectisation des locaux

Article 2 : Si les mesures mentionnées à l'article 1 ne sont pas exécutées dans le délai imparti par la personne qui y est tenue, monsieur le Maire d'Enghien-les-Bains ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département y procède d'office, aux frais de celle-ci, sans autre mise en demeure préalable. La créance de la collectivité publique qui a fait l'avance des frais est alors recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à [redacted] en main propre dans sa forme administrative.

230

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles, la déléguée départementale du Val d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire d'Enghien-les-Bains, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 26 JUIL. 2019

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Philippe BRUGNOT

PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

arrêté n° 2019-00607
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 :

Vu le décret n° 2003-737 du 1er août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police :

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 :

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 61-2300 du 30 juin 1961 relatif à l'organisation du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du statut des médecins qui y sont affectés, modifié par arrêté préfectoral n°2017-00374 du 28 avril 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-01025 du 2 août 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 15 mai 2019 par lequel M. Charles MOREAU, inspecteur général de l'administration, directeur de l'administration au ministère des armées est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2019 par lequel M. Philippe PRUNIER, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines à la préfecture de police ;

Vu le décret du 2 janvier 2019 par lequel M. Christophe PEYREL, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

arrête

Article 1

Délégation est donnée à M. Christophe PEYREL, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique ;
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe ;
- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et aux décisions de sanctions.

En outre, délégation est également donnée à M. Christophe PEYREL pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, et pour les décisions de sanctions à l'encontre des adjoints de sécurité affectés dans le ressort du S.G.A.M.I. de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEYREL, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée par M. Phillipe PRUNIER, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEYREL et de M. Philippe PRUNIER, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, administrateur général, sous-directeur des personnels ;
- M. Rémy-Charles MARION, administrateur général, sous-directeur de l'action sociale ;
- Mme Marie-Astrid CÉDÉ commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directrice de la formation ;

- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEYREL et de M. Philippe PRUNIER, la délégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. Jamil KASSEM, médecins-chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR, par Mme Séverine FOURNIER secrétaire administrative de classe normale, responsable administratif du service.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas FOURGEOT, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur des personnels ;
- M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet hors classe, détaché dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de la police nationale ;
- M. Jean GOUJON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés ;
- Mme Cécile SEBBAN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service du pilotage et de la prospective et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Inès GAZZINI-ALLARD, attachée principale d'administration de l'état, adjointe au chef du service.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ sous-directrice de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Estelle BALIT, commissaire divisionnaire de police, adjointe à la sous-directrice de la formation, chef d'état-major et dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-François BULIARD, commandant divisionnaire fonctionnel, adjoint au chef d'état-major, M. Nicolas NÈGRE, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du département des formations, et M. Jean-François DUVAL, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département de la gestion des ressources et des stages.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par Mme Catherine QUINGUÉ-BOPPE, administratrice civile hors classe, adjointe au sous-directeur de l'action sociale.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Sylvie GOUNOU, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel YBORRA, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Sophie LEFEBVRE, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de ses attributions, par Mme Chrystele TABEL-LACAZE, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;
- Mme Laure TESSEYRE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement par M. David ROBIN, commandant de police, adjoint au chef de bureau et Mme Sonia BAZIN, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section des adjoints de sécurité ;
- Mme Delphine FAUCHEUX, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Véronique CANOPE, attachée d'administration de l'État, adjointe à la chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales, Mme Tahia BOINA, secrétaire administrative de classe normale, chargée de mission «affaires transversales», Mme Éléonore CANONNE, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section «dialogue social», Mme Bouchra ALOUANI, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la chef de la section «dialogue social», Mme Corine BULIN, attachée d'administration de l'État, chef de la section «affaires médico-administratives» et Mme Nadège BOUTILLIER, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la chef de section «affaires médico-administratives» ;
- Mme Bernadette GLATIGNY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Magalie BECHONNET, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la chef du bureau des rémunérations et des pensions, Mme Gaëlle FRETE et M. Driss JAWAD, attachés d'administration de l'état, respectivement adjointe en charge du pôle rémunérations de Versailles et adjoint en charge des affaires transversales et indemnitaires, ainsi que par Mme Émilie MAFRAN, secrétaire administrative de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle FRETE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Mylène PAILLET, Mme Sylvie LEBESLOUR et Mme Béatrice VIGNOLLES, secrétaires administratives de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie MAFRAN, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives par Mme Elodie ALAPETITE et Mme Martine GRZESKOWIAK, secrétaires administratives de classe normale.

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure MAILHEBIAU, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des réserves, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs à la réserve. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Florent VOGIN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Délégation est donnée à Mme Isabelle SOBUCKI, attachée d'administration de l'État, chef de la mission fiabilisation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés pris dans le cadre de la fiabilisation et tous documents relatifs à la fiabilisation.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean GOUJON, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

- M. Bajy RIAHI, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires et en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Fabienne ROUCAIROL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau et M. Benoît BRASSART, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée hors classe d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement par M. Moussa KHALFOUN, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de bureau et pour signer les états de service, Mme Agnès LACASTE, attachée d'administration de l'État, Mme Fata NIANGADO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Murielle DESPRAT, M. Guillaume MAHAUT et M. Youva CHABANE, secrétaires administratifs de classe normale ;
- Mme Marie-Claude LAROMANIERE attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des personnels administratifs et techniques de la gendarmerie nationale, et M. Eric REOL, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau ;
- Mme Laila FELLAK, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques, scientifiques, spécialisés et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie-Hélène POUJOULY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau, et, pour signer les états de service, Mme Diana DEBOULLE et Mme Mylène JACK-ROCH, secrétaires administratives de classe normale ;
- M. Guillaume LANCINO, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Marie-Laure BURKHALTER et Mme Claire JACQUEMART, secrétaires administratives de classe normale, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile SEBBAN ou de Mme Inès GAZZINI-ALLARD, la délégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Francis GARCIA, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du recrutement et par M. Benjamin SAMICO, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du recrutement ;
- M. Hervé PALLOTTA, agent contractuel technique de catégorie A, chef du bureau de l'administration des systèmes d'information ressources humaines et en cas d'empêchement par M. Yoann LACASTE agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef du bureau.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION ou de Mme QUINGUÉ-BOPPE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du logement, et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Frantz DRAGAZ, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau, par Mme Michelle GATTEAUX, attachée d'administration de l'État, chef de la section attribution de logements et par Mme Stéphanie ABDOULAYE, attachée d'administration de l'État, chef de la section de gestion de l'offre de logements ;
- Mme Catherine DUCASSE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère supérieure socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;
- Mme Dahbia BEN HAMOUDI, cadre de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Anne THIERY, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade et Mme Clivia NICOLINI, éducatrice de jeunes enfants de classe supérieure, adjointes à la directrice de la crèche ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'État, chef du bureau de la restauration sociale, et en cas d'absence et d'empêchement par Mme Brigitte RIVAREL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- Mme Annette RAZÉ, attachée hors classe d'administration de l'État, cheffe du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Florence BOURGUEIL, agent contractuel de catégorie A, adjointe au chef de bureau.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ, de Mme Estelle BALIT, de M. Jean-François BULIARD, de M. Nicolas NÈGRE, et de M. Jean-François DUVAL, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

- M. Jean-Marie de SEDE, commandant divisionnaire fonctionnel de police, adjoint au chef du département des formations ;
- Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département de la gestion des ressources et des stages, chef de la division des moyens opérationnels et logistiques, M. Magloire GOMEZ, attaché principal d'administration de l'État, chef de la division de la gestion des stages externes, M. Stéphane KHOUHLI, attaché d'administration de l'État, chef de la division administrative, et Mme Évelyne BLONDIAUX, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du pôle financier.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN et de Mme Sylvie GOUNOU, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe normale pour valider dans l'outil CORIOLIS les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnancement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines, et par M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe

supérieure, pour valider les formulaires «demande d'achat» et les formulaires «service fait» dans l'outil CHORUS Formulaires.

Article 15

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 JUIL. 2019

Didier LALLEMENT

CABINET DU PREFET

arrêté n° 2019-00624
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service des affaires immobilières

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 74 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : INTA1532249A du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2009-00641 du 07 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2016-01385 du 19 décembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires immobilières

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'arrêté conjoint du premier ministre et du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur en date du 20 mars 2018 par lequel M. Gérard PARDINI, sous-préfet hors classe, est reconduit dans les fonctions de chef du service des affaires immobilières au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police – SGAMI Ile-de-France - pour une durée de trois ans à compter du 7 avril 2018 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

arrête

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gérard PARDINI, sous-préfet hors classe, chef du service des affaires immobilières, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 5 millions d'euros, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, des ordres de mission et des état de frais des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PARDINI, la délégation qui lui est consentie par l'article 1er est exercée par Mme Florence BOUNIOL, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat et M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, administrateur civil hors classe, adjoints au chef du service des affaires immobilières.

Département juridique et budgétaire

Article 3

Délégation est donnée à Mme Sophie AVEROUS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département juridique et budgétaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 4

En cas d'absence de Mme Sophie AVEROUS, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions par M. Guillaume AUREL, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef de département.

Article 5

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe LECOQ, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau de la programmation et du suivi budgétaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe LECOQ, la délégation qui lui est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Souad KHICHANE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de bureau.

Article 7

Délégation est donnée à Mme Candice LIGATI, agent contractuel, chef du bureau du patrimoine immobilier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et pièces comptables relatifs aux baux et conventions d'occupation, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité

Délégation est donnée à M. Chris Jouvin KATOUMOUKO SAKALA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section administration du patrimoine opérationnel, directement placé sous l'autorité de Mme LIGATI, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les états de paiement et les courriers n'emportant pas création de droits, relevant du périmètre de la section administration du patrimoine opérationnel.

Délégation est donnée à Mme Sabine ESSERP ROUSSEAU, secrétaire administrative de classe normale, directement placée sous l'autorité de Mme LIGATI, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les états de paiement et les courriers n'emportant pas création de droits, relevant du périmètre de la section de gestion des baux de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Article 8

Délégation est donnée à Mme Gaëlle BENHAIM, agent contractuel, adjointe au chef du bureau des marchés publics de travaux à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 9

Délégation est donnée à M. Fabrice ADRIAN, ingénieur économiste de classe supérieure, chef du bureau de l'économie de la construction à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ADRIAN, la délégation qui lui est consentie par l'article 11 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Tatiana STAGNARO, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de bureau.

Département construction

Article 11

Délégation est donnée à M. Carlos GONCALVES, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du département construction, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de son département ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Carlos GONCALVES, la délégation qui lui est consentie à l'article 11 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Louise MARCHESE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjointe au chef de département.

Département exploitation

Article 13

Délégation est donnée à M. Anthony PIOROWICZ, chef de secteurs, chef du département exploitation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous actes, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de son département ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony PIOROWICZ, la délégation qui lui est consentie par l'article 15 est exercée, dans la limite de leurs attributions par M. Hervé LOUVIN, ingénieur hors classe des services techniques, et M. Pierre-Charles ZENOBEL, attaché d'administration de l'Etat, adjoints au chef de département.

Article 15

Délégation est donnée à Mme Christine BLEUSE, ingénieure principale des services techniques, chef de la délégation territoriale Paris (75) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BLEUSE, la délégation qui lui est consentie par l'article 17 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Pierre JAYR, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la délégation territoriale.

Article 17

Délégation est donnée à M. Farhan GHORI, ingénieur des services techniques, chef de la délégation territoriale Nord-ouest (Yvelines, Hauts de Seine, Val d'Oise) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farhan GHORI, la délégation qui lui est consentie par l'article 19 est exercée, dans la limite des actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés, par M. Francis BARRET, adjoint au chef de la délégation.

Article 19

Délégation est donnée à M. Philippe CHAMPENOIS, ingénieur des services techniques, chef de la délégation territoriale Sud (Essonne, Val de Marne) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 20

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHAMPENOIS, la délégation qui lui est consentie par l'article 21 est exercée, dans la limite des actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés, par M. François DUCHEMANE, adjoint au chef de la délégation.

Article 21

Délégation est donnée à M. Aurélien PECRIAUX, ingénieur des services techniques, chef de la délégation territoriale Est (Seine Saint Denis, Seine et Marne) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien PECRIAUX, la délégation qui lui est consentie par l'article 23 est exercée, dans la limite des actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés, par Mme Marie-Françoise DELEPIERRE, adjointe au chef de la délégation.

Article 23

Délégation est donnée à M Guillaume JEANNENOT, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des moyens et de l'assistance technique à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de son bureau ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché selon détails indiqués au tableau en annexe et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 24

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume JEANNENOT, la délégation qui lui est consentie par l'article 25 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Philippe LE MEN, agent contractuel, adjoint au chef de bureau.

Article 25

Délégation et donnée à Mme Rachida EL FILALI, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau de la logistique immobilière, à l'effet de signer tous actes et correspondances dans la limite de ses attributions, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 26

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachida EL FILALI, la délégation qui lui est consentie par l'article 27 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Dorsaf HARAKET, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de bureau.

Mission ressources et moyens

Article 27

Délégation est donnée à Mme Maryvonne HARDOUIN, attachée hors classe d'administration de l'Etat, chef de la mission ressources et moyens, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous engagements de dépense au titre de la dotation de fonctionnement global du service ;

2° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 28

En cas d'absence ou empêchement de Mme Maryvonne HARDOUIN, la délégation qui lui est consentie par l'article 29 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Elisabeth FOUASSIER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la mission ressources et moyens, et Mme Marylène CALLOCH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 29

Dispositions finales

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019

Didier LALLEMENT

Annexe à l'arrêté n° 2019-00624 du 17 JUIL. 2019

Signature des actes et documents relatifs aux marchés publics

<table>
<tr><th>Visa ou signature/ selon montant du marché</th><th>De
1 à 89 999 euros HT</th><th>De
90 000 à 4 999 999 euros HT</th><th>A partir de 5 000 000 euros HT</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Rapport d'analyse des offres selon modèles RAO transmis (simplifié/détaillé)</td><td>Visa du rédacteur de l'analyse
Visa du chef du secteur du département construction ou du chef du la délégation territoriale du département exploitation.</td><td>Visa du rédacteur de l'analyse
Visa du chef du secteur ou du chef de la délégation territoriale
Visa du chef du département concerné
Visa du chef du bureau des marchés publics de travaux</td><td>Visa du rédacteur de l'analyse
Visa du chef du bureau des marchés publics de travaux.
Visa du chef du département concerné.
Visa du chef du département juridique et budgétaire
Visa du chef du service des affaires immobilières</td></tr>
<tr><td>Signature du chef du département concerné</td><td>Signature de l'adjoint au chef du SAI (ingénieur) ou du chef du département juridique et budgétaire jusqu'à 500 000 € euros.
Au-delà de 500 000 €, visa du chef département juridique et budgétaire et signature du chef SAI</td><td>Signature du préfet de police</td></tr>
<tr><td>Acte d'engagement après visa du département juridique et budgétaire (n° chorus)</td><td>Signature du chef du département concerné</td><td>Signature du chef du service des affaires immobilières</td><td>Signature du Préfet de police</td></tr>
<tr><td>Ordre de service</td><td colspan="3">Visa conducteur d'opération
Signature du chef du département concerné</td></tr>
<tr><td>Ordre de service à prix provisoire pour travaux supplémentaires ayant une incidence financière</td><td colspan="3">Visa conducteur d'opération
Visa du chef du département concerné
Signature chef du service des affaires immobilières</td></tr>
<tr><td>Avenants sans incidence finanière ou dont l'incidence financière cumulée est inférieure à 2%</td><td colspan="2">Signature du chef du bureau des marchés publics de travaux</td><td rowspan="2">Signature du Préfet de police</td></tr>
<tr><td>Avenants dont l'incidence financière cumulée est supérieure à 2%</td><td colspan="2">Visa du chef du bureau des marchés publics de travaux
Visa du chef du département juridique et budgétaire
Signature du chef du service des affaires immobilières</td></tr>
<tr><td>Agrément des sous-traitants, actes uniques</td><td colspan="3">Signature du chef du bureau des marchés publics de travaux</td></tr>
<tr><td>Décision de réception ou de levée des réserves</td><td>Signature du chef du département concerné</td><td colspan="2">Signature du chef du service des affaires immobilières</td></tr>
<tr><td>Décision de résiliation</td><td colspan="3">Signature du chef du service des affaires immobilières</td></tr>
<tr><td>Décompte général définitif et ordre de service associé.</td><td colspan="3">Visa du décompte provisoire du maître d'œuvre par le conducteur d'opération
Etablissement et visa du projet de décompte général et de l'OS associé par son rédacteur (conducteur d'opération ou ingénieur économiste du bureau de l'économie de la construction).
Pour les marchés jusqu'à 1 000 000 € TTC, signature du décompte général et de l'ordre de service associé par le chef du département juridique et budgétaire
Pour les marchés supérieur à 1 000 000 € TTC, visa du décompte général et de l'ordre de service associé par le chef du département juridique et signature du chef SAI</td></tr>
</table>

CABINET DU PRÉFET

arrêté n° 2019-00626
accordant délégation de la signature préfectorale au sein de
la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2512-13 à 14, ainsi que L. 2521-1 ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 modifié relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu le décret n° 97-200 du 5 mars 1997 autorisant le rattachement par voie de fonds de concours, au budget du ministère de l'intérieur, du produit des recettes encaissées par l'État au titre des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par les forces de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 1997 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 septembre 2000 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-00182 du 21 février 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;

Vu l'arrêté n° 2019-00079 du 24 janvier 2019 autorisant l'installation du système de vidéoprotection de la préfecture de police, notamment son article 6 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 3 mai 2019 par lequel Mme Valérie MARTINEAU, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, directrice territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est nommée directrice des services actifs de police de la préfecture de police, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à compter du 6 mai 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2019 par lequel M. Jean-Paul PECQUET, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris (75) à compter du 10 juin 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 par lequel M. François LEGER est nommé directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2019 par lequel M. Sébastien DURAND est nommé directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2019 par lequel M. Bernard BOBROWSKA, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2019, renouvelable ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1

Délégation est donnée à Mme Valérie MARTINEAU, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à l'effet de signer, au nom du préfet de police :

a) les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 21 février 2019 susvisé ;

b) les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité ;

c) les pièces comptables relatives aux conventions de concours apporté par les forces de police avec les bénéficiaires de ces prestations en application du décret n° 97-199 modifié du 5 mars 1997 ;

d) les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur :

- le visa de diverses pièces comptables de régie ;
- les dépenses par voie de cartes achats ;
- l'utilisation du module d'expression de besoin CHORUS Formulaires, application informatique remettante à CHORUS.

e) les actes désignant individuellement et habilitant les agents relevant de son autorité autorisés à être destinataires des images et enregistrements issus des caméras du plan de vidéoprotection de la préfecture de police.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Valérie MARTINEAU à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les adjoints administratifs de la police nationale ;
- les agents des services techniques de la police nationale ;
- les adjoints de sécurité.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie MARTINEAU à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, les ordres de mission.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU, la délégation qui lui est accordée par les articles 1 à 3 est exercée par M. Jean-Paul PECQUET, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par les articles 1 à 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Serge QUILICHINI, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité de Paris ;
- M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
- M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis ;
- M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- M. Nicolas DUQUESNEL, chef d'état-major ;
- M. Jean-Marc NOVARO, sous-directeur régional de la police des transports ;
- M. Jean-Luc MERCIER, sous-directeur des services spécialisés ;

- M. Pascal LE BORGNE, sous-directeur du soutien opérationnel ;
- M. Yves CRESPIN, sous-directeur de la lutte contre l'immigration irrégulière.

Délégations de signature au sein des services centraux

Article 6

En d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par les articles 3 et 4 est exercée par M. Pascal LE BORGNE et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel et M. Dominique BROCHARD, chef du service de gestion opérationnelle, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 7

Délégation est donnée à M. Marc DUBOIS, attaché d'administration, chef de l'unité de gestion budgétaire et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MERCIER, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par Mme Valérie GOETZ, adjointe au sous-directeur des services spécialisés, chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Olivier BOURDE, chef de service de la brigade anti-criminalité de nuit, et en son absence, par son adjoint M. Dimitri KALININE ;
- M. Bastien BARNABE, adjoint au chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NOVARO, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Luca TOGNI, adjoint au sous-directeur.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CRESPIN, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Didier MARTIN, adjoint au sous-directeur et, en cas d'empêchement par ce dernier et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas RALLIERES, chef du département de contrôle des flux migratoires, et, en son absence, par son adjoint M. Etienne CHURET ;
- M. Guillaume FAUCONNIER, chef du département de lutte contre la criminalité organisée, et, en son absence, par son adjoint M. Édouard LEFEVRE.

2019-00626

Délégations de signature au sein des directions territoriales

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge QUILICHINI, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Vincent LAFON, chef de la sûreté territoriale à Paris, et, en son absence, par son adjoint M. Michael REMY ;
- M. Frédéri CHEYRE, chef du 1er district à la DTSP 75, commissaire central du 8ème arrondissement ;
- M. Jacques RIGON, chef du 2ème district à la DTSP 75, commissaire central du 20ème arrondissement ;
- M. Thierry BALLANGER, chef du 3ème district à la DTSP 75, commissaire central des 5ème et 6ème arrondissements.

Délégation de la DTSP 75 – 1er district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéri CHEYRE, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Marie-Laure ARNAUD GUIDOUX, adjointe au chef du 1er district à la DTSP 75, commissaire centrale du 16ème arrondissement et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Catherine JOURDAN, commissaire centrale du 17ème arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Alexis DURAND ;
- M. Robert HATSCH, commissaire central du 1er arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Pierre-Etienne HOURLIER ;
- M. Patrice RIVIERE, commissaire central du 2ème arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Philippe PUECH ;
- M. Vincent GORRE, commissaire central du 3ème arrondissement ;
- Mme Fatima GABOUR, commissaire centrale adjointe du 4ème arrondissement ;
- M. Alain CHASTRUSSE, commissaire central du 9ème arrondissement, et, en son absence par son adjointe Mme Laura VILLEMAIN ;
- Mme Véronique ROBERT, commissaire centrale adjointe du 8ème arrondissement ;
- M. Jérôme CHAPPA, commissaire central adjoint du 16e arrondissement.

Délégation de la DTSP 75 – 2ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques RIGON, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, adjointe au chef du 2ème district à la DTSP 75, commissaire centrale du 19ème arrondissement et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Julien HERBAUT, commissaire central adjoint du 20ème arrondissement ;
- M. Romain SEMEDARD, commissaire central adjoint du 19ème arrondissement ;
- Mme Rachel ABREU-POUPARD, commissaire centrale du 10ème arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Jérémy RANSINANGUE ;
- M. Fabrice CORSAUT, commissaire central du 11ème arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Thibaut ANGÉ ;

- M. Eric MOYSE DIT FRIZE, commissaire central du 12ème arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Hugo ARER ;
- Mme Emmanuelle OSTER, commissaire centrale du 18ème arrondissement et, en son absence par son adjoint M. Mathieu DEBATISSE.

Délégation de la DTSP 75 – 3ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BALLANGER, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Stéphanie BIUNDO KRYSZTOFIAK, adjointe au chef du 3ème district à la DTSP 75, commissaire centrale du 13ème arrondissement et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Damien VALLOT, commissaire central du 15ème arrondissement et, en son absence, par son adjointe Mme Diane AFARINESH ;
- M. Olivier GOUPIL, commissaire central du 7ème arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Philippe BARRALON ;
- M. Pierre FREYSSENGEAS, commissaire central adjoint du 13ème arrondissement ;
- M. Emmanuel GAUTHIER, commissaire central du 14e arrondissement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOBROWSKA, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Éric BARRE, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité des Hauts de Seine (92), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Stéphane WIERZBA, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-François GALLAND, chef de la sûreté territoriale de NANTERRE et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric COURTOT ;
- M. François JOENNOZ, chef du 1er district à la DTSP 92, commissaire central d'ASNIÈRES-SUR-SEINE ;
- M. Michel CHABALLIER, chef du 2ème district à la DTSP 92, commissaire central de NANTERRE ;
- M. Bruno AUTHAMAYOU, chef du 3ème district à la DTSP 92, commissaire central de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- M. Thierry HUE LACOINTE, chef du 4ème district à la DTSP 92, commissaire central d'ANTONY.

Délégation est donnée à Mme Agathe LE HUYNH, attachée d'administration d'État , chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs au visa de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Héléna JENNEAU, attachée d'administration.

Délégation de la DTSP 92 – 1er district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JOENNOZ, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Anne LE DANTEC, chef de la circonscription de CLICHY-LA-GARENNE et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas RIUS, commissaire central adjoint d'ASNIERES ;
- Mme Fanélie RIVEROT, chef de la circonscription de COLOMBES et, en son absence, par son adjoint M. Pascal DIGOUT ;
- M. Saadi MANSOUR, adjoint au chef de circonscription de CLICHY-LA-GARENNE ;
- M. Christophe GRADEL, chef de la circonscription de GENNEVILLIERS et, en son absence, par son adjoint M. Eric DUBRULLE ;
- Mme Laure RAINAUT épouse GERVAIS, chef de la circonscription de LEVALLOIS-PERRET et, en son absence, par son adjoint M. Gérard BARRERE ;
- M. Régis MONGENDRE, chef de la circonscription de VILLENEUVE-LA-GARENNE et, en son absence, par son adjoint M. Yannick GICQUEL.

Délégation de la DTSP 92 – 2ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHABALLIER, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Sébastien BIEHLER, chef de la circonscription de RUEIL-MALMAISON et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe LOPIN, commissaire central adjoint de NANTERRE ;
- Mme Line CASANOVA, chef de la circonscription de LA-DEFENSE ;
- Mme Emilie MOREAU, chef de la circonscription de COURBEVOIE ;
- M. Lucien MONERA, chef de la circonscription de LA-GARENNE-COLOMBES et, en son absence, par son adjoint M. Philippe PADUANO ;
- M. Jean-Charles LUCAS, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-SEINE et, en son absence, par son adjointe Mme Caroline AGEORGES ;
- Mme Delphine GAUTHRON, chef de la circonscription de PUTEAUX ;
- M. Emmanuel GODWIN, adjoint au chef de la circonscription de RUEIL-MALMAISON ;
- Mme Sandrine CONTREPOIS, chef de la circonscription de SURESNES et, en son absence, par son adjoint M. Gilles MARTINEZ.

Délégation de la DTSP 92 – 3ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno AUTHAMAYOU, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Albane PICHON, chef de la circonscription d'ISSY-LES-MOULINEAUX, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Clément GIRARD, commissaire central adjoint de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- Mme Joelle LUKUSA, adjointe au chef de la circonscription d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;
- Mme Justine GARAUDEL, chef de la circonscription de MEUDON et, en son absence, par son adjoint M. Bruno MAURICE ;
- Mme Charlotte DEBRY, chef de la circonscription de SAINT-CLOUD et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Luc CAZZIN ;

- Mme Lucie FLEURMAN, chef de la circonscription de SÈVRES et, en son absence, par son adjoint M. Laurent TOUROT.

Délégation de la DTSP 92 – 4ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry HUE LACOINTE, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Julie CLEMENT, chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Dimitri HEUVELINE, chef de la circonscription de CLAMART et, en son absence, par M. Rémi THOMAS ;
- M. Sébastien HALM, chef de la circonscription de BAGNEUX et, en son absence, par son adjoint M. Philippe PAUCHET ;
- M. Jean-Pierre CHAUSSADE, adjoint au chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY ;
- M. Pierre FRANCOIS, chef de la circonscription de MONTROUGE et, en son absence, par son adjoint M. Philippe MAURICE ;
- M. Quentin BEVAN, chef de la circonscription de VANVES et, en son absence, par son adjoint M. Eric BOURGE ;
- Mme Mathilde POLLAKOWSKY, adjointe au chef de la circonscription d'ANTONY.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEGER, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Christian MEYER, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis (DTSP93), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Laurence GAYRAUD, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Luc HADJADJ, chef de la sûreté territoriale de BOBIGNY et, en son absence, par son adjointe Mme Valentine ALTMAYER ;
- M. Martial BERNE, chef du 1er district à la DTSP 93, commissaire central de BOBIGNY – NOISY-LE-SEC ;
- M. Laurent MERCIER, chef du 2ème district à la DTSP 93, commissaire central de SAINT-DENIS ;
- M. Olivier SIMON, chef du 3ème district à la DTSP 93, commissaire central d'AULNAY-SOUS-BOIS ;
- M. Gabriel MILLOT, chef de la circonscription de MONTREUIL-SOUS-BOIS au sein du 4ème district à la DTSP 93.

Délégation est donnée à M. Mourad BOUGHANDA, attaché principal d'administration d'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux visas de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Jennifer MILLEREUX, attachée d'administration.

Délégation de la DTSP 93 - 1er district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martial BERNE, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Annabelle VANDENDRIESSCHE, commissaire centrale adjointe de BOBIGNY et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Florence ADAM, commissaire centrale des LILAS et, en son absence, par son adjoint M. Guillaume RYCKEWAERT ;
- M. Ronan DELCROIX, chef de la circonscription de BONDY et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Pascal BATAILHOU ;
- Mme Claire LACLAU, chef de la circonscription de DRANCY et, en son absence, par son adjoint M. Gilles GOUDINOUX ;
- M. Frédéric SEGURA, chef de la circonscription de PANTIN et, en son absence, par son adjoint M. Olivier DEVEZE.

Délégation de la DTSP 93 - 2ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MERCIER, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Emmanuel BOISARD, chef de circonscription de la COURNEUVE et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anouck FOURMIGUE, commissaire centrale d'AUBERVILLIERS et, en son absence, par son adjoint M. Xavier LE BIHAN ;
- M. Olivier GUIBERT, chef de la circonscription d'EPINAY-SUR-SEINE et, en son absence, par son adjoint M. Thierry BEUZART ;
- M. Grégory YAOUANC, chef de la circonscription de SAINT-OUEN et, en son absence, par son adjoint M. Philippe DURAND ;
- Mme Réjane BIDAULT, adjointe au chef de la circonscription de STAINS ;
- M. Mathieu HERVÉ, commissaire central adjoint de SAINT-DENIS.

Délégation de la DTSP 93 - 3ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SIMON, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Pauline LUKASZEWICZ, adjointe au chef de la circonscription d'AULNAY-SOUS-BOIS et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Aurélia DRAGONE, chef de la circonscription du BLANC-MESNIL et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Philippe OSTERMANN ;
- Mme Anne MUSART, chef de la circonscription du RAINCY et, en son absence, par son adjoint M. Philippe ROUCHE ;
- M. Christian BOURLIER, chef de la circonscription de LIVRY-GARGAN et, en son absence, par son adjointe Mme Céline DOPIERA ;
- Mme Isabelle RIVIERE, adjointe au chef de la circonscription de VILLEPINTE.

Délégation de la DTSP 93 - 4ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel MILLOT, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Vincent SCHNIRER, chef de la circonscription de NOISY-LE-GRAND et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. David MOREIRA, chef de la circonscription de CLICHY-SOUS-BOIS – MONTFERMEIL et, en son absence, par son adjoint M. Marc VALENTIN ;
- M. Régis ORSONI, chef de la circonscription de GAGNY et, en son absence, par son adjoint M. Francis SABATTE ;
- Mme Adeline JAMAIN, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-MARNE et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric SONDERER ;
- Mme Claire RODIER, adjointe au chef de la circonscription de NOISY-LE-GRAND ;
- M. Gabriel MILLOT, commissaire central de MONTREUIL-SOUS-BOIS et, en son absence, par son adjointe Mme Lauriane ALOMENE ;
- M. Christophe BALLET, chef de la circonscription de ROSNY-SOUS-BOIS et, en son absence, par son adjointe Mme Christine MAURRIC.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien DURAND, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Daniel PADOIN, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP94), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Sébastien ALVAREZ, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Zeljko ILIC, chef de la sûreté territoriale à CRETEIL et, en son absence, par son adjoint M. Emmanuel VAILLANT ;
- M. Blaise LECHEVALIER, chef du 1er district à la DTSP 94, commissaire central de CRETEIL ;
- M. MESSAGER Vincent, chef du 2ème district à la DTSP 94, commissaire central de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Stéphane STRINGHETTA, adjoint au chef du 3ème district à la DTSP 94 ;
- M. Gilles LABORIE, chef du 4ème district à la DTSP 94, commissaire central de NOGENT-SUR-MARNE.

Délégation est donnée à M. Maxime CAMPELS, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux visas de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe, Mme Sonia CHAVATTE, attachée d'administration.

Délégation de la DTSP 94 – 1er district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise LECHEVALIER, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Denis MARTIN, chef de la circonscription de SAINT-MAUR-DES-FOSSES et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Emmanuelle BERTHIER, commissaire centrale adjointe à CRETEIL ;
- Mme Justine MANGION, chef de la circonscription de BOISSY-SAINT-LEGER et, en son absence, par son adjoint M. Alain TENDRON ;
- M. Philippe ODERA, chef de la circonscription d'ALFORTVILLE et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric POSTEC ;

- M. Laurent PIQUET, chef de la circonscription de CHARENTON-LE-PONT et, en son absence, par son adjoint M. Fabrice HONORE ;
- Mme Valérie LACROIX DANIEL, chef de la circonscription de MAISONS-ALFORT et, en son absence, par son adjoint M. Arnaud BOUBEE ;
- M. François DAVIOT, chef de la circonscription de SAINT-MAUR-DES-FOSSES et, en son absence, par son adjoint M. Didier DESWARTES.

Délégation de la DTSP 94 – 2ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MESSAGER, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Dorothée VERGNON, chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Mathilde PIGNÉ, commissaire centrale adjointe de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Nicolas DE LEFFE, chef de la circonscription d'IVRY-SUR-SEINE et, en son absence, par son adjointe Mme Corinne LEHMANN ;
- M. Thierry OYEZ, adjoint au chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI ;
- M. Ludovic GIRAL, chef de la circonscription de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES et, en son absence, par son adjoint M. Roland LEUVREY.

Délégation de la DTSP 94 – 3ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CASSARA, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Stéphane STRINGHETTA, commissaire central du KREMLIN-BICETRE, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Charlotte MAILLOT, commissaire centrale adjointe de L'HAY-LES-ROSES ;
- Mme Juliette LAFFARGUE, commissaire centrale adjointe du KREMLIN-BICETRE.

Délégation de la DTSP 94 – 4ème district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LABORIE, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Benoît JEAN, chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Gabrielle ESPINOSA, commissaire centrale adjointe de NOGENT-SUR-MARNE ;
- M. Stéphane MOMEGE, adjoint au chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;
- M. Hugo KRAL, chef de la circonscription de CHENNEVIERES-SUR-MARNE, et en son absence, par son adjointe Mme Sylvie DEGERINE ;
- Mme Diane LE COTTIER, chef de la circonscription de VINCENNES et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Marc AKNIN ;
- Mme Clotilde TENAGLIA, chef de la circonscription de FONTENAY-SOUS-BOIS et, en son absence, par son adjoint M. Christophe VERDRU.

Article 15

Le préfet, directeur du cabinet et le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la zone de défense de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2019

M. Didier LALLEMENT

CABINET DU PRÉFET

arrêté n° 2019-00637
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du cabinet du préfet de police

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. David CLAVIERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

Vu le décret du 19 avril 2019 par lequel Mme Frédérique CAMILLERI, administratrice civile hors classe, détachée en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud (classe fonctionnelle II) auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, est nommée directrice adjointe du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 19 juillet 2019 par lequel M. Carl ACCETTONE, administrateur civil, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du préfet de police ;

arrête

Article 1

Délégation permanente est donnée à M. David CLAVIERE, préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal,

de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE, Mme Frédérique CAMILLERI, directrice adjointe du cabinet, est habilitée à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1er du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du code général des collectivités territoriales et par les délibérations du conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE et de Mme Frédérique CAMILLERI, M. Carl ACCETTONE, chef de cabinet du préfet de police, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1er du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

Article 4

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 23 JUIL. 2019

Didier LALLEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°2019 - 281

Modifiant et annulant certaines dispositions de l'arrêté préfectoral n°2019-15 du 8 janvier 2019 modifiant temporairement l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2018-653 du 28 septembre 2018 relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aéroport du Bourget et portant organisation des travaux de modification du Terminal et des limites de frontières des hangars A, B et C (414, 413 et 415)

Le Préfet de Police,

Vu le règlement (CE) n°300/2008 modifié du parlement européen et du conseil du 11 mars 2009 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
Vu le règlement (UE) n°1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux Etats membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;
Vu le règlement d'exécution (UE) n°2015/1998 de la commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, notamment le 1.5 de l'annexe ;
Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 213-1-2, R. 213-1-3, R. 213-1-5 et R. 213-1-6 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-2 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 123-1 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 122-2 ;
Vu le code de transports, notamment son article L. 6332-2 ;
Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 76 ;
Vu le décret n°2005-828 du 20 juillet 2005 relatif à la société Aéroports de Paris ;
Vu le décret n°2010-655 du 11 juin 2010 relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 2 juin 2017 relatif au service de la préfecture de Police chargé de la lutte contre l'immigration irrégulière et aux compétences de certaines directions de la préfecture de Police et de la direction centrale de la police aux frontières sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2018-651 du 28 septembre 2018 portant organisation de la surveillance sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2018-652 du 28 septembre 2018 relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
1, RUE DE LA HAYE – CS 10977 – 95733 ROISSY CEDEX – TEL. : 01 75 41 60 00 FAX : 01 87 27 89 15
Mél : secretariat-roissy@interieur.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-653 du 28 septembre 2018 relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Vu la décision de la direction de l'aviation civile nord n°2013-038 du 31 mai 2013 portant sur les mesures particulières d'application relatives à la circulation des piétons côté piste ;
Vu la décision de la direction de l'aviation civile nord n°2013-039 du 31 mai 2013 portant sur les mesures particulières d'application relatives à la circulation, le stationnement et le stockage des véhicules, engins et matériels côté piste ;
Vu la décision de la direction de l'aviation civile nord n°2013-040 du 31 mai 2013 relative aux modalités de formation à la conduite des véhicules et engins sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Considérant la reprise du Terminal 2 de la société Signature Flight Support par le Groupe Clair (Terminal de la société ASTONSKY) à compter du 1er janvier 2019 ;

Considérant les travaux programmés dans les bâtiments 413, 414 et 415 préalable à la phase d'exploitation ;

Considérant les différentes phases de modification du tracé de la limite de frontière pour les besoins des travaux ;

Considérant une nouvelle planification des travaux consécutifs aux modifications apportées au projet et aux procédures administratives portant sur l'instruction des permis de construire ;

ARRETE

ARTICLE 1 :
La limite côté ville / côté piste précisée à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2018-653 du 29 septembre 2018 relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aéroport du Bourget, est modifiée selon les phases précisées dans les plans annexés au présent arrêté, du 9 janvier au 26 août 2019.

La limite revêt un obstacle physique clairement visible pour le public qui interdit tout accès aux personnes non autorisées.

Le bâtiment 415 (hangar C) est déclassé de la zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé (ZDZSAR) en zone côté ville du 9 janvier au 26 août 2019 (*phase n°2 du plan annexé au présent arrêté*).

Le 27 août 2019, la limite de frontière côté ville / côté piste des bâtiments 413, 414 et 415 retrouve son tracé originel.

Les phases 4 et 5 décrites dans l'arrêté préfectoral n°2019-15 du 8 janvier 2019 susvisé sont annulées.

ARTICLE 2 :
Du 9 janvier au 26 août 2019, les points d'accès privatifs permanents 89BF et 90 BF, ainsi que les portes monumentales du bâtiment 415 (hangar C) donnant accès à la zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé (ZDZSAR)) seront fermés et verrouillés, associés à un dispositif technique garantissant l'intégrité de la fermeture desdits points d'accès.

Avant la modification de zonage, des témoins d'intégrité à usage unique contenant des numéros de traçabilité seront disposés sur l'ensemble des points d'accès sus-mentionnés.

Les zones objets du déclassement en zone côté ville devront être vides de tout objet et matériel.

La phase 3 portant reclassement en zone délimitée de la zone de sûreté à accès réglementé (ZDZSAR) des parties des hangars 413, 414 et 415 objets de phases de déclassement en zone côté ville, sera précédée d'une décontamination au moyen d'une fouille de sûreté opérée par des agents de sûreté associé à un dispositif cynophile.

Article 3 :
Les manquements aux dispositions du présent arrêté ainsi qu'aux autres dispositions mentionnées aux articles R.217-3 et R.217-3-2 du code de l'aviation civile font l'objet de constats notifiés par les services compétents de l'Etat habilités aux personnes physiques ou morales concernées et sont transmis au préfet.

Le préfet peut prononcer une sanction administrative après avis de la commission sûreté visée aux articles D.217-1 à D.217-3 ou, dans les cas visés à l'article R. 217-3-2 du code de l'aviation civile, du délégué permanent de cette commission.

Article 4 :
Le préfet de police, le commandant du groupement de la gendarmerie des transports aériens Nord, le directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et du Bourget, le directeur interrégional des douanes et des droits indirects de Paris-Aéroports et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Sur demande, les documents annexés sont consultables auprès de la Délégation du Préfet de Police pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris.

Roissy, le 26 JUIL. 2019

Pour le Préfet de Police
Le Sous-Préfet

Pierre MARCHAND-LACOUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°2019 – 241 26 JUIL. 2019

Modifiant et annulant certaines dispositions de l'arrêté préfectoral n°2019-15 du 8 janvier 2019 modifiant temporairement l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2018-653 du 28 septembre 2018 relatif aux dispositions générales de sûreté applicables sur l'aéroport du Bourget et portant organisation des travaux de modification du Terminal et des limites de frontières des hangars A, B et C (414, 413 et 415)

NOTICE D'INFORMATION
DU 23 JUILLET 2019

TERMINAL ASTONSKY

CLAIR GROUP

NOTICE D'INFORMATION

TERMINAL ASTONSKY

AEROPORT DE PARIS LE BOURGET

RUE DE DUBLIN – 95500 BONNEUIL EN FRANCE

DEMANDE DE MODIFICATION

DE FRONTIERES POUR TRAVAUX

Version 23/07/2019

Table des matières

1 Cloture de sûreté 3

2 Modification de zonage 4

2.1 PHASE 2 : prolongée du 12 Juin au 26 Aout 2019 4
2.2 PHASE 3 : à partir du 27 Aout 2019 5
2.3 PHASE 4 : Supprimée 6
2.4 PHASE 5 : Supprimée 6

3 Fermeture des points d'acces pendant les travaux 6

3.1 Porte Départ et Porte Arrivée du Terminal 6
3.2 Porte du hangar C 7

4 Modalités de décontamination par Checkport 9

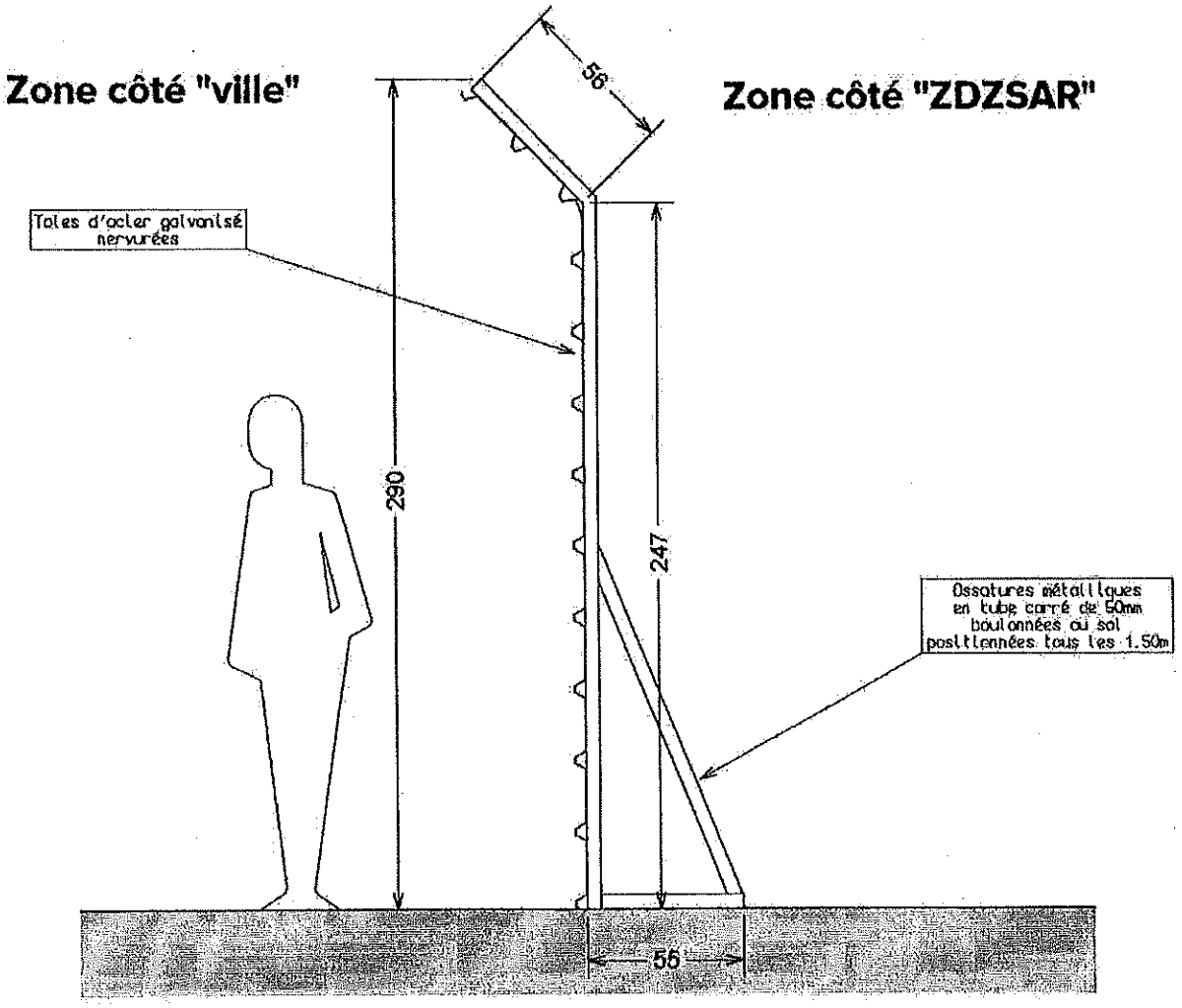
1 CLOTURE DE SURETE

Une clôture de sûreté spécifique est prévue pour délimiter dans le hangar la frontière « coté ville » et la « ZDZSAR ».

Cette clôture d'une hauteur de 247 cm dispose d'un bas volet supérieur de 56 cm incliné à 45 degrés.

La hauteur hors-tout de la clôture est fixée à **290 cm**.

Une ossature métallique en tube carré de 50 mm sera boulonnée au sol tous les 150 cm afin d'assurer un parfait ancrage.

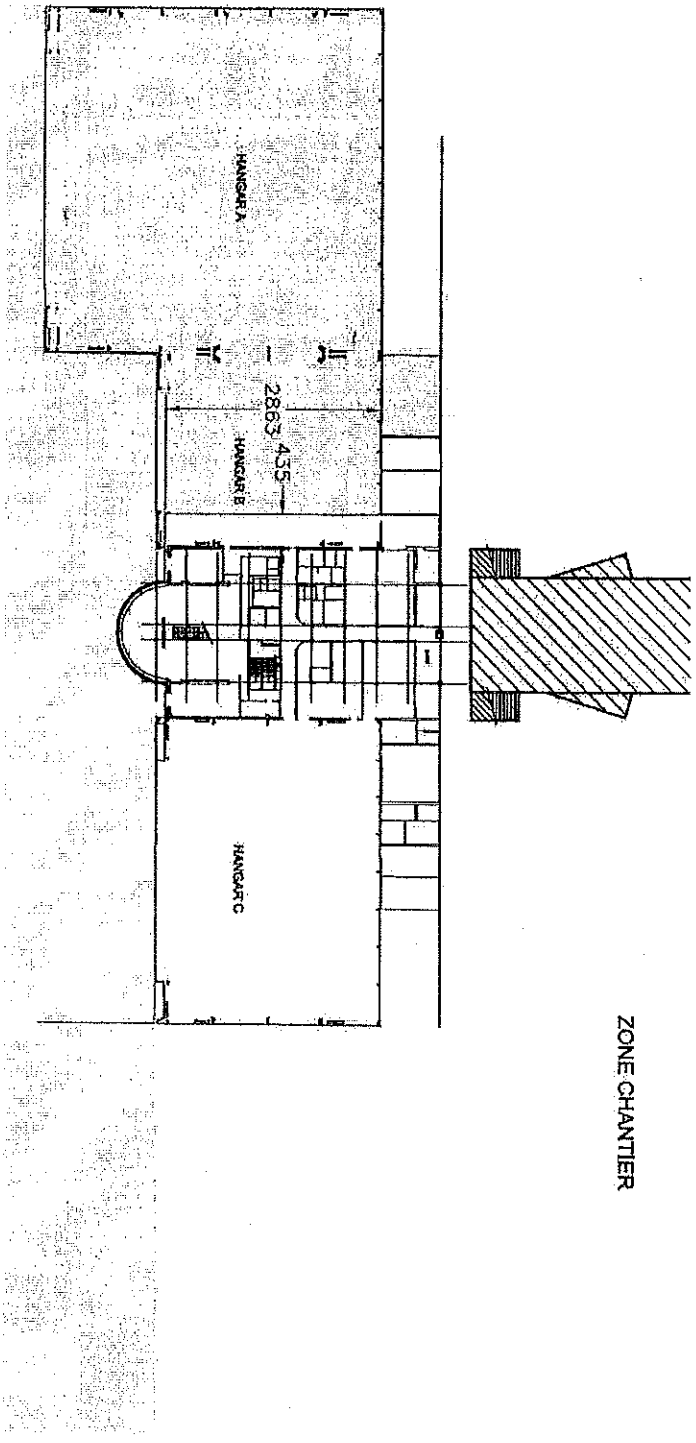


2 MODIFICATION DE ZONAGE

2.1 PHASE 2 : prolongée du 12 Juin au 26 Aout 2019

Phase prévue initialement du 1er Janvier au 11 Juin 2019.

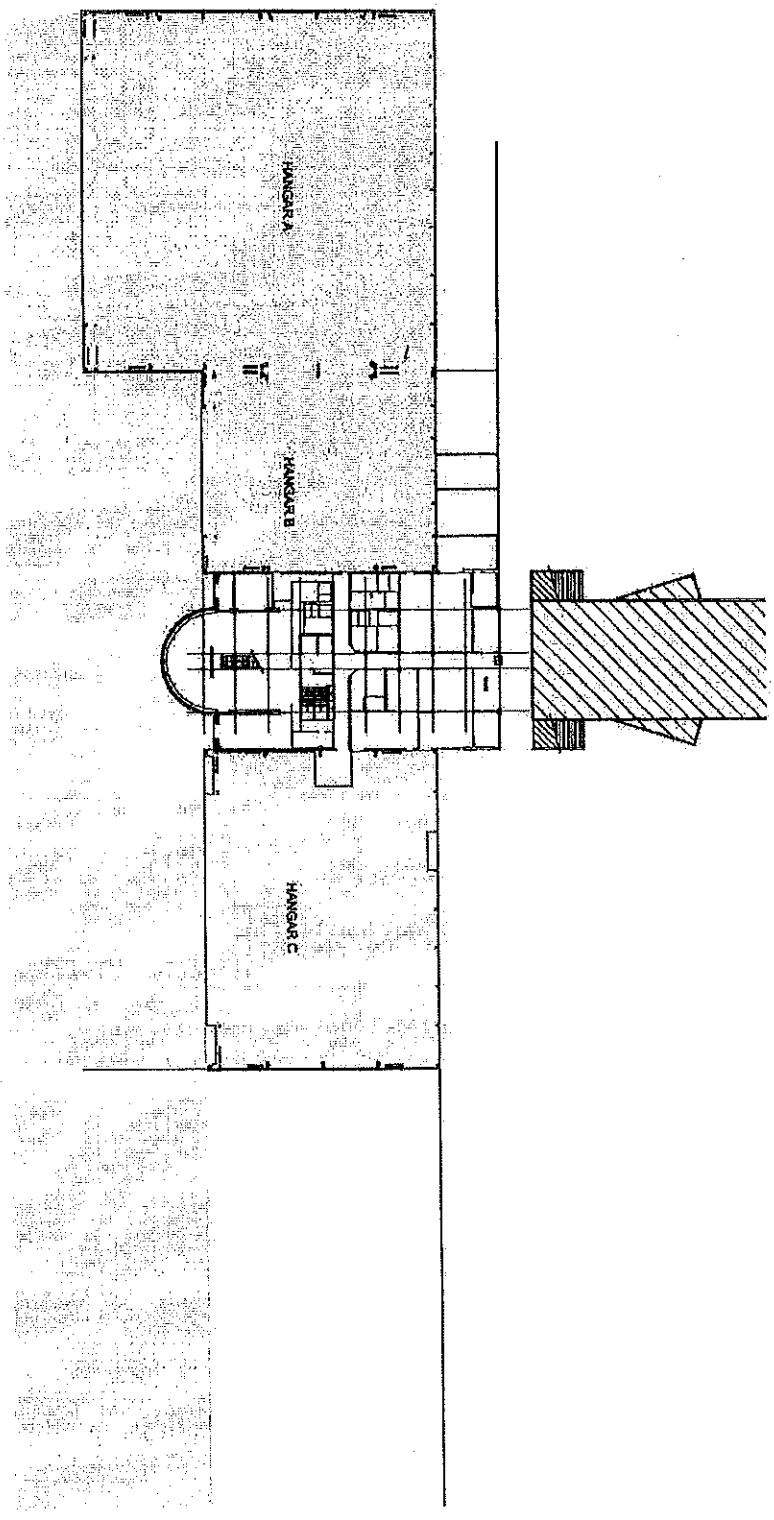
La ZDZSAR est représentée en fond gris.



2.2 PHASE 3 : à partir du 27 Aout 2019

Phase Initialement prévue du 12 au 23 Juin, devient la phase finale à partir du 27 Aout 2019, en raison de l'abandon des phases 4 et 5.

La ZDZSAR est représentée en fond gris.



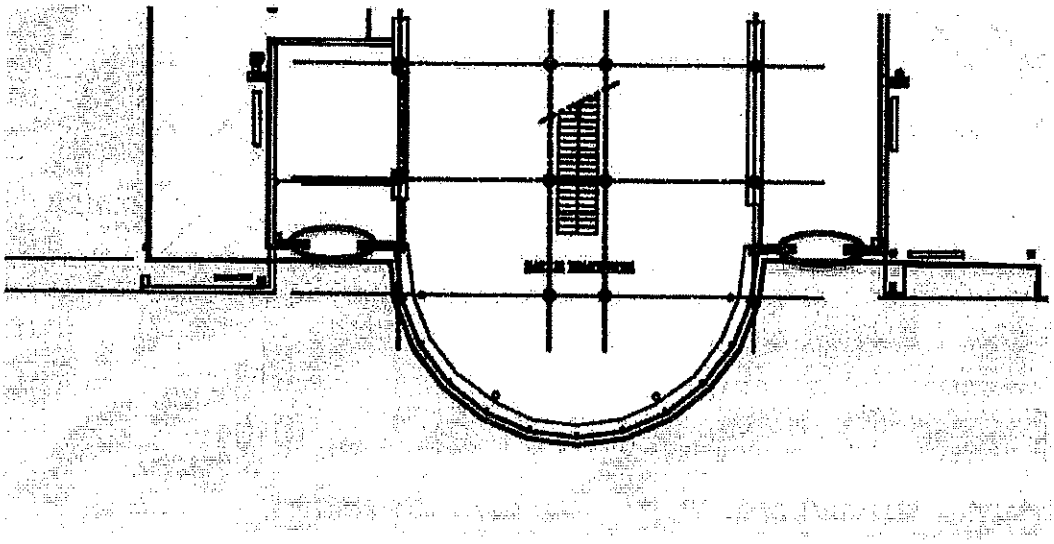
2.3 PHASE 4 : Supprimée

2.4 PHASE 5 : Supprimée

3 FERMETURE DES POINTS D'ACCES PENDANT LES TRAVAUX

3.1 Porte Départ et Porte Arrivée du Terminal

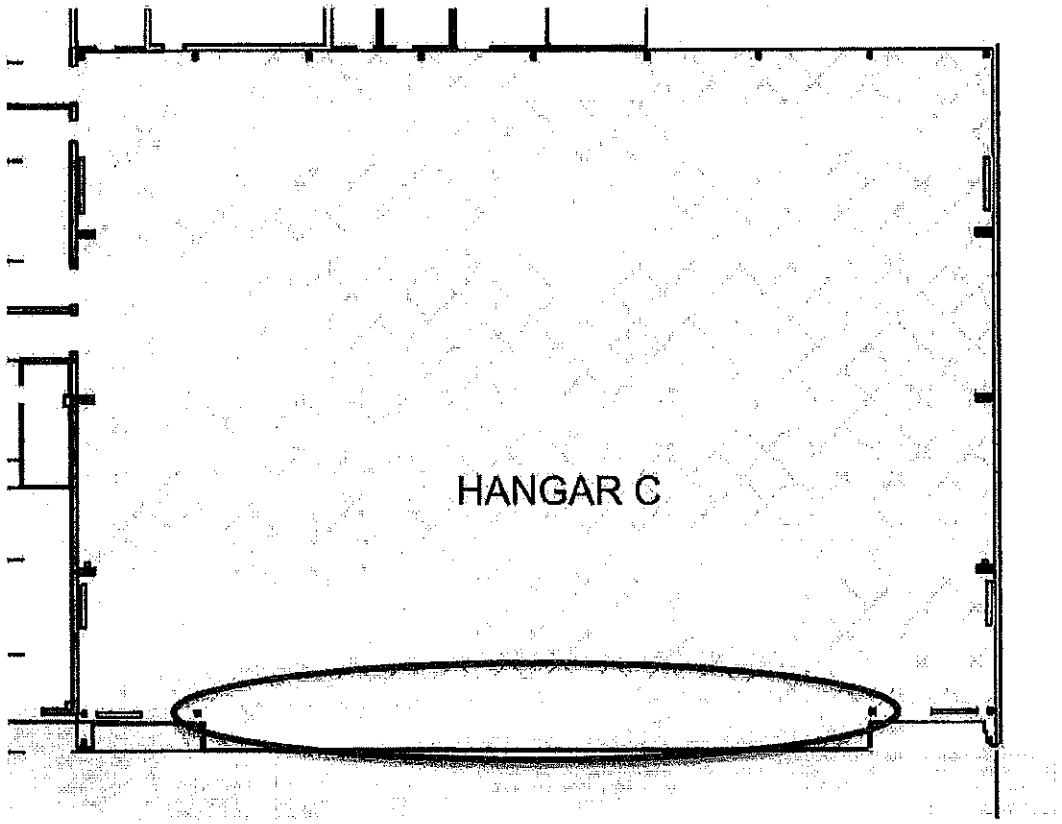
Les accès verrouillés des portes sont représentés ci-après en rouge.
La frontière est représentée ci-après en bleu.



Les 2 portes du Terminal sont verrouillées depuis le 31 Décembre 2018 par une clôture de sureté conforme au chapitre 1.

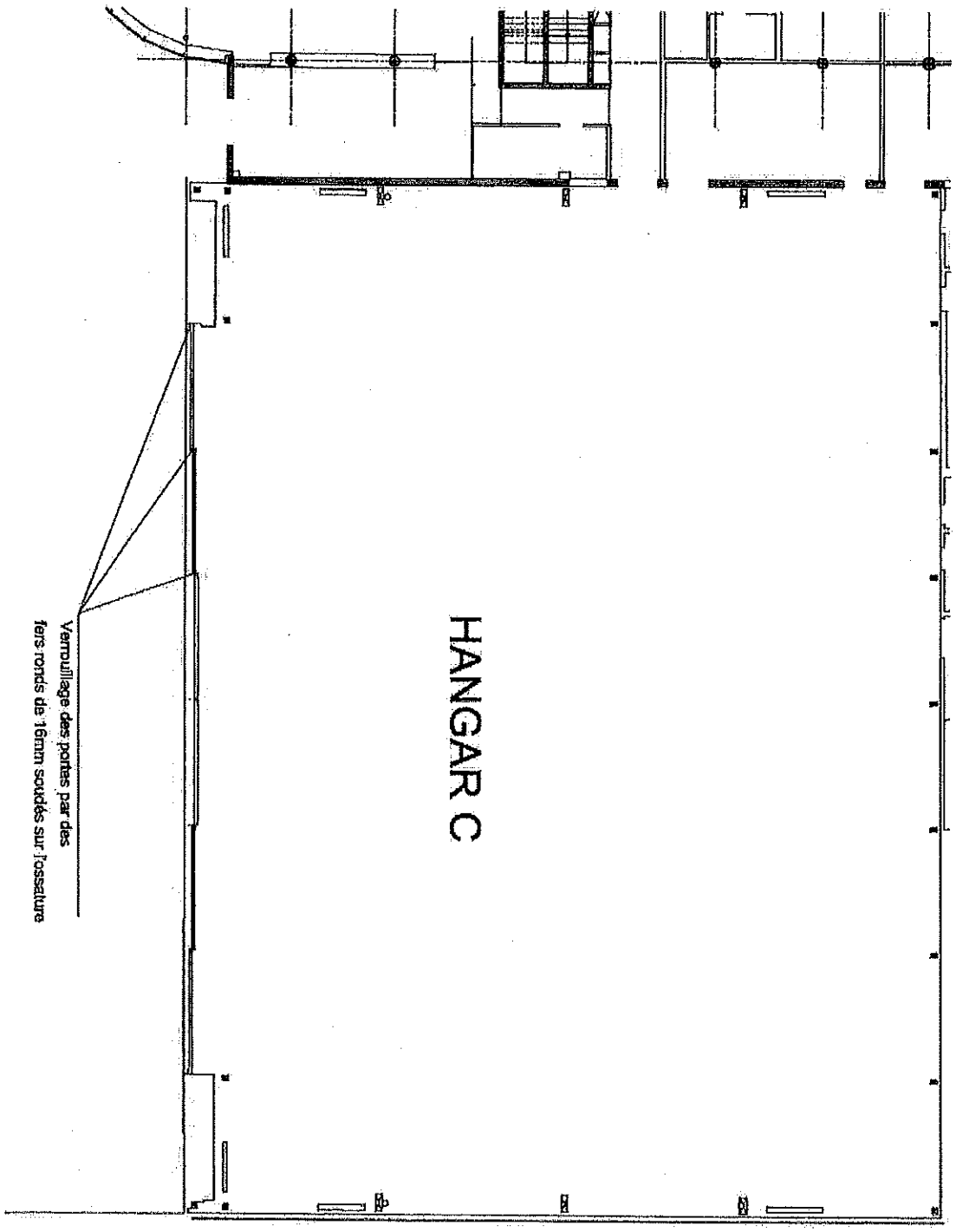
3.2 Porte du hangar C

Le verrouillage de la porte du hangar C est représenté ci-après en rouge.
La frontière est représentée ci-après en bleu.



Le verrouillage de la porte du hangar C a été réalisé le 31 Décembre 2018 par soudure de fers ronds de 16 mm sur l'ossature des portes.

Voir schéma descriptif ci-après.


HANGAR C
Verrouillage des portes par des fers ronds de 16mm soudés sur l'ossature

8

4 MODALITES DE DECONTAMINATION PAR CHECKPORT

Le 26 Aout 2019, pour la reclassification d'une zone côté « ville » en zone « ZDZSAR », nous procéderons à une décontamination par un agent de sûreté « CheckPort » qui réalisera une fouille totale de la zone, avec également l'intervention d'un chien détecteur d'explosif, et cela avant reclassement en « ZDZSAR ».

Un certificat de sureté sera alors signé par l'agent de sûreté et ce dernier validera la décontamination et le passage de la zone en « ZDZSAR ».

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Décision n° 2019-206

relative à la levée des mesures d'urgence
dans le cadre de l'épisode de pollution et de canicule

Le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles, L 511-1 à L 517-2, R 221-1 à R 221-8, et R 511-9 à R 517-10 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R 318-2 ; R 411-18 et R 411-19 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, dont notamment les articles R 122-4 ; R 122-8 et R 122-39 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police – M. LALLEMENT (Didier) ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2016 établissement la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2016 portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Île-de-France ;

Vu la décision n° 2019-203 du 22 juillet 2019 relatif à la mise en œuvre de mesures d'urgence dans le cadre de l'épisode de pollution et de canicule ;

Vu le bulletin de vigilance météorologique de Météo France en date du 25 juillet 2019 ;

Vu le bulletin d'AIRPARIF en date du 25 juillet 2019 ;

Sur proposition du préfet secrétaire général de la Zone de défense et de sécurité de Paris ;

Considérant, qu'en raison de l'amélioration des conditions météorologiques et de la qualité de l'air, les mesures d'urgence prévues par la décision du 22 juillet 2019 susvisé ne sont plus nécessaires à la préservation de la santé des populations ;

Sur proposition du préfet secrétaire général de la Zone de défense et de sécurité de Paris ;

DECIDE

Article 1

Les mesures prévues par la décision n° 2019-203 du 22 juillet 2019 sont levées à compter de 0h00 le 26 juillet 2019.

Article 2

Le préfet, secrétaire général de la Zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise, de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne ; le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ; le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture des forêts, ainsi que la direction générale de l'aviation civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, affichée aux portes de la préfecture de police, préfecture de la zone de défense et de sécurité de Paris et consultable sur le site de la préfecture de police (www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 25 juillet 2019

Le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense
et de sécurité de Paris

Didier LALLEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n° IDF-2019-07-22-002

portant nomination du correspondant régional du référent déontologue du secrétariat général du ministère de l'intérieur et du référent alerte régional du secrétariat général du ministère de l'intérieur pour les préfectures de la région d'Ile-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et aux garanties et protections qui leurs sont accordées dans la fonction publique, notamment ses articles 6 à 15 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 relatif à la fonction de référent déontologue au sein du ministère de l'intérieur et du ministère chargé de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 relatif au réseau des référents déontologues au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de l'intérieur et du ministère chargé de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-04-25-011 et IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er février 2019 portant nomination de Monsieur Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, en qualité de chargé de mission pour les affaires juridiques au secrétariat général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

Vu la décision du secrétaire général du ministère de l'intérieur du 4 février 2019 portant désignation du référent déontologue auprès du secrétaire général ;

Vu la circulaire du ministère de l'action et des comptes publics du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et aux garanties et protections qui leurs sont accordées dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 18 mars 2019 relative à l'organisation du réseau déontologique au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques au secrétariat général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est désigné correspondant régional pour les préfectures d'Ile-de-France du référent déontologue du secrétariat général du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 2 : Monsieur Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques au secrétariat général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est en outre désigné référent alerte, pour les préfectures d'Ile-de-France, du secrétariat général du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, la préfète du département de la Seine-et-Marne, les préfets des départements des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, ainsi qu'aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines
Mission de gouvernance ministérielle
Des ressources humaines

Circulaire relative à l'organisation du réseau déontologique au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer
NOR : INTA1904114C

La diffusion d'une culture déontologique propre au ministère de l'intérieur et commune à l'ensemble des agents, et ce quel que soit leur statut, corps et niveau de responsabilité, a pour objectif de renforcer le lien de confiance entre les usagers et les agents publics.

Le renforcement du dispositif déontologique s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique qui dispose que les personnes chargées d'une mission de service public exercent leurs fonctions avec « *dignité, probité et intégrité* » et de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Cette dernière loi actualise et renforce les valeurs fondamentales communes aux agents publics. Ainsi, les principes de dignité, intégrité, probité, impartialité et neutralité, jusqu'alors dégagés par le juge administratif de façon prétorienne, figurent désormais à l'article 25 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 et à l'article L.4122-3 du code de la défense.

L'enjeu est de consacrer la place de la déontologie et de conforter le rôle des agents publics dans la garantie des principes déontologiques.

Cette loi vise également à prévenir les conflits d'intérêts en élargissant les catégories d'agents publics soumis à une déclaration d'intérêt et à une déclaration de situation patrimoniale et encadre plus strictement les dispositions relatives aux cumuls d'activité. Elle développe également une culture déontologique dans chaque administration en rendant obligatoire la nomination d'un référent déontologue et en instaurant un dispositif de recueil des signalements émis par des lanceurs d'alerte.

Pour le ministère de l'intérieur, ces dispositions confortent celles du code de déontologie de la police et de la gendarmerie nationales contenues dans le code de la sécurité intérieure (livre IV, titre 3, chapitre 4).

La présente circulaire énonce le dispositif déontologique défini par l'arrêté du 16 novembre 2018. Elle concerne à la fois la fonction de référent déontologue et la fonction de référent alerte.

Au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, le dispositif déontologique s'appuie sur :

- un référent déontologue ministériel placé auprès des ministres ;
- des référents déontologues ;
- des correspondants déontologues, relais des référents déontologues, à des niveaux adaptés à leur organisation.

1- Une gouvernance ministérielle

Le pilotage ministériel du dispositif déontologique se structure comme suit :

Le déontologue ministériel est chargé d'appuyer les directions du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer dans l'élaboration des règles déontologiques, d'assurer leur cohérence et leur promotion, de veiller à leur application, de conseiller et de formuler des recommandations.

Il rédige un rapport annuel sur son activité et communique à intervalles réguliers sur les actions mises en œuvre.

Il réunit, sous sa présidence, une fois par an, un comité ministériel de déontologie composé :

- des référents déontologues mentionnés ci-dessous (cf. paragraphe 2.1) ;
- du chef du service de l'inspection générale de l'administration ou de son représentant ;
- du président du conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation ou de son représentant ;
- du directeur de la modernisation et de l'action territoriale ou de son représentant ;
- du directeur des ressources humaines ou de son représentant ;
- du directeur des ressources et des compétences de la police nationale ou de son représentant ;
- du directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale ou de son représentant.

En cas de besoin, le déontologue ministériel peut présider un comité restreint pour traiter des affaires individuelles dont il aurait été saisi par les référents déontologues.

Pour assurer sa mission, le déontologue ministériel peut s'appuyer sur la direction des ressources humaines, en particulier la mission de gouvernance ministérielle des ressources humaines, et les directions d'emploi, ainsi que l'ensemble des référents déontologues désignés.

Outre ses missions en matière de déontologie, le référent déontologue ministériel est également le référent alerte ministériel.

Une information sur les activités et les actions mises en œuvre en matière de déontologie sera assurée auprès des représentants du personnel à l'occasion des comités techniques ministériels.

2- Niveau et modalités de désignation des référents et correspondants déontologues

2.1 Les référents déontologues

En application de l'article 1er de l'arrêté du 16 novembre précité, la fonction de référent déontologue est assurée par des référents déontologues placés auprès du secrétaire général, du chef de l'inspection générale de l'administration, du directeur général de la police nationale, du directeur général de la sécurité intérieure et du directeur général de la gendarmerie nationale (cf. liste en annexe 1).

Le référent déontologue placé auprès du secrétaire général est compétent pour les directions du secrétariat général, la direction générale des outre-mer, la direction générale des étrangers en France, la direction générale des collectivités locales et la délégation à la sécurité routière, ainsi que pour les établissements publics sous tutelle du ministère de l'intérieur à l'exception de ceux rattachés ou placés sous la tutelle de la direction générale de la police nationale.

Le référent déontologue placé auprès du directeur général de la police nationale est compétent pour les personnels actifs affectés au sein de la préfecture de police.

Les missions des référents déontologues s'exercent sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives des autorités hiérarchiques.

Les référents déontologues se voient confier la mission de référent alerte telle que prévue par le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte.

A titre subsidiaire, il convient de rappeler que la nomination à la fonction de référent déontologue est conditionnée par la transmission préalable par l'agent d'une déclaration d'intérêts à l'autorité investie du pouvoir de nomination et ce, en application des dispositions de l'article 5 alinéa 2 du décret n° 2016-1967 en date du 28 décembre 2016.

2.2 **Les correspondants déontologues**

Il appartient à chaque périmètre de déterminer les critères et le niveau des désignations tout en garantissant aux personnes désignées les moyens d'exercice permettant leur impartialité absolue dans le traitement des demandes.

Leur nomination doit être portée à la connaissance de l'ensemble des agents relevant du périmètre par tout moyen.

Véritables relais des référents déontologues, les correspondants déontologues seront désignés :

- au niveau zonal dans les délégations de l'inspection générale de la police nationale à savoir la délégation de Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rennes, Lille, Metz et Fort-de-France ainsi qu'au bureau de l'inspection générale de la police nationale à Nice ;

- au niveau zonal dans les services ad hoc de la direction générale de la sécurité intérieure ;

- au niveau des régions de gendarmerie ainsi que dans les formations administratives pour la gendarmerie nationale ;

- au niveau régional pour les préfectures. Concernant ce périmètre, les correspondants déontologues pourront éventuellement être désignés parmi les cadres dont les compétences juridiques sont avérées. A titre d'exemple, les directeurs des libertés publiques, les chefs de pôle d'appui juridique, les responsables des pôles mutualisés de gestion du contentieux de l'État ou les sous-préfets.

Les correspondants déontologues désignés au niveau des préfectures ainsi que celui désigné au niveau de la direction générale des outre-mer se voient confier la mission de référent alerte telle que prévue par le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte.

Au sein des établissements publics relevant du référent déontologue placé auprès du secrétaire général, des correspondants déontologues peuvent être désignés. Ces désignations peuvent se faire soit au niveau de chaque établissement soit, si plusieurs établissements l'estiment opportun, un même correspondant déontologue peut être désigné pour ces établissements.

3- Champ d'intervention et missions des référents et correspondants déontologues

Les référents et correspondants déontologues accomplissent leur mission avec diligence, impartialité, exemplarité, professionnalisme et disponibilité.

Ils sont tenus au secret et à la discrétion professionnels. Les échanges, strictement personnels et confidentiels, ne sont jamais communiqués aux autorités hiérarchiques (sauf accord express de l'intéressé).

3.1 Domaine de compétence

Les référents et correspondants déontologues sont chargés d'apporter, en toute indépendance, tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Ils ont pour mission de répondre aux questions que les agents se posent dans le cadre professionnel s'agissant de l'exercice de leurs missions.

Ex : Cumul d'activités, création d'entreprise, départ vers le secteur privé, conflit d'intérêts, obligations déclaratives, secret et discrétion professionnels, devoir de réserve, sollicitations extérieures (colloques, enseignements), pratiques des réseaux sociaux.

Leur rôle porte également sur la prévention et l'information auprès des services et des agents quant à l'interprétation des principes et devoirs déontologiques et des risques juridiques encourus en cas de manquement.

Les référents et correspondants déontologues ne peuvent être saisis des questions d'ordre statutaire liés à la gestion ou à la rémunération des agents.

Les conseils et avis rendus par les référents ou correspondants déontologues n'ont qu'une valeur consultative et ne préjugent pas de la décision prise par l'autorité hiérarchique compétente. Ils sont insusceptibles de recours aussi bien hiérarchiques que contentieux devant le tribunal administratif.

3.2 Les modalités de saisines

Tout agent public, fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), contractuel (CDD ou CDI), militaire (sous contrat ou de carrière) peut librement s'adresser à un référent ou correspondant déontologue dans son périmètre professionnel ou fonctionnel. A cet effet, les nominations des référents et correspondants sont publiées et portées à la connaissance des agents par tout moyen.

Ainsi, au sein des services de la police nationale et de la préfecture de police, les agents pourront saisir le référent déontologue placé auprès du directeur général de la police nationale, ou le correspondant déontologue relevant de l'inspection générale de la police nationale, compétent sur le ressort géographique de leur lieu d'affectation.

Au sein de la gendarmerie nationale, les agents pourront saisir le référent déontologue placé auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou le correspondant déontologue de la région de gendarmerie ou de la formation administrative, compétent sur le ressort géographique de leur lieu d'affectation.

Au sein des préfectures, les agents pourront saisir le référent déontologue placé auprès du secrétariat général du ministère, ou le correspondant déontologue de la préfecture de région.

Au sein des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur, les agents relevant des corps administratifs, techniques et spécialisés gérés par la direction des ressources humaines du ministère pourront saisir le référent déontologue placé auprès du secrétariat général du ministère, ou le correspondant déontologue de la préfecture de région compétent sur le ressort géographique de leur lieu d'affectation.

Lorsque les personnes saisies constatent que la question posée ne relève pas de leur périmètre de compétence, elles doivent en informer le demandeur dans les meilleurs délais et transmettre après accord de l'agent, la question au référent ou correspondant déontologue qui sera à même d'y répondre.

Le référent déontologue ministériel, quant à lui, ne peut être saisi que par le ministre de l'intérieur, le ministre des outre-mer, le chef du service de l'inspection générale de l'administration, les directeurs généraux, les directeurs d'administration centrale, ainsi que les référents déontologues placés auprès du secrétariat général, du chef de l'inspection générale de l'administration, du directeur général de la police nationale, du directeur général de la sécurité intérieure et du directeur général de la gendarmerie nationale .

Les référents ou les correspondants déontologues sont saisis par les agents publics par tout moyen et dans des conditions permettant d'assurer la confidentialité du traitement des demandes.

La saisine des référents ou correspondants déontologues sur des questions déontologiques ne se substitue pas à la saisine de l'autorité compétente s'agissant des procédures administratives prévues par les textes (ex : demande d'autorisation de cumul d'activités).

3.3 Traitement des demandes

Le référent ou correspondant déontologue apporte tout conseil utile aux personnes concernées qui le sollicite. Son avis doit être apporté dans un délai raisonnable.

Lorsque la demande est effectuée par écrit, un accusé de réception devra être envoyé dans un délai de 15 jours suivant la réception.

En outre, lorsque les circonstances l'exigent, les référents et correspondants déontologues peuvent solliciter de l'agent mais également de l'administration, la production de toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande. L'agent devra les transmettre par retour sous pli confidentiel à l'attention du référent ou correspondant déontologue compétent. Un entretien téléphonique, et si nécessaire en présentiel, pourra intervenir à l'initiative du référent ou correspondant déontologue.

Enfin, le référent déontologue ministériel est destinataire des avis rendus et peut, s'il estime que certains d'entre eux sont de nature à éclairer les agents du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, procéder à leur publicité sous forme anonyme.

3.4 Cas des déports

Les référents et correspondants déontologues s'engagent à refuser l'instruction d'une demande s'il existe un lien quelconque (personnel ou professionnel) susceptible de nuire à l'objectivité de leur analyse (ex : affaire disciplinaire ou affaire juridictionnelle en cours). Ils doivent en toute connaissance examiner et signaler les biais éventuels.

Dans le cadre d'une saisine relative à une situation de conflits d'intérêts sur le fondement de l'article 6 ter A de la loi du 13 juillet 1983, le référent ou correspondant déontologue saisi une première fois ne pourra être ressaisi en sa qualité de référent alerte si le signalement émis porte sur les mêmes faits que ceux ayant suscité la demande initiale de conseil. Il lui appartient de se déporter en cas de nouvelle saisine.

Le déport s'organise de la manière suivante :

- en cas de saisine d'un correspondant déontologue, ce dernier se déporte au profit du référent déontologue compétent. Celui-ci adressera alors la demande à un autre correspondant déontologue de son périmètre ou traitera la demande en sa qualité de référent déontologue ;

- en cas de saisine du référent déontologue, ce dernier se déporte au profit du référent déontologue ministériel qui prendra les mesures utiles afin qu'il soit répondu dans les meilleurs délais au demandeur.

4- La fonction de référent alerte et le recueil des signalements

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique accorde à un référent, qui peut être le référent déontologue, la mission de recueillir, à compter du 1er janvier 2018, les informations des lanceurs d'alerte.

L'article 6 de cette loi indique : « un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance. »

Au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, les missions du référent alerte sont confiées aux référents déontologues nommés dans les conditions prévues par l'arrêté du 16 novembre 2018 relatif à la fonction de référent déontologue ainsi qu'aux correspondants déontologues désignés au niveau des préfectures.

L'arrêté en date du 16 novembre 2018 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de l'intérieur fixe les modalités de recueil, de suivi, et de traitement des alertes.

La circulaire DGAFP en date du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et aux garanties et protections qui leurs sont accordées dans la fonction publique précise le cadre juridique applicable aux « lanceurs d'alerte » dans la fonction publique, les modalités de recueils des signalements et leur traitement ainsi que les garanties et protections dont bénéficient les agents.

***

Afin de rendre ce dispositif pleinement opérationnel, je vous demande de bien vouloir me préciser, par courrier ou à l'adresse mail suivante : mgmrh-ptsii@interieur.gouv.fr, les noms et coordonnées des correspondants déontologues que vous aurez éventuellement désignés.

Je vous rappelle que ces nominations devront être publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur ou au recueil des actes administratifs départemental, à l'exception des nominations propres à la direction générale de la sécurité intérieure qui seront publiées au registre des actes spéciaux du Premier ministre.

Le préfet, secrétaire général

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1 Liste et coordonnées des référents déontologues.

Référent déontologue ministériel :

Monsieur Christian Vigouroux,
Président de section au Conseil d'Etat
Courriel : christian.vigouroux@conseil-etat.fr

Référents déontologues :

- Pour le secrétariat général

Monsieur Michel Fuzeau,
Préfet honoraire

Adresse postale :
Ministère de l'intérieur
A l'attention du référent déontologue,
Direction des ressources humaines
Immeuble Lumière
Place Beauvau 75 008 Paris Cedex.

Courriel : michel.fuzeau@interieur.gouv.fr

- Pour l'inspection générale de l'administration

Monsieur Alain Larangé,
Inspecteur général de l'administration honoraire

Adresse postale :
Ministère de l'intérieur
A l'attention du référent déontologue,
Inspection générale de l'administration
Immeuble Lumière
Place Beauvau 75 008 Paris Cedex.

Courriel : alain.larange@orange.fr

- Pour la direction générale de la police nationale

Monsieur Bertrand Michelin,
Inspecteur général, directeur adjoint au chef de l'inspection générale de la police nationale

Adresse postale :
Ministère de l'intérieur
A l'attention du référent déontologue,
Inspection générale de la police nationale
Place Beauvau 75 008 Paris Cedex.

Courriel: referent-deontologue-pn@interieur.gouv.fr

- Pour la direction générale de la sécurité intérieure

Monsieur Michel Guérin,
Inspecteur général, chef de l'inspection générale de la sécurité intérieure

Adresse postale :
Ministère de l'intérieur
A l'attention du référent déontologue
TSA 10143 75 008 Paris Cedex.

Courriel : michel.guerin@interieur.gouv.fr

- Pour la direction générale de la gendarmerie nationale

Monsieur Michel Labbé,
Général de corps d'armée, chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale

Adresse postale :
Ministère de l'intérieur
A l'attention du référent déontologue,
Inspection générale de la gendarmerie nationale
1 boulevard Henri Barbusse
92240 Malakoff

Courriel: michel.labbe@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ANNEXE 2 Références juridiques.

1- Textes législatifs

- Art 28 bis de la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires

« Tout fonctionnaire a le droit de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28. Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives du chef de service.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et critères de désignation des référents déontologues ».

- Art. L. 4122-10 du code de la défense

« Tout militaire a le droit de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés au présent chapitre. Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives des autorités de commandement ».

2- Textes réglementaires

- Décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

- Décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat

- Arrêté du 16 novembre 2018 portant nomination du référent déontologue du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

- Arrêté du 16 novembre 2018 relatif au réseau des référents déontologue au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

- Arrêté du 16 novembre 2018 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

Destinataires :

Monsieur le préfet, secrétaire général ;

Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale ;

Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité intérieure ;

Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale ;

Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration ;

Monsieur le président du conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation ;

Monsieur le préfet, directeur de la modernisation et de l'action territoriale ;

Monsieur le directeur des ressources humaines ;

Monsieur le directeur des ressources et des compétences de la police nationale ;

Monsieur le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale ;

Monsieur le chef du service de l'administration générale de la direction générale de la sécurité intérieure ;

Monsieur le préfet de police de Paris ;

Mesdames et Messieurs les préfets de région ;

Mesdames et Messieurs les préfets de département ;

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux.